

10.100 THI E 2302

UNIVERSITE de PARIS I - PANTHEON - SORBONNE
Sciences Economiques - Sciences Politiques - Sciences Juridiques

AGRICULTURE et ACCUMULATION
au SENEGAL
Le Cas de la BASSE-CASAMANCE

THESE
pour le DOCTORAT de TROISIEME CYCLE

Présentée et soutenue publiquement à :

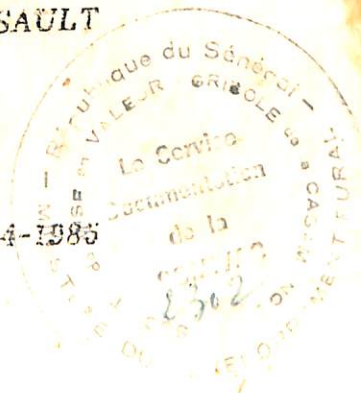
L'INSTITUT d'ETUDE du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et SOCIAL
(I.E.D.E.S.)

par :

Daniel THIEBA

sous la Direction de Monsieur Yves GOUSSAULT

Année Universitaire 1984-1985



10.100 THI

L'Université de PARIS I, PANTHEON-SORBONNE, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous excuser pour la transcription
"phonétique" (1) utilisée pour les noms casamançais.

(1) Pour la transcription phonétique des noms de Casamance, voir :
R. P. DONEUX : "Les Systèmes phonologiques des langues de Casamance",
Centre de linguistique appliquée de Dakar, Etude N° XXVIII.

Remerciements

Cette thèse, du fait des nombreuses contributions théoriques et matérielles qui lui ont permis d'aboutir, est, en ce sens, une oeuvre collective. Toutefois, j'assume la responsabilité des insuffisances qu'elle contient.

Je tiens à remercier mon Directeur de Recherche, le Professeur Yves GOUSSAULT, pour la confiance, la disponibilité et les encouragements dont j'ai pu bénéficier, largement, de sa part.

Ce travail, oeuvre de recherche sur le terrain avant tout, a été possible matériellement grâce au concours de l'ORSTOM (INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION)

Tout en étant conscient de l'impossibilité d'énumérer toutes les personnes qui m'ont apporté une aide directe, je remercierai en particulier :

- Monsieur Guy PONTIER,
- Monsieur Jean-Pierre CHAUVEAU,
- Monsieur Michel LANGLOIS,
- Monsieur Bernard DALMEYRAC,
- Monsieur Baidy LY,
- Monsieur Tidiane SENE,
- Madame Oumy BA,
- Monsieur Victor SAGNA,
- Monsieur Djanné BADJI,,
- Monsieur et Madame Jean SCHMITZ,
- Monsieur François DIOKH,
- Monsieur Alexandre DIONE,
- Monsieur Malamine BADJI,,
- Monsieur Abdou BADJI,
- tous les habitants des villages de Sindian et de Goungouboug.

A la mémoire de mon père,

A ma mère,

A Blandine.

S O M M A I R E

AGRICULTURE ET ACCUMULATION AU SENEGAL :
LE CAS DE LA BASSE CASAMANCE

Introduction	21
lère partie : L'évolution des systèmes agraires diola de la période pré-coloniale à l'indépendance politique	33
 Titre 1 : de la période pré-coloniale à l'implantation du système colonial.....	35
A - La formation sociale pré-coloniale.....	35
I. Les rapports sociaux	35
1.1. Organisation politique	35
1.2. Habitat et rapports de production.....	36
1.2.1. Constitution du eloupeye par migration.....	41
1.2.2. Constitution du eloupeye par scission..	41
1.2.3. Les fonctions du eloupeye	42
1.3. Les droits fonciers	44
1.3.1. L'accès à la terre	45
1.3.2. Les prêts de terre	46
II. Production et distribution des produits agricoles	49
2.1. Les cultures pratiquées	49
2.2. Organisation sociale du travail et distri- bution des produits agricoles	55
III. Les échanges pré-coloniaux	57
3.1. Le trafic des esclaves	58
3.2. Les échanges de produits agricoles	62

B - l'implantation du système colonial.....	68
I. De la conquête militaire à la pacification	68
II. L'introduction de l'arachide en Casamance.....	74
III. Le caoutchouc	77
Titre 2 : Transformations agraires durant la période coloniale	33
I. Le développement de la culture arachidière	83
II. La régression des cultures vivrières	85
2.1. La vente du riz local	85
2.2. Le "riz des Indes" et la crise de la riziculture diola.....	90
2.3. Les cultures sèches	93
III. Décomposition - Restructuration du eloupeye	96
IV. L'évolution de la division sexuelle du travail	107
V. Point sur un débat sur l'interprétation des transformations agraires	110
1. L'islam manding	110
2. L'expansion de l'islam.....	113
Conclusion	117

2ème Partie : De la monoculture arachidière à l'orientation vers la production vivrière (essai sur la problématique socio-économique de l'auto-suffisance alimentaire au Sénégal).....	119
Introduction	123
Titre 1 - L'agriculture dans les trois premiers plans de développement quadriennaux (études à la lumière des luttes socio-politiques).....	129
I. L'agriculture dans le 1er plan.....	129
II. L'agriculture dans le 2ème Plan	141
III. L'agriculture dans le 3ème plan.....	153
3.1. La poursuite de la monoculture arachidière	153
3.2. Les résistances paysannes	158
Titre 2 - Crise économique au Sénégal et recherche d'un nouveau modèle d'accumulation	179
A - Un contexte économique défavorable	179
I. Les importations de produits arachidières de la CEE.....	179
II. La concurrence des oléagineux sur le marché mondial	182
B - La crise arachidière	188
I. Recul de la production arachidière	188
II. Baisse des recettes d'exportation	191
III. Croissance des importations de biens alimentaires	203

IV. Déficit de la balance commerciale.....	207
V. Recul de l'importance économique du Sénégal dans les échanges avec la CEE.....	212
C. L'évolution industrielle	215
I. L'essoufflement du modèle de substitution aux importations	215
II. Vers la promotion des industries d'exportation	222
III. La valeur de la force de travail : un handicap pour le Sénégal	227
D. Etat et modèle d'accumulation.....	237
I. L'état sénégalais et le nouveau modèle d'accumulation	237
II. Etat et classes sociales	239
III. Rôle assigné à l'agriculture dans le nouveau modèle	245
Conclusion	251
3ème partie : Le développement de la production agricole en Basse-Casamance. L'expérience du PIDAC	253
Introduction.....	255
Titre I : La politique agricole en Casamance..	259
1.1. Les objectifs	259
1.2. Remarques sur la place du Mil dans le plan Directeur	260
	262

1.3. Le riz et le développement agricole en Casamance	264
II. Le PIDAC	267
2.1. Présentation.....	267
2.2. Encadrement	270
III. Intervention en Basse-Casamance et choix d'une méthode d'analyse.....	273
IV. Principaux thèmes techniques	276
4.1. Les thèmes généraux	276
4.2. Les thèmes spécifiques	278
TITRE II : Caractéristiques du système agraire contemporain	281
A - Les techniques culturales	281
I. Les cultures de plateau	282
II. Le riz	286
III. Le calendrier du travail agricole	287
B - Les unités économiques	293
I. Généralités	294
II. Les unités de travail	299
III. Les unités de production.....	301
IV. Communauté de consommation et d'accumulation	304

C. Les revenus monétaires	312
D. Migrations et structure de la population rurale	321
I. Les migrations	321
II. Structure de la population rurale	328
E. Dynamique d'évolution de la formation sociale	331
I. Femmes et cultures rémunératrices	332
II. L'utilisation des revenus monétaires des femmes	339
III. Le relâchement de la domination des aînés.....	340
Titre III - Vulgarisations logiques paysannes et résultats agricoles	343
I. L'adoption des techniques	343
1.1. La traction bovine	343
1.2. La technique du Semis-direct	347
1.3. L'herbicide	348
1.4. Les engrais	349
1.5. Les semences sélectionnées	352
II. Les superficies cultivées	363
2.1. Le riz	364
2.2. Les mils et sorgho.....	366
2.3. L'arachide	368
III. La production agricole	372
3.1. Le riz	372
3.2. Les mils et sorgho.....	375
3.3. L'arachide	378
3.4. Estimation du bilan vivrier	380

IV. Conditions macro-économiques défavorables à l'expansion de la riziculture...	382
4.1. Rénumération du travail agricole.....	382
4.2. Contraintes internationales et politiques agricole en Casamance.....	385
Titre IV - Révoltes paysannes en Basse-Casamance	389
I. Rappel historique	389
II. L'évolution socio-économique en Basse Casamance	390
III. Les interventions récentes de l'Etat	394
IV. La nature du mouvement de révolte et la formation de la conscience politique en Basse-Casamance	397
;	
CONCLUSION GENERALE	403
BIBLIOGRAPHIE	411
ANNEXES	425
Liste des Annexes	427

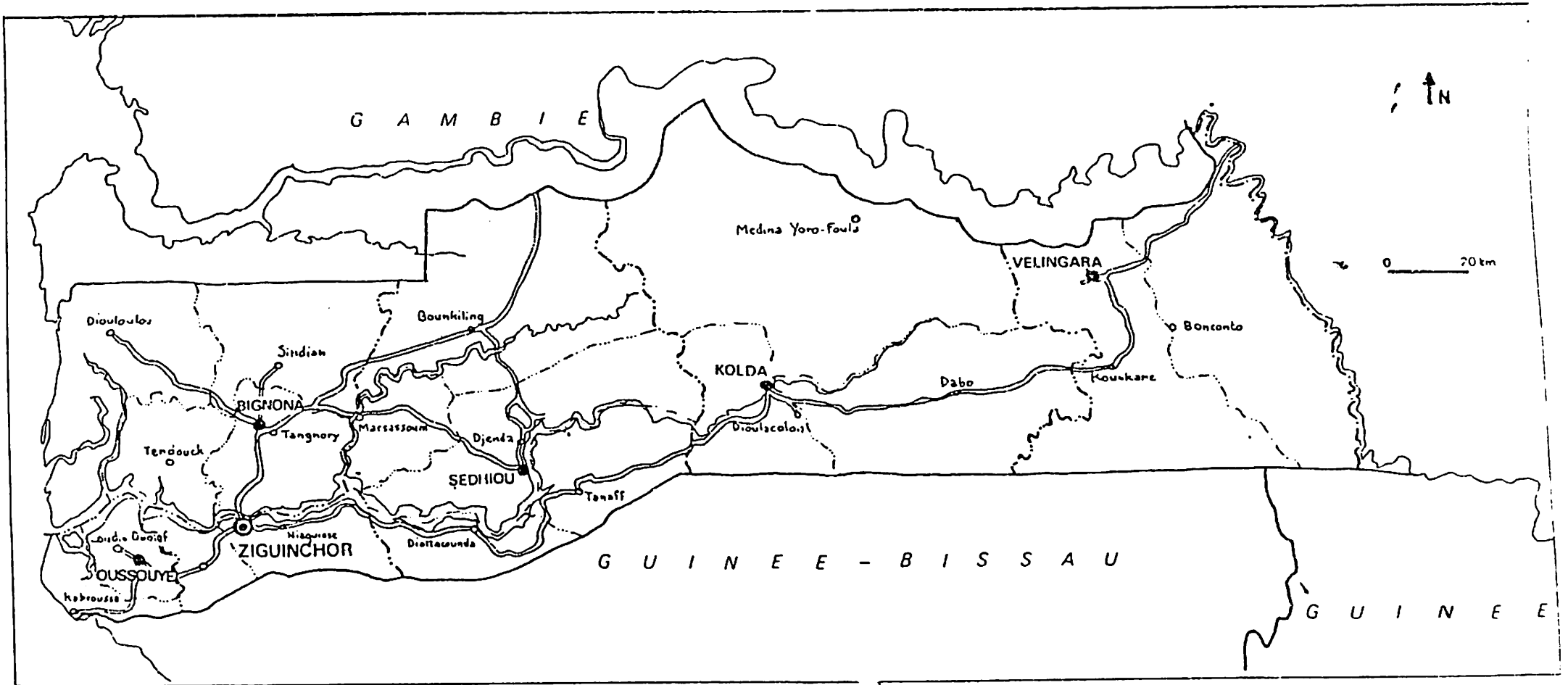
Table des cartes et figures

1. Carte administrative de la Casamance.....	19
2. Plan de l'habitat de quatre quartiers du village de Sindian vers 1925.....	38
3. Terroir cultivé de quatre quartiers du village de Sindian vers 1925.....	52
4. Présence manding en Casamance et en Gambie.....	61
5. Tableau des échanges des produits agricoles et du bétail, avant l'implantation du dispositif colonial.....	65
6. Exemple migratoire d'un eloupeye (Bougilaye).....	101
7. Exemple migratoire d'un eloupeye (Dyilogar).....	102
8. Exemple de regroupement de plusieurs ménages à l'intérieur d'un kasondak.....	106
9. Exportation de produits arachidières (1962-1974).....	193
10. Importation de riz (1961-1974).....	205
11. Exemple d'une unité de production.....	302
12. Exemple d'une communauté de consommation réduite au ménage...	306
13. Exemple d'une communauté de consommation excédant le ménage...	306
14. Pyramide des âges des habitants du village de Sindian.....	329

Cartes Hors Texte

1. Plan de l'habitat de quatre quartiers du village de SINDIAN 1983
2. Terroir cultivé de quatre quartiers du village de SINDIAN 1983

CARTE ADMINISTRATIVE DE LA CASAMANCE



LEGENDE

- Limite d'Etat
- - - - Limite de Région
- · - · - Limite de Département
- · - · - Limite d'Arrondissement
- ⊙ Chef-Lieu de Région
- Chef-Lieu de Département
- Chef-Lieu d'Arrondissement

I N T R O D U C T I O N

INTRODUCTION

La Basse-Casamance fut considérée à juste titre, comme un grenier à riz. Les premiers rapports administratifs sur la Casamance signalaient le trafic céréalier qui allait de cette région vers le reste du Sénégal. A aucun moment, il ne fut signalé une année de famine durant la période coloniale. Jadis, les greniers de riz de cinq ans et plus faisaient la fierté des paysans diola. Aujourd'hui, non seulement la région ne dégage plus d'excédents céréaliers, mais elle s'est enfoncée dans une crise de reproduction qui se manifeste par la faim, la malnutrition, la pauvreté généralisée ; résultat: la Basse-Casamance se vide de ses forces vives, aggravant les possibilités de production déjà précaires. "Mon grenier c'est l'argent que m'envoie mon fils se trouvant à Dakar" nous a lancé le vieux chef de Baïla (village de Basse-Casamance) lors de notre premier voyage là-bas.

Comprendre la crise des économies paysannes, crise conçue comme impossibilité croissante de reproduction tel est l'un des deux objets de cette thèse. Sur la Basse-Casamance, des travaux remarquables ont déjà été faits dont ceux du géographe P. Pélissier et de l'anthropologue L.V. Thomas. Cependant, les études effectuées n'analysent pas l'évolution et la crise des systèmes agraires diola dans son rapport avec la formation sociale pré-coloniale et le contact avec le dispositif colonial . C'est ainsi que pour le cas des diola du Fogny, il fut longtemps soutenu que les transformations agraires qu'ils ont connu sont dus au complexe d'infériorité qu'ils ont éprouvé vis à vis des Manding (ethnie voisine, se situant surtout en Moyenne-Casamance et en Gambie), et des emprunts "dommageables" qu'ils leur

on fait. Ces explications ne nous semblaient pas satisfaisantes et le choix de notre terrain de thèse s'explique par les multiples interrogations que nous nous posons alors. En partant de l'hypothèse fondamnetale selon laquelle ce sont les rapports de production et la vie économique qui déterminent l'évolution d'une formation sociale, nous avons tenté dans notre thèse de comprendre les mécanismes des transformations agraires et de la crise actuelle. Celle-ci ne peut se comprendre qu'en rapport avec une compréhension de l'impact sur les systèmes agraires pré-coloniaux de la politique économique, coloniale, puis post-coloniale. Il n'existe pas de sociétés rurales évoluant par les seules exigences du marché mondial. Celles-ci médialisent les déterminations extérieures, et ce sont les rapports de production propres à chaque formation sociale qui rend compte des formes que prend les changements socio-économiques et des rythmes de destruction de la production locale, rizicole pour le cas de la Basse-Casamance.

Jusqu'en 1974, malgré les discours officiels, c'est l'arachide qui fut la préoccupation de l'administration coloniale, puis des autorités sénégalaises. Cependant, depuis dix ans, l'Etat a inscrit dans la priorité de la politique agricole, l'auto-suffisance alimentaire. Le IVème plan quadriennal réajusté, puis le Vè et le VIè ont consenti un effort financier remarquable (1), pour les investissements rizicoles. C'est dans ce cadre qu furent effectuées, au prix d'un lourd endettement, les aménagements sur le fleuve Sénégal.

(1) Cet effort est remarquable pour des pays qui traditionnellement n'accorde pas une grande importance aux investissements productifs ; voir le concept d'économie à sens unique. In G. Grellet : Les Structures économiques de l'Afrique noire contemporaine.

La Casamance, en tant que région présentant les meilleures potentialités agricoles devrait participer à cet effort en vue de l'auto-suffisance alimentaire, compris comme substitution de produits locaux à ceux importés jusqu'alors. De nombreux projets furent initiés ou redynamisés : il s'agit de la SODAGRI (société pour le développement agricole et industriel en Haute-Casamance, le PRS (projet rural de Sedhiou) en Moyenne Casamance, le PIDAC (projet intérimaire pour le développement agricole de la Casamance) en Basse-Casamance.

Il fut prévu qu'entre 1974 et 1980, la Casamance dégagerait d'énormes excédents céréaliers au bénéfice du reste du Sénégal.

Près de dix ans après le démarrage de l'intervention du PIDAC en Basse-Casamance, les résultats sont là : la situation économique des paysans diola ne cesse de s'empirer, la production vivrière (riz et mil) demeure stagnante, voire en recul.

Des lignes précédentes est déduite le second objet de notre thèse : l'analyse et l'évaluation critique de la politique d'auto-suffisance et de l'intervention du PIDAC, en Basse-Casamance. Le discours sur l'auto-suffisance alimentaire procède non pas de la sécheresse (il y en a déjà eu) mais de l'état de crise économique que traverse le Sénégal en 1974. L'agriculture ne peut être comprise en elle-même, mais dans son rapport avec l'accumulation du capital et la division internationale du travail.

Partant de cette hypothèse, nous essayerons de comprendre la nature de cette crise, les objectifs économiques visés par l'Etat

et le rôle attendu de l'agriculture. Pour mener à bien ces analyses nous feront appel au concept de modèle d'accumulation. Un modèle d'accumulation se caractérise par quelques secteurs productifs entraînant telle une locomotive le reste de l'économie, il désigne le type de croissance sur lequel se fonde celle-ci. La politique agricole, les objectifs assignés à l'agriculture sont fonction du modèle d'accumulation en vigueur dans un pays. C'est de cette façon que l'auto-suffisance alimentaire sera comprise : politique agricole correspondant à la mise sur pied d'un nouveau modèle d'accumulation. Celui-ci présente des contraintes macro-économiques à la fois pour la production industrielle et agricole (1).

La politique d'auto-suffisance alimentaire ne résulte pas simplement de la recherche d'un nouveau modèle d'accumulation. Il est le produit de de luttes socio-politiques souvent vives qui ont traversé la société sénégalaise entre 1968 et 1974.

Le lien entre les deux objets de notre thèse renvoie à une question de méthodologie d'analyse des projets de développement agricole. Généralement, ceux concernant l'Afrique noire sélectionne un certain nombre d'imputs (engrais, herbicides, pesticides) de matériel agricole et de méthodes culturales. Cette sélection constitue le paquet technologique destiné à être vulgarisé en milieu rural. L'analyse socio-économique se résume le plus souvent à une description

(1) Sur le plan théorique, l'intérêt de notre étude est de rompre avec les études faites sur l'agriculture en se basant uniquement sur la politique agricole : on expliquera ainsi la crise vivrière comme résultat de la mono-culture arachidière profitant à la bureaucratie. Allant plus loin, nous essayons de comprendre les rapports agriculture-industrie, puis l'impact de ce rapport sur la politique agricole et les contraintes qu'il présente.

de la société en présence. Très souvent n'est pas pris en compte :

- Le caractère écologiquement inadapté de certaines technologies.

- L'impossibilité sociale de mise en oeuvre de certaines techniques, à cause des besoins induites en main-d'oeuvre des unités de production des rapports entre agents de production.

- La rentabilité économique des opérations ; il existe des techniques qui ne sont pas rentables du point de vue de la rémunération du travail paysan parce qu'elle supposent un surcroît de travail jugé trop important par les producteurs.

- L'impossibilité économique d'une grande partie des unités de production d'avoir accès à la technique ; d'où l'intérêt de la saisie des différenciations sociales et le caractère inopérant du concept "d'exploitation moyenne".

La prise en compte de ces différents points permet d'envisager une technologie appropriée, des formes d'organisation adéquates des producteurs, tout ceci dans des conditions économiquement favorables d'un point de vue macro-économique.

La logique d'exposition que nous avons adoptée est la suivante. Dans une première partie, nous présenterons la formation sociale pré-coloniale et les mécanismes de sa transformation. Dans une seconde partie nous ferons la genèse de la politique d'auto-suffisance alimentaire au Sénégal, avant de nous attacher dans une troisième partie à l'évaluation de cette politique pour le cas de la Basse-Casamance.

A cet effet, nous analyserons l'action du PIDAC (projet interimaire pour le développement agricole de la Casamance) et donnerons brièvement à la fin de la troisième partie une interprétation des révoltes paysannes de Basse-Casamance.

La Basse-Casamance, constitue la partie maritime de la Casamance. Elle est située au sud-ouest du Sénégal. Elle est peuplée d'ethnies diverses dont les principales sont : les Diola, les Balante, les Mancagne. Au sein de l'ethnie diola on rencontre trois principaux sous-groupes : les diola du Kassa à l'extrême sud, les diola du Boulouf à l'ouest et les diola du Fogny à l'est et au nord. Ces trois sous-groupes présentent des différences :

- Sur le plan géographique : aux interminables bas-fonds du sud et de l'ouest s'opposent les plateaux massifs de l'est.

- Sur le plan agraire : depuis la période pré-coloniale à la monoculture rizicole de l'ouest et du sud contraste le système agraire du Fogny comprenant la culture du mil et du fonio.

- Sur le plan social : l'aspect foncier révèle par exemple des droits prépondérants sur la terre détenue par les femmes du Kassa (chez le sous groupe bandial notamment),⁽¹⁾ ce qui n'est pas le cas de celles du Fogny.

- Sur le plan historique, les contacts et échanges entre les diola du Fogny et les Manding ont influé sur ces changements socio-économiques.

(1) Voir Snyder.

Ainsi donc, nous sommes en présence de systèmes agraires diversifiés en Basse-Casamance.

Une analyse précise de la crise des économies paysannes, de ses manifestations, et des politiques alternatives mises en place exige l'attachement à une région. Le concept de région, dans le cadre d'étude sur le système agraire doit être précisé : il se rapporte à une zone géographique présentant une relative homogénéité du point de vue socio-économique et des pratiques agricoles.

Nous avons choisi le Fogny en raison de l'intérêt qu'il représentait dès le départ pour nous dans une étude préalable (1). Dans cette étude, il s'agissait pour nous de montrer que les systèmes agraires du Fogny évoluaient plutôt selon les exigences du dispositif colonial que de l'imitation des manding par les Diola : plus exactement les emprunts faits aux manding par les diola s'expliquent avant tout par la politique coloniale.

Les enquêtes.

Pour la rédaction de la partie concernant la formation agraire pré-coloniale, nous avons fait appel à deux types d'enquêtes :

- L'enquête de terrain qui consistait en entretiens prolongés avec des témoins directs et des informateurs privilégiés. Avec les premiers nous avons eu à recueillir des histoires de vie que

(1) Notes sur l'évolution des systèmes agraires diola de Basse-casamance. ORSTOM Dakar 1983.

nous avons ensuite soumis à l'analyse. Les villages où nous avons recueillis ces histoires sont principalement :Goungouloung, Medieg, Sindian, dans le département de Bignona.

A Zinguinchor, nous avons rencontré de vieux notables qui nous ont fourni des indications précieuses sur l'histoire politique et économique de la Basse-Casamance.

- L'enquête documentaire : elle fut effectuée à la direction des archives nationales du Sénégal.

Les données concernant les transformations agraires ont exigé des enquêtes documentaires et des enquêtes de terrain. Pour les derniers, qui nous ont fourni les caractéristiques de la société contemporaine des Diola du Fogy, nous les avons faites dans le village de Sindian). Le choix de ce village s'explique en raison du degré inégal de transformation des rapports sociaux, des dynamismes socio-économiques qu'on y décèle plus nettement et de l'expérience qu'il a des projets de développement.

L'analyse des modèles d'accumulation au Sénégal en dehors des référents théoriques fut possible grâce à l'accès que nous avons pu avoir des documents d'archives et plans quadriennaux de développement. Les luttes sociales et politiques au Sénégal de 1967 à 1974, sont violentes et furent les conditions sociales de l'orientation vers une politique d'auto-suffisance alimentaire ont été étudiées à partir d'une réflexion sur des enquêtes déjà effectuées.

Enfin la dernière partie, consacrée à l'évaluation de l'action de développement agricole de la Basse-Casamance fut réalisée par le biais d'un travail à la bibliothèque de la SOMIVAC à Ziguinchor ainsi que d'enquêtes de terrains effectués dans le village de Sindian. Aidé d'un enquêteur, nous avons ainsi eu un séjour de 6 mois à Sindian entrecoupé de voyages d'une dizaine de jours à Dakar. Situé dans la zone agro-économique de Medieg (telle que l'a définit l'ISRA), les chiffres relatifs aux enquêtes que nous avons effectué, peuvent être généralisés aux villages compris dans cette zone.

A propos des enquêtes de terrain chiffrées, (production agricole, unités économiques, revenus monétaires, migration, structure d'âge, superficies cultivées) un point de méthode reste à souligner. La population de Sindian est d'environ 1.500 habitants. Nous avons établi un échantillon représentatif comprenant 48 chefs de kasondak, soit le 1/4 de ceux-ci, la liste des chefs de kasondak nous a été fournie par le chef du village puis confirmé par les chefs de quartiers (voir Annexe). C'est auprès des Kasondaks membres de l'échantillon que nos enquêtes ont porté : il ne nous était pas possible de toucher toute la population du village.

Dans la pratique quotidienne de la recherche, c'est souvent à partir des traits de la structure actuelle que nous avons interrogé l'histoire. C'est à dire que la logique d'exposition ne correspond pas à celle de la recherche. Elle permet simplement au lecteur d'avoir une vision de l'évolution du système agraire.

P R E M I E R E P A R T I E

L'EVOLUTION DES SYSTEMES AGRAIRES DIOLA :

DE LA PERIODE PRE-COLONIALE

A L'INDEPENDANCE

TITRE 1 : DE LA PERIODE PRE-COLONIALE A L'IMPLANTATION DU SYSTEME COLONIAL

A - LA FORMATION SOCIALE PRE-COLONIALE

I. Les rapports sociaux

I.I. Organisation politique

Les Diola de Basse-Casamance avaient des systèmes politiques différenciés que l'on peut regrouper en deux catégories :

- L'organisation politique oligarchique, sous forme de royaume oligarchique.

- L'organisation politique non hiérarchisée et égalitaire.

Des cinq grandes régions du pays diola de Basse-Casamance (Oussouye, Séleky, Fogny-Combo, Bayot, Kian-Dadala), seule la région d'Oussouye, la plus importante, possédait un système politique oligarchique.

La région d'Oussouye était composée de plusieurs provinces. "Chacune de ces petites provinces possédait son roi, grand féticheur.. chaque province possédait une relative autonomie, mais les diverses régions se livraient souvent à des guerres.." (1). Le roi dans le

(1) L.V. Thomas, les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle d'une population de Basse casamance. IFAN. Tome 1. P. 201.

système politique n'a pas un rôle très important, c'est en fait un conseil d'anciens qui prend les principales décisions ; "ces peuples sont fétichistes, leur forme de gouvernement est oligarchique, leurs chefs respectifs ont très peu l'influence et ne peuvent prendre aucune délibération importante, sans assembler les anciens du village. Ils ont cependant l'administration de la justice, et ils imposent des amendes qui profitent plus aux membres de l'assemblée qu'à eux-mêmes" (2). Parmi cette assemblée, les féticheurs étaient largement représentés. Ainsi donc, la caractéristique essentielle des royaumes en Basse-Casamance est leur caractère relativement dépersonnalisé.

Contrairement à la région d'Oussouye, celles situées plus à l'intérieur du continent et situées au nord du fleuve Casamance ne connaissaient pas la royauté, ni même la chefferie à l'échelle du village. S'il existait quelquefois une unité politique regroupant plusieurs villages, celle-ci était limitée dans le temps. Les premiers voyageurs ont souligné l'état de guerre permanent, l'"anarchie" qui caractérisaient ces régions. La région du Fogny, dont nous ferons en profondeur l'étude de l'évolution du système agraire connaît précisément ce type de système politique dont les lignes suivantes vont donner une idée beaucoup plus précise.

1.2. Habitat et rapports de production.

L'habitat reflète les rapports sociaux. Le mode d'occupation de l'espace habité révèle l'organisation politique en vigueur dans

(1) Hecquard : "Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale. Paris 1953. P. 113 in : V.L. Thomas op. cit. p. 206.

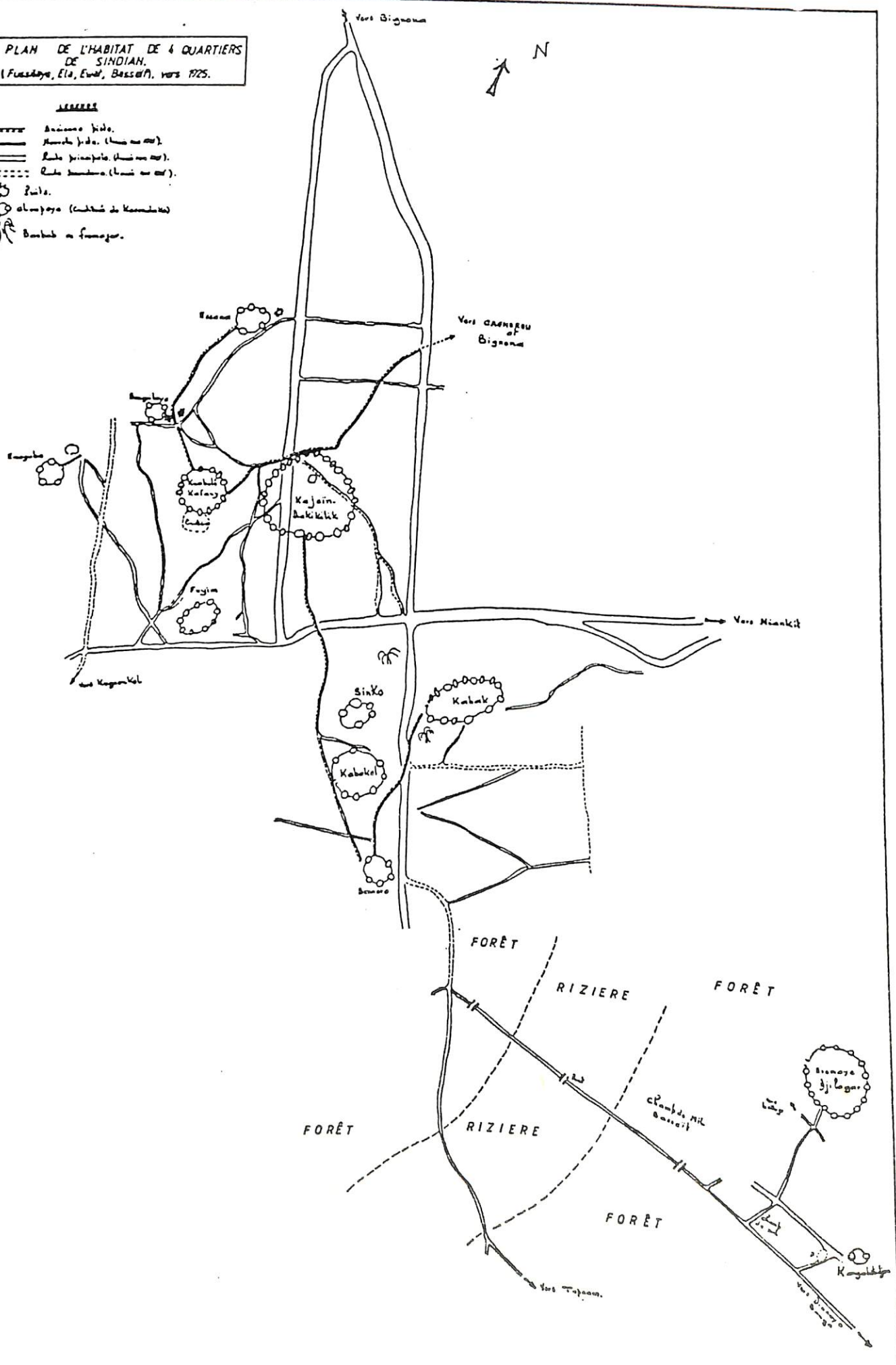
une société. C'est de cette hypothèse que nous sommes partis pour étudier les rapports sociaux. Ce chapitre est important parce qu'il permettra de comprendre les modes spécifiques de transformations sociales subies par la formation sociale. Des études intéressantes (1) ont déjà été effectuées sur l'habitat et les rapports sociaux en Basse-Casamance. Dans cette thèse, nous n'allons pas à contre courant de ce qui a déjà été écrit : nous insistons plutôt sur le lien entre l'habitat et rapports sociaux par une tentative d'illustration que nous avons pu effectuer grâce à des enquêtes de terrain dans un village du Fogny. Ce chapitre a pu être rédigé grâce aux entretiens que nous avons eu avec les anciens (histoire du peuplement, organisation sociale pré-coloniale) et l'examen archéologique des anciens sites habités, ce qui nous a permis de dresser sur un fond de carte le nombre et l'emplacement des anciennes concessions de quatre quartiers de Sindian.

C'est autour de la structure de l'habitat que l'organisation sociale est fondée. Les diola du fogny forment un habitat communautaire dénommé éloupeye. Il s'agit de la juxtaposition de multiples kasondak (petites maisons) en une forme circulaire (voir carte N° 1) "les diola constituent ^{une} société égalitaire et individualiste le défaut de structure politique va de pair chez eux avec l'absence de hiérarchie sociale ; leur société est constituée de familles paysannes juxtaposées, maisons dépendantes les unes des autres" (2). Comme l'indique L.V. Thomas Kasondak (case avec toit de chaume)

(1) En particulier celles de P. Pelissier et L.V. Thomas.
 (2) L.V. Thomas op. Cit. P. 680

PLAN DE L'HABITAT DE 4 QUARTIERS
DE SINDIAN.
(Foussaye, Ela, Ewé, Bassé), vers 1925.

- LEGÈRE**
- Ancienne voie.
 - ===== Nouvelle voie. (anciennes routes).
 - ==== Route principale (anciennes routes).
 - Route secondaire (anciennes routes).
 - ⊙ Puits.
 - ⊙ alouyo (carrés de Kouakou).
 - ⊙ Boubou ou fougère.



constitue l'unité sociale. Celui-ci est habité par un ménage. Tous les ménages ont des droits égaux.

Entre les kasondak se trouvent des enclos rattachés à chacun d'eux. Il y a autant de kasondak que d'hommes mariés dans le eloupeye, c'est dire que l'accès au mariage constitue la condition du départ de chez le père pour la construction d'un kasondak distinct et indépendant. Les femmes et enfants n'ont pas le droit d'avoir un kasondak et c'est l'homme qui, en tant que chef de ménage, est chef de kasondak. Si les droits de l'homme sont prééminents dans ce domaine, nous verrons dans l'analyse des rapports de distribution des produits agricoles et des échanges pré-coloniaux, que la femme, contrairement à de nombreuses sociétés pré-coloniales en Afrique joue un rôle socio-économique important.

Tous les membres du eloupeye appartiennent au même partilignage. On rencontre des eloupeye proches les uns des autres (par exemple Kabak, Sinko), cela renvoie à l'histoire du peuplement du village. Très généralement, les eloupeye rapprochés ont le même ancêtre. D'autres sont plus isolés (cas de Djlogar et Aromaye). Ils ont été formés par des hommes venus d'autres régions que les ancêtres des autres eloupeye.

Un village est constitué généralement de plusieurs quartiers à l'intérieur desquels on retrouve ensuite les eloupeye. Les quartiers se sont constitués sur la base de liens patrilinéaires (même origine ou alliance politique). A Sindian, il existe douze quartiers : Fussilage, Ewat, Ela, Kugnonkol, Kernour, Keyi, Eramba, Batékel, Boussonghaï, Tapman, Basséït et Edjamalemo. Nous donnons la composi-

tion des quartiers que nous avons représenté sur notre graphique.

Quartier	Composition
Fussilaye	Kabak, Sinko, Benners, Kabekel Dyakikilic-Kadyën.
Ela	Fuyim, Emegube.
Ewat	Bouguilaye, Essana, Kafagny-Kumbolo
Basseït	Djilogar-Aromaye, Kanyanlotidyon.

Comme l'indique notre graphique les eloupeye présentait de grandes différences de taille qu'explique l'histoire du peuplement. Ainsi, le recensement généalogique (1) établit que Dyakikilic était bien plus important que les autres eloupeye ; il se trouve que c'est celui-ci qui s'est le premier constitué dans le village de Sindian, après avoir chassé les Baïnouk qu'ils y ont trouvé.

Les relations entre eloupeye sont liées à l'histoire. Celles ayant un ancêtre commun sont solidaires généralement. L'analyse des droits fonciers révélera les liens plus solides existant entre eloupeye d'un même quartier. Les actions guerrières étaient conduites à l'échelle de tout le village. La guerre, fonction économique par excellence était probablement le facteur d'intégration le plus important du village.

(1) Le tableau généalogique que nous avons dressé à la suite de nos enquêtes est indispensable pour comprendre comment s'est traduite les transformations sociales.

1.2.1. Constitution du eloupeye par migration (1).

Lorsque pour des raisons de conflit (le plus souvent par manque de rizières) quelques frères quittent le village à la quête de nouvelles terres, ils s'installent en formant toujours un éloupeye ; ainsi un eloupeye peut se constituer avec trois kasondak, et même deux. L'enclos séparant les kasondak est alors très grand, en prévision de l'émergence de nouveaux kasondak. Ainsi donc, quel que soit le nombre de chefs de kasondak, le eloupeye a la même structure.

Pour l'exemple de Sindian, plus précisément du quartier Fussilaye, le eloupeye dénommé dyakikilic est une concession originale, en ce sens qu'il a été fondé par des personnes venues d'un autre village qui y sont arrivées avec les fétiches ancestraux. Il en est de même de Kabag.

1.2.2. Constitution du eloupeye par scission

C'est le cas où des membres d'un eloupeye le quittent pour en former un autre dans le même village. Cela peut avoir des raisons diverses, dont les deux principales sont : manque d'espace dans le eloupeye originel, conflits entre chefs de ménages.

Ainsi pour en revenir encore au quartier Fussilaye dans le

(1) Le eloupeye peut se constituer de deux façons : soit par scission d'avec un eloupeye existant déjà dans le village ou alors par migration de frères consanguins en provenance d'un autre village.

village de Sindian, Sinko a été formé par d'anciens résidents de Kabag, il en est de même de Kadyeïn. Certains prétendent qu'ils le furent à la suite de conflits.

Les conflits internes au eloupeye et qui furent souvent à l'origine de la constitution de nouveaux eloupeye furent probablement nombreux.

1.2.3. Les fonctions du eloupeye.

Comme sa forme le suggère, le eloupeye avec sa forme circulaire constitue une véritable forteresse. Il faut se rappeler qu'il n'y eut jamais de constitution de royaume suffisamment étendu en pays diola. Les villages entraient souvent en guerre les uns contre les autres. D'où l'importance d'une organisation sociale capable d'y faire face. L'unité du eloupeye constitue dès lors une garantie contre les agressions extérieures. En cas d'attaque, le kafouek (grande entrée) est fermée, tous les membres du eloupeye se mettent à l'intérieur de la forteresse et ripostent.

Le bétail, bien que réparti entre les différents ménages composants la concession est gardé en commun au milieu de la cour (fankaf). Ce mode de gardiennage est une mesure contre les multiples vols de bétail. Il constitue de surcroît un mode de constitution adéquat de la fumure animale dont se servent les femmes pour les répandre dans les rizières.

Chaque eloupeye possède ses fétiches et ceux-ci sont conservés toujours au sein des eloupeye originels. Très souvent, des membres d'un eloupeye se rendent dans le village d'où proviennent leurs ancêtres, puisque le bois sacré de la famille s'y trouve. Il en est ainsi des villages du Kalounaye vis-à-vis de ceux du Fogny. Le chef du eloupeye, le plus ancien, est le garant et le guide des cérémonies.

Le eloupeye constitue l'unité qui gère la terre. C'est en son sein que toutes les règles ayant trait au foncier sont réglées sous l'autorité toujours du chef du eloupeye.

Le "eloupeye" "réalise donc une cellule sociale par excellence ayant une signification religieuse (culte du grand fétiche kubulung, protecteur de la communauté), économique et technique (appropriation des biens communs et union dans une même tâche), militaire (du moins autrefois où il prenait l'aspect d'une petite place forte) et enfin familiale (puisque l'importance du hâk manifeste le degré de cohésion de la société considérée" (1). Le hâk désigne le eloupeye pour la population diola du Kassa (sud-ouest de la Basse-Casamance).

Il n'existe pas de chefferie à l'échelle du village (absence de centralisation politique).

(1) L.V. Thomas, les Diola, op. cit. p. 240.

Cependant, il existe une vie économique commune regroupant non seulement tous les eloupeye de Sindian, mais également d'autres villages environnants (Kagnarou, Niankit, Suel...). Le marché se tenait dans le quartier Fussilaye. D'après la tradition orale, le nom du quartier serait précisément lié au fait que le marché se tenait le jour de "Fussilaï" et aussi de founakakef.

L'analyse des droits fonciers dans la formation sociale pré-coloniale que nous nous proposons à présent éclairer encore plus les rapports sociaux chez les Diola.

1.3. Les droits fonciers (1)

L'étude ci-dessous est le fruit d'entretiens avec les chefs de eloupeye du village de Sindian.

Le terroir villageois (champs, rizières et forêt) est réparti entre les différents quartiers ; chaque quartier correspond à une famille originelle qui se serait étendue par la suite. Au fur et à mesure des conquêtes, les familles qui s'installent délimitent les rizières, champs et forêt leur appartenant. C'est à l'intérieur du quartier, entre les familles que s'expriment les droits fonciers. Ainsi chaque famille étendue (eloupeye) dispose d'une fraction de terroir gérée par le plus ancien ; le droit d'usage étant concédé aux fils mariés. Sur la portion de forêt appartenant d'abord au

(1) Informations recueillies d'après nos entretiens avec les anciens du village.

quartier, mais dont la gestion revient à chaque eloupeye qui connaît clairement ses attributs, nul n'a le droit de procéder à des défrichements sans l'accord du chef du eloupeye. La portion de forêt, prolonge les champs jusqu'au terroir du village voisin. Par contre, tout membre de la collectivité villageoise a le droit d'exploiter la forêt (ceuillette, pâture, toute activité en dehors du défrichement), ce qui n'est pas en principe reconnu à un non-membre de la collectivité. Le droit de défriche peut être concédé à un étranger par le chef du eloupeye ; cependant celui-ci ne garde qu'un droit d'usage sur la terre. Ce droit peut lui être retiré selon les besoins des membres de la famille étendue.

1.3.1 L'accès à la terre.

C'est par le mariage que le jeune diola accède aux droits d'usage de la terre. Dès la saison des pluies suivant le mariage, le père affecte les parcelles de rizières qui lui appartiendront et les champs qu'il exploitera à son compte. Avant le mariage, le jeune garçon ignore les parcelles qui lui seront affectées. Si les champs affectés ne lui suffisent pas, le jeune marié peut procéder avec l'aide du eloupeye ou de sa classe d'âge, à de nouveaux défrichements, en consultant au préalable son père qui lui indiquera le lieu où il peut défricher. Au fur et à mesure du mariage de chaque enfant le père lui affecte des parcelles de rizières et champs, le partage étant égalitaire entre tous les enfants. Si au moment du mariage des cadets, le père réalise qu'il ne lui reste pas suffisamment de rizières, il peut en principe désaffecter quelques parcelles au

fils ayant déjà contracté mariage, au bénéfice des plus jeunes. Ainsi donc, la répartition des terres entre les enfants ne peut être considéré comme définitive. La femme n'a aucun droit sur la terre ; elle exploite seulement les rizières qui ont été affectés à son mari. C'est ce dernier qui lui indique les rizières qu'elle exploitera. En cas de remariage, il n'y a en principe pas de nouvelles affectations de champs ou de rizières, sauf au cas où le père dispose d'une quantité importante de rizière ou de champs. En cas de divorce, le garçon garde toujours les parcelles qui lui ont été affectées. N'allant pas dans les rizières il fera exploiter sa parcelle par sa mère, ou alors par sa femme extérieure au eloupeye avec laquelle il a des rapports matrimoniaux. Ce faisant, la femme garde le tiers de la récolte et remet les deux tiers au propriétaire de la rizière : on parle de convention "bourecor".

En affectant ses parcelles de rizières à sa progéniture, l'homme garde toujours une parcelle qu'il exploitera lui-même tant qu'il en sera physiquement capable, sinon il affecte la parcelle à son fils aîné qui le fera exploiter par sa femme. Cependant, il peut aussi par le biais de la convention "bourecor" faire exploiter sa rizière par une tierce personne. A la mort du père, sa parcelle de rizière et ses champs sont partagés entre tous ses fils par les frères du défunt.

1.3.2. Les prêts de terre.

Les prêts de rizières et de champs étaient une pratique courante. Ils se pratiquaient à trois niveaux. Celui du eloupeye, du quartier et du village.

- Prêts à l'intérieur du eloupeye.

Très fréquent, ces prêts sont d'autant plus faciles que le eloupeye constitue une concession commune. En cas de besoin exprimé par un membre, un conseil est tenu, et il est décidé que la parcelle reviendra au demandeur. Ces prêts se font sans contrepartie aucune jusqu'au jour où le cédant désire reprendre les rizières. Les prêts de rizières étaient très fréquents à l'intérieur du eloupeye, la priorité est donnée sur celles échangées avec l'extérieur. On peut affirmer que ce type de prêt outre son caractère social unificateur a une importante fonction économique. Il assure l'affectation de rizières selon les besoins de la famille. Le partage des rizières étant égalitaire, les aînés du eloupeye ayant le plus d'actifs non mariés encore, éprouvent le besoin de disposer de superficies plus grandes. Celles-ci sont prêtées par les ménages les plus jeunes ayant encore peu de productifs à leur charge. Ce système permet donc de maintenir l'égalité dans la répartition des terres, tout en assurant une affectation de celles-ci selon les besoins de chaque membre. Il est d'autant plus facile que l'unité de consommation est constitué par le eloupeye.

- Prêts au niveau du quartier :

Ils se pratiquaient lorsqu'il y avait impossibilité de trouver une rizière dans sa famille étendue. Dans ce cas, la "rizière de la famille sort", il faut alors consulter le conseil du eloupeye. Il n'est généralement demandé aucune contrepartie, sauf quand les prêts sont de longue durée (plus de cinq ans).

- Prêts à l'extérieur du quartier :

Il concerne d'autres quartiers du même village ou d'autres villages et nécessite l'accord du conseil du eloupeye. Ces prêts sont effectués toujours avec une contrepartie. La durée du prêt est variable, elle dépend du cédant lui-même. En cas de prêt, le cédant reçoit une vache, un porc ou des chèvres. Lorsqu'il sera dans le besoin de reprendre

ses rizières, il ira chez son partenaire avec sous la main ce que celui-ci lui avait concédé auparavant. Ce n'est pas seulement le "demandeur" qui est à l'origine de la transaction. A l'occasion d'une fête, de funérailles ou de quelque autre occasion, le père prend l'initiative de prêter la rizière contre des vaches, ou même de l'argent selon ses besoins. Il ne recouvrera le bénéfice de sa rizière que lorsqu'il remettra intégralement ce qui lui a été cédé. Les prêts entre villages existent également, bien que moins fréquents, les contreparties sont généralement plus élevées en valeur. Ce type de prêt a une double fonction :

- réaliser l'affectation des rizières entre les ménages selon les besoins de reproduction de chacun d'eux.

- Permettre l'accès aux biens de prestige en cas de nécessité.

Les prêts de champs (c'est à dire sur le plateau) ont toujours existé. Cependant, il étaient peu fréquents et ne faisaient l'objet d'aucune contrepartie.

Ce chapitre indique que les rapports à la terre étaient intimement liés aux rapports sociaux. Le système de prêts de terre révèle une discrimination (différence entre les prêts à l'intérieur et à l'extérieur du quartier) ; à l'extérieur la terre tend à acquérir une valeur marchande. On peut souligner également le caractère collectif, sous le contrôle du plus ancien, de la gestion foncière.

II. Production et distribution des produits agricoles.

2.1. Les cultures pratiquées.

Les diola sont essentiellement un peuple de riziculteurs. L'histoire du peuplement montre que c'est en allant à la recherche de terres inondables pour la riziculture qu'ils ont essaimé la Basse-Casamance. La perfection des instruments de labour et des techniques d'aménagement témoigne de l'ancienneté et de la richesse de cette riziculture. La riziculture diola a déjà été l'objet d'une description minutieuse effectuée par P. Pélissier (1). Par contre moins connue, est l'implantation des cultures de plateau (sorgho, mil, fonio) dans la façade orientale et septentrionale de la Basse-Casamance bien avant la pénétration coloniale et le contact généralisé avec les manding. Jusqu'à présent la littérature a considéré que c'est récemment, à cause des manding, que les diola de l'est et du nord se sont consacrés aux cultures de plateau. C'est en ce sens que L.V. Thomas écrit à propos du mil et du sorgho : "Ces deux plantes

(1) P. Pélissier : Les Paysans du Sénégal. Civilisations agraires du Cayor à la Casamance. Imprimerie Fabrègue.

presque uniquement travaillées par les musulmans et à l'imitation des Wolof et des Manding, traduisent une véritable sénégalisation de la culture traditionnelle et visent pratiquement à suppléer à la disparition progressive de la riziculture" (1).

P. Pélissier bien que reprenant les thèses de l'imitation des Manding par les Diola (2) a pourtant reconnu l'ancienneté des cultures sèches chez les diola.

"La conquête de nouveaux terroirs par les Diola se fit vraisemblablement vers l'est et le nord-est en remontant les marigots de Baïla-Bignona... Vers l'amont de ces marigots, le réseau hydrographique est moins dense et les terres inondables moins nombreuses par conséquent. En revanche, les forêts de plateau y sont plus fréquentes et les sols plus sabloneux. Ainsi, la nécessité a conduit les Diola à accorder au fur et à mesure que se restreignait le domaine des terres à riz une importance croissante à la culture sèche" (3).

L'étude de la localisation des villages elle-même témoigne de cette adaptation. Tandis que sur la façade maritime, on rencontre de très gros villages rassemblés autour de larges bas-fonds, "les villages des plateaux du nord, et de l'est, non seulement se sont morcelés pour répondre à l'amenuisement des rizières dans ces régions, mais encore ont été transférés sur les plateaux, au coeur des terroirs

(1) L.V. Thomas op. cit. P. 104.

(2) Voir P. Pélissier op cit.

(3) P. Pélissier : Etude sur l'habitat des riziculteurs de basse-Casamance, Faculté des lettres et sciences humaines de Dakar. Travaux du département de géographie. P. 10.

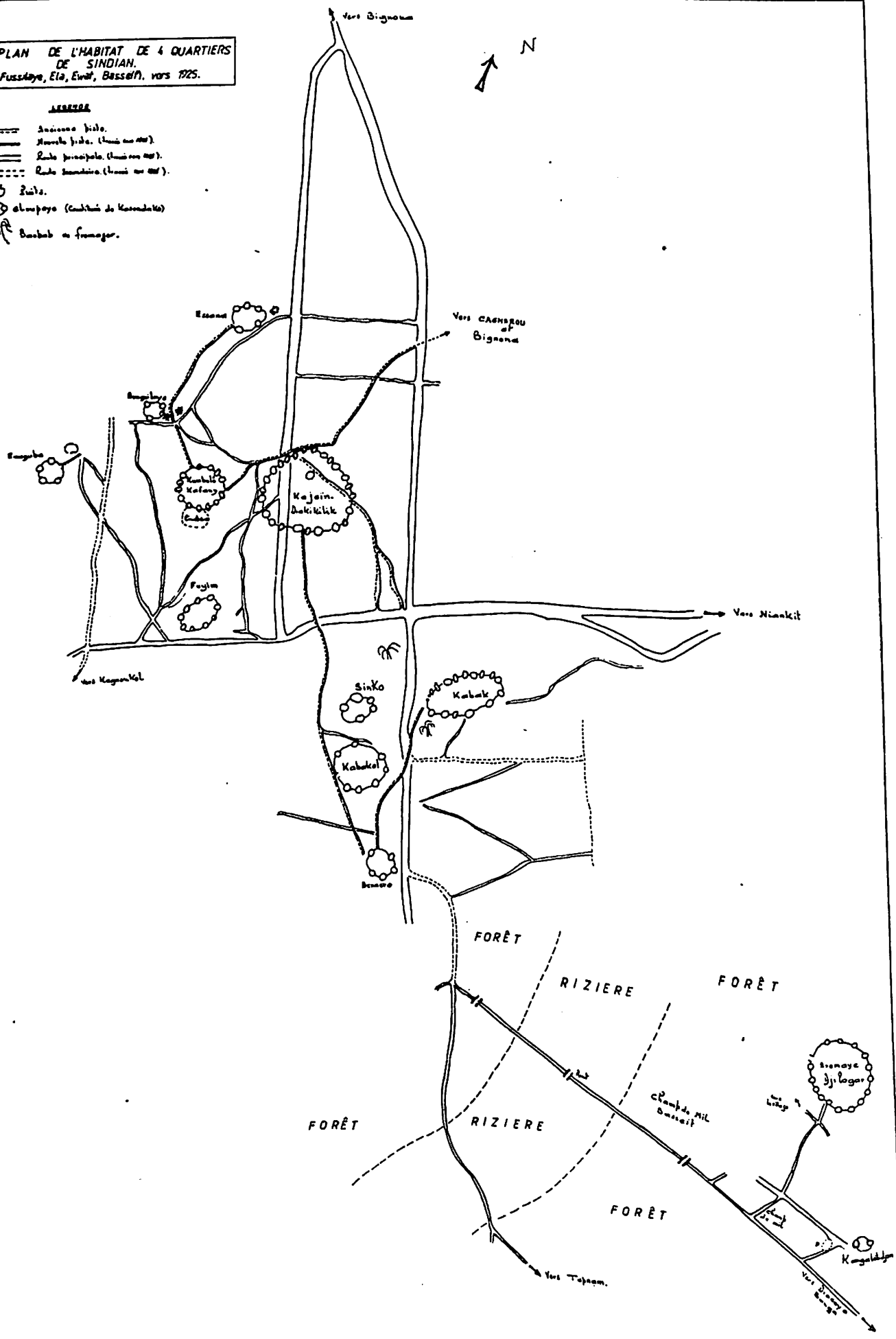
secs voués au mil" (1) (voir carte 2,)

Les premiers rapports administratifs quant à eux confirment l'importance des cultures sèches dans ces régions (2). Le mil et le sorgho, comme cultures, viennent au premier rang, peut-être même avant le riz. Ils sont cultivés à la périphérie villageoise, contrairement aux pratiques actuelles. Ils font l'objet d'une culture annuelle, suivie d'une jachère de trois à quatre ans. A la suite de quoi grâce au procès de défriche brûlis, la fertilité était reconstituée. Si certains auteurs admettent l'existence du mil dans le système agraire pré-colonial des diola, point de place n'est accordée au fonio (3). C'est pourtant très probablement de cette graminée dont parle B. Bocandé en 1857 : "tous ceux qui ne possèdent pas suffisamment de rizières ... ne manquent pas de cultiver sur les terrains situés autour des villages une petite graminée nommée Fundo, sorte de fourrage qui croit et mûrit avec les premières pluies et que les habitants coupent en vert dès la fin du mois d'août... pour un grand nombre d'individus, le fundo remédie à la disette.... Pour tous il fournit un mets excellent et recherché" (4). Les raisons qui nous amènent à penser qu'il s'agit là du fonio sont doubles : premièrement les deux plantes ont les mêmes caractéristiques, deuxièmement nos entretiens révèlent l'ancienneté du fonio en Basse-Casamance (5). Quoiqu'il en soit, cette plante, aujourd'hui disparue jouait un rôle capital, en tant qu'aliment de soudure particulièrement.

(1) P. Péliissier. Etude sur l'habitat... op. cit. P. 10.
 (2) Voir en particulier le rapport ANS 13G375 "Notes sur le Fogny" (1892-1916).
 (3) Le fonio est une culture aujourd'hui disparue.
 (4) 2 D 5-7. Rapport Bocandé Casamance 1857.
 (5) Jusqu'à l'indépendance en 1960, les rapports agricoles signalaient encore la place du fonio dans la production agricole (voir les archives à Bignona).

PLAN DE L'HABITAT DE 4 QUARTIERS DE SINDIAN.
 (Fussaye, Ela, Ewé, Bassé). vers 1925.

- LEGENDE**
- Ancienne piste.
 - ===== Nouvelle piste. (tracé au noir).
 - ==== Route principale. (tracé au noir).
 - Route secondaire. (tracé au noir).
 - ⊙ Route.
 - ⊙ atampaye (Cachéris de Kasandaka).
 - ⊙ Baobab ou fromager.



Le terroir villageois est cultivé d'une manière coordonnée, renvoyant à la connaissance des rapports sociaux. Les champs, pour chaque culture sont contigus pour tous les membres d'un même eloupeye, parfois d'une même quartier. De ce fait, sur le terroir appartenant aux membres d'un même eloupeye, on trouvait toujours trois espaces cultivés bien distincts : un espace consacré (annuellement) au sorgho un autre au mil et une zone en jachère. Même au début de l'introduction de la culture arachidière, une zone sera trouvée pour celle-ci par les membres du eloupeye. La rotation culturale est rigoureusement pratiquée.

Le calendrier du travail agricole est coordonné à l'ensemble du village et toutes les opérations culturales, se déroulent au même moment. E. Badiane (1) décrit les villages diola comme un vaste mouvement d'ensemble quand s'annonce la saison agricole. Les associations de travail existant surtout à l'échelle du eloupeye permettent à chaque unité de production de terminer les opérations dans les délais requis.

Ce type d'organisation sociale du travail a un avantage certain c'est de faciliter la surveillance des champs, surtout de mil, contre les oiseaux et les singes, particulièrement nombreux dans ces forêts. En effet, les parcelles appartenant à chaque ménage étant contigus à l'intérieur d'un même champ immense, il suffit d'un seul groupe de jeunes pour surveiller l'ensemble. A l'aide de feuilles de ronier

(1) E. Badiane in l'Education africaine. NO 94 Avril-juin 1936.

tressées, les tiges de mil sont reliées bout à bout. Une extrémité de la liane ainsi constituée est tenue dans les mains d'un jeune (cadet non marié) juché sur un mirador (bourembab) ; dès que celui-ci aperçoit oiseaux ou singes, il tire sur le bout de la liane et les tiges de mil en frémissant toutes, éloignent les animaux. Chaque eloupeye délégait ainsi un groupe de cadets qui se relayait pour la surveillance ; les ménages qui ne disposaient pas de jeunes en âge d'exercer cette fonction en profitaient de cette manière.

Le riz de montagne est une autre culture que l'on rencontrait. Il était cultivé dans la forêt et ne faisait pas l'objet d'un investissement important en travail.

Les paysans diola pratiquaient l'élevage. Celle-ci était la forme que prenait l'épargne dans ces économies. Le bétail joue un rôle social fondamental dans la société diola (lors des fêtes de circoncision notamment) (1). L'élevage n'est pas sans liaison avec l'agriculture. Contrairement à de nombreuses sociétés soudaniennes, les diola gardaient eux-mêmes leur bétail. Traditionnellement celui-ci va en paccage sous la conduite des jeunes garçons, tout autour du village et dans la proche forêt. Le soir il est conduit au village et gardé dans l'enceinte même du eloupeye, au milieu de la cour. Là s'accumule durant toute l'année, le fumier. Au début de la saison des pluies, celui-ci est ramassé et répandu aussi bien dans les rizières que dans les champs.

(1) Il n'est pas de notre propos de nous étendre sur ce point qui par ailleurs fait l'objet de nombreux travaux, particulièrement de L.V. Thomas.

2.2. Organisation sociale du travail et distribution des produits agricoles.

Production agricole

S'il y a division sexuelle des opérations cultures dans l'agriculture pré-coloniale chez les diola, cette division n'existe pas selon les cultures.

Les tâches les plus lourdes relèvent de l'homme. Le labour est effectué par les hommes, aussi bien dans les rizières que sur le plateau. L'instrument des labours est le Kajandu ; il permet de labours profonds, effectués en billons. A la femme revient le semis (pour les champs) et le repiquage. L'association du système labour-repiquage permettait à la riziculture d'atteindre des rendements très élevés. "On sait les avantages précieux procurés à la riziculture par cette dernière méthode : économie de semences, augmentation des rendements, meilleure résistance aux avatars climatiques, facilité de la lutte contre les mauvaises herbes etc..." (1). Ces observations forcent l'admiration de P. Pélissier qui écrit qu'"en dehors des régions qui utilisent le desherbant chimique n'y a-t-il sans doute aucun pays au monde où grâce à la qualité des labours et à la pratique du repiquage, les rizières soient plus propres qu'en Basse-Casamance" (2).

(1) P. Pélissier : Les paysans du Sénégal, op. cit. P. 754.
 (2) P. Pélissier : Les paysans du Sénégal op. cit. P. 756.

Sur le plateau, le labour (en billons) était effectué par l'homme, la femme se chargeant du semis.

Distribution des produits agricoles.

Durant la période pré-coloniale, l'égalitarisme qui s'exprimait visiblement sur le plan de l'habitat se retrouvait au niveau de la production. L'étude des droits fonciers révèle que le cadet, avec le mariage, change de statut et possède désormais des parcelles dans les bas-fonds (rizières) et sur le plateau (champs de mil et de sorgho). Les parcelles de rizières sont exploitées strictement par le ménage mis à part les formes communautaires de travail (limitées dans le temps) qui existent au niveau du eloupeye. Sur le plateau les unités de travail sont constituées de plusieurs ménages, membres du même eloupeye. Après la récolte des mils et sorgho, un partage était effectué selon les besoins de reproduction de chaque ménage. Le membre le plus âgé du eloupeye disposait d'une fonction particulière dans la redistribution des produits agricoles. Lorsqu'un ménage connaissait la pénurie, c'est à lui que l'on s'adressait. Il effectuait alors nuitamment (la fierté diola l'exigeait), une ronde de tous les kasondak du eloupeye afin de réunir la subsistance nécessaire au ménage en déficit.

S'il existe des unités de travail impliquant plusieurs ménages sur le plateau, la cuisine et la communauté de consommation se limite au ménage.

La production agricole, chez les diola n'était pas sans liaison avec l'extérieur. Les produits agricoles (mil, sorgho et riz) entraient dans des circuits d'échanges qui mettaient la formation sociale en rapport avec les circuits marchands d'Afrique occidentale.

III. LES ECHANGES PRE-COLONIAUX

Ce chapitre concerne les échanges ayant précédé la révolution industrielle en Europe. Il a pour objet de connaître d'une part l'état des économies paysannes pré-coloniales et d'autre part les rapports sociaux (enjeu autour des produits entrant dans les échanges). Les courants d'échange existant à cette période révèlent que les Diola n'étaient pas aussi isolés qu'il a souvent été écrit. D'une manière générale l'on considère que les transactions autour de la production agricole ont été exceptionnelles en pays diola ; en ce sens, O. Journet écrit que : "Les seules fois pendant les années 1940" (1). les échanges pré-coloniaux chez les diola sont un des domaines les plus méconnus. Les auteurs qui ont le plus étudié cette population n'y accorde pas une place importante. L.V. Thomas lui, considère que les échanges y ont été marginales et les Diola ne participaient pas au commerce : "la coutume fétichiste s'oppose à la vente du riz et le contenu du grenier est jalousement gardé" (2). La littérature

(1) O. Journet : "Rôles et statuts des femmes dans la société diola." Thèse de 3ème cycle 1972. Lyon II p. 205.

(2) L.V. Thomas op. cit. p. 104.

a repris les thèses idéologiques considérant que les diola ont été à l'écart du commerce des produits agricoles. Cette idéologie est le produit de l'action de la colonisation dont l'effet économique fut la disparition d'un marché intérieur de céréales (1).

Les populations diola ne participent pas au commerce seulement par l'intermédiaire des produits agricoles. Ils étaient également impliqués dans le trafic de l'esclavage. C'est ce point que nous précisons, avant d'aborder l'étude des échanges des produits agricoles.

3.1 Le trafic des esclaves.

Le commerce florissant vers 1840 est encore l'esclavage. Les rives de la Basse-Gambie comportent alors plusieurs Etats Manding : Kombo, Fogy, Kian, Niomi, etc... la principale activité économique à laquelle s'adonnent les chefs de ces Etats et les marchands Dyula est l'esclavage.

Rappelons que les Manding sont descendus par vagues successives jusqu'en Basse-Gambie, dès le 14ème siècle, refoulant vers la forêt (sud et sud-ouest) les Diola qui en fait auraient été les premiers à occuper les rives de la Gambie. La religion musulmane pénétra en Gambie avec ces premiers Manding. "C'est probablement les dyula et les autres marchands de longue distance du Mali qui introduisirent l'islam en Gambie durant les quatorzième et quinzième siècles en

(1) C'est cette étude historique qui nous a permis de comprendre les raisons de la régression des cultures vivrières, d'abord sous la forme de disparition des excédents.

en établissant des communautés le long des rives du fleuve" (1). "Les Manding ont établi un réseau commercial qui allait de l'océan atlantique jusque très loin dans l'Afrique occidentale, dès le 18ème siècle, un voyageur pouvait aller de l'océan aux chutes Barrakunda en parlant le Manding tout au long du chemin" (2), ce qui montre à la fois la prédominance de l'éthnie Manding dans la population vivant le long du fleuve et la capacité d'adaptation de sa culture. L'esclavage est alimenté par les razzias manding contre les populations diola situées dans les forêts et marais du sud des Etats du Combo, Fogny et Kiang. Même après l'abolition officielle de la traite, le commerce persista. "Chaque année, de nombreux marchands Dyula et Mandé Dyula amènent des esclaves dans les ports du fleuve Gambie afin de les échanger dans les maisons de commerce européennes contre des produits manufacturés : armes et munitions, fer, tabac, alcool, et vêtements, les esclaves sont amenés du Salum, du Niani ou du Vintang dans le Fogny dans l'île de James"(3).

Il ne faudrait pas croire cependant que les Diola ne sont que des victimes. Si les premiers voyageurs ont souligné "l'anarchie" et les guerres intestines en pays diola, il est très probable que c'est la traite négrière qui a avivé ces guerres afin de constituer des esclaves. "Les Jigouches et Kon pillent partout, se volent eux mêmes et vendent aux Manding de la Gambie les captifs qu'ils ont enlevés"(4). Béranger Féraud lui aussi signale cette participation

(1) C. Quinn : *Mandingo kings dom of Sénégalbia*, evenston North-western Univesity Press, 1972 p. 54 (traduit par nous D. Thieba).

(2) Moore cité dans C. Quinn. Op. cit. p. 11 (traduit par nous D. Thieba).

(3) C. Quinn : op. cit. p. 8. (traduit par nous D. Thieba).

(4) 2D 5-7 Rapport Bocandé, Casamance, 1857;

active des Diola eux-mêmes : "Ils vendent leurs captifs et leurs enfants aux gens de l'intérieur et particulièrement aux Manding du Fouta Djallon" (1). L'enclave portugaise de Ziguinchor constituait également un centre actif de traite négrière. Les diola participaient au trafic esclavagiste. C'est par la guerre qu'ils se procuraient les captifs destinés à l'échange. Il n'était pas question de faire des captifs du même village, ou la même unité territoriale. "L'esclavage ne peut être produit que par la guerre ou le brigandage, seules institutions capables de conférer aux individus un statut qui les rendent aliénables" (2). De ce fait, ce n'était pas leurs propres enfants que les villages livraient au commerce, contrairement aux thèses de Béranger-Féraud (3), mais ceux appartenant à d'autres territoires contre lesquels ils étaient allés en guerre. L'esclave n'est jamais intégré dans la communauté villageoise, il était destiné exclusivement à l'échange. Les prisonniers n'étaient pas utilisés pour étendre la production vivrière destinée aux échanges. "Les prisonniers effectués en dehors des unités territoriales étaient vendus aux manding ou tués à la guerre ou attachés lors des libérations à l'autel patrilinéaire. Le prisonnier féminin était généralement épousé. Il y a donc un peu partout en Casamance, de ces enfants de prisonniers plutôt que l'esclaves. Mais ils sont partout, sauf à Djemberring et à Kabrousse, totalement assimilés au lignage patrilinéaire..." (4). Ces lignes soulignent qu'il a existé une intégration

(1) Béranger-Féraud : Les peuplades de Sénégambie. E. Leroux Paris 1879. P. 292;

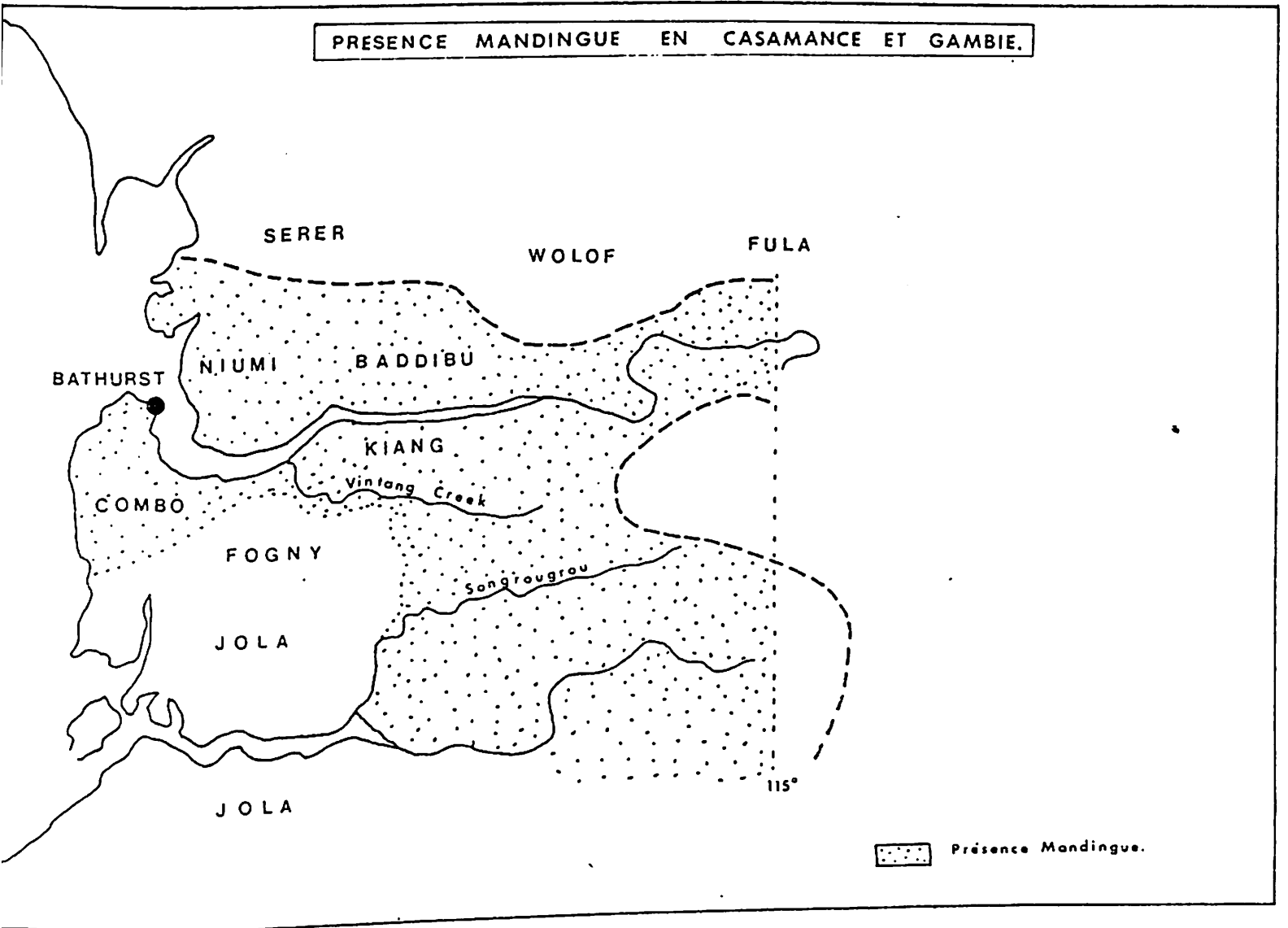
(2) C. Meillassoux, l'évolution du commerce pré-colonial.

(3) Celui-ci ne distingue probablement pas les captifs et les "vendeurs". Pour lui ils étaient diola, donc de la même famille.

(4) Y. Marzouk Schmitz

et les "vendeurs".

PRESENCE MANDINGUE EN CASAMANCE ET GAMBIE.



des esclaves dans certaines régions de Basse-casamance. Mais dans le Fogny, nos enquêtes sur ce point n'ont pas permis de distinguer des personnes qui auraient eu un ancêtre comme prisonnier. En tout état de cause, l'esclavage n'a pas eu un impact important sur les rapports sociaux. Dans une note concernant les populations à faible pouvoir central, Cl. Meillassoux remarque : "Si ces populations ne sont pas raziées par les Etats militaires, elles contribuent à l'approvisionnement en esclaves en se livrant des guerres locales ou en entrant de leur propre chef dans les circuits de traite....Si ces activités suscitent des formes particulières d'échange ou de domination, elles ne contribuent cependant pas à propager l'esclavage parmi elles, ni à les extraire de leur particularité" (1).

A la veille de l'implantation du dispositif colonial, les rapports sociaux sont encore des plus égalitaires, constitués autour du eloupeye. Il n'y a pas eu émergence d'une couche sociale visant à transformer cette société en Etat militaire.

3.2. Les échanges de produits agricoles

Ce n'est pas seulement l'homme qui fait l'objet des transactions en pays diola. Le riz, principale production agricole de la Basse-Casamance et le mil y participent. Vers 1850, les portugais faisaient "vers le bas du fleuve un commerce assez considérable de riz que nous achetons et qui est transporté en Gambie, à Gorée ou à Saint Louis. Ils achètent ce riz en échange de boeufs, de pagnes tissés et teints dans le pays, et de coton. Le sel et les boeufs sont traités contre des marchandises françaises, en sorte que les portugais de Zinguichor sont devenus des facteurs du commerce français en casa-

(1) Cl. Meillassoux : l'esclavage en Afrique pré coloniale. Maspero 1975.

mance" (1). Les populations diola au sud du fleuve Casamance effectuent également des transactions avec les Manding de Moyenne Casamance ou de Guinée Bissao. Leurs embarcations solides décrites brièvement par le rapport Bocandé leur permettaient. Les Diola des Djougouttes du Nord-ouest effectuent le même type de transaction avec les Manding de Gambie. "Les feloupes échangent avec les Européens du riz, quelques peaux et des amandes de palme contre de la poudre, des armes et quelques étoffes. Ils vendent ce riz à leurs voisins contre des boeufs vivants et du coton brut qui viennent du Fouta Djalon" (2). Le Diola n'étant pas particulièrement éleveur, la plus grande partie de son troupeau provient de ces transactions. L'importance du cheptel diola est relevé par les premiers administrateurs de la Casamance (3). Les échanges riz-boeufs ont constitué une activité importante, non épisodique pour de nombreux villages du Combo, Djougouttes et Kassa. Le rapport politique de 1905, parlant de Balingore, lie sa richesse à ces échanges : "Balingore est le village le plus riche du Fogny ; ils récoltent du riz, non seulement pour leurs besoins, mais encore un fort excédent qu'ils échangent contre des boeufs" (4).

Il ne faudrait cependant pas croire que tous les villages

(1) 2D 5-7 : Rapport Bocandé, Casamance, 1857.

(2) Beranger Féraud op. cit. p.291.

(3) Voir : A. Marche : Trois voyages dans l'Afrique occidentale Paris. 1879 p. 15. ou encore 13G 372 correspondance du Résident 1892-1894.

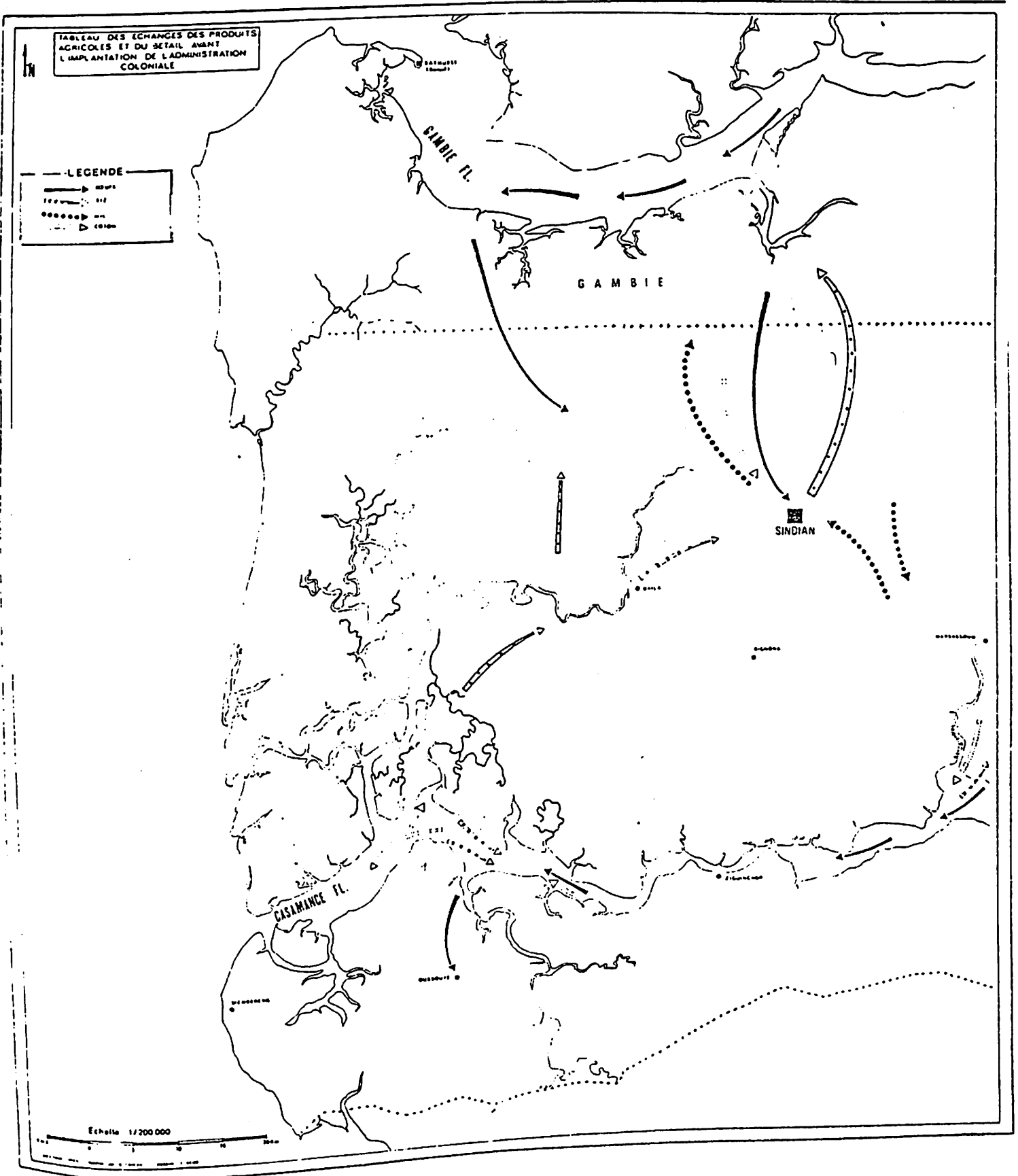
(4) 13G 375 op. cit. p. 12.

diola participent uniformément à ce type de transactions. Les villages de la région est et nord-est procurent du mil aux marchands dyula plutôt que du riz qui lui y faisait moins souvent l'objet de transactions. Bien que pratiquant la riziculture, les Diola des Kadiamoutaye, Djiragone , ... se consacrent énormément aux cultures de plateau et ce sont ces produits que les habitants de ces régions livrent de façon plus importante aux marchands dyula (1). La plus grande partie des produits agricoles est échangée contre des boeufs et des fusils en provenance de la Moyenne-Casamance, mais surtout de la Gambie. Les Diola se procurent également des bovins en les troquant contre des chèvres qu'ils ont élevées.

Les produits échangés visent à la complémentarité économique. Le surplus agricole (bien réel) de la Basse-Casamance est destiné à approvisionner d'autres régions qui lui envoient en retour des boeufs, du coton, des fusils etc... "Le commerce continental offre ...un produit de grande consommation, demandé par des couches de plus en plus larges de la population... Il assure la complémentarité des échanges inter-régionaux...." (2).

Les échanges se font de deux façons. Par l'intermédiaire des marchands ambulants, parcourant inlassablement les villages ou alors par le biais de marché. En fait, la disparition des marchés est avant tout l'oeuvre du dispositif commercial et militaire colonial. Le grand marché acheminant une partie importante du riz et du mil produits par les diola du Fogny est Sindian, qui signifie en manding

(1) Sur l'importance des cultures sèches de plateau dans le Fogny, voir le rapport ANS 13G375 op. cit. p. 8.
 (2) Cl. Meillassoux, l'évolution du commerce africain.... op. cit. P.7.



"Assied toi!". Situé à mi-chemin entre la Moyenne-casamance, les Djougouttes et la Gambie, le village de Sindian fut pendant longtemps (au moins de 1870 à 1920) un centre important de commerce. "Le marché de Sindian se tient trois fois par semaine, réunissant pour des échanges ou achats de produits les habitants de tout le pays situé entre Marsassoum, Bignona, Baïla, Balandine, Diondji et la Gambie ... plus de 300 Manding y sont installés en permanence pour y faire du commerce"(1).

Contre le riz, le mil et le sorgho produit par les Diola, les marchands introduisent des boeufs et du coton, mais aussi des fusils. Ceux-ci proviennent de la Gambie. Les guerres maraboutiques ont sans doute accentué le courant d'échanges et accru le ravitaillement des Diola en armes à feu. Si en 1879, Béranger-Féraud pouvait écrire que les Diola possèdent seulement des mauvais fusils, n'ayant en fait d'armes fabriquées par eux-mêmes que des arcs, des flèches et des sagaies.... se servant d'un bouclier fait en cuir d'hippopotame" (2), quatorze ans plus tard, en Mars 1893, le village de Sindian tint en échec le marabout manding F. Kaba appuyé par une garnison française. Les Diola se procurent de fer également, par l'intermédiaire des marchands, pour la fabrication de leurs instruments agricoles.

Toute personne ayant accédé au mariage susceptible de participer aux échanges. Les femmes participent au même titre que les hommes. Ecoulant une fraction de la production agricole qui leur revient, les femmes disposent de la possibilité d'épargner sous la forme

(1) 13 G 375 Op. cit. p. 13. Selon les 6 jours de la semaine diola, la marché avait lieu 2 fois (Funakakef et Fussilaï).

(2) Béranger-féraud op. Cit. p. 290.

de possession de têtes de bétail. Elles disposaient d'un rôle économique important et indépendant que l'on retrouvera dans l'exploitation du caoutchouc durant la première phase de la colonisation. Dans la formation sociale, aucune couche ne monopolise le commerce des produits agricoles. "La nature des transformations subies par les communautés lignagères est variable selon qu'il s'agit de sociétés qui se livrent au commerce, mais sans contribuer elles-mêmes à la production de marchandises, ou de sociétés productrices qui limitent leurs opérations marchandes à la vente de leurs produits" (1).

Chez les diola qui eux limitent leurs opérations marchandes à la vente de leurs produits, le commerce pré-colonial des produits agricoles aura un faible impact. La production marchande ne sera pas généralisée et les rapports sociaux resteront peu changés. L'organisation sociale du travail et la division sexuelle des tâches agricoles resteront inchangées. Il faudra attendre la mise en place du dispositif colonial, avec l'essor de la production arachidière et l'importation de riz pour assister aux transformations décisives des rapports sociaux et plus généralement du système agraire Diola.

(1) Cl. Meillassoux : L'évolution du commerce africain.... op. cit. P. 17.

B. L'IMPLANTATION DU SYSTEME COLONIAL

Son étude est importante. C'est avec son avènement que s'instaurent les conditions de la transformation des systèmes agraires. Lorsqu'on parle de l'implantation du système colonial en Basse-Casamance, il est nécessaire de faire appel à deux concepts : d'une part celui de conquête qui renvoie à la victoire militaire, d'autre part celui de "pacification" et d'instauration de tout le dispositif colonial. Le passage de la première étape à la seconde est particulièrement riche et fait appel aux faits historiques qu'à une connaissance sociologique de l'organisation politique des Diola du Fogny.

I. De la conquête militaire à la "pacification".

Les Français prennent pied en casamance vers 1840. Ils créent le poste de Carabane, sur une île. La conquête militaire de la Basse-Casamance se fera par la signature successive de traités avec chaque village. La particularité politique de la société Diola facilite la pénétration coloniale. N'ayant pas d'organisation politique centralisée, les villages sont indépendants, les uns vis à vis des autres, ce qui rend difficile l'unité contre l'agression coloniale. Progressivement, l'armée française soumet les villages diola. Proche de 1889 que le premier français (il s'agit précisément du lieutenant Mirebel) pénètre à Bignona en provenance de Sedhiou (en Moyenne Casamance), en vue d'établir des traités avec les villages du Fogny.

Vers les années 1880, le Fogny est traversé par des guerres maraboutiques. Fodé Kaba à l'est et Fodé Sylla au nord, entreprennent des razzias fréquentes en territoire diola. La résistance aux marabouts manding est réalisé par le regroupement de petits hameaux. Les fusils et la poudre sont fournis aux diola par les marchands dyula, en dépit de la guerre, "Fodé Kaba, après ses multiples échecs militaires contre les peulhs, s'est attaqué aux diola vers 1877-1880. Il Razia impitoyablement le Fogny.... L'autorité française sauva les diola de la ruine totale et le 1er juin 1893, F. Kaba signa un traité avec le gouverneur de Sénégal aux termes duquel, et moyennant une rente annuelle de 5.000 F., il s'engageait à quitter le Fogny" (1). Ces notes de L.V. Thomas ne correspondent pas à la réalité historique. Ce ne sont pas les Français qui ont sauvé les diola, bien au contraire, ils ont utilisé F. Kaba pour conquérir le Fogny. Tout d'abord il faut souligner que F. Kaba, au cours de la bataille de mars 1893 était soutenu par une garnison française (2) : cette coalition fut mise en déroute, de plus il faut ajouter que cette bataille se situe entre deux accords établis entre F. Kaba et la France. "Par la convention du 26 Mars 1891, nous plaçons le Fogny et le Kian sous la tutelle du seigneur noir. Le 7 mai 1893, renouvellement du serment contre le versement d'une rente annuelle de 5000 F. (3). Cette unité n'entame en rien la résistance des villages diola. "Les diola du Fogny se montrent rebelles qui nous reprochent de payer à F. Kaba un impôt alors qu'il n'a pu les réduire" (4).

(1) L.V. Thomas op. cit. p. 780;

(2) Voir Capitaine R. Chapoutier : "Trois itinéraires en Casamance". Revue des troupes coloniales. NO 269.

(3) Capitaine R. Chapoutier op. cit. P. 214.

(4) I G343 p. 42.

En 1900, à la suite de la protection accordée par F. Kaba à des meurtriers de soldats anglais en territoire gambien, l'armée française rompt avec le marabout Manding qui trouvera la mort dans son "Tata" à Medina.

Avant de donner une interprétation sociologique de l'évolution des rapports politiques entre F. Kaba et la France, nous présentons quelques faits historiques caractéristiques de la guerre coloniale en Basse-Casamance.

La France occupe toute la basse-Casamance, mais tout au long du début des années 1900, on assiste à des rébellions armées, à une remise en cause de l'autorité coloniale. "L'Etat stationnaire de notre pénétration dans le Fogny dure ainsi jusqu'en 1907" (1). Les traitants, responsables des maisons françaises sont pillés et assassinés. Seule les marchands Dyula s'aventurent dans les forêts sombres. Devant cette insoumission tenace, l'administration coloniale décide de renforcer la présence militaire française : "une compagnie entière fut casernée à Bignona devenu la chef-lieu d'une sorte de petit territoire militaire sous les ordres du capitaine Lauqué"(2). Celui-ci organise des travaux forcés d'aménagement des routes, oblige chaque village à payer l'impôt sous la menace de l'intervention militaire. Les Djougouttes et le Fogny résistent. En août 1907, le village de Kartiack attaque une garnison française. Les femmes, fanatisées par les Dilambaj (tambour) encourageaient les hommes.

(1) I G 343 P. 43.

(2) D'Anfreville de la Salle, "Sur la côte d'Afrique". Larose 1912. p. 281.

Plusieurs auteurs ont souligné le rôle important joué par les femmes, tant en ce qui concerne la guerre, que pour le paiement de l'impôt (1). Après de violentes batailles, "les quartiers rebelles de Jongol, Jatambul et Butengabul firent leur soumission et livrèrent leurs armes, soit 174 fusils dont plusieurs perfectionnés. Le capitaine Lauqué finit par apprendre que cette attaque avait été décidée depuis longtemps et que la plupart des villages voisins attendaient la victoire de Kartiack pour se soulever à leur tour" (2). Cela indique le degré de rejet existant encore au sein de la population diola de Basse-Casamance.

Il y a une apparente contradiction entre la conquête militaire, relativement rapide et la "pacification" qui ne s'instaurera en fait à partir de 1920. Cela s'explique par la structure des villages diola du Fogny. N'ayant pas de pouvoir centralisé, ceux-ci sont indépendants les uns vis à vis des autres. Cette division dans la lutte contre la pénétration coloniale facilite l'action de l'armée française. Cependant, c'est précisément cette absence de pouvoir centralisé qui explique le caractère tardif de la "pacification" et les nombreux soulèvements qui jalonnent l'histoire politique de la Basse-Casamance de 1890 à 1920. L'on sait que la pénétration coloniale s'est souvent effectuée dans une première étape, sous la forme de protectorats à partir d'accords avec les rois. La soumission

(1) Voir par exemple D'Anfreville de la salle. Op. cit. p. 273 et suivantes.

(2) C. Roche, "Conquête et résistance des peuples de Basse-Casamance op. cit. P. 441.

du roi entraînait celles de toutes les populations qui dépendaient de lui : La "pacification" était plus rapide. N'ayant pas trouvé de royauté capable de jouer ce rôle historique dans le Fogny et les Djougouttes, les français se sont heurtés à une résistance tenace et diffuse à la fois. Ils ont cherché une solution dès 1891 à travers K. Kaba. Le rôle attendu de celui-ci était en fait de servir d'intermédiaire à l'administration locale ; les Français espéraient que la victoire du chef manding sur les villages diola aurait permis une installation plus aisée ; d'où l'accord signé avec lui et la bataille entreprise en commun contre le gros village de Sindian, devenu en 1894, l'avant garde de la résistance des diola du Fogny. N'ayant pas trouvé de société hiérarchisée dans laquelle ils auraient trouvé des couches sociales capables, par le jeu de la collaboration de maintenir l'ordre et d'implanter le dispositif colonial, les colonisateurs ont voulu inventer un roi pour les Diola. Celui-ci fut battu. Et c'est là à notre avis la raison profonde de la rupture entre le "seigneur noir" et la France. D'autres raisons comme l'avantage, le non respect des accords (protection donnée à des meurtriers de soldats anglais) ont joué, mais secondairement. N'ayant pas pu remplir la fonction qui lui était historiquement dévolue, l'alliance s'est trouvée condamnée (1).

Les Dyula ont joué un rôle actif, à la fois dans les échanges de produits et dans la résistance des populations diola. Ainsi, l'administration Guyon, suite à l'affaire de Kartiack, souligne

(1) En 1920, après l'écrasement successif des soulèvements, les français feront appel aux peulhs, mandings et Wolof pour servir d'intermédiaire entre eux et cette formation sociale non hiérarchisée. ces populations islamisées remplissaient les tâches d'administration.

le rôle néfaste des "jula qui font courir les bruits les plus mensongers avivant la méfiance naturelle des indigènes et les poussant à la résistance ouverte en leur fournissant de la poudre, des fusils. J'ai constaté par moi-même, au cours de ma dernière tournée dans le Fogny, au grand marché de Sindian, combien les julas abusent de l'ignorance de la population. Ils ont eu soin de maintenir le système des transactions par échange en nature et c'est ainsi qu'ils paient 1 F de caoutchouc avec 30 centimes de riz"(1). Toute l'action de ces marchands, est dictée par le profit qu'ils réalisent.

Rappelons pour mémoire que ce sont les mêmes Dyula qui fournissaient des armes aux Diola et les poussaient à la résistance contre Fodé Kaba. Le renforcement de la présence militaire française permet de faire rentrer plus d'impôt : "l'impôt payable en monnaie est instauré depuis 1906. "Le Fogny d'hier donnait 60.000 F. d'impôt à la colonie, il en fournit 220.000 depuis qu'il forme une marche militaire autonome" (2). La mise sur pied de la garnison militaire à Bignona permet ainsi à l'administration coloniale de collecter massivement l'impôt, par la force, d'entreprendre les travaux forcés. Ces pressions et exactions sur une population ayant historiquement été hostile à toute autorité, poussent les Diola surtout ceux habitant le voisinage de la Gambie à migrer dans la colonie anglaise. Ces migrations en Gambie s'intensifient lors de la 1ère guerre mondiale avec le recrutement entrepris par les autorités coloniales. En 1917 encore, le pays Diola oppose une résistance massive à l'administration coloniale. L'administrateur supérieur de la Casamance envoie une note au gouverneur Général dans laquelle il insista sur la

(1) Citation de l'administrateur Guyon in : Ch. Roche. op. cit. P. 441.

(2) D'Anfreville de la salle. op. cit. p. 286;

la nécessité "de procéder au solide établissement dans le pays de forts détachements en mesure d'imposer le respect, d'organiser méthodiquement chaque région, d'en faire le lever et le recensement exact, exiger la rentrée de l'impôt dans des conditions régulières amener la population à venir à nous sans que soyons obligés de l'aller chercher" (1). En fait, ce n'est qu'à la fin de la première guerre mondiale que l'emprise du dispositif colonial s'affirme nettement dans toute la Basse-Casamance. Les rapports politiques du début des années 1920 soulignent que jusqu'à cette période de nombreux villages n'avaient pas été visités depuis fort longtemps, par conséquent, l'impôt n'y était pas prélevé. L'administration coloniale procède alors au désarmement forcé des indigènes, au démantèlement des "bandes de brigands" qui sévissent dans certaines régions de Basse-casamance" (2).

II. L'introduction de l'arachide en Casamance

La culture de l'arachide en casamance débute à Sedhiou au début des années 1850. A Sedhiou, où existent une base militaire française et un point de traite, les Manding se mettent difficilement à la culture arachidière. Ce sont les navétans sarakollé qui seront à cette période les principaux agents de l'extension de la

(1) 2D 5-2, Casamance : Administrateur supérieur, correspondance 1917.

(2) 2D 5-2 op.cit.

nouvelle culture. L'administration coloniale introduit l'arachide dans les villages de la Basse-Casamance où son autorité est un fait établi.

Cependant, la Basse-casamance toute entière n'est pas une région où la culture arachidière se prête bien, "en fait, à l'ouest sud ouest de la route Ziguinchor-Bignona-Diouloulou, les plateaux n'occupent qu'une surface restreinte.... dans ces pays où la mangrove, les rizières et les rideaux de palmier à huile apportent une note sub-guinéenne dominante, l'arachide et le mil paraissent assez insolites" (1). Ainsi, "à partir des années 1860, des plaintes de plus en plus fréquentes s'élèvent contre la mauvaise qualité des arachides de Gambie et des rivières du sud" (2). Ces conditions de productivité inférieures et d'inexistence de variétés adaptées en ce qui concerne la culture arachidière exposera brutalement la Basse-Casamance à la concurrence de la production des autres régions du Sénégal : "en 1881 à Marseille, alors que les arachides du cayor... coûtent en moyenne 38F, la gambie est tombée à 26 et la Casamance à 23" (3).

A partir de 1875, s'amorce une nouvelle conjoncture pour le cours de l'arachide. Elle est liée à l'extension de la culture aux Indes. Cela ajoute aux difficultés économiques touchant déjà la Casamance. La lutte entre producteurs et commerçants s'aiguise. Ceux-ci tentent par différentes procédures de duper les paysans qui en retour essaient de falsifier leur récolte en y ajoutant de

(1) Y. Pehaut : les oléagineux, Honoré Champion Paris, 1976, P.43.
 (2) Y Pehaut : Les oléagineux, op. cit. p. 346.
 (3) Y. Pehaut : Les oléagineux, op. cit. p. 346.

la terre et en organisant des grèves de vente. En 1892 l'administrateur militaire à Bignona écrit : "l'arachide prend mal, d'ailleurs les indigènes eux-mêmes voyant augmenter chaque année les dimensions du boisseau commencent à se fatiguer... il faut donc prévoir l'abandon à peu près complet des arachides en Casamance" (1).

A partir de 1905, on assiste à un relèvement des cours. En Casamance, l'arachide progresse, surtout dans la partie moyenne, Les difficultés politiques, l'insoumission de nombreux villageois. L'insécurité et l'absence de routes constituent des facteurs importants limitant l'essor de la production arachidière.

En 1918, l'arachide est peu cultivée en basse-Casamance. Une grande partie de la production de Casamance est d'ailleurs acheminée en Gambie et en Guinée Bissao où les droits de douane sont respectivement de 5 et 3% ; en Casamance ils sont de 25%. En 1921, les exportations de la Casamance toute entière atteignent tout juste 10.000 t.

Exportation d'arachide (Casamance)

1899 : 1.659 t

1910 : 10.287 t

1913 : 17.414 t

1916 : 10.000 t

(1) 13 G 372 P. 22.

III. Le caoutchouc

Au début des années 1880 les industries européennes utilisant le caoutchouc comme matière première prennent de l'essor. Les français découvrent dans les forêts d'Afrique Occidentale des arbres dont les lianes peuvent donner du caoutchouc après extraction du latex. En Casamance il s'agit du "landolphia tomentosa, désigné sous le nom de toll, ou tollé, ou encore toré" (1). On trouve les lianes à coutchouc dans tout la Basse-Casamance, mais trois régions contiennent de forts peuplements : "la région bajotte, la région balante, le Fogny" (2).

Les Diola de Basse Casamance n'ont pas entamé dès le début des années 1880 l'extraction du caoutchouc. C'étaient les Akou de Gambie et les Mandjacque de Guinée Bissao qui pratiquaient une extraction courante en organisant des migrations saisonnières dans les forêts Basse-casamançaises. Ce n'est qu'après 1890 après l'établissement de l'impôt qu'on assiste à une exploitation des lianes. Certains auteurs ont signalé l'exportation vers la Gambie dont ce produit faisait l'objet par les populations Djougouttes (3) depuis le début des années 1880. "Au 1er semestre 1893, la production de caoutchouc de Casamance était de 149.933 kgs ; elle passe à 370.681 kgs au 1er semestre 1894. Le prix d'achat est de 2 F le kg en 1893 (4).

(1) Grosmaire, service des eaux et forêts, 1960. "Le caoutchouc végétal au Sénégal".

(2) Grosmaire op. cit.

(3) Voir : P.A. Mark : Religious and économic change among the Diola of Boulouf 1880-1940, Yale University.

(4) C'est en 1894 que le lieutenant Mirebel institue le paiement de l'impôt (2 boules de caoutchouc d'un kg environ).

Les diola se mettent à l'extraction du caoutchouc, progressivement ils vendent la plus grande partie aux traitants Dyula. "les Akou saignaient normalement les lianes et obtenaient par la coagulation au jus de citron un caoutchouc très pur.... : Akou prima" (1) qui était le plus prisé sur le marché européen. Les Mandjacque, comme les Diola incisent la liane à l'aide d'un couteau, "coagulent le latex à l'aide du sel.... le latex est rapporté le soir au carré, mis à bouillir dans de l'eau et c'est alors qu'elles confectionnent les boules... le caoutchouc produit est conservé dans l'eau ou dans la terre jusqu'au moment de la vente" (2).

De nombreux conflits devaient opposer à partir de la fin des années 1890 les Diola, surtout ceux du Fogny, aux migrants extracteurs du latex. Les Diola effectuent la cueillette pendant la saison sèche, c'est à dire après la récolte du riz, entre mars et juin. Pourtant "en mars, avril, mai, le latex est peu abondant(3). Pendant que les diola sont occupés par les travaux agricoles "ces étrangers exploitent les lianes et quand vient la saison sèche c'est à dire le moment où les Diola s'occupent de la récolte du caoutchouc pour le paiement de l'impôt, les lianes n'ont plus qu'un rendement normal tout à fait insuffisant"(4). De nombreux extracteurs, Diola y compris, incisent les lianes à la racine, ce qui contribue à l'arrêt de la croissance de celles-ci. Les Mandjacque qui font de l'extraction une activité intensive sont encouragés par les traitants européens

(1) Grosmaire, op. cit. p. 6.

(2) Grosmaire, op. cit. p. 8 et 9

(3) Grosmaire, op. cit. p. 14.

(4) 13 G 375 op. cit. p. 20.

à qui ils livrent la plus grande partie du caoutchouc de Casamance. Les Diola presque partout mais surtout dans le Fogny, se montrent hostiles aux "étrangers". N'étant pas membre de la collectivité villageoise, toute forme d'exploitation de la forêt leur est interdite. L'extraction du caoutchouc, à ses débuts, n'a pas créé de tension entre les Diola et les autres populations. C'est seulement lorsque cette activité a acquis un sens marchand chez les Diola que les tensions apparurent. Le rapport politique de 1905 signale les nombreux conflits Diola-Manding. Le chef du village de Badiouré rappelle à l'administrateur militaire que "les gens du Boucoutou et Kourouk les (les Mandjacque) tueraient s'ils allaient chercher du caoutchouc dans la brousse aux environs de ces villages" (1).

Dans le Fogny, "ce sont les femmes et les enfants qui s'occupent de ce travail" (2) ; il s'agit bien entendu du travail de confection du caoutchouc. Les traditions orales confirment ce fait. De même, nous lisons dans le rapport politique de 1905 : "le caoutchouc est extrait de lianes, préparé et vendu presque exclusivement par les femmes et les enfants"(3). Elles le vendent aux traitants contre des produits divers (vêtements, cola, coton...), une partie étant consacrée au paiement de l'impôt (en nature jusqu'en 1905). Les femmes ont la possibilité de conserver l'argent procuré par la vente du caoutchouc. Ce qui contribue au renforcement de leur assise économique au sein de l'unité de production. L'argent que leur procure la vente du caoutchouc leur permet souvent de pourvoir aux besoins

(1) 13 G 375 op. cit. p. 8.

(2) Grosmaire op. cit. p. 8.

(3) 13 G 375 op. cit. P.13;

de leurs maris. Conformément à la position sociale de l'enfant (non marié donc), il n'a pas la possibilité de conserver l'argent provenant de la vente des caoutchouc. Il remet la production au chef de la famille ou alors l'argent (en intégralité) si c'est lui qui a effectué la vente. Le chef de la famille étendue fait un partage de l'argent recueilli entre les hommes mariés du kasondak à l'instar de l'argent procuré par la vente de la production arachidière.

La production de caoutchouc a connu une période d'essor soutenu consécutive à la demande existant en Europe et à l'absence de concurrence. Cette période d'essor va de 1883 à 1912. Ensuite elle amorce un déclin régulier (mis à part la période couvrant la 1ère guerre mondiale) qui l'amène quasiment à zéro en 1930. De 59.623 Kgs, la quantité de caoutchouc exportée par la Casamance atteint et dépasse même 300.000 Kgs 16 ans plus tard.

La crise de 1912 du caoutchouc de Casamance est fondamentalement due à la concurrence exercée par la production du parc des plantations dont la productivité est beaucoup plus importante. "Jusqu'en 1912, la production totale africaine participa pour plus de 30% à la production mondiale ; en 1913, elle n'était que de 18% (1). Pendant ce temps à cause de sa qualité et de sa productivité, les plantations d'Asie du Sud-Est, sous l'impulsion des capitaux britanniques essentiellement faisaient la conquête des marchés européens. "Le caoutchouc

(1) Y. Henry : Matières premières africaines. Paris, Larose, 1918, P. 4.

des plantations asiatiques, qui en 1910 ne participait encore à la consommation que pour 12% tenait la moitié du marché trois ans après"(1). Constatant que "sur les marchés européens, les caoutchouc provenant des plantations possèdent une cote supérieure à ceux qui sont récoltés naturellement dans les forêts" (2), les services des eaux et forêts de la colonie font des tentatives d'introduction d'espèces de plantation : il s'agit essentiellement du céréa et du funtunia. Rien n'y fit, la compétitivité resta insuffisante..

L'économie du caoutchouc, malgré son importance n'eut pas un impact profond sur les rapports sociaux des Diola. La participation active des femmes leur assurait une assise économique notable, l'activité masculine dans la "saignée" des lianes était moins importante. Les rapports de production, les systèmes agraires ne furent en réalité pas perturbés. Il n'y a pas eu de différenciations socio-économiques notables due à l'économie du caoutchouc. L'implantation du dispositif colonial en 1920 et l'essor de la production arachidière aura de profondes conséquences sur la formation sociale. C'est l'objet des prochains chapitres.

(1) Y. Henry. Op. Cit. p. 8.

(2) Grosmaire, op. cit. P. 10.

TITRE II : TRANSFORMATIONS AGRAIRES DURANT LA PERIODE COLONIALE

Ce titre est capital. Il constitue la traduction du modèle d'accumulation qu'est la monoculture arachidière sur le "système" local" de la Basse-Casamance.

I. LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ARACHIDIERE

La baisse des cours du caoutchouc de Casamance impose à "l'indigène" la recherche d'une nouvelle source monétaire : ce sera l'arachide qui jusqu'en 1920 n'a pas connu un niveau élevé en Casamance. Les conditions politiques sont réunies (achèvement de la "PACIFICATION"). En 1918, les autorités coloniales mettent sur pied des "sociétés indigènes de prévoyance" dans l'objectif de donner un coup de fouet à la production de casamance.

Des variétés d'arachide provenant de Gambie trouvent une meilleure acclimatation en Basse-Casamance où dans un chapitre précédent nous avons souligné l'inadaptation des variétés d'arachide et la mauvaise aptitude des sols de la Basse-Casamance méridionale et maritime. Comme nous le verrons, l'expansion de la culture arachidière va concerner le centre de la Basse-Casamance, le nord-est et l'est.

La résistance diola étant brisée, surtout à partir de 1920, tous les villages sont désormais soumis au paiement de l'impôt.

Entre 1918 et 1920, le doublement de l'impôt constitue une pression monétaire sur les paysans diola. Les rapports administratifs du début des années 1920 reviennent sans cesse sur les campagnes organisées afin de faire rentrer l'impôt dans son intégralité (1). Les sociétés de prévoyance de Casamance procèdent à des distributions gratuites de semences dans toute la région, mettant ainsi à la disposition du paysan qui le souhaite la quantité nécessaire pour la culture arachidière (2). En 1921, le commandant de Bignona signale que les diola ont brûlé plusieurs centaines d'hectares de forêts depuis 1919 (3). En 1921, la production totale de Casamance est estimée à 10.000 tonnes d'arachides en coque. Cependant, une forte proportion de l'arachide produite en Casamance s'écoule vers la Gambie. "Dans toute la zone frontrière,, il n'existe aucun comptoir français et les cultivateurs indigènes sont bien obligés pour vendre leurs propres produits de s'adresser aux factoreries de Gambie anglaise qui sont proches" reconnaît l'Administration coloniale (4). Après l'incident de Mararan en 1923, des efforts sont entrepris par le pouvoir colonial afin d'installer partout des comptoirs et des postes douaniers. Un effort décisif est fourni pour l'amélioration des voies de communication. Ces réalisations sont permises grâce aux travaux forcés qu'organise l'administration coloniale. Du 1er mars au 30 juin 1923, la longueur des pistes automobilisables passe de 35 kms à 155 kms : sont construites les routes : Bignona-Soutou-Suelle-Balandine, Balandine-Diocadou, Balandine-Sindian, Bignona-Kaniaro-Sindian, Sindian Toukara-Diocadou (5). De sorte que "le

(1) ANS 2G 22/23 et ANS 2G 23/70 p. 17;

(2) CF. ANS 2G 23/70.

(3) ANS 2G 21/27 repris dans P.A. Mark op. cit. p. 128. (traduit par nous D. Thieba).

(4) ANS 2G 23/70 p. 9.

(5) Source : 2G 23/70 p. 19.

réseau qui couvre toute la région difficile du Fogny est devenu au point de vue de voies de communication, le plus favorable de la circonscription de Bignona" (1). En 1924 et 1925 l'essentiel des fonds alloués du développement des transports de la colonie fut consacrée à la Casamance (2). Parallèlement à cet effort de l'administration coloniale, les cours de l'arachide furent élevés durant toute la décennie des années 1920. Surtout de 1925 à 1928, on note une extraordinaire flambée des cours qui "ont dépassé 150 F, soit à peu près 28 F d'avant guerre" (3).

Des points de ventes furent ouverts dans plusieurs villages du Fogny : Baïla, Djibijone, Marsassoum, Mampalogo... et de nombreux marchands affluèrent. Cette arrivée massive de marchands contribue à desserer l'étau autour des paysans de Casamance à cause de la concurrence des capitaux, car depuis longtemps "les principales maisons de Casamance....ont conclu entre elles une entente qu'elles appellent la participation et en vertu de laquelle les produits achetés à des prix fixés par les firmes adhérentes, sont mis en commun pour être ensuite partagés au prorata des capitaux engagés"(4).

La production arachidière connut une courbe ascendante durant les années 1920. "In 1928, the last year of Depression, production climbed to 50 545 tons of wich 10.930 tons were exported from the circle of Bignona (5). Les superficies consacrées à la culture arachidière s'étendent à une grande vitesse .

(1) 2G 23/70 p. 19.

(2) ANS 2G 25/43.

(3) Y. Pehaut op. Cit. p. 563;

(4) 2G 23/70 op.cit. p. 87;

(5) Voir ANS 2G 28/37 repris dans P.A. Mark op. cit. p. 26.

Années	Ananas	Bananes	Oranges	Citrons	Mangues
1931	220	250	23.000		6.000
1932	330	370	48.000		4.000
1933	836	6.000	37.000	15	9.000
1934	1.000	6.000	59.000	1.950	10.000
1935	3.000	17.000	114.000	2.000	20.000
1936	1.000	26.000	77.000	1.750	19.000

Le développement puis la vente de la production arachidière et fruitière prend ainsi le relais de l'ancien trafic riz-mil puis catoutchouc.

L'intérêt croissant accordé par les paysans à la culture arachidière, et les nombreux défrichements qui en seront la conséquence, vont inquiéter les autorités coloniales soucieuses de la mise sur pied d'une industrie du bois. D'où la création de réserves forestières dès le milieu des années 1920.

La forêt occupait une place importante dans le système agraire diola. D'abord elle est le lieu de pâture du bétail durant toute la saison des pluies. Les jeunes garçons conduisent le bétail dans la forêt. Le soir, celui-ci est rentré au village où il passera la nuit dans l'enceinte de la concession.

La forêt est aussi le lieu de cueillette de nombreux fruits en Basse-Casamance : on trouve des fruits toute l'année. C'est dans la forêt également que les paysans trouvaient les diverses plantes

et feuilles nécessaires à la médecine "traditionnelle".

La chasse est une activité pratiquée durant toute la saison sèche.

La protection de la forêt contre les feux a toujours été une préoccupation pour les paysans. Pour ce faire, ils organisent des feux précoces, en novembre, afin de diminuer le volume des herbes et prévenir ainsi l'extension des feux. Ces activités de protection s'effectuaient au niveau du quartier tout entier. La gestion de la forêt étant faite de façon générale à l'échelle du quartier, toutes les parties de la forêt étaient prises en charge. En cas de feu, la mobilisation se faisait avant tout au niveau du quartier.

L'arrêté insistant les zones de réserves a été motivé par l'ampleur des défrichements consécutifs aux années 1920 en vue de la culture de l'arachide. L'acte de classement ampute les paysans, surtout ceux de l'est de la Basse-Casamance (forêt des Kalounayes), d'une partie de leurs parcelles. "Les zones forestières du cercle (il s'agit de Bignona) réservées par l'arrêté du 25.11.1924 portent sur 1.500 km²... Le cercle ayant une superficie totale de 5.000 Km² dont plus de 1.000 Km² non utilisables, il ne reste plus que 1.500 km² de terrain disponible pour une population qui approche 100.000" (1) reconnaît l'Administration coloniale. De nombreux conflits opposèrent les paysans aux services des eaux et forêts. L'impossibilité pour les villages riverains de procéder aux rotations culturales jadis pratiquées conduit à l'appauvrissement des terres (2). Le

(1) 2G 29.83 op. cit. p. 38.

(2) Cf. R.L. Touze "dans 1G 98 Monographie de la subdivision de Bignona 1950.

mode d'élevage du bétail et donc d'accumulation du fumier comme engrais est atteint. "L'étendue des forêts classées de la subdivision n'est pas sans gêner assez sérieusement les cultivateurs d'autant que certains arrêtés de classement...ne prévoient pas la pâture des animaux domestiques" (1).

L'administration coloniale procéda à des défrichements dans certaines forêts, afin de les "mettre en valeur". De nombreuses pépinières furent constituées à Djibélor afin d'être plantées par la suite. Les principales espèces concernées sont : les tecks les mélinas... La plantation de ces nouvelles espèces vise à permettre l'utilisation marchande des forêts : par les industries du bois notamment. Des concessions furent accordées à certaines sociétés. IL en est ainsi de la CAFAL (il s'agit d'une société de fabrication d'allumettes) en ce qui concerne la forêt de Boutolatte. Ce mode de gestion de la forêt, manifestement contre les paysans, n'est pas sans conséquences néfastes. Les paysans diola expropriés de ce qui constituait une partie maîtresse de leur système agraire ne se sentent plus concernés par l'entretien de la forêt. C'est là, nous semble-t-il la principale raison de la dégradation de la forêt sous l'action des feux de brousse.

L'utilisation de la forêt, en fonction de l'accumulation capitaliste (concessions offertes à CAFAL, autorisations octroyées aux divers coupeurs) prive la paysannerie d'un espace qui faisait partie intégrante de son système agraire. De nombreux paysans possédaient même des champs à l'intérieur de ces forêts. Il va en résulter d'innom-

(1) 2G 50/115 : Rapport annuel d'ensemble, subdivision de Bignona, P. 19.

brables luttes des paysans contre les autorités coloniales.

II. LA REGRESSION DES CULTURES VIVRIERES.

2.1. La vente du riz local

Les Diola, contrairement à des idées répandues, ont toujours échangé une fraction de leur surplus rizicole. Ces échanges concernaient essentiellement ceux des Djougouttes et du Kassa. Les paysans Diola gardaient cependant dans leurs greniers la production correspondant à quelques années de récolte, en prévision d'années calamiteuses.

Avant la première guerre mondiale, on trouvait du riz paddy diola dans les centres urbains (Zinguinchor, Bignona), chez les commerçants. Cette vente du riz se faisait parallèlement au troc riz-boeuf qui constitue encore des transactions importantes. Les routes peu développées et dangereuses ne favorisaient pas le développement d'un marché intérieur pour le riz paddy de Basse-Casamance. A la veille des années 1920, la Casamance exporte encore de grosses quantités de riz." Rien que durant le 3ème trimestre de 1917, la Casamance exporta 96.000 kgs de riz net en 1918, la tendance se maintint et le commerce acheta des quantités considérables de riz et de mil à 70 centimes le kg pour le riz et 35 centimes pour le mil" (1). Le fait que même "les indigènes de Guinée portugaise vinrent vendre leur riz à Kolda" (2) nous autorisent à ne pas accorder une grande importance aux réquisitionnements et "ventes forcées".

(1) C. Roche : "Conquête et résistance des peuples de Casamance". Thèse d'Etat. Lille, 1976, P. 493.

(2) C. Roche, op. cit. P. 493.

Lorsque les paysans diola procèdent à la vente du riz, il leur arrive de mélanger du riz d'âge différent ou des variétés différentes. Dans ces conditions, la cuisson du riz présente de gros inconvénients pour les consommateurs. Il est fort probable que ce soit les commerçants eux-mêmes par méconnaissance du riz diola procédaient à de tels mélanges. L'administration coloniale a songé à "déterminer les quelques variétés de riz convenant le mieux pour la consommation du Sénégal" (1). Mais en fait, il n'y eu jamais de suite.

D'autre part, le riz vendu est du paddy. Pour être apte à la cuisine, il exige une quantité importante de travail : il faut d'abord piler et ensuite séparer le grain blanc du son. Pour les femmes à qui revient le travail, c'est une véritable corvée, surtout pendant les travaux agricoles.

2.2 Le "riz des Indes" et la crise de la riziculture diola

C'est par ce nom que le riz d'Indochine est désigné à ses débuts en Casamance. On en trouve déjà au tout début du siècle. Il est commercialisé alors par la CFAO. Produite dans des conditions de productivité supérieure, le riz brisé d'Indochine a un prix beaucoup plus faible que celui du riz local, même en y ajoutant le coût du frêt. C'est ainsi que durant les années 1920, le riz local (paddy) coûtait en moyenne 1 F le Kg (décortiqué il revient plus cher), alors que le riz d'Indochine était vendu à 60 centimes

(1) 2G 36/75 op. cit. p. 111.

le kg. Ces conditions ne favorisent nullement, bien au contraire, le renforcement d'un marché intérieur pour le riz. Or celui-ci constitue une condition pour l'accroissement de la vente, et par conséquent de la production par les Diola de Basse-Casamance. Le paysan n'effectue pas de calcul économique précis. Cependant, il réalise que s'il écoule sur le marché son riz au même prix que celui en provenance d'Indochine, son travail serait largement sous rémunéré, ainsi, il "estime qu'étant donné le prix du riz en provenance asiatique, il n'a pas intérêt à vendre son propre riz...." (1) comme le reconnaissent les autorités coloniales elles-mêmes.

Le travail de décortiquage nécessaire en ce qui concerne le riz local n'incite pas à l'achat de celui-ci. Les paysannes elles-mêmes encouragent quelquefois leur mari à l'achat de riz importé, en témoigne ce passage : "L'action des femmes se fait sentir : le commerce n'achetant que du riz décortiqué il faut le piler aussi bien pour la vente que pour l'alimentation ; elles incitent leurs maris et leurs familles dès que la situation pécunière est bonne, à acheter dans le commerce du riz tout prêt pour la cuisson" (2). Il fallait une rizerie capable de traiter de façon efficiente le riz local. La société de prévoyance de Ziguinchor commanda une petite rizerie à moteur pouvant traiter 300 kg de paddy à l'heure. Cette tentative ne fut pas concluante et le prix du riz local se situa toujours au-dessus du riz importé d'Indochine.

(1) 2G 36/75 op. cit. p. 110.

(2) 2G 36/75 op. cit. p. 111.

Ces faits nous permettent d'écrire que ce n'est pas la faiblesse de la production rizicole de Casamance (à cause des conditions pluviométriques) qui explique la régression de la vente du riz de Casamance. En 1936, un rapport annuel constate : "Les récoltes ont été excellentes en 1935 et 1936 et cependant pour la dernière année, le territoire de la Casamance a exporté 1 tonne de riz sur Dakar tandis qu'elle importait 9.295 Tonnes représentant une valeur de plus de cinq millions de francs" (1), alors qu'en 1928, "l'importation du riz en Casamance a été de 2.534 tonnes (2). Ce sont les conditions de production et de valorisation qui expliquent la régression du marché intérieur rizicole (existant à la fois sous forme d'échange monétaire et de troc) et l'amorce de la crise rizicole en Basse-Casamance. La politique agricole coloniale n'a jamais eu pour volonté d'oeuvrer dans le sens du développement rizicole de la Casamance. "Si l'on doit encourager l'autochtone à cultiver la quantité de riz qui sera nécessaire à la consommation locale.... on ne pourra arriver à concurrencer notre riz indochinois qui se présente sur le marché africain à un prix de vente inférieur au riz d'origine. Ce serait du reste mal comprendre et mal orienter notre avenir colonial" (3). Cette vision propre au libre-échange profite aux économies produisant à coût inférieur. La capacité d'achat du riz d'Indochine par le moyen numéraire procuré par la vente de l'arachide fut très satisfaisante pour les paysans de Casamance. L'extension de la culture arachidière et l'importation croissante de riz se font au détriment de la production rizicole locale et surtout des nombreux aménagements et entretiens que nécessitent les rizières. Lors de la seconde guerre mondiale, "nombre de rizières abandonnées au cours de ces dernières

(1) 2G 36/75 op. Cit. p. 110.

(2) 2G 28/61 P.29.

(3) M.R.E. Levrat : Etudes sur la Casamance, Imprimerie Alençonnaise, 1936, P. 66.

années, ont été remises en culture au cours des campagnes 1940-41 et surtout de la campagne 1941-1942 où l'on compte que l'effort a porté dans le seul cercle de Ziguinchor sur 2.500 à 3.000 ha remis en culture, soit environ 10% de la superficie emblavée, ce qui explique le grand nombre de jugements en contestation de rizières, rendus par les tribunaux indigènes au cours de ces dernières années" (1). Ce long passage éclaire l'évolution en cours en Casamance, étant entendu que ces années de guerre sont des exceptions.

2.3 Les cultures sèches

De son côté le riz de montagne enregistre un recul important que nous n'avons pu quantifier. Cultivé dans les forêts, les paysans se trouvent obligés de l'abandonner dans de nombreux villages, après le classement des forêts.

Le mil en disparaissant des réseaux d'échange enregistre un recul important. Pour toute la Casamance, la superficie cultivée en mil est de 78.000 ha en 1938 (voir le rapport agricole annuel 1938) ; en 1954 la superficie cultivée n'est que de 51.000 Ha (voir le rapport annuel 1954) pour une population beaucoup plus importante.

Un autre facteur expliquant le recul de la culture du mil, est le relâchement des rapports de la parenté (2). En effet, nous avons observé que lors de la période pré-coloniale la surveillance des champs était facile du fait de la coordination dans le travail agricole : champs contigus, calendrier du travail identique.

(1) 2G 41/40 : Service de l'agriculture, rapport annuel, p. 59.
 (2) Nous analyserons ce processus dans le chapitre : Décomposition et Restructuration du eloupeye.

Le relâchement de la cohésion sociale à deux conséquences :

- Les champs de mil ne sont plus contigus, certains préfèrent y cultiver de l'arachide.

- Le calendrier du travail agricole est désormais conçu par chaque chef d'unité de production, d'où des différences sensibles dans le stade d'évolution d'une même plante cultivée.

La première conséquence oblige chaque unité de production à disposer d'une équipe pour la surveillance des champs, le système jadis pratiqué étant impossible désormais. La seconde conséquence aggrave les conditions de surveillance : du fait de l'inégal développement de la plante cultivée, les oiseaux s'acharnent sans arrêt sur les champs où le mil est apparu.

C'est ce qui explique que le mil ne se cultive plus à la périphérie villageoise, mais seulement à proximité des kasondaks, comme l'indique la carte 4 (voir hors texte).

Les facteurs économiques ayant joué dans le sens d'un recul de la production de mil et sorgho, et notamment de son expulsion de la périphérie villageoise sont liés au procès d'extension de la culture arachidière. Il y a eu un déplacement progressif de la force de travail et de la terre jadis consacrées au mil et sorgho, vers la culture arachidière.

L'évolution de la culture du fonio est encore plus explicite. Dans la période pré-coloniale, elle était largement pratiquée. A partir des années 1930, on note une régression de cette culture à tel point qu'elle a totalement disparue dans tout l'arrondissement de Sindian qui jadis, produisait la plus grande quantité de fonio de toute la Basse-Casamance (1). La disparition de cette céréale est liée elle aussi au procès d'extension de la culture arachidière qui détourne à son profit à la fois la force de travail et la terre (2). Cela affaiblit considérablement les capacités de réponse paysanne lors des années à fort déficit pluviométrique.

Tout au cours des chapitres précédents nous nous sommes attachés à partir de la problématique centre-périphérie, à montrer comment le dispositif économique s'est instauré en Casamance en fonction de la politique économique de la métropole. A présent, "il s'agit d'examiner son efficacité au niveau du système local" (3), de comprendre comment la formation sociale médiatise les déterminations qui lui sont extérieures.

(1) D'après les Archives existant au service départemental de l'Agriculture à Bignona.

(2) Par le jeu des forces sociales interne à la formation sociale. Nous verrons en détail ce point dans le chapitre suivant.

(3) J.P. Chauveau et J. Richard : Une Périphérie recentrée. CEA 68, XVII-4, P.515.

III - DECOMPOSITION - RESTRUCTURATION DU ELOUPEYE

Des études minutieuses ont été faites sur l'habitat des Diola de Basse-Casamance. Olga Limares de Sapire, à la suite de P.Pélissier a décrit l'organisation sociale au fondement de l'habitat actuel, tout en relevant les transformations subies. Mais il n'existe pas d'études mettant en lumière tous les enjeux sociaux qui ont déterminé ce type d'évolution. C'est ce que nous allons effectuer dans ce chapitre en recourant constamment à nos travaux d'enquêtes de terrain.

Nous avons observé que la structure sociale diola était organisée autour de l'unité d'habitation (eloupeye constitués de kasondaks). Les changements sociaux s'exprimeront de façon évidente à travers la structure même de l'habitat. D'où la perspective que nous avons adopté à expliquer et illustrer la dynamique des rapports sociaux à travers celle de l'habitat.

3.1. Le départ du cercle formé par le eloupeye.

Dans la période pré-coloniale, tous les kasondaks étaient regroupés en cercle, constituant le eloupeye. Au niveau du eloupeye, s'il n'existe pas vraiment de pouvoir oligarchique, on décèle tout de même des formes communautaires assez rigides :

- Le contrôle foncier : la gestion des terres, défrichement à effectuer sont des décisions prises au niveau de tous les chefs de ménage du eloupeye.

- Les formes communautaires du travail sur le plateau : la culture du mil, du sorgho et du fonio implique plusieurs ménages dans la même unité de travail ; le partage étant effectué en fonction des besoins de reproduction de chaque ménage.

- Le plus ancien disposait d'une fonction de re-distribution des produits agricoles.

Ces caractéristiques conduisaient à un certain égalitarisme économique entre ménages du même eloupeye.

Le développement de la culture arachidière se fait par une remise en cause de ce type d'organisation.

En tant que culture de plateau, l'arachide au moment de son introduction, lorsqu'il est encore auto-consommé, est cultivé généralement par plusieurs chefs de ménages qui se partagent ensuite la récolte. On va assister au cours des années 1920 mais surtout 1930, à la généralisation de la production arachidière qui devient alors essentiellement marchandise.

Dans une société qui pénètre de plein fouet dans l'économie marchande, l'arachide représente, le moyen de paiement de l'impôt, d'achat de riz importé à un prix satisfaisant d'articles manufacturés et aussi de bétail. L'arachide est donc une source privilégiée d'accumulation de biens économiques.

Le processus social qui résulte de ces considérations sera une tentative d'autonomisation des chefs de ménage disposant de la main d'oeuvre la plus importante (en d'autres termes ceux dont le rapport producteur est le plus élevé). De nombreux auteurs ont consommateur souligné ce processus de destructuration du eloupeye. Pour Pélissier, chaque jeune ménage cherche à assurer son indépendance en construisant sa maison à quelque distance de celle des vieux" (1). Cette interprétation qui veut que ce soit les jeunes ménages qui aient été à l'origine de la destructuration des rapports sociaux constitués autour du eloupeye se retrouve aussi chez P.A. Mark (2). Sur la base de l'enjeu social et économique que constituait l'arachide ce sont d'autres catégories de personnes qui ont quitté le cadre du eloupeye à notre avis.

Sur ce point, un auteur hollandais écrit : "les deux nouvelles sources économiques développées à la suite de la pacification française (le cash crop et la migration saisonnière) sont tombées dans les mains des frères aînés de la famille étendue, parce qu'ils disposaient de suffisamment de main-d'oeuvre pour défricher des champs pour le cash... C'est pour ces raisons que la famille nucléaire des frères aînés s'est retirée du cadre de la famille étendue" (3). Sans être capable de nous prononcer sur la catégorie de frères qui a été à l'origine de ce processus, nous partageons l'avis de Klass de Jonge selon laquelle ce sont ceux qui disposaient de la main d'oeuvre la plus importante.

(1) P. Pélissier ; les Diola. Etude sur l'habitat.

(2) Voir P.A.Mark op. cit. P.141.

(3) Klass de Jonge. Op. cit. p.36.

Il est possible sur la base de reconstitution cartographique de l'espace habité sur deux périodes différentes de suivre les modes d'expression de ce mouvement social. C'est ce que nous avons effectué en nous servant de données généalogiques recueillies sur le terrain.

Nous prendrons l'exemple de deux eloupeye pour notre illustration Kadyeïn et Fuyim.

Kadyeïn : au moment du tracé des principales routes, ce eloupeye comptait sept Kasondak (il est collé avec le eloupeye de Dyakikilik). Ils sont tous deux situés à proximité de l'ancienne piste conduisant à Kagnarou : (voir carte 3) (hors texte).

Avec le processus social d'automatisation par rapport au cadre du eloupeye, on observe aujourd'hui une dispersion de l'habitat des personnes originaires du eloupeye kadyeïn descendants du eloupeye sont dispersés (voir carte 3). (Habitat N° 55, 88 puis habitat NO 15 et NO 76).

L'exemple du eloupeye fuyim illustre bien le même processus. Alors que certains habitats n'ont pas changé de place (NO 57, 61; et NO 62), certains chefs de ménage ont construit à l'écart de cet espace ancestral (habitat NO 66 et NO 67). (1).

Point n'est besoin, nous semble-t-il de multiplier les exemples de ce type. On peut également voir que de nombreux kasondaks (une partie de ceux qui n'ont pas été tramés) sont originaires d'autres

(1) La lecture de ces passages exige la référence constante à la carte 3

quartiers du village : ils ont quitté l'espace de leur ancien eloupeye. C'est dans le quartier Fussilaye (centre du village) que l'on rencontre fréquemment ce type d'installation (par exemple NO 56 originaire de Batekel, NO 33 originaire de Kugnonkol, NO 35 originaire de Ewat , NO 46, originaire de Tapnam etc....) à Sindian.

La construction des nouveaux habitats s'effectua le long des axes routiers, ou à proximité des lieux de traite pour l'arachide. Les chefs de ménage, choisissent comme lieux d'implantation les zones les plus commodes pour l'exercice des nouvelles activités économiques. "Les villages diola, aux concessions contigües, disposées de part et d'autre de pistes bien tracées ne sont plus constituées de concessions isolées les unes des autres, dispersées en nébuleuses" (1), (comme nous l'avons reproduite sur notre graphique 1 à la page).

C'est dans le cadre de l'étude de la recherche des conditions socio-économiques favorables à l'extension de la culture arachidière qu'il faut situer les migrations rurales qu'ont connu la Basse-Casamance, particulièrement le Fogny à cette époque. Il est connu que le peuplement de la région des kalounayes est récente et fut effectué essentiellement par des diola venus du Fogny. Après 1930, de nombreux Diola sont partis s'établir ailleurs, conduisant parfois à l'effritement et à la disparition de certains eloupeye. Ce départ s'explique à la fois par la recherche d'autonomie par certains ménages,

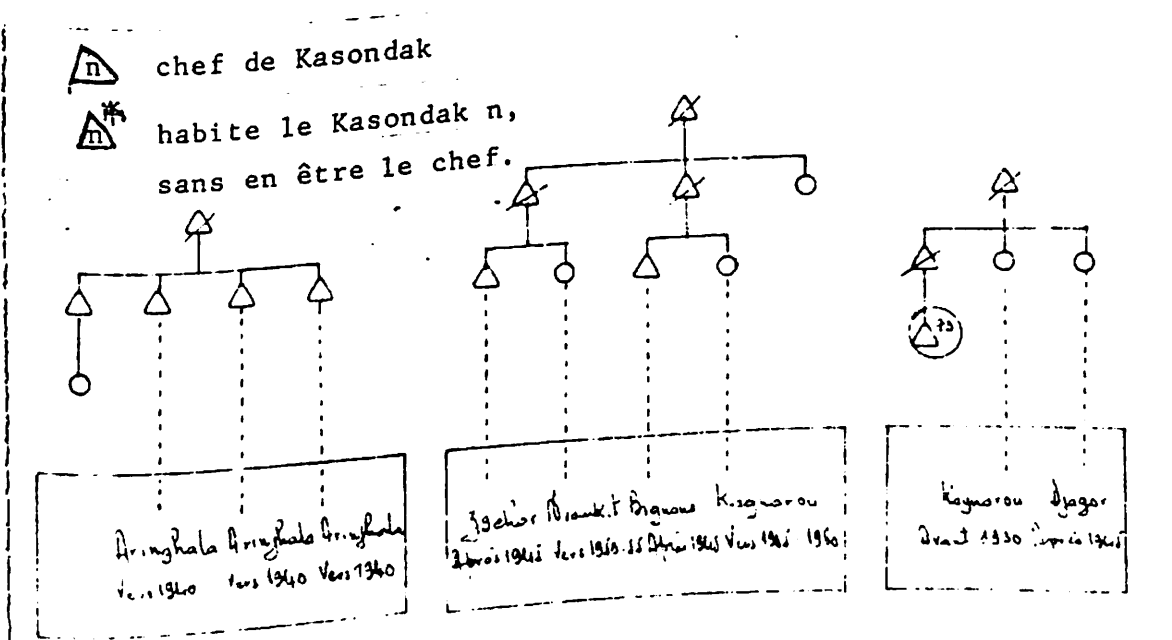
(1) P. Pélissier. Les paysans du Sénégal op. cit.

aussi de terrains à défricher. La relative rareté des terres à défricher dans certains villages et l'enjeu social inévitable autour d'un contrôle foncier a probablement conduit à pousser de nombreux ménages à aller en migration. Le classement des forêts, limitant considérablement les possibilités de défrichement n'a fait qu'aggraver ces rivalités autour de la terre accentuant le processus migratoire.

Nous avons établi un tableau concernant les migrations définitives de la 3ème génération, entre la période 1935-1960. Ainsi, 21% des chefs de ménages sont définitivement partis dans d'autres villages. Ce mouvement participe du processus d'éclatement du eloupeye. Dans des eloupeyes (Bougilaye et Essana), c'est la moitié des chefs de ménages qui va en migration, de telle sorte que de nos jours à Sindian il ne reste plus qu'un descendant du eloupeye Bourguilaye.

Exemple migratoire d'un eloupeye (Bougilaye)

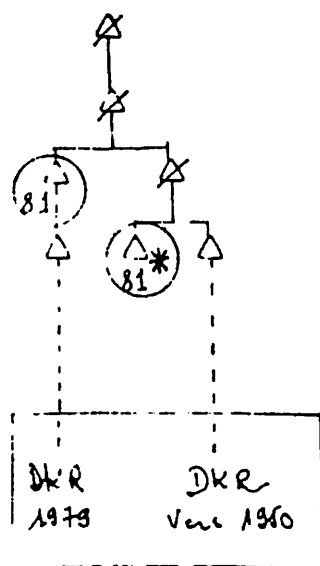
Bougilaye



Dans les eloupeyes regroupés de Aromaye et Djilogar (situés dans le quartier Baseït) ce sont les 2/3 des chefs de ménages qui quittent non pas seulement le cadre du eloupeye, mais le village.

Exemple migratoire d'un eloupeye (Dyilogar)

Dyilogar



Relevé de terrain, sîndian 1983, D. THIEBA.

Tableau (Migrations définitives hommes mariés)
 Période d'avant 1960 - (2e génération)
 1930-1960

Eloupeye	Hommes M. restés	Hommes M. partis	Total
1. Kabag	13	1	14
2. Kabekel	1	1	2
3. Bennero	7	2	9
4. Sinko	5	1	6
5. Dyakilikil-Kadjén	26	4	30
6. Fuyim	18	0	18
7. Dyllogar-Aromaye	4	8	12
8. Bougilaye	4	4	8
9. Kafany-Kumbolo	12	0	12
10. Esana	4	4	8
11. Emgube	3	1	4
12. Ranyabitiolyon	6	1	7
TOTAL	103	27	130

Avant de terminer, il convient de souligner quelques causes ayant permis le départ du cercle formé par le eloupeye et la construction de kasondak indépendants.

Avec la "paix coloniale" et la fin des conflits inter-villageois puis ceux opposant les villages diola aux esclavagistes manding, la sécurité s'instaure. Le eloupeye dont la forme circulaire (véritable fortification) était justement de protéger les membres de la communauté familiale perd ce rôle. Le eloupeye perdant ce rôle, en même temps disparaît, cette force qui poussait les membres à l'unité. Dès lors, il est possible pour un chef de ménage de quitter l'espace originel, de s'autonomiser économiquement et d'entreprendre une accumulation des biens.

L'émergence et la diffusion de religions nouvelles favorisent le mouvement, parce qu'en sapant l'autorité des plus anciens du eloupeye, elles élargissent la marge de manoeuvre des chefs de ménage à l'égard de leur propre progéniture. Nous analyserons dans un chapitre ultérieur la fonction véritable de ces religions, en l'occurrence de l'Islam dans les transformations sociales.

3.2. Le regroupement de plusieurs ménages.

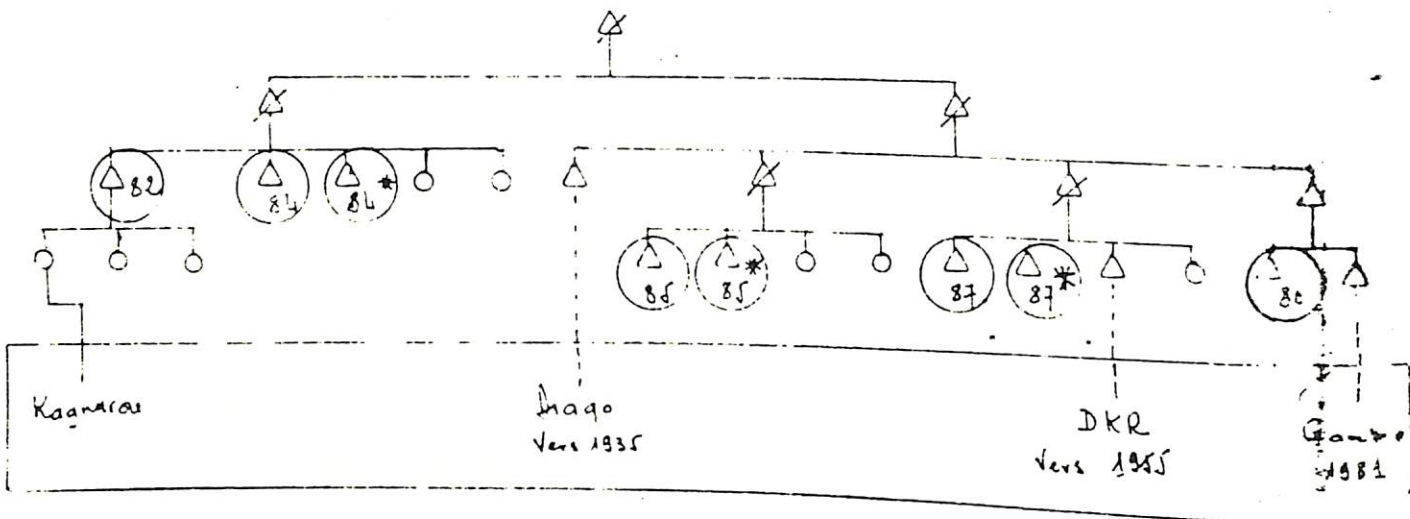
A partir de 1920, parallèlement au mouvement de relâchement des rapports sociaux et de la démobilisation du cadre de l'habitation traditionnelle, on observera un mouvement contradictoire en apparence, le regroupement au sein d'un même kasondak de plusieurs ménages. C'est une des caractéristiques sociologiques des Diola du Fogny,

un des signes dont se réfère la littérature sur les diola, pour parler de "mandinguisation" (adoption de coutume manding par complexe d'infériorité) pour la culture arachidière.

En fait ce sont les mêmes causes (contrôle de la main-d'oeuvre et aussi contrôle du foncier) qui produisent des effets différents. Le regroupement de plusieurs ménages n'est pas une association libre de plusieurs ménages, c'est la tentative d'un chef de ménage de garder sous sa dépendance ses fils, même lorsque ceux-ci ont accédé au mariage. Le kasondak regroupe alors plus qu'un ménage : une fraction de lignage, dont le chef est le plus ancien du groupe. Ce changement de mode de résidence et de rapports sociaux intervient précisément durant la période d'expansion de la culture arachidière. Le nouveau pouvoir économique, fondé sur la nouvelle culture de rente va entre les mains du chef du segment de lignage. C'est lui qui recueille tout le revenu monétaire provenant de la vente de l'arachide. Il a à charge le partage de ce revenu entre ses dépendants mariés, et souvent même c'est lui qui achète sur le marché tous les produits nécessaires à la reproduction physique du segment de lignage, ne cédant qu'une fraction infime du revenu monétaire à ses dépendants. Ce n'est plus comme jadis l'association égalitaire de plusieurs chefs de ménage membres du même lignage, mais la dépendance sociale (pas de droit foncier fixe sur le plateau, non contrôle sur le partage de la récolte....) dans laquelle se trouve reléguée quelques ménages.

Exemple de regroupement de plusieurs ménages
à l'intérieur d'un Kasondak (eloupeye Kanyanlotidyon)

Kanyanlotidyon



Relevé de terrain, Sindian, 1983, D. THIEBA.

Les kasondak NO 84, 85 et 87 regroupent tous deux ménages, les chefs sont le frère aîné. Dans d'autres eloupeye, c'est le père qui maintient sous sa dépendance ses fils mariés.

La cartographie actuelle du village de Sindian permet de montrer en quoi les paysans diola sont désormais en étroite relation avec l'économie marchande. Dans le quartier Foussilaye, situé au centre du village sont installés des commerçants, peulhs pour la plupart. Il vendent le riz siam et toutes sortes d'articles manufacturés.

La carte révèle la présence de l'Etat, de ses moyens de contrôle administratif ; de même que ses organes de commercialisation de la production arachidière (mode d'extorsion du surtravail paysan).

IV . L'EVOLUTION DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL AGRICOLE

Durant la période coloniale, donc avant les transformations actuelles, la division sexuelle du travail agricole ne concerne que les opérations culturales. Hommes et femmes, participent conjointement aux cultures de plateau. Avec l'extension de la culture arachidière, il y a un déplacement de la force de travail masculine sur le plateau, au bénéfice de la culture de rente. Ce déplacement de la force du travail obéit aux avantages économiques offertes par l'arachide, mais aussi et surtout à une stratégie paysanne de contrôle de la force de travail et de la terre.

Progressivement, les hommes abandonnent les rizières aux femmes, se consacrant exclusivement aux cultures de plateau. La division sexuelle du travail ne s'effectue plus selon les opérations culturales mais selon les cultures.

Cette mutation dans la division sociale du travail s'accompagne d'une adoption de nouveaux instruments de labour.

L'homme par les multiples contacts qu'il aura avec les navétans manding qui venaient régulièrement dans le Fogny, avant le classement des forêts, découvre le donkoton instrument de labour adapté au plateau. La femme elle utilise désormais l'efanting des femmes manding. Il faut remarquer, cependant qu'avant l'adoption de l'efanting, les femmes diola possédaient une sorte de daba qui s'y rapproche

(ébaraï). Le fait de posséder un tel instrument si proche de l'instrument de labour manding a sans aucun doute favorisé l'évolution de l'organisation sexuelle du travail.

De nombreux paysans utiliseront simultanément le donkoton dans les champs et le Kayendo dans les rizières avant d'abandonner complètement la riziculture et avec elle le kayendo (1). Ces transformations dans la division sexuelle du travail affectent la riziculture diola. L'opération de labour qui n'était possible qu'à l'aide du kayendo, manié par l'homme se modifie. Les femmes effectuent désormais le labour à l'aide de l'ébaraï. Cela comporte des conséquences agronomiques profondes. "Les rizières de cette région ne sont plus cultivées qu'à la manière manding : au lieu de profonds labours au kayendo, elles ne subissent plus qu'un ameublissement superficiel... Une telle méthode de préparation du sol marque un indéniable recul technique. Les rizières ne bénéficient plus de l'enfouissement systématique et profond des matières organiques, notamment de l'engrais vert que permet le travail au kayendo ; d'autre part, l'aménagement des billons n'est pas possible à la houe, et les rizières sont désormais cultivées à plat, ce qui supprime à la fois la possibilité de lutter efficacement contre l'herbe et de commander l'inondement de la rizière"(2). L'endiguement des rizières profondes, les plus fécondes, sont abandonnées.

(1) Ce fait historique indique que la productivité du travail est supérieure avec le donkoton en ce qui concerne les cultures du plateau.

(2) P. Pélissier, les Paysans du Sénégal.. Op. cit. P. 800.

L'évolution dans la division sexuelle du travail n'a pas que des conséquences agronomiques. Elle se traduit par une marginalisation socio-économique de la femme diola, ceci en rupture avec les périodes antérieures.

En effet, cette division du travail excluant la femme des produits destinés au marché n'a pas existé de tout temps. Les échanges pré-coloniaux, puis l'économie du caoutchouc révèlent le rôle socio-économique important joué par la femme. Avec la baisse de l'exportation du caoutchouc, elle voit ses revenus s'amoinrir. Les économies paysannes s'adonnent de plus en plus à l'achat de riz importé, c'est avec l'argent procuré par la vente de l'arachide que s'effectuent ces achats. L'obtention des biens économiques dépend du numéraire, procuré par l'arachide. Les cultures de plateau étant réservées aux hommes, ce sont eux qui détiennent le numéraire. L'abandon de la riziculture permet à l'homme de renforcer sa domination sur la femme. Plus précisément, c'est à cette catégorie de chef de ménage que profite la nouvelle division sociale du travail. "L'une des conséquences principales de l'introduction des cultures commerciales... est l'instauration de cette coupure entre activités "domestiques" et activités destinées au marché" (1). La femme se voit confinée dans l'activité domestique. Le riz acheté sur le marché prend une place croissante dans l'alimentation. Après l'achat, le riz est remis à la première épouse qui se chargera d'en faire la distribution à ses co-épouses dans le cas des ménages polygames.

(1) O. Journet op. cit. P. 61.

V. POINT SUR UN DEBAT SUR L'INTERPRETATION DES TRANSFORMATIONS

AGRAIRES

1. L'Islam manding

De nombreux auteurs considèrent que c'est l'Islam Manding qui serait à l'origine de la transformation des systèmes agraires dans l'est et le nord de la Basse-Casamance (1).

L'Islam manding ne recouvre aucune spécificité spirituelle, on retrouve parmi les mandings des confréries diverses représentées dans les autres régions du Sénégal. Ce qui est en cause, c'est l'influence culturelle véhiculée par le musulman Manding (mode de vie, division sociale du travail, rapports hommes-femmes etc...), "Affrontés directement aux Mandingues, les Diola furent pénétrés d'un grave complexe d'infériorité... Il n'eurent bientôt d'autre ambition que de "se faire Manding", d'assimiler totalement les conceptions, les moeurs et les techniques d'une civilisation supérieure" (2). Poursuivant selon la même logique, l'on estime que ces transformations n'ont pas touché les Diola de la région méridionale et occidentale parce que l'islamisation y a été l'oeuvre de marabouts non manding (Maure et Ouolof essentiellement). Ainsi donc "les transformations subies par la zone voisine du Zoungrougrou et de la Gambie sont beaucoup plus le fait des Mandings en tant que conquérants imposant leur style de vie que de la religion musulmane elle-même" (3). On retrouve

(1) D'où le terme de "mandinguisation" forgé par Texeira de Moté et repris par la littérature sur les Diola.

(2) P. Pélissier, les paysans du Sénégal.. op. cit. p. 798;

(3) P. Pélissier op. cit. p. 812.

la vieille tradition philosophique visant à expliquer le comportement économique par la religion ou par des situations psychologiques.

Il n'est pas de notre propos de faire une histoire de l'islamisatin de la Basse-Casamance mais de montrer à partir d'études déjà effectuées et d'enquêtes complémentaires que la vue exposée plus haut n'est pas conforme à la réalité. IL est difficile de soutenir qu'il y eut à proprement parler une islamisation conduite exclusivement par les marabouts maure de Darsilamé : parmi eux, on retrouve de nombreux Mandings. Cheik Mafud s'est certes installé à Darsilamé. Village à partir duquel il entreprenait des visites dans les villages diola du Combo et des Djougouttes.

Cependant, il n'avait pas autour de lui une colonie importante de Maure, c'est ce qui explique que parmi ses premiers disciples ceux qui s'occupaient plus longuement de l'éducation religieuse et des séjours plus longs dans les villages figurent surtout des Manding. Ils se sont ralliés au Cheick Maure ou alors ont été convertis par celui-ci : "A Darsilamé fondé en 1902 par Mhafoûd, les principales personnalités, ouvriers de la première heure y sont : Borra, Mandingue du Kian, Demba Konté, Mostafa et Mamadou Konta, Manding du Gabou Lamine Dramé, Manding du Pakao ; Boubakar Youré, Manding du Brassou Abdoulaye Man, Manding du Combo français, Mamadou Bilal et Boukou, Toucouleurs du Niani ; Mamadou Massin, Toucouleur du Macina ; Tiécouta Bodian, Sarakollé ; Naffis et Samba Now, Ouolofs" (1).

(1) P. Marty, Etudes sur l'Islam au Sénégal, tome 1 ; Paris 1917, P.46.

D'autre part, les études menées sur l'islamisation des Djougouttes mon^trent que cette région a connu un début d'islamisation dès l'établissement du courant d'échanges entre les Diola et les factories britanniques de Basse-Gambie. "Many early diola migrants became Muslims as a result of their stay in the Gambia...the early diola traders... may have been economic advantages to conversion" (1). De telle sorte que lorsqu'arrive Cheick Mafud en Basse-Casamance, il existe déjà des communautés musulmanes ; "At the beninning of decade there were very few muslims in Thionk and these men had converted while in either Pakao or the Gambia" (2). Les villages de Thionk, Tiobon, Kartiack entre autres comptent déjà des musulmans. Tout au long de la période coloniale, les multiples exactions de l'administration (recrutement, travaux forcés) poussèrent de nombreux diola à se réfugier en Gambie de telle sorte que "a large proportion of Boulouf Muslims had converted in the Gambia" (3). Or la Gambie, notamment la Basse-Gambie est essentiellement peuplée de Manding qui y apportèrent l'Islam dès le 14ème siècle.

Il est hors de propos pour nous de minimiser le rôle joué par Cheick Mafud et ses successuers dans l'islamisation de la Basse-Casamance, nous voulons simplement qu'on ne lui donne pas un caractère exclusif. Tout au long des années 1920 et surtout 1930, des marabouts Manding se sont installés dans les Djougouttes afin d'y répandre l'islam, en bonne entente d'ailleurs avec les chérifs de Darsilamé. L'hitoire révèle qu'on ne peut à proprement pas parler d'une zone islamisée par les Maure et qui par conséquent, aurait été à l'abri

(1) P.A. Mark, op. cit. p. 342.

(2) P.A. Mark, op. cit. p. 144.

(3) P.A. Mark op. cit. p. 161.

de l'influence culturelle manding et donc des transformations sociales et agraires.

Des enquêtes menées en 1950 par R.L. Touze, administrateur à Bignona ont permis d'établir l'origine et la date de la pénétration islamique dans la quasi totalité des villages de la subdivision de Bignona. A Partir de ces enquêtes, nous avons dressé la liste des villages d'un canton (Kadiamoutayes). Les villages retenus sont ceux dont la pénétration islamique fut d'origine manding (soit qu'elle fût apportée par un Manding ou alors que le premier converti l'ait été par des Manding. On devrait s'attendre si les explications sur l'évolution des systèmes agraires, à partir de l'Islam sont exactes, à ce que ces villages (ou au moins une partie des habitants) aient adopté le donkoton, instrument de labour manding. Ce qui n'est pas le cas pour plusieurs villages.

2. Expansion de l'Islam

C'est dans le contexte de monétarisation croissante en Basse-Casamance que l'Islam s'implante. Avant 1920, la plupart des musulmans s'étaient convertis en Gambie en participant au Commerce des palmistes et du caoutchouc. Durant les années 1920, l'Islam progresse en même temps que la culture arachidière. Pour la première fois, le rapport politique de 1929 souligne la "forte augmentation des islamisés dans le nord-est et le nord du cercle" (1). Ce rapport évalue alors le nombre des islamisés du cercle à 20.000 environ contre 65.000

(1) 2G 29/83 rapport politique annuel d'ensemble, cercle de Bignona 1929.P.25.

fétichistes. Dans le Boulouf, "it was muslims who first began the intensive cultivation of peanuts" (1). Les différents rapports administratifs reviennent abondamment sur leur rôle de pionnier dans l'économie de traite ; "tous nos musulmans nous donnent satisfaction ils sont à la tête du mouvement agricole et donnent souvent le meilleur exemple pour la culture attelée" (2). D'une manière générale ce sont les nouveaux convertis aux nouvelles religions qui se trouvent être à la pointe de la culture arachidière de la plantation des arbres fruitiers. Cela signifie-t-il que c'est l'Islam, ou alors le christianisme qui seraient à l'origine des transformations des systèmes agraires ? Sur le plan théorique, nous pensons que la conversion est due autant aux implications sociales et économiques de celle-ci qu'à la conviction idéologique en elle-même. "La société doit vivre et fonctionner avant de signifier et les exigences de la fonction ne peuvent se soumettre aux exigences de la signification que par exception et passagèrement" (3).

L'étude sociologique des nouveaux convertis montrent que ceux-ci constituent la couche sociale qui socialement et économiquement s'est soustraite de l'éloupeye et de l'autorité des vieux. "Islam, which valued religious learning and knowledge of the Coran... offered an alternative value system for younger men bent upon establishing their independence from the elders" (4). Les nouveaux convertis

(1) P.A. Mark op. cit. p. 161.

(2) 2G 34/67 Casamance rapport annuel p. 31 et 33.

(3) M. Rodinson, Islam et Capitalisme, Seuil, Paris, 1966, P. 201.

(4) P.A. Mark op. cit. p. 141.

sont les principaux agents de renforcement des nouveaux rapports de production, et l'Islam représente le mode idéologique de représentation de l'évolution en cours. "Tout changement de conviction idéologiquement, toute conviction se fait en partie sous l'action de facteurs sociologiques" (1). Ce n'est pas un hasard si les plus âgés n'ont pas embrassé l'Islam comme le révèlent les traditions orale (2). L'Islam sanctionne sur le plan idéologique la perte du pouvoir des anciens et les privilèges qui y sont liées en même temps qu'elle accélère la restructuration des rapports sociaux. Plus caractéristique est l'attitude des femmes face à l'islamisation. Elles furent très réticentes (3). "Women were rarely among the first converts... Even today, however, the wives of some olders muslims including at least one imam- are non converts (4). Assurément, les nouveaux rapports économiques contribuèrent à la régression sociale pour les femmes. La grande majorité des femmes âgées se sont converties bien après leurs maris. De cette façon, "alors que leurs maris se convertissaient massivement à l'Islam, elle continuèrent à entretenir leurs ukins et à se réunir dans le bois sacré" (5).

Il est enfin notable que même pour les hommes la conversion était souvent superficielle. Les administrateurs de la période coloniale signalent souvent ce fait : "l'animisme forme le fonds traditionnel

(1) M. Rodinson op. cit. p. 196.

(2) Voir P.A. Mark op. cit. p. 159 et plus généralement IG 98 monographie de la subdivision de Bignona;

(3) Dans les bois, en région islamisée, lorsque "ceux qui boivent" se retrouvent, on est frappé par la forte proportion des femmes.

(4) P.A. Mark op. cit. p. 159.

(5) O. Journet op. cit. p. 224-225.

sur lequel religion catholique et musulmane n'ont apporté le plus souvent que fort peu de choses" (1). Aujourd'hui encore de nombreuses pratiques liées à la religion traditionnelle ont cours en région diola islamisée. La conviction idéologique n'a pas l'importance qu'on peut lui accorder dans l'extension rapide qu'a connue l'islamisation en Basse-casamance. Les transformations sociales et économiques qu'ont connu la formation sociale diola l'explique mieux. Assez caractéristique est le fait que l'Islam ne progresse véritablement dans l'ouest et le nord-ouest du cercle de Bignona sous l'action des chérifs Haïdara qu'après 1930 période d'essor des cultures commercialisées (2), alors que l'action de prosélytisme de Cheik maffud a commencé depuis 1902 avec la création de Darsilamé.

(1) 2G 50/115 Rapport annuel subdivision de Bignona ; voir également 2G 28/61 p. 19 ou encore 2G 36/75 p.28.

(2) Voir 2G 34/67 op. cit. p. 31.

CONCLUSION

Au cours de la rédaction de cette première partie, nous nous sommes attachés à révéler les processus sociologiques et économiques qui ont déterminé la transformation des systèmes agraires chez les Diola du Fogny. La formation sociale pré-coloniale était de type égalitaire, sans domination de l'homme sur la femme, avec des formes élaborées de travail communautaire sur le plateau. Les échanges économiques révèlent que les Diola n'étaient pas une population isolée et qu'ils dégagait d'importants surplus agricoles.

C'est l'insertion dans le marché mondial, sous la forme du développement de la culture arachidière qui va entraîner les transformations sociales et agraires décisives. Cependant, les formes prises par l'implantation de la nouvelle culture sont à comprendre en étroite relation avec les stratégies sociales internes à la formation sociale. Toutes les théories qui se fondent exclusivement sur la problématique centre-périphérie, évacuant de ce fait les rapports sociaux, s'interdisent de comprendre les transformations des systèmes agraires. C'est l'articulation de ces deux niveaux d'étude (l'efficace de la problématique centre-périphérie sur le système local) qui permet de comprendre les raisons de la régression des cultures vivrières, de l'apparition de certaines formes d'organisation oligarchique, de la marginalisation économique de la femme, de l'adoption de certains instruments de labours.

A ce niveau, il faut souligner que le recours à l'histoire intervient comme le moyen indispensable de révéler le caractère idéologique des discours jusqu'ici tenus sur les Diola ("la coutume diola est contre la vente du riz " ou encore "les diola ont changé à cause du complexe éprouvé vis à vis des mandings"). Le point de vue selon lequel c'est l'Islam manding qui aurait été à l'origine de ces transformations ne soutient pas la critique. D'abord parce qu'on a sous estimé les points de convergence entre les systèmes agraires pré-coloniaux du Fogy diola et des Manding de Moyenne Casamance, mais de plus les emprunts faits aux Manding plutôt à des stratégies sociales qu'à une imitation par complexe d'infériorité.

Avec l'essor de la culture arachidière et la régression des cultures vivrières, la reproduction des économies paysannes est de plus en plus dépendantes du pouvoir d'achat arachidier. Les conditions de reproduction des paysans de l'est et du nord de la Basé-Casamance se rapprochent ainsi de ceux des autres régions du Sénégal.

Cette dépendance croissante à l'égard du marché, lieu d'extorsion du sur-travail paysan, va conduire à une dégradation des conditions de vie des paysans sénégalais et partant de ceux de la Casamance c'est l'objet de la 2ème partie que nous aborderons à présent. Nous montrerons également les processus socio-économiques qui conduiront l'Etat à se tourner vers l'auto-suffisance alimentaire, après avoir fait pendant toute une décennie de la mono-culture arachidière, l'axe de son orientation économique.

Ainsi, nous passerons au niveau national et international, puisque c'est à ce niveau général que se comprennent les changements dans la politique économique de l'Etat, avant de revenir dans la 3ème partie en Basse-Casamance pour analyser l'impact et la traduction locale de cette nouvelle orientation.

D E U X I E M E P A R T I E

DE LA MONOCULTURE ARACHIDIÈRE
A L'ORIENTATION VERS LA PRODUCTION VIVRIÈRE
(Essai sur la problématique socio-économique
de l'auto-suffisance alimentaire au Sénégal)

INTRODUCTION

Durant la décennie 1960-1973, les plans succesifs de développement (1er, 2ème et 3ème plan) ont, tour à tour, fondé la croissance de l'économie sénégalaise sur celle de la production arachidière, prenant ainsi le relais de l'option coloniale. Les autorités coloniales ont eu pour principal souci le développement des cultures de rente, en l'occurrence la gomme, le caoutchouc (cueillette), puis, plus tard et de façon beaucoup plus déterminante, l'arachide. Le mode d'insertion des économies périphériques dans le marché mondial et le rythme de cette insertion, est effectué en fonction des besoins de l'accumulation du capital au centre. C'est avec la révolution industrielle que la production des matières premières agricoles dans les colonies prit de l'essor. Les colonies ont servi de débouché pour les produits manufacturés dont ils fournissaient une partie des matières premières, en même temps qu'elles procuraient des produits alimentaires, avec le Nouveau Monde (mis en valeur par le centre) produits devant servir à la dévalorisation du travail dans les centres capitalistes en expansion.

La croissance des colonies fut fondée sur ce type de spécialisation. La Casamance connut son premier désastre économique avec l'entrée dans le marché mondial du caoutchouc produit de façon plus performante dans les plantations d'Asie du Sud-est. Jusqu'à l'achèvement du pouvoir colonial, l'arachide du Sénégal fut un produit qui participait non pas seulement à l'accumulation du capital (secteur huilerie) mais aussi à la dévalorisation de la force de travail en Occident, principalement en France, fut une culture rentable. Le

déficit en oléagineux de la France était important et la production d'arachide représentait près de la moitié de la production mondiale d'huiles alimentaires. La compétitivité de l'arachide sénégalaise fut garantie à la fois par la situation décrite ci-dessus, mais aussi par le commerce mis en place par le système colonial : "en stimulant la concurrence interne et externe des facteurs de production, soit par l'extension du domaine cultivable, soit par l'importation de vivres à bon marché, le colonisateur est parvenu à maintenir la rémunération du travail à un bas niveau et à transférer la plus-value qui s'en dégagait vers le consommateur métropolitain sous forme de baisse des prix de l'huile d'arachide"(1). Par l'importation à bon prix du riz brisé d'Asie du Sud-Est revenant moins cher

que les productions céréalières locales, le colonisateur assure le maintien à bas niveau de la valeur de la force de travail, permettant une plus grande extraction de la plus-value relative. Cela contribuera de ce fait à la dévalorisation de la force de travail au centre, en France notamment, créant ainsi les meilleures conditions pour l'exploitatin du travail salarié.

Ce système ne donne pas d'importance stratégique au développement des cultures vivrières locales. C'est ainsi que le mil et le riz locaux n'ont jamais eu une expansion réelle et que leur place dans le marché intérieur sénégalais n'a cessé de regresser tout au long de la colonisation.

En toute logique donc, le développement des cultures vivrières n'a pas constitué une priorité pour les autorités coloniales.

(1) A. VANHAEVEREKE : "Rémunération du travail et commerce extérieur" Université de Louvain, 1970.

Les investissements agricoles pour le développement de la culture du mil et du riz ont été faibles durant la colonisation. De même les recherches se sont davantage préoccupées de l'arachide. Ainsi s'explique le grand retard constaté au lendemain de l'indépendance, en ce qui concerne les résultats agronomiques disponibles pour le développement des cultures vivrières.

Jusqu'en 1960, seuls deux programmes avaient été réalisés pour le développement de la production rizicole : le programme ORTAL à RICHARD-TOLL (région du Fleuve) et la CGOT en Casamance, dont le volet riz occupait une place secondaire. L'agriculture paysanne productrice de riz, en Casamance principalement, n'a pas bénéficié jusqu'en 1960 d'un programme de développement digne de ce nom.

En outre, le caractère sophistiqué et inadapté du matériel mis en oeuvre par l'ORTAL et la CGOT témoignent, nous semblerait-il, que le souci n'était pas de favoriser le développement rizicole en soi mais avant tout de favoriser le développement dans les colonies de l'agriculture mécanisée, source de profits multiples pour les industries capitalistes en métropole.

Durant la colonisation, les importations sénégalaises en riz n'ont cessé de se gonfler. Alors que le Sénégal n'importait pas de mil avant la 2ème guerre mondiale, on note un déficit de cette denrée après la guerre, obligeant le pays à s'approvisionner auprès des territoires limitrophes.

TABLEAU des importations de riz (tonnes) chiffres Sénégal-Soudan-Mauritanie :

1951	:	57.996
52	:	43.752
53	:	69.967
54	:	55.102
55	:	73.210
56	:	73.587
57	:	111.084
58	:	83.406
59	:	139.612

Il est connu que des trois territoires, la consommation en riz du Sénégal est de loin la plus importante. C'est le pays qui imprime l'évolution des transactions. Le tonnage moyen importé passa de 57.238 tonnes entre 1951-1953 à 110.367 tonnes en 1957-1959, soit un taux de croissance moyen annuel de 23,64 %.

Les importations de blé de l'A.O.F. grimpèrent également très vite, cela s'expliquant principalement par l'évolution des modèles alimentaires. En 1946, l'AOF importait 7.652 tonnes de farine de froment contre 62.813 tonnes dix ans plus tard.

Cette évolution résulte de la mono-culture arachidière dont l'administration coloniale et l'Etat Sénégalais ont fait le pôle de croissance économique ; le modèle d'accumulation, et de création de surplus, base économique de la bureaucratie au Sénégal dépendait très largement de la culture arachidière.

Cette situation sera radicalement remise en cause à partir de 1974. Dans le premier titre de cette deuxième partie, nous analysons le rôle des résistances paysannes dans le recul de l'Etat ; dans un deuxième titre, nous analysons de façon plus large les facteurs socio-économiques (contexte international, crise de l'industrie de substitution aux importations, stratégies de l'Etat et de la bourgeoisie au Sénégal) qui ont dans le même sens conduit l'Etat à tenir un discours sur la promotion des cultures vivrières.

A la suite de cette 2ème partie, nous entamerons dans une troisième partie l'étude de l'impact de cette nouvelle orientation sur la Basse-Casamance.

TITRE I - L'AGRICULTURE DANS LES TROIS PREMIERS PLANS DE DEVELOPPEMENT QUADRIENNAUX

L'agriculture dans les trois premiers plans occupe une place prioritaire, l'Etat affirmant sans discontinuité qu'elle constitue le secteur prioritaire du développement économique. Il y eut, certes, des signes manifestant la volonté de développer la production vivrière et de résorber le déficit national, mais jamais le problème ne fut envisagé sous tous ses aspects, de plus, les investissements effectués témoignent d'une préférence encore marquée pour l'arachide. L'évolution de la politique agricole ne peut se faire qu'en rapport qu'avec la conjoncture socio-politique du Sénégal. La direction des investissements, les prix agricoles, les structures rurales, toutes choses qui déterminent la production agricole, ont varié en fonction non pas seulement de la conjoncture économique internationale, mais aussi des dynamismes politiques et sociaux internes à la nation sénégalaise ; c'est ce que nous nous proposons de montrer.

I - L'AGRICULTURE DANS LE 1er PLAN

Au moment de l'indépendance, le premier Gouvernement Sénégalais affirme son orientation socialiste. Sous la direction du Président du Conseil, Mamadou DIA, le gouvernement entend apporter des réformes profondes dans la vie socio-économique de la jeune nation. Dès 1957, M. DIA soulignait : "Malgré l'effort d'investissement de ces dernières années qui, dans l'ensemble, marque une progression par rapport à l'effort initial, les résultats sont encore, à certains égards, bien au-dessous des espoirs suscités. L'expansion de l'économie de marché n'a pas eu pour conséquence une expansion réelle de l'économie africaine, de sa base la plus profonde, dans l'agriculture.

Bien au contraire, le niveau de la production agricole est généralement en baisse ainsi que le niveau de vie des populations locales" (1). On constate que très tôt M. DIA a un regard critique sur le mode de croissance dans lequel se trouve engagé le Sénégal. En prenant pour référence, l'état des économies paysannes, M. DIA s'identifie à l'immense majorité de la population et critique durement la politique économique de la métropole. "Guidé par cette finalité économique, on investira surtout dans les mines où l'exploitation des minerais assure des surprofits, on encouragera à la rigueur les cultures d'exportation plus favorables à l'économie de marché, mais on négligera tout ce qui comporte une finalité sociale et, pour commencer, l'économie de subsistance qui n'est pas source de recettes susceptibles d'être transférées" (2). Ce qui est remis en cause, c'est l'extorsion dont est victime la paysannerie à travers la culture arachidière ; M. DIA se prononce pour une politique économique qui serait favorable aux économies paysannes, à la sécurité alimentaire des populations rurales. D'où l'importance de la production vivrière, même si elle n'est pas source de profit pour l'Etat.

Suivant les directives de la CINAM qui soulignait la dépendance du pays et des paysans vis-à-vis de l'arachide, une équipe de conseillers s'installe autour de M. DIA en 1959 et élabore le 1er plan quadriennal.

Pour le 1er plan, il s'agit avant tout d'assurer la croissance de la production vivrière. "Le gouvernement entend réduire les impor-

(1) M. DIA : "L'Economie africaine : Etudes et problèmes nouveaux", PUF, 1957, p. 24.

(2) M. DIA, op. cit., p. 25.

tations massives de produits vivriers en favorisant le développement de ces productions par une meilleure utilisation des terres, au sein des aménagements localisés et des zones d'action pionnière "(1). Ainsi s'affirme l'orientation visant à augmenter sensiblement la production de mil et de riz, le marché intérieur devrait voir davantage de mil local provenant des excédents croissants de la production paysanne.

Tableau des objectifs pour la commercialisation du mil (en tonnes)

Situation en 1959	:	462
Objectif en 1964	:	60.000

"Malgré l'accroissement prévisible de la consommation des produits alimentaires, l'accent mis sur le développement des productions vivrières permettra non seulement d'éviter une aggravation du déficit actuel, mais de le réduire" (2).

Le premier plan vise également au développement de la production arachidière, mais seulement par le biais d'une hausse de la productivité. En aucun cas cette orientation ne doit porter préjudice à la production vivrière, en ce sens, le 1er plan souligne que "les extensions à réaliser ne devront pas porter sur l'arachide"(3).

Le 1er plan prévoit aussi une augmentation des cultures de diversification (coton, fruits etc ...) afin de permettre aux paysans d'obtenir "un revenu plus élevé et moins aléatoire" (4).

(1) 1er plan de développement quadriennal, pp. 18-19.

(2) Id., p. 201.

(3) Ibid., p. 45.

(4) 1er plan quadriennal P.45.

Le 1er gouvernement avait pour souci non pas seulement d'élever le niveau de vie des populations rurales, mais aussi "d'éveiller" la conscience paysanne, éveil compris comme condition pour atteindre les objectifs agricoles.

Au moment de l'accession à l'indépendance, ce sont les maisons coloniales et les commerçants (libanais et autochtones) qui monopolisent la commercialisation de l'arachide et la distribution des produits importés auprès des paysans. Cette situation engendrait toutes formes d'exploitation qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études. C'est pour briser cet étai que sera créé l'O.C.A. (Office de commercialisation agricole) dont la tâche est de se substituer progressivement aux commerçants. Dès la campagne 1961-62, "les coopératives commercialisent la moitié des arachides" (1).

Plus important, sous l'initiative du président du conseil est mise en place l'animation rurale. L'animation rurale visait à une transformation profonde des sociétés paysannes. Il s'agissait d'amener les producteurs à prendre en main, l'organisation coopérative de toute la vie rurale. Cela passait par une "éducation" des paysans qui devaient alors se débarrasser de toutes les structures pré-coloniales. M. DIA accordait une grande importance aux jeunes fonctionnaires et aux animateurs qu'il appelait sans cesse au devoir de l'Etat. Dans le même temps, il combattait la bureaucratie naissante : "Sur la trame des facilités de nos fonctions publiques pléthoriques se constituent

(1) P. THIBAUD et J.M.D : Dia Senghor et le socialisme africain : In : Esprit. Septembre 1963 P. 343.

progressivement de nouvelles classes bourgeoises, non pas cette bourgeoisie de risque, de conquête et d'entreprise qui a permis le décollage de l'Europe industrielle, mais une bourgeoisie plus proche d'un mandarinat, s'enfonçant progressivement dans les facilités du pouvoir et ne trouvant d'énergie que pour se maintenir au pouvoir ..., dilapidant en futilité l'argent de la nation, c'est à dire des masses" (1).

Sur le plan des investissements, les nouvelles autorités envisagent des aménagements hydro-agricoles visant à la maîtrise de l'eau et au développement de la riziculture. Ainsi sont prévus des aménagements sur le fleuve sénégal, le Bao-Bolon, la région de Fatick-Foundiougne et en Casamance.

Un réseau d'encadrement de la paysannerie en vue de la vulgarisation agricole devrait être mis sur pied.

Il est mis sur pied un programme d'équipement et d'approvisionnement en intrants de production des paysans.

	Prévisions (en Tonne)
Arachide	166.000
Milo et sorgho	23.000
Riz	10.000
Cultures maraichères	34.000
	<hr/>
Total...	202.500

(1) M. DIA . Vers une nouvelle coopération internationale. In : Développement et civilisations 1er trimestre 1962 P. 30.

LES RESULTATS.

D'une manière générale, les objectifs de la politique agricole du 1er plan ne sont pas atteints. Cela tient en partie au changement politique (éviction de Mamadou DIA) intervenu durant l'exécution du 1er plan. Avant de revenir sur ce point, nous présenterons les résultats du plan.

Les investissements prévus n'ont pu être entièrement réalisés, cependant l'équipement des paysans a connu une progression ainsi que la consommation d'engrais.

Distribution d'engrais au cours du 1er Plan.

	Volume (en tonnes)	Taux de réalisation.
Arachide	89.132	53,7%
Mil et Sorgho	11.560	50 %
Riz	2.483	24,8%
Cultures maraichères	1.160	34,1%
	<hr/>	<hr/>
Total	104.335	51,1%

Les programmes de réalisation hydro-agricoles sont loin d'être réalisés.

Il aurait été pertinent de mesurer l'évolution de la production agricole totale, mais le caractère ambigu des chiffres officiels ne nous y incite guère. C'est ainsi par exemple que les chiffres officiels indiquent une progression importante de la production de mil durant

le 1er plan, pendant que dans le même temps on note une régression du tonnage commercialisé. De ce fait, pour mesurer l'évolution de la production et de la couverture nationale en biens vivriers, nous baserons sur le volume commercialisé et le tableau des importations.

Tableau de la commercialisation du mil durant le 1er plan.

	(tonnes)
1960 - 61	16.706
1961 - 62	12.600
1962 - 63	12.850
1963 - 64	13.800

Source : 2ème Plan.

Les chiffres indiquent que s'il y a eu un net redressement par rapport au volume commercialisé en 1959 (462 tonnes), le volume n'a pas augmenté sensiblement. Toujours est-il que l'on se retrouve loin des objectifs du plan, le taux de réalisation étant de seulement 23%. Ces faibles résultats expliquent alors la progression des importations de mil, maïs et sorgho.

Tableau des importations de mil, maïs et sorgho durant le 1er plan.

Le 1er plan	(tonnes)
1961	13.255
1962	26.262
1963	44.258

Les importations de mil, maïs et sorgho ont ainsi augmenté en deux ans de 234%.

La situation n'est guère brillante pour le riz, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Importation de riz durant le 1er plan.

Année	Quantité (tonnes)
1961	109.785
1962	118.137
1963	100.770 + 50.000 du programme

"Food for peace".

Pour R. DUMONT ces échecs sont liés à une insuffisance notoire des recherches techniques pour le riz, de même qu'une défaillance des services de commercialisation. "Il y manquait surtout une étude approfondie des situations économiques des divers groupes, des temps de travaux, des calendriers culturels etc... Les premières estimations grossières que nous fîmes en Casamance l'été 1961 montraient que le jour travail consacré à l'arachide rapportait alors 2 à 2,5 fois plus que s'il était affecté aux rizières" (1).

La culture rizicole ne fut donc pas étudiée dans son rapport avec l'arachide.

(1) R. DUMONT : Notes sur les implications sociales de la révolution verte dans quelques pays d'Afrique. P.30.

Les conditions de vie du paysan se détériorent. "La Casamance et le fleuve bénéficient au moment de la soudure de 760 tonnes pour la première et 82 pour la seconde en 1964" (1). Les prêts de vivres ne cessent de s'amplifier, "les coopérateurs, qui se limitent à 12% de leur capacité d'endettement pour les équipement, l'utilisent à plein pour les vivres de soudure" (2).

De son côté, la production arachidière enregistre un léger recul durant le 1er plan.

Commercialisation d'arachides coques durant le 1er plan
(millions de tonnes)

Année	Quantité
1960-61	812
1961-62	873
1962-63	751
1963-64	782

Source : 2ème Plan.

La production moyenne des deux premières années du plan est de 842.500 tonnes, alors qu'elle n'est plus que de 766.500 tonnes les deux dernières années.

(1) ISEA : Les aspects du problème vivrier sénégalais, Février 1965 P. 63.

(2) ISEA : Op. Cit. P. 63.

Les raisons qui expliquent l'échec de la politique agricole du 1er plan est en tout premier lieu celle de la politique vivrière sont liées partiellement à l'éviction du président du conseil M. DIA. Pour le montrer, il faut comprendre la base sociale des courants qui se sont affrontés au sein du parti au pouvoir. Il faut dire que l'assemblée en place dans le Sénégal de 1962 a été élue depuis 1959. Elle est essentiellement composée de commerçants et de fonctionnaires. L'action de Mamadou DIA, nous avons pu le voir au cours des lignes précédentes remettait en cause la base économique des commerçants et fonctionnaires. En prônant la politique d'augmentation de la production vivrière nationale et de réduction des importations de riz, M. Dia portait atteinte à toute cette catégorie de commerçants dont les moyens d'existence, sont liés aux importations de riz. Plus grave, en créant l'OCA qui devait prendre exclusivement la charge de la commercialisation des arachides et de la distribution des produits importés, les commerçants se voyaient privés de toute source de profits et de moyens d'exploiter la paysannerie.

De leur côté, les fonctionnaires étaient effarouchés par ce chef de gouvernement qui n'était pas disposé à leur accorder des privilèges et dénonçait la bureaucratie naissante avec une force inégalée. M. DIA, il faut le souligner, se démarquait des phraséologues et entendait mener un combat réel contre la nouvelle bureaucratie, c'est dans ce sens qu'il écrivait: "...L'on voit un peu partout des résolutions vigoureusement socialistes votées par les partis au pouvoir alors que bien peu de tout cela concorde avec la politique qu'ils mènent effectivement... au niveau des responsabilités quotidiennes.... la clé

du salut... consiste à démasquer la mystification des socialistes verbalistes, à proclamer l'austérité comme règle fondamentale de l'Etat et à l'imposer à tous ceux qui n'ont d'autre mission que de le servir" (1). Cette position sans ambiguïté ne peut manquer d'effaroucher tous ceux (et ils sont nombreux, l'histoire le montrera) dont l'ambition est de vivre à l'ombre de l'Etat.

Les structures rurales mises en place par M. DIA sont également de nature à effrayer toutes les couches économiquement et idéologiquement dominantes du monde rural. Ce qui inquiète le plus cette catégorie c'est le rôle attribué à l'Animation rurale. D'après le gouvernement, cette institution devait amener les producteurs à prendre directement en charge la direction des coopératives. Ceci représentait la condition d'une gestion saine de celles-ci. M. DIA s'attaquait à la structure socio-économique du Sénégal, "l'entreprise commencée exigeait pour être poursuivie un changement de structures" (2). La politique conduite par M. DIA l'amenait à de profondes contradictions socio-économiques qui s'exprimaient sur le plan politique. Le Président du conseil n'était pas en mesure d'effectuer une mobilisation conséquente afin de mener le combat politique et résoudre les contradictions qui entravaient son chemin. Ce sera la raison de son échec, et le triomphe du réformisme senghorien.

(1) M. DIA : Vers une nouvelle coopération internationale Op. Cit. P.31.

(2) P. THIBAUD et J.M.D. : Dia SENGHOR et le socialisme africain op. cit. P. 343.

L'enjeu du conflit DIA SENGHOR dépassait la personnalité des deux hommes. Son dénouement confirma les intérêts socio-économiques en cause : l'assemblée nationale composée majoritairement de hauts fonctionnaires et de commerçants, tout comme les grands chefs religieux se prononcèrent sans réserve pour SENGHOR. Ses ressources publiques c'est à dire donc la base économique, de la bureaucratie sont étroitement dépendantes de la production arachidière, dans ce contexte, l'alliance avec les marabouts apparaît nécessaire. Elle fût possible parce que le pouvoir des marabouts est largement fondé sur la culture arachidière ; ceux-ci ne pouvaient aussi tolérer l'ambition de l'institution que représentait l'Animation rurale.. Après la formation du nouveau gouvernement, le Moniteur africain du commerce et de l'industrie pouvait conclure son éditorial comme suit : "... disons sans hésiter que la nouvelle équipe gouvernementale redonne totale et entière confiance aux investisseurs" (1).

La plupart des institutions rurales mises sur pied par M. DIA ne seront pas dissoutes. Cependant le gouvernement réinstaure le commerce privé ; dans le même sens l'Animation rurale est ramenée à des objectifs plus techniques que politiques, l'Etat fait preuve de moins de rigueur envers ses serviteurs. Du point de vue des objectifs agricoles, on peut soutenir que le gouvernement mettra moins d'envergure dans l'exécution du programme en matière de production vivrière. L'élaboration du 2ème Plan qui se fera sous la direction de ce même gouvernement confirme cette idée comme nous le verrons : c'est l'arachide qui aura la préminence.

(1) Le Moniteur du Commerce et de l'Industrie, 23 décembre 1962.

II - L'AGRICULTURE DANS LE 2EME PLAN QUADRIENNAL.

Après l'élimination de M. DIA, c'est l'aile gauche de l'UPS qui est éliminée. Le parti instaure son autorité et raffermi son unité sous la Direction du président SENGHOR.

Dans le contexte politique du Sénégal, une alliance solide existe entre l'Etat et les grands chefs religieux. Ce point est capital, quand on sait "l'influence des chefs religieux sur les masses rurales, ainsi que le rôle important qu'ils jouent dans la production arachidière en font des auxiliaires indispensables" (1). L'allégeance des autorités spirituelles est acquise à Senghor, une amitié particulièrement solide le lie au Khalife général des mourides d'alors, cheick Falilou M'BACKE.

L'orientation de la politique agricole du 2ème plan visera à raffermir la base sociale de la bureaucratie sénégalaise à travers la poursuite de la croissance arachidière. "Le domaine des productions végétales et animales a été reconnu dès le 1er plan comme le secteur prioritaire de l'économie nationale, son développement est déterminant pour la croissance économique et sociale" (2). Les objectifs visent d'abord l'arachide d'huilerie. Les objectifs pour 1969 sont fixés à 1.350.000 tonnes, soit un taux d'accroissement de 51% par rapport à 1962, année de référence. Pour le mil et le sorgho l'augmentation visée

(1) Ch. COULON, le Marabout et le Prince (Islam et Pouvoir au Sénégal) Pédone 1981.

(2) 2ème plan de développement quadriennal, juillet 1965 P. 91.

est de 36,4% dans l'optique d'atteindre la production de 600.000 tonnes en 1969 : le programme de développement rizicole envisage un taux d'accroissement voisin de 50%.

C'est dans le cadre de la politique agricole du 2ème plan que sera lancée l'opération productivité Arachide - Mil, par la SATEC, dans le bassin arachidier. Malgré son appellation, elle fut motivée non pas par des préoccupations d'ordre vivrier, mais par le souci de développer la culture arachidière. C'est au cours du 2ème plan que devaient prendre effet les accords d'association du Sénégal à la CEE, signifiant ainsi la disparition de "surprix" consentis par la France depuis plusieurs années. Des fonds sont accordés par la CEE aux Etats associés, afin de les aider à promouvoir la diversification d'arachide pour le Sénégal.

"Cette recherche d'une plus grande productivité, officiellement reconnue par les Etats associés eux-mêmes, est le meilleur moyen trouvé par les Etats de la CEE, pour réduire le caractère préférentiel des échanges France-zone-Franc" (1). Dans cette optique, le Sénégal reçoit 46 Milliards d'U.C. soit 11,2 milliards de FCFA.

Le 2ème plan envisage des investissements dans le domaine de l'encadrement des économies paysannes, mais aussi d'aménagement hydro-agricoles pour la culture rizicole. Le montant des investissements en agriculture se chiffre à 13.884 Millions, dont voici la répartition de la région de la Casamance.

(1) M.T. DEBIEN : L'Association du Sénégal à la CEE et les problèmes de l'arachide. Bulletin de l'IFAN. P. 896.

EVOLUTION DES PRODUCTIONS RURALES ENTRE 1962-63 et 69 (Casamance)
OBJECTIFS DU DEUXIEME PLAN *

Secteur produit	1963	1969
	Structure du PRB (produit % part rural brut)	Structure du PRB % part
Arachide	37	37
Mil et Sorgho	19	16,5
Riz	19	16,5
Manioc	03	03,3
Maïs	07	13
Coton	-	0,3
Huile de Palme	15	11
Culture Maraîchère	-	0,8
Bananes	-	1,6

L'exemple de cette région, présentant les meilleurs potentialités en matière de culture vivrière, montre que s'il est vrai que le gouvernement entend augmenter la production de celle-ci comme il le prétend, la culture de l'arachide doit garder sa place prééminente. Le tableau indique que la part cumulée du mil et du riz dans le PRB passe de 38% en 1963 à 33% en 1969.

Investissements agricoles du 2ème plan

1 - <u>INVESTISSEMENTS</u>	Montant (millions de F CFA)
a) Aménagement (Riz)	5.505
b) Equipement de commercialisation.	
Arachide	6
Riz	262
2 - <u>DEPENSES DU SECTEUR</u>	
a) Encadrement	
- Arachide, Mil (SATEC)	1.548
- Riz	212
3 - <u>PRODUITS NECESSAIRES A L'AGRICULTURE</u>	
a) Engrais	
-Arachide	3.940
-Mil	1.012
b) Fongicides	
- Arachide-Mil	
- Riz	203
	11
c) Semences et plants	
- Arachide	
- Riz	250
	339

Le montant total des sommes destinées à la culture rizicole, est de 6.329 millions, tandis que celui réservé à la culture de l'arachide est de 5.744 millions. Cette différence est due essentiellement à la part des aménagements hydro-agricoles, soit 87%

des investissements en riziculture. La quantité totale d'engrais distribuée révèle que 75% va à la culture de l'arachide. Tout l'effort d'équipement, de recherche surtout et d'encadrement va à l'arachide. Pour Y. Pehaut, "l'échec de la diversification espérée par le premier plan fait que le second revient à l'arachide dont l'extension de la production parallèle à celle du mil justifie la mise en place de l'opération productivité qui accapare l'essentiel des crédits et des initiatives consentis au monde rural".

La mise en place du matériel fut généralement un grand succès, de même que la mise en place des intrants de production inscrits dans l'opération productivité Arachide-Mil.

Mise en place des moyens de production au cours
du 2ème Plan.

	Objectifs Plan	Réalisation	% de réalisation
Semoirs (nombre)	87.000	60.906	70
Houes	53.000	85.913	162
Souleveuses	12.900	17.012	131
Charrues	20.000	5.936	29,7
Charettes	29.100	26.537	91,2
Engrais-Arachide (tonnes)	197.000	138.590	70,4
Engrais-Mil (Tonnes)	50.600	36.211	71,6
Engrais-riz	14.880	4.062	27,3
Fongicides	-	281	-

Le tableau indique le très faible taux de réalisation de l'engrais riz, produit qui n'occupait déjà pas une place importante dans la quantité d'engrais totale du 2ème plan.

Les programmes hydro- agricoles n'ont pu être réalisés qu'à 50% environ : par exemple en Casamance, sur les 17.000 ha d'aménagements rizicoles prévus, seulement 9.000 ont pu être réalisés.

Il faut souligner tout de suite que les paysans après avoir continué l'effort d'équipement durant les trois premières années du plan s'en sont détournés par la suite (1968/69).

Distribution du matériel agricole durant le
2ème Plan (unités).

	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Semoirs	16.350	14.127	17.251	12.416
Houes	9.000	21.900	28.121	24.771
Souleveuses	1.006	2.100		2.205
Charrettes	6.997	6.331		7.433

Même si l'année 1968/69 marque le pas, il apparaît que le monde paysan est beaucoup plus équipé que lors de la période du 1er plan. Les quantités d'engrais distribuées ont progressé pour chuter lors de la dernière année du plan.

Distribution d'engrais d'arachide durant le 2ème plan

	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69
Total distribué	28.212	38.281	48.241	23.397
Superficie traitée (en % du total)	16,8%	23,2 %	28,4 %	15,6 %

Source : 3ème Plan.

La baisse enregistrée durant la campagne agricole 1968.69 marque le début d'une tendance qui ne fera que s'accentuer. Elle signifie une incapacité des paysans à résoudre leur endettement. L'acquisition des intrants de production "à récemment a aggravé la situation financière de nombreux paysans sénégalais. C'est d'ailleurs ce qui a entraîné depuis 1965, la baisse de leurs achats d'engrais et de matériel..."

(1). Cette situation, en dehors de l'inadaptation des techniques, s'explique surtout par la détérioration des conditions de vie du producteur d'arachide. Les prix moyens payés au producteur d'arachide passèrent de 21,16F/kg en 1965 à 17,50 F/kg en 1969, alors que dans le même temps tous les autres augmentaient. Cette baisse des prix au producteur fût possible en grande partie parce que le gouvernement sénégalais bénéficiait alors d'une allégeance sans faille des principaux chefs religieux. Jusqu'à la mort du Khalife général des mourides Faliou M.BAKE, le pouvoir bénéficia du soutien sans cesse affirmé publiquement des autorités de la confrérie "Léopold SENGHOR Himself was the effective director of the Mouride brotherhood at least on political matters"

(2). Ne rencontrant aucune protestation de la paysannerie, et bénéficiant du soutien des autorités religieuses, l'Etat réussit à faire baisser les prix. L'alliance avec les autorités religieuses prenait des formes diverses, possibilité de vente de la production sans passer par les coopératives, obtenant ainsi un prix supérieur, octroi facile de crédit

(1) R. DUMONT, Notes sur les implications sociales du progrès technique dans quelques pays d'Afrique op. cit. p. 40.

(2) D.B. CRISE O'BRIEN : The Mouride Broterhood 1967-1975.

etc... En 1966, il fût octroyé au Cheick Abdul Aziz Sy des terres appartenant au domaine classé (1). "Comme au temps de la colonisation, les marabouts assument deux fonctions essentielles dans le système politique. D'une part il contribuent à légitimer l'autorité de l'Etat, de l'autre ils servent souvent de relais à son action" (2).

C'est le soutien sans réserve de cette force idéologique qui permit de contenir le mouvement de protestation des producteurs d'arachide pour la plupart appartenant à la confrérie mouride.

L'évolution de la production agricole révèle un déficit de produits vivriers.

Production vivrière durant le 2ème PPlan
(Milliers de tonnes) *

Produits	Prévision de production en fin de plan.	Résultats 1968	Moyenne de production annuelle de 2ème plan
Mils et sorgho	600		
Riz	125 à 140	535	480
Niébé	35	110	99
Maïs	40	30	18
Manioc	250	50	42
		239	194

Source 3ème Plan.

(1) pour plus de détails sur ce point, voir Ch. Coulon, le Marabout et le Prince Ed. Pedone 1981.

(2) Ch. coulou op. cit. P.233.

Ce tableau est explicite. Il ressort d'abord que les objectifs du 2ème plan en matière de production vivrière ne sont pas atteints. Cependant, la bonne récolte de produits vivriers en 1968 indique l'attention que les paysans ont tendance à accorder à la production vivrière, même si le 3ème plan indique que "pour le mil, la baisse est d'ordre conjoncturel et doit être imputée aux difficultés d'approvisionnement et à l'élévation des cours sur le marché mondial". La bonne tenue des autres produits vivriers en 1968 montre que ce phénomène résulte d'une désaffection naissante vis à vis de la culture arachidière. Le tableau des importations corrobore cette thèse.

Importations des produits vivriers durant
le 2ème plan (en milliers de tonnes)*

	1964	1965	1966	1967
Produits				
Riz (blanc)	184,5	179,3	159,3	153,4
Mil	20,3	22,5	3,1	3,1

Les progrès attendus du côté de la production arachidière n'ont pas été couronnés de succès. Le programme d'augmentation de la production arachidière de 25%, baptisée "Opération Arachide-Mil" fut un échec : il y a, non pas seulement stagnation de la production, mais recul.

Commercialisation d'arachide durant le 2ème plan
(milliers de tonnes)

Année	Quantité
1965-66	985
1966-67	736
1967-68	851
1968-69	619

Le taux de réalisation du 2ème plan n'est que de 50 %, puisque "l'objectif visé était d'atteindre 1.350.000 tonnes en 1968-69. Alors que la moyenne annuelle de la production commercialisée pour les cinq années 1960-64 s'établit à environ 820.000 tonnes, elle atteint à peine 740.000 tonnes pour les cinq années 1965-69" (1). Paradoxalement c'est au moment même où dans les plus grosses sommes sont consenties au développement de la production arachidière que celle-ci régresse... A partir de 1968, le recul régulier va de pair avec celui de l'augmentation des sommes consacrées au programme agricole et s'associe à l'effondrement des commandes de matériel et d'engrais par les paysans.

Il est caractéristique que l'exceptionnel effort d'équipement consenti par les paysans ne s'est pas traduit par une augmentation de la production. En effet, durant le 2ème plan, les paysans

(1) P. Pélissier : Les effets de l'opération Arachide/Mil dans les régions de Thiès, Djourbel et Kaolak).

se trouvent beaucoup plus équipés qu'au ler, pourtant la production régresse, on ne note pas d'augmentation de la production due à une plus grande utilisation du matériel. "L'indifférence à l'égard des réalités paysannes, de leur diversité et de leur signification, a logiquement conduit à préconiser l'application des mêmes thèmes techniques à tout le bassin arachidier". (1)

Il se révèle donc que les performances de l'outillage ont été surestimées par les autorités publiques et les organismes chargés de la vulgarisation. De plus, les autorités ont voulu hausser la productivité agricole, afin d'extorquer davantage de plus-value le résultat en a été une désaffection de producteurs vis-à-vis de l'archide. Le repli sur la production vivrière (auto-consommée) découlait logiquement de la politique de "modernisation", de la culture arachidière. Ce repli ne pouvait déboucher sur une croissance soutenue de la production vivrière parce que non seulement les paysans disposaient de peu de fruits de la recherche concernant ce secteur, mais de plus il n'existait pas d'institutions incitatives.

Au cours du 3ème plan, la tendance décelée au cours du 2ème plan va se poursuivre. Le mécontentement paysan va ouvertement s'exprimer. Les autorités religieuses vont émettre des réserves vis-à-vis du pouvoir. Ces facteurs contribueront à faire reculer le pouvoir, non sans hésitations, sur bien des aspects de sa politique agricole.

(1) P. Péliissier. 1970. Op. Cité. P. 13.

I I I - L'AGRICULTURE DANS LE 3EME PLAN

3.1 - La poursuite de la monoculture arachidière

Au cours de l'élaboration de ce plan le pouvoir politique est relativement stable. Le mécontentement et les formes de résistances paysannes n'ont pas encore d'impact réel sur la vie politique nationale. C'est dans ce contexte que s'élabore un programme visant à accroître une fois de plus la production arachidière. Devant le 7ème Congrès de l'U.P.S. (27-30 décembre 1969), le Président Senghor déclare que l'agriculture "reste la priorité des priorités". C'est dire donc qu'elle occupe une place prépondérante dans le 3ème plan. Celui-ci "s'inspire dans l'ensemble de celles des 1er et 2ème plan". Il s'agira de consolider la politique agricole depuis le 1er plan afin "de maintenir le niveau de vie des populations rurales par la poursuite de l'opération productivité arachide-Mil, compte-tenu des possibilités d'écoulement des arachides sur le marché mondial" (1).

Le plan prévoit d'atteindre une production de 1.450.000 tonnes d'arachide en 1973.

Objectifs de la production arachidière durant le 3ème plan (base 100=1960)

	1970	1971	1972	1973
Plan initial	146	157	162	184

(1) 3ème plan de développement quadriennal, P. 30.

La croissance espérée est très forte. Si on prend pour année de référence 1970, le taux d'accroissement prévu pour la fin du plan (1973), est de 43% soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10%.

La politique de développement des cultures vivrières n'occupe pas une place stratégique dans le programme agricole du 3ème plan. Les orientations générales de la politique agricole du 3ème plan cherchent :

- à intensifier la production traditionnelle Arachide-Mil
- à développer des cultures nouvelles pour la diversification de l'agriculture.
- à dégager les dimensions optimales des exploitations agricoles.

Au cours du 3ème plan le budget alloué à l'agriculture passe de 22.644 millions (2ème plan) à 33.482 millions, soit 23 % du total de investissements.

Les dépenses les plus importantes se portent sur l'arachide d'huilerie, dans le cadre de la poursuite du programme "opération arachide-mil". Dans ce cadre il est prévu 12.772 millions. D'autre part, le financement prévoit 328 millions pour l'arachide de bouche et 67 millions pour la diffusion de la variété 55-437. Ce qui fait un total de 13.167 millions pour l'arachide.

Les investissements rizicoles totaux s'élèvent à 10.746 millions.

Dans le plan réajusté de 1971-72, le montant total des

investissements projetés est le suivant : 9.797,5 millions pour l'arachide-Mil, soit 61,91% du montant des investissements prévus et 3.176,5 millions pour le riz soit seulement 20% de ces mêmes investissements.

Le montant du budget concernant le programme "Arachide-Mil" étant destiné avant tout à la culture arachidière, on peut considérer que plus de 50% des investissements agricoles prévus dans le 3ème plan réajusté en 1971 sont destinés à l'arachide.

Au cours des deux premières années de réalisation du 3ème plan, les tendances décelées à la fin du plan précédent se précisent: ←

- détérioration des conditions de vie des producteurs d'arachide aggravée par le déficit pluviométrique,

- Endettement croissant,

- chute des commandes de matériel et d'intrants de production,

- Chute de la production d'arachide.

Au début du 3ème plan, les prix au producteur sont les plus bas depuis l'indépendance. Pourtant cette période correspond à une élévation des prix des produits achetés par les paysans (1). Les endettements des paysans s'accumulent. Cela crée des conditions favorables à la pratique des prêts à des taux usuraires par les commerçants. R. Dumont signale que les taux d'intérêts pratiqués alors variaient pour un mois entre 50 et 70%. Les paysans vendent à vil prix leurs biens, se retrouvant avec des niveaux de vie inférieurs à ce qu'ils étaient au moment de l'indépendance.

(1) Pour plus de détails sur ce point, se reporter à la partie économique de notre analyse (chapitres ultérieurs).

la commande de matériel et d'intrants de production continue de chuter à une allure vertigineuse. La consommation d'engrais passe de 57 000 tonnes en 1967 à 10.000 tonnes en 1970.

Devant cette situation, le pouvoir soutient que cela résulte de la mauvaise volonté des paysans, le président Senghor, dans un de ces détours théoriques dont il a seul le secret, estime que la mentalité négro-africaine se prête mal à la production et à la pratique des prêts. L'Etat déchaîne toute une campagne, allant jusqu'à la répression, afin d'obliger les producteurs à remplir leurs obligations : "en fin de campagne 1968, les autorités n'ont pas craint de recourir à des moyens parfois très rudes. Des débiteurs auraient été battus, enfermés, eux ou leurs femmes dans des seccos d'arachide, parfois aspergés d'engrais ou de DDT, mis en prison, vu leurs biens saisis (lits, matériels, bétail) manu militari, exposés au soleil, et l'on cite de cas de morts..." (1).

L'interprétation paysanne et les formes de résistance adoptées sont d'une grande richesse. Elles témoignent du fait que les producteurs ont une vision claire des causes profondes de la crise dont ils sont victimes. Pour cette analyse, nous nous sommes largement servis des déclarations paysannes à la radio rurale DISSOO. Nous avons choisi quelques déclarations suffisamment représentatives pour illustrer le point de vue paysan, et reportées dans la thèse de M. BOURGEOIS (2); l'objet de cette thèse est de comprendre et d'expliquer le malaise

(1) R. DUMONT, Notes sur les implications sociales, op. cité.

(2) M. BOURGEOIS : DISSOO ou le malaise paysan au Sénégal : 1966 à 1973, thèse, Mars 1975, EPHESS.

paysan au Sénégal et le rôle joué par la radio rurale DISSOO dans la révélation du phénomène. Pour comprendre ce malaise, l'auteur se contente de rapporter essentiellement les déclarations paysannes à la radio rurale, déclarations qui, à elles seules, donnent effectivement une idée des causes de la crise. Pour lui, DISSOO, la radio-rurale, en dévoilant sur la scène nationale l'état d'esprit des paysans, a amené de ce fait, l'Etat sénégalais à engager des réformes profondes dans sa politique agricole. Contrairement à lui, nous pensons que ce ne sont pas simplement les discours des paysans à la radio rurale qui ont fait reculer le pouvoir, mais toutes les formes de résistances qu'ils ont mises en oeuvre contre la politique agricole de l'Etat. Cependant, le mérite indiscutable de la thèse est de montrer la profondeur du malaise paysan, l'état d'esprit des producteurs durant toute la période 1969-1973, de même que l'évolution des rapports entre l'Etat et la paysannerie. M. BOURGEOIS rapporte ainsi de très nombreuses interviews réalisées par la radio rurale DISSOO de 1969 à 1973. Celles-ci jalonnent tout le deuxième volume de sa thèse.

L'analyse des réactions paysannes peut se faire en trois points :

- le rejet de la culture arachidière
- le refus de s'endetter davantage
- le rejet des coopératives.

3.2. - Les réactions paysannes

D'une manière générale, les paysans perçoivent la détérioration de leurs conditions de vie comme résultat de la baisse des prix de

l'arachide.

"Moi Aliou Fall à M'Boss, je vous adresse cette lettre, à vous de la radio éducative rurale. Je vous fais savoir que quand le margouillat se trouve accroché à un arbre, il ne verra que le côté auquel il est accroché ; le côté sur lequel il n'est pas accroché, il ne verra rien. En ce qui concerne les travailleurs, j'ignore leurs doléances mais, pour les paysans, je dois dire ce qui se passe chez nous. A partir de 1950, et jusqu'en 1955, tout paysan était content et avait de l'argent car nos graines étaient vendues à 300 F. le quintal. De 1956 à 1966, nous achetions le kilo de riz 35 F., le pain de sucre 135 F. Actuellement, nous vendons nos arachides 1.710 F. le quintal, le kilo de riz vaut 50 F. et le pain de sucre 150 F. Tout ce qui provient de l'extérieur a augmenté et tout ce que cultive le paysan baisse de prix. Donc, je dis que toute personne se trouvant sur terre, et travaillant la terre pour se nourrir sera toujours mécontente. Tout paysan qui disposerait de 500 F. qu'il avait gardés, il doit savoir qu'il a perdu 450 F. et il ne reste plus que 50 F. Vous qui êtes là pour renseigner, dites au gouvernement que les orateurs, les chanteurs et danseurs sont devenus les rois, mais que tout travailleur devient malheureux. Tous ceux qui parlent et ne disent pas ceci, ils n'ont pas dit la vérité. Il faudra dire au Président SENHOR que s'il ne se lève pas pour redresser le pays, dans trois ans, le pays deviendra malheureux".

Mr Boss (région du Sine-Saloum), Janvier 1970.

(traduit du Woloff).

"Nous prions pour l'extension de la radio-éducative rurale, ce que nous avons à vous demander est général, car toutes les doléances

sont les mêmes pour les paysans. Mais j'ai entendu dire que le pays avance mais pour nous, paysans, c'est une chose qui nous étonne parce que nous sommes très fatigués et nous sommes ignorés. Avant d'avoir un kilo de riz il faut vendre 3 à 4 kgs d'arachide et pour 1 kg de savon il faut 4 kgs de graines et le sucre aussi. Nous pensons nous, paysans que si un pays ne dispose que de l'arachide, comme principale culture, et que cette principale culture baisse de prix, chaque année, comment voulez-vous que le pays avance ; et nous, les paysans, nous souffrons beaucoup. Nous pensons que le gouvernement n'a pas pitié des paysans.

En ce qui concerne le crédit, seul, sur le matériel il nous est accordé. Mais vous devez savoir que nous sommes des personnes, comme tous les sénégalais. Le gouvernement pense que nous ne devons pas manger car le riz, l'huile, le sucre, le lait et autres ne sont jamais prêtés aux paysans, mais aux fonctionnaires qui ne cultivent pas. Vraiment nous ne sommes pas considérés, car tout ce que n'a pas besoin le fonctionnaire, ceci va aux paysans. Vous devez savoir que nous devons manger comme tout le monde".

Messere dine (Région du Sine-Saloum), Juillet 1969

(traduit du Woloff).

Les paysans perçoivent que la détérioration de leurs conditions de vie provient de la baisse du pouvoir d'achat de l'arachide, comme l'indique les interviews réalisées. Des chiffres précis sur l'évolution de ce pouvoir d'achat sont même donnés. Soumis à une telle pression, les paysans adoptent des solutions qui constituent quant au fond des formes de résistances.

Parmi ces formes, il y a les ventes illégales dans les pays voisins où les prix aux producteurs sont supérieurs parce que la bureaucratie moins pesante. De grandes quantités d'arachide produites en territoire sénégalais franchissent illégalement la frontière de la Gambie.

"Je vous salue au nom de vos émissions. J'ai entendu ce que vous avez dit et je vous fais savoir que je suis contre ce qu'a dit Mustapha N'DAO.

Le cultivateur n'a que sa récolte. L'arachide est acheminée frauduleusement vers les pays anglais (Gambie) si vous voulez que ça cesse, vous n'avez qu'à supprimer l'argent que vous payez aux gardes qui se trouvent aux frontières et augmenter, à l'aide de cet argent, le prix de l'arachide. J'ai vu moi, Bassirou, plus de 100 pères de famille partir en pays anglais parce que poussés par les soucis pécuniers. Vous avez dit qu'il y a toujours des endettés. Le sourgha qui a vendu son arachide et qui veut partir ne pourra pas s'en aller parce que n'ayant pas d'argent. Concernant les ristournes avant de faire quoi que ce soit, c'est-à-dire avant de procéder, avertissez-nous pour que nous sachions notre vraie part, actuellement, nous avons un manque considérable. Je suis sûr que personne ne restera dans le pays l'année prochaine si vous ne cherchez pas de solutions adéquates pouvant résoudre cette situation. Personne n'a plus de sourgha parce que les Peulhs-Fouta et les Bambaras sont tous partis en pays anglais. Tout cela est conditionné par le prix de l'arachide en baisse. Si vous voulez en savoir plus, regardez sur les impôts".

Arafal (région du Siné-Saloum), Août 1970
(traduit du Woloff).

Les migrations, tout comme les ventes illégales sont des réponses paysannes face à la crise qu'ils vivent. Elles ne sont pas dénuées d'efficacité dans la mesure où elles conduisent à une baisse de la production commercialisée par l'Etat sénégalais, donc à une diminution des possibilités d'extorsion du sur-travail. En outre, les migrations à Dakar notamment, aggravent les risques d'explosion sociale, dans un contexte global de stagnation économique et de chômage.

Une autre forme de résistance tout aussi efficace, c'est le repli paysan sur l'agriculture d'auto-consommation (mil et sorgho, riz ..;).

"Nous avons entendu votre causerie à Thiafouré, le mercredi 30 Avril, nous donnant leur méthode de cultiver le mil pour qu'il soit bon. Heureusement pour nous que le faisons déjà car nous n'avons plus d'intérêt à cultiver des arachides. Nous avons constaté que le prix de 100 kgs de mil vaut celui de 300 kgs d'arachide. Avec ça nous ne pouvons pas continuer à cultiver des arachides. Si 100 kgs de mil remplacent 300 kgs d'arachide, donc, à y réfléchir on voit qu'il est préférable de cultiver du mil, une bonne fois, pour se reposer ; et d'ailleurs actuellement les arachides ne satisfont pas à nos besoins comme avant".

Dayamber N'DIOBENE (Région de Thies), Avril 1969,

(traduit du Woloff).

"Ce qui est certain, c'est qu'il faut cultiver assez de mil et peu d'arachides pour que les dettes des coopératives diminuent. Je ne dis pas d'abandonner la culture de l'arachide, mais d'augmenter les surfaces en mil car le paysan, s'il a de quoi se nourrir, le reste

s'arrangera facilement au bon temps. L'arachide servira à payer les impôts. Ce sont les greniers qui font nourrir la maison. Je vous demande de m'excuser sur ce que je viens d'avancer, c'est que je voudrais que tout le monde ait de quoi manger."

Keur Thiandon Awa (Région du Sine-Saloum), Février 1969,
(traduit du Woloff).

"La culture des arachides ne donne aucun profit aux cultivateurs. J'avais entendu dire que les fonctionnaires vont envier les coopérateurs ; mais actuellement les paysans souffrent beaucoup. Quand on travaille l'on y trouve aucun intérêt et les autres qui n'ont rien fait en profitent ; c'est ce qui se passe. Nous demandons que l'on nous oriente sur d'autres cultures qui ne sont pas les arachides, pour que les gens aient de quoi se nourrir."

N'Déhène (Région de thies), Octobre 1969,
(traduit du Woloff).

Se replier sur les cultures vivrières d'auto-consommation, c'est en empêchant l'extorsion du surtravail, améliorer ses moyens d'existence. Cette position des paysans fût générale à tout le pays, ce qui se traduisit par une chute de la production arachidière.

Production d'arachides au cours du 3ème Plan
(en millions de tonnes) *

Campagnes	Prévisions initiales	Résultats	
		Quantité	%
1969-70	1.125	789	70,1
1970-71	1.207	583	48,3
1971-72	1.304	950	72,9
1972-73	1.420	570	40,0
Moyennes annuelles	1.264	723	57,0

Dans le même sens, on note une progression des productions vivrières même si celles-ci restent inférieures aux besoins nationaux, ce fait signifie que la thèse selon laquelle la chute de la production arachidière serait due à la sécheresse n'est pas crédible.

Production de mil et sorgho durant le 3ème Plan

(en millions de tonnes)*

Campagnes	Prévisions initiales	Résultats	
		Quantité	%
1969-70	600	634	105,0
1970-71	636	400	62,9
1971-72	673	602	89,4
1972-73	700	322	46,0
Moyenne annuelle	652	490	75,0

Source : 4ème Plan

La même attitude vis-à-vis de la riziculture se confirme. Le taux de réalisation des objectifs du plan réajusté est de 73,1 %. Ce repli sur les cultures vivrières n'est en fait qu'une attitude de défense des paysans vis-à-vis du marché, lieu d'extorsion du surplus. Il ne débouche sur une production à grande échelle pour le marché intérieur que si des prix suffisamment rémunérateurs sont institués avec des offices de commercialisation ; des recherches avancées devront dans le même temps mettre des techniques et des variétés pour les cultures vivrières. Ce ne fut pas le cas parce que l'Etat se préoccupait plutôt de l'agriculture arachidière.

La chute de la production arachidière s'accompagne d'une baisse

des commandes de matériels et d'intrants de production. Malgré une légère baisse du prix de l'engrais, de 16 à 12 F/kg, en 1969, les commandes ne reprennent pas.

"Nous saluons l'Equipe de la radio éducative en soulignant le fait que vous avez dit que le prix de l'engrais a été baissé ou diminué. Cependant, une chose est certaine c'est que la valeur du prix de revient d'un sac d'engrais ne peut jamais être tiré d'un champ ayant bénéficié d'un épandage d'engrais.

J'ai procédé à deux expériences ce jour : la culture avec engrais et sans engrais. En définitive, j'ai préféré cultiver en me passant de l'engrais. Depuis, nous restons étonnés devant les conséquences néfastes qui résultent du travail actuel de la terre. C'est que le prix de l'arachide a baissé et l'engrais est très cher. Ceci ne se trouve pas en Gambie. C'est que la Gambie passe aux actes plutôt qu'à un flot de paroles."

Payona (Région du Siné Saloume), Mai 1969,
(traduit du Woloff).

"Maintenant nous sommes morts, nous les cultivateurs, ainsi que tous les commerçants et tous ceux qui travaillent, nous voulons qu'on diminue le prix du matériel et qu'il soit vendu comptant, qu'on ne le vende plus à crédit.

Soyez certains que nous allons abandonner le matériel, l'engrais, les machines et les charrettes, avec tout ce que l'on vend à crédit, et nous cultiverons désormais du mil. Après réflexion nous avons constaté

qu'au Sénégal c'est une perte que de cultiver des arachides, le Sénégal s'est arrêté de marcher depuis 1967, car le prix du kg d'arachide est resté entre 16 F, 17 F et 17,50 F alors que le kilo de savon coûte 60 F, le kg de sucre coûte 75 F ou plus. Vous savez bien que cela n'est pas bon car, quand le riz arrive dans le port de Dakar, il revient à moins de 25 F le kilo. Les marchandises ont augmenté. Quant à vous, vous croyez que vous avez remporté la victoire mais rien n'est encore fini car c'est la lutte de Maniasse" (1).

Thille Dramane (Région de Thies), Mai 1970,

(traduit du Woloff).

Le refus de s'approvisionner en intrants de production est fondé sur le constat de la détérioration des termes de l'échange entre ces produits et leur production, en l'occurrence l'arachide. Le rejet systématique du crédit pour le matériel est dû au taux élevé de celui-ci. En cette période de difficulté financière tout retard accroît pour le paysan la charge de la dette.

Cette position a un impact profond sur l'économie sénégalaise et le capital financier. La chute des commandes d'intrants et de matériel agricole entraîne le ralentissement de l'activité d'un grand secteur industriel avec d'énormes conséquences sur les revenus fiscaux de l'Etat. De même, le refus de s'endetter et plus radicalement, le refus de ne pas rembourser ses dettes créeront de grosses difficultés aux banques et à l'Etat sénégalais.

Toujours grâce à DISSOO, nous disposons d'informations qui montrent

-
(1)"Lutte de Maniasse" : lutte sans fin.

que durant les premières années du 3ème Plan, les paysans n'ont cessé de dénoncer les coopératives et marquer leur distance vis-à-vis de l'appareil étatique. Certains interviewés (thille Dramane, N'Déhéne, Massere dina) montrent que les paysans s'en prennent à tous les non-producteurs ; il s'agit bien sûr essentiellement des fonctionnaires. Des interviews montrent de façon plus précise l'état d'esprit des paysans à leur égard.

"Nous avons écouté votre causerie concernant l'arachide, son augmentation, la prime des présidents des coopératives et les avances aux peseurs. Il y a quelque chose qui ne va pas car on peut vendre toutes les marchandises n'importe où et n'importe comment, sauf l'arachide parce que le gouvernement qui organise son marché fixe son prix et sa date de commercialisation. Après avoir livré l'arachide il ne nous paie pas globalement. En la vendant il nous la prend sans notre avis et nous dit : "au retour". Tant que ces choses ne cessent pas, sachez que, on cultive l'arachide simplement pour vous et non pour nous. Vous croyez que celui qui n'est pas instruit en français n'est pas intelligent. Vous vous trompez lourdement car si vous partez à l'école française avec des livres, nous aussi nous partons avec des livres (téré) à l'école coranique. Donc si vous vous croyez seuls intelligents, c'est une erreur. Vous devriez employer, dans les bureaux des cultivateurs pourqu'ils répondent aux questions qui concernent l'arachide ; de ce fait il y aura moins de bruit."

Thieneba, (Région de thies), Octobre 1970),

(traduit du Woloff).

"Ce qui nous surprend, c'est tout ce qui concerne les paysans

car nous pensons que les paysans forment la véritable armée nationale du Sénégal ; car si nous étions restés trois ans sans cultiver, tous ceux qui étaient en haut seraient en bas et ceux qui étaient déjà en bas seraient couchés à plat ventre (ou le seraient davantage). Pourtant c'est nous qui recevons la plus petite part de tout ce que l'on partage alors que, s'il s'agit de supporter des peines, nous en supportons plus que les autres. Ainsi, nous n'avons pas déterminé nous-mêmes le prix auquel nous voulons vendre nos cultures, cependant que dans toutes les boutiques du pays, ou chez tous ceux qui font du commerce, chacun fixe lui-même le prix de ses marchandises et c'est à l'acheteur d'acheter ou de laisser, selon que le prix lui convient ou non. Quant à nous, nous n'avons pas déterminé nous mêmes le prix de notre arachide et cela nous étonne ; et pourtant vous dites que tous les citoyens sont égaux, cela nous surprend car c'est à celui qui possède quelque chose de dire combien il le vend. Car nous les paysans, c'est nous qui gardons les habits de tout lutteur sinon il tombe (nous sommes des ânes et nous acceptons qu'on nous fasse porter des charges. Ne nous oubliez plus."

N'Dieulcongue N'Dior (Région de Thies), Mai 1970,

Les deux précédentes déclarations touchent du doigt la racine sociale de la crise : la domination de classe des paysans et l'impossibilité pour eux de fixer ou même de négocier le prix à la production. Sa conscience de "classe en soi" est nettement affirmée, même si un pas reste encore à franchir dans la constitution d'organisations indépendantes des paysans.

De nombreuses déclarations de paysans donnent des indications

précises sur le revenu ainsi que ceux des fonctionnaires dont ils dénoncent vigoureusement la malveillance et les réprimandes à leur égard.

Les coopératives sont prises à partie. Pour les paysans, elles constituent des moyens supplémentaires utilisés par les agents de l'Etat pour les exploiter.

"Nous demandons si c'est les adhérents qui élisent leurs peseurs ou si c'est le gouvernement qui impose son homme ? Car quand notre peseur ne nous convenait plus et qu'on a voulu l'enlever, les autorités nous ont dit franchement que c'est lui qui sera là par la force.

"A présent nos appréhensions sont bien confirmées car ce peseur a fait un détournement très important. Nous croyons donc que ce n'est pas nous qui subirons encore les conséquences de ce détournement sur nos ristournes et nos retenues de 5 % ? Nous demandons que cette lettre soit lue par Mor Talla Diop (1), car si c'est un autre il cachera la vérité qu'elle contient".

N'Diakhaye (Région de Diourbel), Juin 1970,
(traduit du Woloff).

"On vous salue et vous fait savoir que nous avons entendu votre émission du mercredi 14. Quand à vous Magatte Lô (2), vous n'aidez guère les paysans. Nous vous répétons que les seccos sont pleins de

(1) Animateur de Radio Sénégal, spécialement chargé au service de la radio éducative de lire les correspondances en Woloff rédigées en caractères arabes. Il bénéficiera de la confiance des paysans.

(2) Responsable à l'ONCAD.

sable et cela tout le monde le dit. Quand nous livrons notre récolte nous criblons nos arachides mais quand nous prenons des semences on nous donne du sable. Et vous, Magatte, vous prétendez que cela est faux et ne considérez comme vrai que ce que vous dites. Vous démentez les grandes personnes qui vivent dans la brousse, alors que si vous êtes là (à l'ONCAD) c'est à cause de nous, les paysans, qui sommes ici. Vos coopératives n'ont aucune utilité pour nous. Ce qu'il y a c'est que celui qui ne compte que sur l'agriculture sera malheureux. Augmentez le prix de l'arachide si vous voulez que les paysans soient heureux ici bas. Si vous n'augmentez pas le prix de l'arachide, les paysans doivent être conscients que désormais leur vie ici-bas ne sera jamais heureuse".

Keur Mamour Seck (Région sine saloum), Mais 1969,
(traduit du Woloff).

Ce qui est remis en cause, c'est la représentativité même des coopératives qui fonctionnent, non pas comme des institutions propres aux producteurs, mais comme des instruments de l'Etat. Il est perçu comme un lieu de détournement et d'exactions de toutes sortes au détriment des paysans. M. Bourgeois rapporte de nombreuses déclarations où les paysans en appellent clairement à la suppression pure et simple des coopératives et au retour des commerçants.

L'analyse de contenu des déclarations paysannes montre que les inquiétudes de l'ancien président du conseil M. DIA étaient fondées, une bureaucratie s'est installée au niveau de toutes les institutions exerçant une pression sociale et économique sur les producteurs. "... Le mécanisme d'exploitation de la paysannerie, qui passait jusqu'ici

par le canal des traitants passe désormais par la bureaucratie coopérative :

- mauvaise gestion qui réduit la rentabilité de prêts,
- structure lourde, avec des malversations et complicités de toutes sortes" (1).

Il y a une tension sociale manifeste au Sénégal en 1970. De nombreux auteurs soulignent le risque réel d'une révolte paysanne en indiquant que "déjà des villages ont désigné une espèce de benêt pour leurs chefs administratifs ... Quand un partisan du gouvernement parle au cours d'une réunion, on le chahute. Si un opposant prend la parole, on se tait" (2).

Dans le monde rural, les paysans n'ont pas été seuls à exprimer leur mécontentement et à organiser des formes de résistance. Les autorités spirituelles de la confrérie des mourides adoptèrent une position d'indépendance vis-à-vis du pouvoir, tranchant avec leurs attitudes durant les années précédentes. Cheick Abdou Lahatte M'backé manifeste publiquement sa réserve vis-à-vis du pouvoir lors du magal de 1969 et limoge le secrétaire général de la confrérie, connu pour son allégeance au président Senghor, durant les années précédentes.

"The dramatically subordinate political predicament of the mouride brother-hood was nonetheless to be radically altered by developments after 1968 ..." (3).

Les nouvelles positions de la confrérie ne sont pas seulement

(1) R. Dumont, "Les implications sociales ...", op. cité, pp. 31-32
 (2) R. Dumont, "Les implications sociales ...", op. cité, pp. 43-44
 (3) D. Cruise O'Orien : "The Mouride Brotherhood : 1967-1975" ;
 Voir aussi Ch. Coulon, op. cité.

liées à la personnalité du nouveau khalife, mais procèdent d'un mouvement plus profond comme nous le montrerons plus loin. En perdant ce soutien, le pouvoir de l'Etat n'est plus légitimé au niveau des principaux producteurs d'arachide, en majorité mourides.

L'Etat ne peut plus recourir impunément à toute forme de répression (1). De même, la perte d'un tel soutien aiguise l'opposition entre la paysannerie ruinée, au bord de la révolte et l'Etat.

C'est l'ensemble de ces phénomènes, et non simplement l'action de la radio rurale DISSOO qui explique le repli opéré par les autorités dès le milieu de l'année 1970. En d'autres termes, ce n'est pas seulement l'expression du mécontentement, mais surtout la mise en oeuvre de formes de résistances diversifiées qui expliquent les concessions qui seront faites par le pouvoir d'Etat.

Après avoir longtemps camouflé les causes véritables de la crise, le président Senghor déclare le 18 Mars 1970 : "telle qu'elle se présente, la situation économique du monde rural ... est médiocre ... le revenu du paysan a diminué ces dernières années avec la baisse de 20 % du prix au producteur et les trois mauvaises récoltes successives de 1966, 1967 et 1968. Il ne sert à rien de faire du secteur primaire la priorité des priorités, si nous ne redonnons pas confiance aux paysans. Le malaise paysan, consécutif à trois mauvaises années de récolte arachidière et céréalière, s'est manifesté à l'occasion de la

(1) L'Etat n'ose entrer en confrontation ouverte avec les marabouts.

Ch. Coulon indique que "dans le département de Kébémér en décembre 1970, sur un total des dettes de l'ONCAD de 8,5 MILLIONS DE FCFA, 8,2 millions provenaient de l'arrondissement de Darou Mousty, fief du marabout mouride Modou Awa Balla M'Backé. Le préfet se scandalisait de cette situation, mais se déclarait impuissant en face des marabouts".
In Ch. Coulon, op. cité, p. 242.

réalisation du programme agricole, dont l'expansion remarquable depuis 1961, s'est trouvée "cassée" à partir de 1967 ... La réduction la plus sensible porte sur les tonnages d'engrais, qui ont chuté de 63.000 en 1967 à 26.000 en 1968 et à quelques 30.000 tonnes en 1969, malgré une baisse sensible du prix de rétrocession qui est passé de 16 à 12 F/kg ... L'autre cause de ce malaise doit être recherchée, par-delà la baisse du prix de l'arachide, dans l'accroissement de l'endettement des paysans" (1) ...

Cette longue citation indique que le gouvernement sénégalais reconnaît que le malaise paysan est fondé sur la détérioration du revenu paysan. Dans une intervention au colloque sur l'arachide, le ministre du développement rural précise : "les producteurs n'ont pas obtenu les résultats qu'ils étaient en droit d'escompter de leur effort d'équipement (2).

Dans ce discours, un fait important est à remarquer, pour la première fois au Sénégal les autorités politiques reconnaissent que c'est la culture arachidière elle-même qui est remise en cause. Après avoir noté l'accroissement des cultures céréalières et du coton, le Président Senghor dit : "Les efforts de vulgarisation des techniques modernes ne sont pas entièrement perdus puisqu'on a constaté un accroissement de 50 % de l'engrais - mil, ce qui est remis en cause ce n'est pas l'effort de vulgarisation réalisé, mais bien la culture arachidière elle-même" (3). Si le passage de la déclaration n'a pas de suite dans l'orientation des investissements agricoles comme nous le verrons à

(1) L.S. Senghor, cité par M. BOURGEOIS, op. cité, p. 428.

(2) H. THIAM, Ministre du développement rural au colloque sur l'arachide, 1971, p. 81.

(3) Sur ce point, voir M. BOURGEOIS, op. Cité, pp. 445 et suivantes.

travers le 4ème plan initial, très vite des mesures sont prises pour une relance de la culture arachidière. En juin 1970, celles-ci se succèdent :

- uniformisation du prix de l'arachide
- abaissement du taux de remboursement
- création d'un comité permanent de l'arachide.

L'ONCAD se verra réorganisé, tandis que les dettes seront supprimées grâce au concours financier de la CEE. En outre, en 1971, le prix au producteur passe à 23,10 F/kg. Fait significatif, c'est lors de la clôture du magal de Touba que le Premier ministre fait cette annonce. Le gouvernement fait distribuer 1 milliard 315 millions au titre de la ristourne modulée et octroie une prime à l'ensemencement arachide-mil pour une valeur de 2 milliards de FCFA.

Cette série de mesures contribue très largement à désamorcer le mécontentement paysan.

La radio rurale DISSOO rapporte alors de nombreuses déclarations de paysans ne tarissant pas d'éloges à l'égard de Senghor et de son gouvernement (1).

Cependant, cette période de détente sera brève. Au cours de la campagne agricole de 1972-73, suite au déficit pluviométrique, la production arachidière baisse.

Tandis que le prix du kilogramme d'arachide reste inchangé, on assiste à une inflation sur les produits importés,

(1) Sur ce point, voir M. BOURGEOIS, op. cité, pp 445 et suiv.

riz principalement (1).

Le mécontentement et les formes de résistance paysanne vont reprendre. Elles bénéficieront cette fois du soutien public et ferme des autorités religieuses, en l'occurrence du Khalife général des mourides Abdou Lahatte M'Backé. Les marabouts, en tant que gros producteurs d'arachide, bénéficient d'une fraction appréciable du surtravail paysan : telle est la convergence d'intérêts entre eux et l'Etat. Cependant, les marabouts représentent les autorités spirituelles et ils sont perçus par les Taalibés comme leurs défenseurs, l'instance chargée d'exprimer leurs inquiétudes et leurs espoirs.

Le maintien et le renforcement de la légitimité du pouvoir des marabouts nous semblent liés à cette capacité d'exprimer les aspirations des Taalibés. L'intervention des marabouts dans la vie politique procède de deux déterminations contradictoires :

- la sollicitation étatique qui entend s'en servir pour appliquer sa politique ;
- l'attente des Taalibés qui souhaitent du marabout qu'il défende leurs intérêts.

L'Etat se force d'entretenir le soutien que lui apporte les marabouts en leur rendant de nombreux services (cession de terres du domaine classé, crédits, présence officielle lors des grandes fêtes religieuses ...).

(1) Sur ce point, se reporter aux chapitres ultérieurs de notre thèse.

Les limites à cette action de soutien nous semblent situées fondamentalement dans les résistances paysannes (celles de la confrérie mouride particulièrement) face à l'Etat. "Dans l'idéologie populaire, ils (les marabouts) font fonction de bons "patrons" sur lesquels on peut compter en cas de besoin" (1).

L'importance politique des marabouts réside dans le fait qu'ils contrôlent idéologiquement une communauté dont dépend en grande partie la base économique du pouvoir : les paysans mourides produisaient plus du quart de la production nationale d'arachide.

Lors du magal de Touba organisé en 1973, répondant à Senghor qui exhortait les paysans mourides à s'intégrer dans le cadre national, le Khalife déclare : "Nous autres mourides, vivons dans un enclos. Nos vies sont gouvernées par les enseignements d'Amadou Bamba : au-delà, nous voyons des barrières, nous voyons Satan et toutes ses oeuvres" (2). La langue utilisée (Woloff) même par le Khalife lors de ses déclarations témoigne de son hostilité vis-à-vis du pouvoir qu'il identifie ouvertement à Satan, et de son attachement aux masses paysannes. "Dans la dénonciation de la politique agricole de l'Etat, le Khalife général se montrait précis . "Abdou Lahatte has let it the management of "their own" (as yet only nominally democratic) cooperatives. Pending this development, the disciples must at least be more cautions in making use of the credit facilities by the state cooperatives, facilities which

(1) Ch. COULON : op; cité, pp 285.

(2) A. Lahatte M'Backé dans Ch. Coulon, op. cité, p. 276.

effectively have served to encourage peanut production" (1). Par conséquent, il exhortait les paysans à ne plus s'endetter car dit-il, "le Coran nous a dit qu'un homme endetté n'est point libre" (2). Le marabout s'en prend donc aux structures rurales et fait appel au coran pour justifier ses positions, d'où la force de la contestation.

De façon plus radicale, le marabout s'en prenait à la culture arachidière elle-même et exhortait les taalibés à retourner à l'économie de subsistance comme au temps de leurs ancêtres.

Il appelait à cultiver le mil et toutes les autres cultures vivrières. "with millet, we have something left at, the year's end, but with peanuts, the money is spent as soon as it is received" (3).

Il donnait lui-même l'exemple en consommant, en public, des repas à base de mil. Tous les thèmes développés par le marabout étaient contenus dans les protestations paysannes. Il s'agit d'amener le pouvoir à modifier sa politique agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire des paysans, constamment dans la disette.

Certainement la suppression de la culture arachidière porterait un coup sans précédent à la base économique des marabouts mourides. Mais ils savent très bien que l'Etat, plus encore qu'eux ne peut s'en passer. La polémique engagée a pour objet réel de contraindre l'Etat à mettre en oeuvre une politique agricole assurant la sécurité alimentaire des paysans. La "guérilla du verbe se situait, cela est

(1) D. B. O'Brien, op. cité, p. 100.

(2) A. L. M'Backé, in D.S. Cruise O'Brien, op. cité, p. 101.

(3) D. B. Cruise O'Brien, op. cité, p. 100.

important, à une époque où le Sénégal connaissait de sérieux problèmes économiques, et notamment une baisse spectaculaire de la production d'arachide sous la pression de l'opinion paysanne, les marabouts se montraient tout naturellement sensibles à cette situation, même si leurs intérêts financiers les amenaient à une appréciation différente" (1).

La contestation du pouvoir partit très loin (2)

- refus d'aider les autorités dans la distribution de l'aide alimentaire,

- refus de faire la déclaration "traditionnelle" après une rencontre avec le Chef de l'Etat,

- réponse désobligeante à l'égard du Premier Ministre lors du magal de Touba.

Pour le Khalife général, la responsabilité de la crise incombait au gouvernement et c'était à lui de trouver les solutions adéquates : "like a knot made of wood fibre, it (the agrarian crisis) cannot be untied (resolved by force the wood must first be soaked in water (3)).

Le soutien actif et public apporté par le Khalife général au gouvernement de protestation paysanne conforte les producteurs du conflit social décelé en 1969-1971 que s'amplifiait de nouveau. En 1974, de très nombreux paysans annulèrent tout simplement les commandes qu'ils avaient faites auprès de l'ONCAD. Toutes les autorités rurales

(1) Ch. COULON, op. cité, pp 276-277.

(2) D.B. Cruise O'Brien, op. cité, pp. 100 et suivantes.

(3) A. Lahatte M'Backé, in D.B. Cruise O'Brien, op. cité, p. 104.

reconnaissaient la profondeur du malaise paysan et en appelaient à une modification de la politique agricole (voir annexe : "Le Soleil", de février 1974).

Ce vaste mouvement de mobilisation fit reculer le gouvernement. En 1974, le prix du kg d'arachide passa de 23 FCFA/kg à 43 FCFA/kg (prix à considérer pour la campagne agricole 1974-1975); dans l'histoire du Sénégal, une telle augmentation n'avait jamais été enregistrée. Elle est intervenue au cours de la réalisation des deux premières années du IV^e Plan quadriennal. A la même période, le gouvernement envisage d'accorder la priorité à l'auto-suffisance alimentaire dans sa politique agricole et de procéder à une diversification des produits agricoles d'exportation (1).

L'augmentation du prix de l'arachide entraîne un abaissement considérable du surplus agricole que pouvait s'octroyer l'Etat. La combativité dont ont fait preuve les paysans avec le soutien des marabouts font que l'extorsion du surtravail à partir de la culture arachidière (qui du reste connaît des difficultés sur le marché mondial) sera de plus en plus difficile. D'où la volonté étatique d'encourager la diversification du surtravail. En outre, on peut interpréter la recherche de l'auto-suffisance alimentaire comme une réponse à la revendication paysanne de la sécurité alimentaire à partir des cultures vivrières d'auto-consommation.

(1) Sur l'évolution des investissements agricoles durant le IV^e Plan, voir les chapitres consacrés à l'analyse économique.

T I T R E 2 : CRISE ECONOMIQUE AU SENEGAL ET RECHERCHE D'UN

NOUVEAU MODELE D'ACCUMULATION

A. - UN CONTEXTE INTERNATIONAL DEFAVORABLE

I. - Les importations de produits arachidières de la CEE

La CEE est, et de loin, le principal client des pays de l'UDEAO, en ce qui concerne les exportations de produits arachidières.

Tableau de la participation de la CEE dans les exportations
d'arachide des pays de l'UDEAO (en milliers de dollars)

ANNEES	Graines		Huile		Tourteaux	
	Exp. vers CEE	% CEE	Exp. vers CEE	% CEE	Exp. vers CEE	% CEE
1960	54.102	97,4	38.634	87	3.965	44,7
1961	-	-	-	-	-	-
1962	55.849	92,4	41.940	93,3	6.450	71,6
1963	50.398	92,4	38.984	98,4	5.160	65,4
1964	48.795	81,3	48.244	97,2	6.105	59,2
1965	49.718	93,1	52.852	97,4	7.044	61,9
1966	66.930	87,1	52.336	93,8	7.364	87,3
1967	44.509	86,8	58.345	96	15.833	52,1
1968	51.066	91,6	52.450	96,6	15.496	92,1
1969	31.211	93,7	35.485	95,4	14.598	74,1

Durant toute la décennie la CEE a importé en moyenne 90% des exportations des produits arachidières des pays de l'UDEAO. Pour certains pays même de l'UDEAO, dont le Sénégal, qui est le principal producteur d'arachide "la part de la zone franc dans les exportations est passée de 84,8% en 1961 à 91,5% en 1962 et 89,7% en 1963, cependant que celle de la zone sterling passait de 3,3 à 1,5% celle de la zone dollar de 0,2 à 0,5% et celle du reste du monde de 11,7 à 8,3%" (1).

Ces chiffres indiquent que les pays producteurs ont très peu diversifié leur clientèle.

En fait, comme l'indique Y. Pehaut "si la part des arachides de l'UDEAO dans les échanges des six stagne jusqu'en 1968 autour de 50% de l'approvisionnement total, puis regresse à 32,9% en 1969, ce n'est pas par préférence de ces derniers pour de nouveaux fournisseurs mais impossibilité pour l'Afrique occidentale de couvrir des besoins accrus". Effectivement tout au long de la décennie, le pourcentage des importations de la CEE est resté constant. Le problème de débouchés, on le constate n'a pas été un problème crucial jusqu'en 1969. En 1969, la trituration des graines d'arachide n'a porté que sur 10% du total de la CEE et cela "malgré l'augmentation constante des besoins" comme le souligne M.J. Jouffret, président de la Fédération de l'Industrie de l'huilerie de la CEE (cf. Colloque sur l'arachide op. cit. p. 30).

Les importations de produits arachidières de la CEE affectent les pays de l'UDEAO, avec la suppression de sur-prix à partir de

(1) M.T. Debien, l'association du Sénégal à la CEE et les problèmes de l'arachide P.882.

1967. Avec les nouvelles dispositions en vue de l'organisation d'un marché commun des oléagineux la France est tenue d'acheter les produits arachidières à ses anciennes colonies, au cours mondial.

Surprix payé par la France sur les produits arachidières
% par rapport au marché mondial.

	Arachides décortiquées.	Huile brute
1965	67,2	78,3
1958	51,4	-
1960	0	-
1961	11,5	21,5
1962	26,1	36,5
1963	26,01	32
1964	16,4	24,1
1965	10	19,5
1966	10,8	36,6
1967	6,5	31,8

En 1966, "les graines décortiquées des pays de l'UDEAO sont vendues en France à une moyenne de 769 F la tonne contre 975 l'année précédente, soit un recul de 21,1%. L'huile tombe pour sa part de 1912 à 1.241 F. Ce qui représente une perte de 35% par rapport à la valeur réelle des prix CAF de 1955, ceux de 1968 sont à l'indice 47,5% pour les graines, à 49,5% pour les huiles" (1).

(1) Y. Pehaut op.cit. p. 961.

Le kilogramme d'arachide d'après les rapports officiels du FED auraient perdu plus de 30% de son pouvoir d'achat.

Les implications des nouvelles dispositions de la CEE ont pour effet, non de baisser (dans l'immédiat tout au moins) le tonnage des pays de l'UDEAO, mais plutôt d'en restreindre la valeur.

II - La concurrence des oléagineux sur le marché international.

L'évolution du marché mondial des oléagineux et les stratégies de développement agricole des pays du centre, notamment ceux de la CEE ont un impact sur le cours des arachides et des conditions des productions des pays africains exportateurs.

Le soja et le tournesol sont deux cultures oléagineuses bien connues. A ce titre une augmentation de leur production représente un concurrence inévitable pour l'arachide.

2.2.1 Le soja

Aux U.S.A, la production totale du soja passe de 8,2 millions de tonnes métriques en 1950-1951 à 30,4 millions de tonnes métriques en 1969-1970, soit un taux de croissance moyen annuel de 8%. La politique agricole américaine soutient fortement la production de soja. C'est une culture stratégique qui contribue à la valorisation du capital sur une vaste échelle (tourteaux, huiles...). Ainsi, "les aides accordées sont constituées à la fois, par des prix de soutien

minimum garantis aux producteurs, par des accords de surfaces emblavées ..., par des prohibitions à l'importation de produits similaires... par des soutiens directs ou indirects à l'exportation" (1).

Ce soutien à la production de soja révèle sa place stratégique dans la politique agricole américaine. En tant que culture, elle contribue fortement à l'accumulation du capital dans les autres secteurs de l'économie américaine : tant en aval où cette culture est forte consommatrice d'intrants modernes (engrais, pesticides, matériel agricole...) qu'en amont (tourteaux, huile...). Il faut rappeler surtout le rôle déterminant joué par le soja dans l'industrie de la viande aux Etats-Unis. Le formidable développement de la culture du soja s'observe par sa place croissante dans les exportations américaines.

Exportations de soja par les USA (en millions de tonnes).

	1967-68	1968-1969	1969-1970
Graines	7,2	7,8	11,3
Huiles	437,0	395,0	544,0
Tourteaux	2,6	2,8	3,6

Source : Colloque sur l'arachide op. cit.

L'essentiel des exportations américaines en graines de soja et en tourteaux va vers la CEE. Les importations de graines de soja de la CEE passèrent de 1.822.000 t. en 1960 à 3.235.000 t. en 1969. Ces énormes quantités, déversées sur la marché mondial, le sont évidemment à des conditions extrêmement défavorables pour l'arachide, du

point de vue de la concurrence. Non seulement celle-ci met en rapport une agriculture minière (technique rudimentaire de la culture arachidière) avec une autre incorporant les derniers éléments de la recherche agricole, mais de plus les subventions massives dont bénéficie la culture du soja faussent le jeu de la concurrence d'autant plus d'ailleurs comme nous le verrons, que la production d'arachide est largement ponctionnée par les Etats africains, principaux exportateurs.

Mais c'est surtout l'utilisation croissante des tourteaux comme produit industriel qui entraîne l'attrait que représente le soja. La forte progression du soja sur les marchés de la CEE s'explique en grande partie par la capacité de sa graine à fabriquer les tourteaux, aliment de base du bétail. Le rendement en tourteaux de la graine de soja s'élève à 79% contre 50% pour l'arachide. Or l'industrie de la viande connaît un essor extraordinaire durant la décennie des années 1950 et 1960, l'élevage fait de grands progrès pour répondre à la demande croissante. De ce fait l'utilisation des sous-produits de soja (provenant de la trituration) devient très rentable pour les huiliers, de telle sorte qu'ils ont de plus en plus tendance à considérer le tourteau comme production essentielle et l'huile comme produit secondaire. "La plus grande partie des tonnages de soja est importé en graines, ce qui laisse aux huileries européennes la valeur ajoutée de la trituration alors qu'une part importante des productions tropicales est acquise sous forme de produits élaborés : huile de palme et d'arachide, tourteaux d'arachides" (1).

(1) Pehaut op. cit. p. 904;

En 1955-56, la part des tourteaux de soja dans la consommation totale des tourteaux de la CEE représentait 31,7% : quatre ans plus tard en 1959-60, cette part représente déjà 38,25%. Aux mêmes moments, la part des arachides passe de 12,42% à 11,8%, cette dernière part devrait continuer à décroître devant le boom du soja aux U.S.A.

A l'actif de la politique agricole américaine, il faut citer la loi PL 480 visant à écouler les excédents agricoles. "Pour les années 1967-1968-1969, la moyenne des exportations d'huile au titre de la PL 480 a été d'environ 360.000 tonnes" (1).

Les exportations étant dirigées vers les pays de la périphérie, elles freinent la consommation locale en huile d'arachide, tissant alors des habitudes alimentaires. La disparition de l'Algérie et de la Guinée du marché d'huile d'arachide sénégalaise est en grande partie due à cette loi.

2.2.2. La production de colza en Europe.

Les producteurs d'oléagineux, de colza principalement, bénéficient d'un marché sûr et d'une subvention importante. La CEE vise ainsi à résorber son déficit en oléagineux et à sauvegarder les producteurs contre la concurrence étrangère. "Certaines fois, le montant de l'aide a atteint 50% du prix indicatif" (2).

Cette politique de soutien à la production s'est traduite par une augmentation sensible de la production oléagineuse de la CEE.

(1) Colloque sur l'arachide. Op. cit. p. 47.

(2) Colloque sur l'arachide op. cit. P. 47.

Evaluation de la production oléagineuse de la CEE (en tonnes).

1967-68 : 560.000
 1968-69 : 642.000
 1969-70 : 690.000
 1970-71 : 820.000

2.2.3. - L'huile de tournesol

La progression de l'URSS en ce qui concerne les exportations d'huile est très nette, comme l'indique le tableau. De 1960 à 1969, le pourcentage d'augmentation de la quantité d'huile exportée est de 294,7%. C'est la catégorie des huiles fluides alimentaires qui assure l'essentiel des progrès du bilan mondial : elles représentent 47,2% du total de la production en 1969, contre 40,7% en 1960 et enregistrent une progression de 45,1%. Parmi ces huiles ce sont bien entendu les huiles provenant des pays tempérés qui sont responsables du bond : Soja américain, tournesol russe essentiellement.

Evolution de la production d'huile de tournesol.

Années	Quantité	% des huiles alimentaires.
1960	1.180	8,9
1963	2.195	14,94
1966	2.675	15,44
1969	3.255	17,10

Le pourcentage du total d'augmentation de la production de tournesol entre 1960 et 1969 est de 175,8%

Cette quantité supplémentaire annuellement produite dépasse les frontières des principaux pays producteurs (URSS et Canada) et inonde le marché mondial, au détriment des oléagineux tropicaux qui connaissent une évolution très lente.

Evolution des exportations d'huile de tournesol.

Années	Quantité	% des huiles alimentaires
1960	86	3
1963	262	7,88
1966	414	10,42
1969	870	18,45

Le taux de progression des exportations d'huiles alimentaires provenant du tournesol est extraordinaire : 911,6% entre 1960 et 1969, soit un taux de croissance annuel de 101,28 %.

La production d'huile de tournesol dont l'URSS est la principale productrice a bénéficié d'un soutien important et "les quantités offertes sur le marché international dépendent d'une politique agricole et commerciale où n'interviennent pratiquement pas le libre jeu de l'offre et de la demande"(1).

Dans ces conditions, la production d'huile d'arachide a connu une stagnation relative.

(1) Colloque sur l'arachide, op. cit. p. 43;

Il est connu que lorsque le revenu augmente, la part des produits alimentaires dans les dépenses décroît (loi d'Engel). Le phénomène explique sans aucun doute la faible croissance de la consommation oléagineuse. Mais il n'explique pas la baisse absolue de la consommation d'huile d'arachide, seule la concurrence des autres productions d'oléagineux peut en rendre compte. En 1938, la consommation moyenne de l'huile d'arachide était de 4 kgs/ habitant et par an, en Europe, en 1968, l'euro péen n'en consomme plus que 3,2 kgs puis 2,6 kgs en 1969.

Dans le même temps, en 1938, les pays qui forment maintenant la CEE ont importé 1.350.000 tonnes de graines décortiquées dont la France 750.000. En 1968, le volume des importations des produits arachidières (arachide en coque, huile tourteaux) par la CEE n'est plus que de 861.000 tonnes, et en 1969 de 663.000 tonnes.

B - LA CRISE ARACHIDIÈRE

1 - Recul de la production arachidière.

L'arachide, constitue le moteur de l'économie sénégalaise, comme nous avons pu le voir dans les pages précédentes. Cependant durant la décennie 1960-1973, il y a un net ralentissement de la croissance de l'économie arachidière. Cette crise s'exprime d'abord au niveau du volume de la production et de l'évolution des rendements. Des considérations d'ordre extérieur, situation du marché mondial et accumulation au centre contribuent à une contraction des marchés extérieurs et à une concurrence accrue avec d'autres oléagineux, d'où le recul des devises procurées par les exportations d'arachide.

De 1959 à 1970, le taux de croissance annuel moyen de la production arachidière a été de 1,8%, chiffre largement inférieur à l'évolution démographique. Ainsi donc durant la décennie, la production d'arachide par tête a regressé.

La situation est plus désastreuse en ce qui concerne les rendements : durant la même décennie ils ont reculé au rythme de 0,6% par an.

Evolution de la culture arachidière.*

Années	Production totale (milliers de tonnes)	Rendement
1959-1960	829	914
1960-1961	893	916
1961-1962	995	969
1962-1963	894	882
1963-1964	-	-
1964-1965	953	885
1965-1966	1.019	1.007
1966-1967	1.122	767
1967-1968	860,06	864
1968-1969	1.108,06	864
1969-1970	830,4	697

L'évolution de la production d'arachide pour la Casamance reflète la situation au niveau général.

Années	Production totale * (en milliers de tonnes).
1960	112,8
1961	118
1962	120,1
1963	124,9
1964	129,8
1965	132,3
1966	128,9
1967	121,8
1968	103,5
1969	118
1970	114,8

Le taux de croissance annuel moyen de la production d'arachide pour la région de Casamance est de 1,06%.

Un examen attentif du tableau montre qu'il y a une croissance légère (2,16%) jusqu'en 1965 puis une chute.

Depuis 1955 environ la part des exportations de la périphérie ne cessent de décroître par rapport au volume des exportations mondiales.

Ce mouvement régressif d'ensemble frappe encore plus durement la production et les exportations d'oléagineux pour les pays d'Afrique de l'ouest dont le Sénégal et le Nigéria sont les principaux exportateurs.

	1960	%	1963	1966	1969	%	$\frac{1969}{1970}$	%
Amérique	10.620	33,1	11.720	12.945	13.735	34,1	+ 29,3	
Europe	9.490	28,5	10.000	6.915	12.815	32,8	+ 35	
Afrique Occidentale	1.955	6,1	1.985	2.190	1.860	4,6	- 4,9	
Total Afrique	2.870	9	3.155	3.385	3.180	8	+ 10,8	
Asie-Océanie	9.125	28,4	9.545	9.840	10.205	251	+ 11,8	
Total mondial	32.135	100	34.420	37.985	39.955		+ 24,2	

D'une façon générale la production d'oléagineux progresse dans le monde, alors qu'il regresse pour ce qui concerne l'Afrique occidentale.

II - Baisse des recettes d'exportations

L'examen des programmes de développement des trois premiers plans montre que de façon générale les objectifs de croissance agricole n'ont pu être atteints. D'une part la production arachidière a stagné, voire reculé, de même que la production vivrière. Cela se traduit par un déséquilibre des comptes économiques du Sénégal faisant perdre à l'agriculture le rôle qu'il a joué dans la croissance de l'économie sénégalaise. Durant la première décennie des années 1960, la part des pays africains dans les exportations mondiales a regressé.

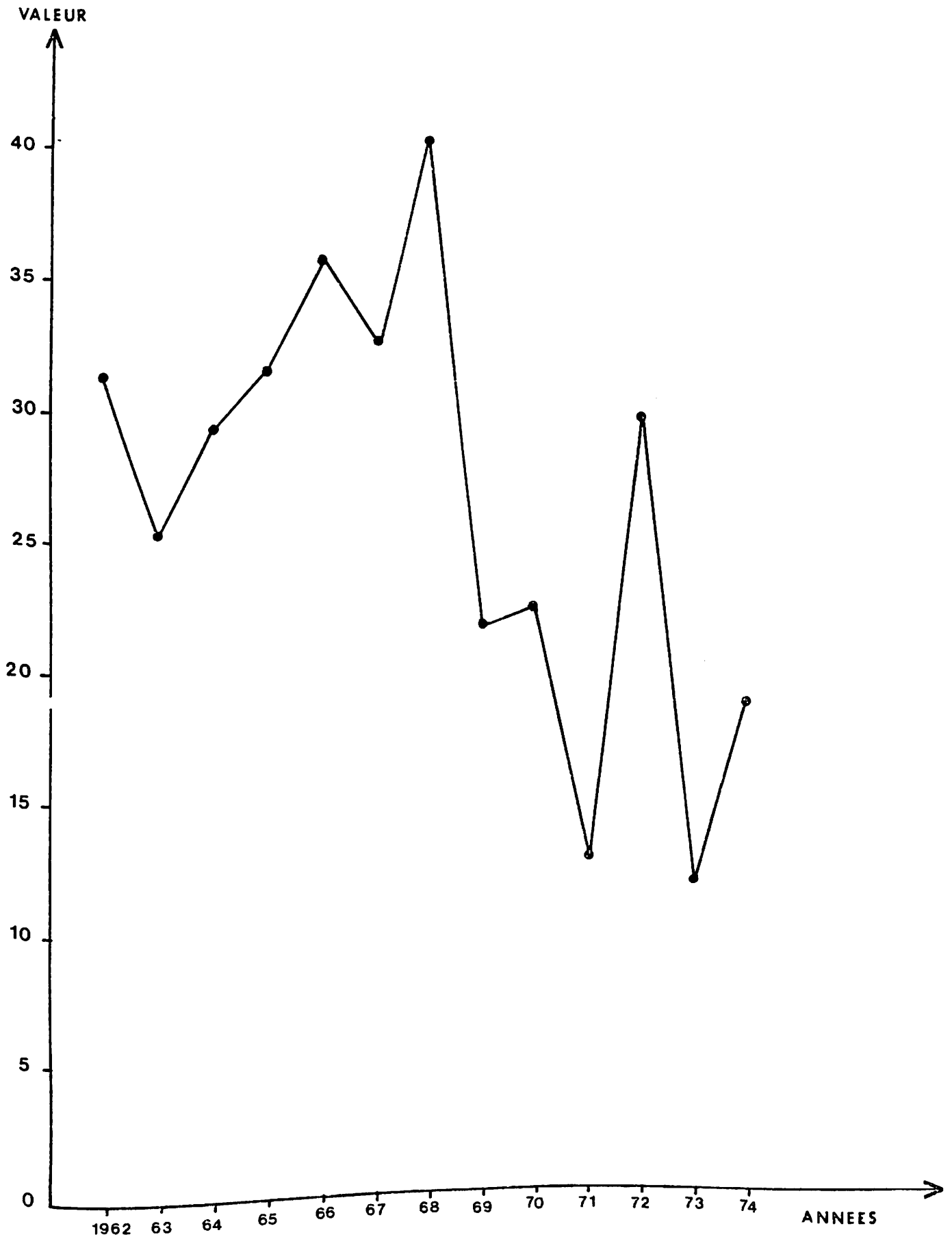
Part de l'Afrique dans les exportations mondiale des produits autres que combustibles.

Année	en pourcentage
1960	3,1
1965	2,7
1970	2,4

Source : Nations-Unies, Yearbook International Trade Statistique.

Cette évolution défavorable traduit le fait que les échanges économiques entre pays du centre connaissent une croissance beaucoup plus rapide que celles qui les lient avec les pays africains. Dans cette situation générale, certains pays sont plus frappés que d'autres dans le ralentissement de leurs recettes d'exportation. C'est le cas du Sénégal.

EXPORTATION DES PRODUITS ARACHIDIERS
En Milliards de frs C.F.A.
Prix Constants 1971.



Evolution des exportations au Sénégal (1960-1973)

(En millions de FCFA)

Prix constant 1971.

	P. arachidières	Phosphates	P. pétroliers	P. industriels	Divers	Total
1960	-	-	-	-	-	33.700
1961	-	-	-	-	-	37.160
1962	31.118	1.367	-	-	-	37.132
1963	25.279	1.243	-	4.647	-	33.228
1964	29.453	2.260	-	6.706	-	37.017
1965	31.258	2.721	-	5.294	-	39.152
1966	35.920	2.231	-	5.173	-	45.276
1967	32.223	2.462	-	7.125	-	40.830
1968	40.095	2.548	-	6.145	-	53.846
1969	21.768	2.492	-	11.209	-	40.958
1970	22.078	3.991	1.267	16.698	-	46.049
1971	12.388	3.785	1.267	-	19.703	34.707
1972	29.257	4.470	1.924	-	16.610	36.062
1973	11.768	4.441	1.980	-	17.572	54.412
1974	18.222	5.952	2.281	-	18.705	42.464
			2.196	-	16.094	

Selon la Banque mondiale, le taux annuel moyen de croissance des exportations sénégalaises (en valeur) est de 1,2 % entre 1960-1970. Entre 1970 et 1973, ce taux est de 3,12 %. Lorsqu'on considère les prix courants (à taux constants, ce taux est légèrement positif, soit 1,68 %. Selon la Banque mondiale, en Afrique, "le taux d'expansion des exportations a diminué dans 24 pays pendant les années 1970, par rapport aux taux des dix années précédentes. Dans dix neuf pays, ces taux étaient même négatifs, alors que ce n'était le cas que pour un pays pendant les années 60" (1).

La faible croissance des recettes d'exportations s'explique avant tout par les difficultés rencontrées dans les exportations de produits primaires. Nous avons déjà observé que d'une manière générale, la part de l'Afrique dans les exportations d'oléagineux, par exemple, a fortement décru au cours de la décennie.

Au Sénégal, le tableau précédent montre la stagnation, voire le recul des recettes d'exportation des produits arachidières. Lorsqu'on considère les prix constants de 1971, le taux de croissance annuel moyen des exportations de produits arachidières entre 1962 et 1974 est de - 1,42 %/ Même en considérant les prix courants, ce taux est négatif, soit - 0,55 %. Ainsi donc la faible croissance des exportations sénégalaises (en valeur), ne le doit qu'à l'expansion d'autres secteurs économiques. Les exportations de produits arachidières perdent de plus en plus leur importance pour l'économie sénégalaise. Bien que ces exportations constituent la principale source de devises, leur rôle décroît d'autant plus que le Sénégal n'arrive pas à diversifier ses clients. "A l'exportation, les produits arachidières ne représentent plus que 42 % du volume global en fin de période, contre

(1) B. M. le Dev. accéléré en Afrique au Sud du Sahara ... (p. 23).

près de 84 % au départ ; dans le même temps, le Sénégal est devenu largement exportateur de produits industriels" (1).

En valeur (prix courants), la part des produits arachidières dans les exportations totales est en moyenne de 41,2 % entre 1970 et 1974, alors qu'elle était de 80,21 % entre 1960 et 1964.

La baisse relative des recettes d'exportation est due en partie à la détérioration des termes de l'échange. En Afrique, durant la décennie des années 1960 et 1970, "le pouvoir d'achat des exportations a diminué au taux annuel moyen de 2,7 %" (Banque mondiale, le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, p. 21).

La littérature a souvent insisté sur l'extorsion du surtravail paysan par le biais du commerce extérieur. Un aspect récent et moins connu, ce sont les ponctions effectuées par l'intermédiaire de la politique semencière. Nous expliquons ce point dans la troisième partie.

Ainsi donc, ce sont les besoins de financement du budget de l'Etat qui expliquent avant tout les taux d'imposition à l'exportation et non comme le montre le tableau les prix à l'exportation.

Comme parallèlement le volume de la production commercialisée a peu augmenté, les revenus monétaires distribués aux paysans n'ont pas connu de véritable croissance.

Dans le même temps, les prix des produits industriels ou importés n'ont pas connu de répit.

(1) Vème Plan quadriennal de développement.

Evolution de la situation commerciale du Sénégal

(Indice de base 100 = 1960)	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71
Indice du prix unitaire :												
- des importa- tions (P _M)	84	89	88	87	80	69	86	73	79	60	81	80
- des exporta- tions (P _X)	110	82	78	75	65	62	68	69	68	59	65	60
- P _X /P _M	131	92	89	86	81	88	79	94	85	99	80	74
- P _X /P.biens d'équipe- ments agri- coles	121	70	83	71	79	60	54	49	45	38	32	32
- P _X /P.biens équipements industriels	120	84	102	72	64	62	99	56	69	49	40	38
- Termes de l'échange dont ara- chides	103	100	103	102	102	106	98	110	110	80		
- Indice du prix uni- taire :												
- P. arachide/ P/M	111	104	106	107	107	135	143	131	102	48	131	140
- P. arachide/ biens équipe- ments indus- triels	102	96	120	89	83	93	136	78	82	73	66	71
- P. arachide/ biens équipe- ments agri- coles	103	80	98	88	105	90	75	68	54	58	53	61

Source M. A. Meyer

Il ressort du tableau que la situation du Sénégal s'est détériorée en ce qui concerne les importations. Cette dégradation est plus accusée en ce qui concerne les biens d'équipement dont l'importation est nécessaire à la poursuite de la croissance économique. Les rapports de prix des produits arachidiens à celui des biens importés

en général s'améliore jusqu'en 1971. Par contre, ils se détériorent gravement en ce qui concerne les biens d'équipement. Les revenus arachidières permettent de moins en moins l'effort d'importation en vue de l'industrialisation nationale.

Du fait de la stagnation des méthodes de travail en agriculture et des mauvaises performances de l'outillage vulgarisé, la production par tête au Sénégal a régressé.

Evolution des termes de l'échange factoriels simples
dans différents types de régions de 38-39 à 65-66

	Production par tête 62-63 par rapport à 35-36/39-40	Termes de l'échange marchandises 38-39 = 100	factoriels simples
Zone Nord (Louga)	124	142	178
Zone Woloff dense	78	135	110
Zone Serer	60	135	81
Terres neuves	128	175	210
Haute Casamance	100	160	160
Sénégal	91 (1)	120	110
	78 (2)	120	94

(1) tenant compte de l'évolution de la population rurale

(2) tenant compte de l'évolution de la population totale du pays.

Le recul de la production par tête s'explique par les rendements du sol. Jusque-là, la croissance arachidière avait été possible grâce à la main-d'oeuvre supplémentaire disponible et à l'occupation de nouvelles terres. Ces conditions diminuant au fil du temps, la

production par tête régresse. L'évolution des termes de l'échange factoriels simples indique que le producteur reçoit presque la même rémunération pour le même effort fourni en 1938-39 (indice 110 pour la population rurale). Mais comme dans l'ensemble les besoins monétaires se sont accrus (destruction de l'économie domestique, inflation), ses conditions de vie se sont détériorées, "pour l'ensemble du pays, la dégradation est nette 6 % en 1965 par rapport à l'avant-guerre, elle s'accroît si on incorpore dans l'indice la dégradation des termes de l'échange marchandises observée ces dernières années ; dans ce cas, elles se chiffrent en 1969 à 27 %. Toutefois, si on tient compte du rapport Production/Population rurale exclusivement, la détérioration se réduit, elle se limiterait à 13 %" (1).

Ces remarques indiquent clairement l'aggravation des termes de l'échange factoriels simples du producteur au début des années 1970. C'est ce qui explique en grande partie la désaffection pour la culture arachidière notée à partir de 1968.

-
(1) A. Vanhaeverbeke op. cit. P.

Depuis 1960 jusqu'en 1973, les prix au producteur ont très peu évolué.

	Prix FOB (Dakar) (FCFA/Kg)	Prix au producteur (Moyenne) (FCFA/Kg)
1960		
1961		
1962	44,39	20,66
1963	44,64	20,72
1964	44,66	21,24
1965	44,88	21,16
1966	44,94	20,85
1967	46,01	17,50
1968	38,99	17,50
1969	42,50	17,50
1970	51,08	18,51
1971	30,97	23,10
1972	51,68	23,10
1973	61,59	25,00
1974	113,25	25 + 4 F. de ristourne

Source : CPSP, Direction de la statistique.

Comme le remarque très justement M. Anson Meyer, "contrairement à la thèse officielle, aucune baisse des cours mondiaux n'a justifié celle des prix d'achat au producteur" (1). En fait, la baisse des cours mondiaux ne justifie que partiellement celles des prix aux producteurs.

Les années de hausse sensible du prix FOB ne se sont pas accompagnées d'une augmentation correspondante du prix du producteur. En 1969, alors que le cours mondial monte jusqu'à 42 F/kg, il n'est payé que 17,50F au producteur comme l'année précédente. En fait, l'imposition des produits arachidières, le prix au producteur sont déterminés par d'autres considérations : les "nécessités" budgétaires de l'Etat. Le budget de l'Etat dépend en grande partie des recettes arachidières.

(1) M. Anson Meyer op. cit. p. 24.

III - Croissance des importations de biens alimentaires

L'étude de l'agriculture dans les trois premiers plans quadriennaux du Sénégal montre que les cultures vivrières (mil-Sorgo, riz) ont occupé une place secondaire par rapport à l'arachide. Si le recul de la production arachidière surprend, ce ne saurait être le cas des productions vivrières.

Face à la croissance démographique et à la stagnation de la production vivrière, les importations alimentaires ont largement augmenté.

La moyenne des importations de biens alimentaires est de 13.487,6 millions pour la période 1960-1964 (représentant alors 33,71 % de la valeur des importations), tandis qu'elle est de 24.446 millions pour la période 1970-74 (représentant 31,70 % de la valeur des importations). Ainsi donc il y a un léger recul de cette part.

Parmi les produits alimentaires, certains ont connu une progression très rapide. Ainsi en est-il du riz, principal produit alimentaire importé.

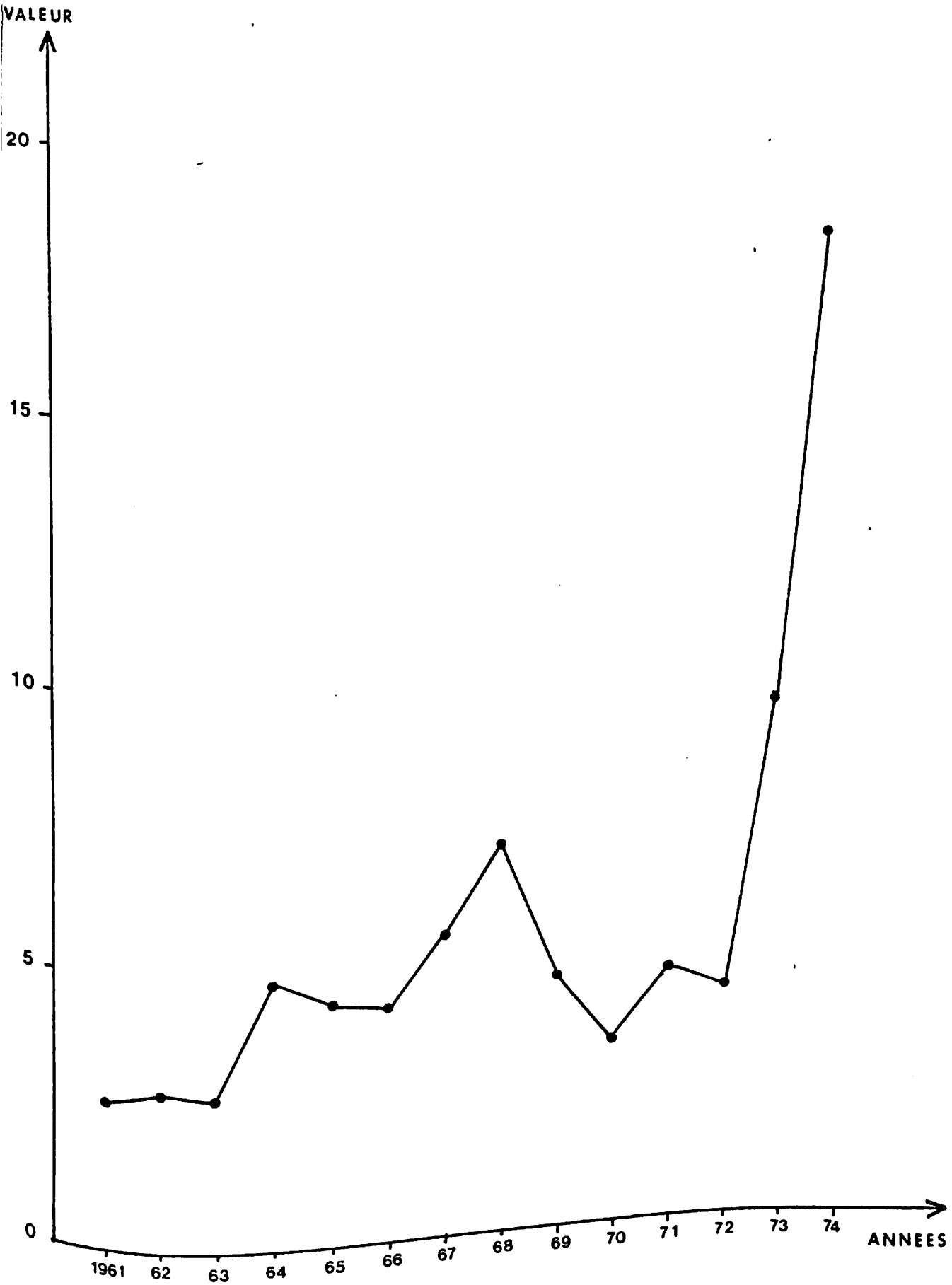
Evolution des importations de riz au Sénégal *

	Quantité (tonnes)	Valeur (millions de F CFA)	Prix unitaires (F CFA/kg)	*
1961	109.785	2.697	24,6	
1962	118.137	2.949	25,0	
1963	100.770	2.750	27,3	
1964	183.490	4.920	26,7	
1965	179.221	4.476	25,0	
1966	159.288	4.331	27,2	
1967	153.538	5.512	35,9	
1968	185.161	7.048	38,1	
1969	145.901	4.674	32,0	
1970	119.237	3.335	28,0	
1971	187.510	4.639	24,7	
1972	169.505	4.252	25,0	
1973	191.988	9.512	50,0	
1974	207.191	18.032	87,0	

(Source : Situation économique du Sénégal 1959-1979)
Hasan A. Tuly

H.A. Tuly : Coûts et incitations de la production rizicole sénégalaise.
Institut des recherches alimentaires. Stanford University, juillet
1979.

IMPORTATION DE RIZ AU SENEGAL
EN Milliards de frs CFA.



Le déficit en produits alimentaires touche la quasi totalité des pays de la périphérie.

Progression des importations alimentaires des pays à "revenu faible et intermédiaire".

	1961-63 à 1969-71	1969-71 à 1977-79
Riz	4,9	7,3
Maïs	8,5	2,6
Blé	9,3	9,2

Source : Rapport de la Banque Mondiale 1981.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'aide alimentaire qui d'après la Banque Mondiale représente plus de 20% du total des importations de céréales.

Au Sénégal, les importations de biens alimentaires ont fortement progressé durant la décennie des années 1960.

Evolution des importations (1960-1974)

(Millions de F.CFA.)

	Produits alimentaires	Produits pétro- liers	Produits semi- finis	Biens de consom- mation	Biens d' équipement	TOTAL
1960	14.100	2.000	5.300	14.200	6.879	42.479
1961	12.500	2.000	4.800	13.500	5.534	38.334
1962	12.077	2.081	5.329	13.216	5.503	38.206
1963	12.969	2.070	5.632	12.504	5.503	38.525
1964	15.772	1.968	6.170	12.834	5.350	42.393
1965	14.796	1.548	7.108	11.415	5.649	39.635
1966	14.168	1.014	6.845	11.449	4.768	38.313
1967	14.501	231	7.368	11.022	4.837	38.815
1968	16.248	1.372	8.057	12.121	5.693	44.529
1969	16.968	3.831	11.396	10.572	6.731	51.299
1970	14.983	3.022	11.417	12.319	8.532	53.857
1971	18.807	3.803	11.198	13.766	12.117	60.601
1972	19.323	4.232	13.792	16.467	13.027	70.551
1973	28.617	3.254	15.071	13.987	17.228	80.167
1974	40.500	15.576	24.124	17.388	21.799	119.376

Source : IVe plan quadriennal.

IV - Déficit de la balance commerciale.

Depuis 1960, les échanges extérieurs ont été marqués par "un déficit chronique de la balance commerciale, fortement corrélaté avec l'évolution des produits primaires, les années de mauvaises récoltes (1969, 1971, 1973) coïncidant avec les plus importants" (1).

Comme le souligne le Ve Plan, l'économie sénégalaise n'a cessé d'enregistrer un déficit croissant, expression de la situation défavorable

(1) Ve Plan quadriennal de développement... p. 42.

décrite jusque-là.

Evolution des échanges extérieurs (1960-74)

(Prix courants, en millions de F CFA).

	Export	Import	Solde	Taux de couverture (%)
1960	27.878	42.479	- 14.601	66
1961	30.657	38.334	- 7.677	80
1962	30.671	38.206	- 7.535	80
1963	27.280	38.525	- 11.245	71
1964	30.243	42.393	- 12.150	71
1965	31.713	39.635	- 7.922	80
1966	36.764	38.313	- 1.549	96
1967	33.889	38.815	- 4.926	87
1968	37.369	44.529	- 7.160	84
1969	31.906	51.299	- 19.393	62
1970	42.181	53.857	- 11.676	78
1971	34.707	60.601	- 25.894	57
1972	54.412	70.551	- 16.139	77
1973	43.973	80.167	- 36.352	55
1974	93.973	119.376	- 25.403	79

Source : Vè Plan

"Le total général des réserves a baissé de 38 millions de dollars U.S. à 6 millions de \$ U.S. en 1974. Dans cette même année, la subvention à la consommation de riz a atteint 5,5 milliards de

F. CFA. Il s'est ensuivi que la CPSP était incapable de rembourser à l'ONCAD les subventions aux ventes d'intrants aux coopératives.

L'ONCAD, à son tour, tardait à rembourser les fonds de crédit à court terme que lui avait offerts la BNDS pour les achats d'intrants et les frais de commercialisation. La diminution des réserves de la caisse de péréquation a des effets en chaîne sur toute l'économie, compte tenu de l'importance de cette institution. Le système de financement de l'économie est affecté, de même que les possibilités de régularisation des prix. Les subventions aux produits de consommation diminuent en taux, le prix du détail du riz a été élevé de 60 à 100 F. Le prix du sucre et de l'huile ont été élevés de 88 % et 3 % respectivement"(1).

Si les pressions sur le prix du riz avaient continué jusqu'en 1975, selon H. Tuly les subventions auraient atteints 27 milliards de F CFA, chiffre supérieur non seulement aux crédits dont dispose la CPSP mais à tout le budget de développement du Sénégal.

L'on pourrait penser que l'augmentation du prix du riz n'est pas exceptionnelle et que l'inflation frappe de façon générale tous les produits. En fait, l'inflation sur les prix du riz est plus rapide de même que les quantités importées.

La moyenne des importations en 1961-63 est de 111.897 tonnes, tandis qu'elle monte à 189.561 tonnes en 1972-1974 soit un surcroît de 77.665 tonnes.

(1) H. Tuly : op. cité, ... p. 27.

En valeur également, il y a une progression constante. Cependant, jusqu'en 1972, si l'on excepte les années 1968 et 1969, la progression de la valeur du riz importé a été due plutôt à l'évolution des quantités importées qu'à celles des prix. La moyenne des prix (CAF) unitaires du riz égale 25, 72 pour la période 1960-1964, elle n'est que de 27, 42 pour celle allant de 1968 à 1972.

La faible évolution des prix mondiaux a joué favorablement sur celle des prix à la consommation, elle a permis par ailleurs à la Caisse de péréquation de réaliser des bénéfices substantiels. A. Tuly estime que de 1960 à 1972, les bénéfices réalisés par la caisse sur les importations de riz furent très élevés, plusieurs milliards environ.

Entre 1972 et 1974, des changements importants interviennent. Si l'on prend l'année 1972 comme année de référence, en 1973 le prix moyen du riz a enregistré une augmentation de 100 %, en 1974 elle est de 248 %.

En valeur, la progression est encore plus rapide : 123 % en 1973 et 374 % en 1974. Afin d'éviter une explosion sociale, le gouvernement était obligé de subventionner.

Alors que le riz n'occupe que 7,29 % des valeurs à l'importation en 1961-1963, sa part est de 11,86 % en 1973 et 15,10 % en 1974.

Cette situation est d'autant plus intolérable que les céréales importées sont des produits substituables alors que les autres produits, les biens d'équipements notamment ne le sont pas, à court ou moyen terme tout au moins.

Devant les difficultés croissantes des échanges extérieurs du Sénégal, le pays connaît très rapidement des difficultés au niveau des réserves en devise. On note un déficit très important en 1971. "Depuis l'indépendance, les réserves de change du Sénégal ont ... considérablement diminué en valeur absolue. La diminution est encore plus nette si on les compare aux réserves de change de la BCEAO. Elles représentaient 32,7 % du montant de ces dernières en 1963, 6,9 % en 1971, 11,8 % en 1972 (1).

Evolution des réserves en devises du Sénégal

(en millions de F.F.)

	1969	1970	1971
Sénégal	- 327	- 206	- 355
Pays de l'A. de l'Ouest	+ 243	+ 359	- 23
Madagascar	- 182	- 32	- 73
Pays de l' Afrique équa- toriale	- 441	+ 370	+ 448
TOTAL	+ 502	+ 697	+ 352

Source : M. A. Meyer.

Les réserves de devises positives pour l'Afrique de l'Ouest en 1969 et 1970 sont dûs à la Mauritanie et à la Côte-d'Ivoire. Durant cette période couvrait 50 à 60% de déficit en devises du Sénégal.

(1) M. A. Meyer, op. cité, p. 85.

La sortie de ce pays de la BCEAO fera passer le compte d'opération de l'institution en position largement débrice d'où le recours à la garantie française qui, on le sait, s'avère très difficile compte tenu des difficultés de l'économie française elle-même.

V - Recul de l'importance économique du Sénégal dans les échanges de la CEE

La quasi-totalité (plus de 80 %) des échanges extérieurs du Sénégal se fait avec les pays de la CEE : les faibles performances de l'économie sénégalaise se traduisent par un ralentissement de ses échanges avec la CEE.

Evolution des échanges extérieurs de la CEE

(indice base 100 = 1960)

	1963	1967	1968	1969	1970	1971
- Exp. de la CEE à destination de :						
- Autres pays industriels non-socialistes	122	181	202	226	263	295
- Pays sous-développés	94	123	138	152	171	191
- dont EAMA	120	153	169	185	210	232
- dont Sénégal	114	105	00	117	105	116
- Importations de la CEE en provenance de :						

	1963	1967	1968	1969	1970	1971
- Autres pays industriels non socialistes	133	158	173	206	245	159
- Pays sous-développés	118	156	167	190	215	136
- dont EAMA	104	137	154	180	196	122
- dont Sénégal	120	122	108	99	122	90

Source : M.A. Meyer.

Ce tableau montre le rôle décroissant du Sénégal dans les échanges économiques de CEE. Les pays de l'EAMA ont plus progressé sur le marché de la CEE que le Sénégal. De la même manière, les exportations de la CEE en direction des pays de l'EAMA, a progressé plus rapidement que celles en direction du Sénégal. Ce phénomène s'explique en grande partie par les difficultés multiples de l'économie arachidière, le Sénégal n'est pas un bon client pour la CEE, parce qu'il "s'appauvrit", ses capacités d'importation s'amenuisent.

Le recul des exportations sénégalaises, l'absence de diversification des pays clients a pour effet de diminuer les réserves en devises. Le phénomène qui touche l'ensemble des pays africains touche encore plus durement le Sénégal. La Banque mondiale estime qu'en 1979, les réserves en devises en Afrique couvraient seulement deux mois d'importation alors qu'elles étaient amplement suffisantes en 1970.

De 1960 à 1974, aucune année ne fut excédentaire. Cependant, sur le tableau, on constate que la situation s'est dégradée davantage entre 1970 et 1974. Le solde négatif est de 10.641 (moyenne) entre 1960 et 1964, alors qu'il monte jusqu'à 23.098 (moyenne) pour la période 1970-74, soit plus du double. Ce déficit s'accompagne d'une baisse du taux de couverture.

Les échanges extérieurs du Sénégal sont d'autant plus catastrophiques que le pays a peu diversifié la destination de ses produits exportés. Le partenaire principal reste encore la France.

Evolution des transactions avec la France
(indice base 100 = 1960)

	Exp.	Imp.
1961	103	
1962	116	67
1963	103	85
1964	107	83
1965	112	92
1966	119	74
1967	119	70
1968	109	67
1969	84	67
1970	100	71
1971	79	94
		98

Source : M. A. Meyer.

C - L'EVOLUTION INDUSTRIELLE

1 - L'essoufflement du modèle de substitution aux importations

Les colonies françaises d'Afrique, jusqu'en 1970 ont servi exclusivement de zones d'exportation de matières premières agricoles et d'importation de biens manufacturés. Pendant longtemps la métropole s'est opposée à tout processus d'industrialisation. La création des usines était également d'autant plus délicate que le marché intérieur était étroit, du fait de la faible monétarisation. Les premières usines du Sénégal feront leur apparition en 1920. C'étaient les huileries. La production, destinée au marché intérieur prit rapidement de l'essor, assistée tout de même par un protectionnisme de la métropole. Il faudra attendre la seconde guerre mondiale pour voir l'amorce d'une industrialisation véritable.

Du fait des difficultés de transport des marchandises, "l'AOF s'est trouvée coupée de ses sources normales d'approvisionnement. La métropole ne pouvait plus livrer les produits de la consommation dont la demande croissait en même temps qu'augmentait le nombre de résidents européens (à Dakar : 6.500 non africains en 1936, 17.300 en 1948) et que se développait de nouvelles couches africaines" (1). L'industrialisation est issue donc de la demande existante et incapable d'être satisfaite du fait du relâchement des relations économiques avec la Métropole.

(1) ISEA : "Les industries du CAP-Vert". Janvier 1964. P. 11.

le montant total des investissements publics sur financement extérieur durant la période 1946-60 est de 160.035 millions de F CFA pour la seule AOF, dont 27 % pour le Sénégal.

Dans cette colonie, le 1/3 des investissements est destiné aux infrastructures et aux transports. L'action pour le développement de la production énergétique fût sans précédent.

Evolution de la production d'électricité au Sénégal.

	Quantité (millions de kwh).
1947	16
1953	42
1957	102

Source: ISEA Janvier 1964 op. cit.

Cette performance se répercute sur le coût de l'énergie. Le coût unitaire du kwh a diminué de 8 F en 1947 à 6 F.

Sur le plan fiscal, de nombreux aménagements ont été effectués afin de privilégier les capitaux se trouvant dans les colonies : "Les importations de biens d'équipement ont été détaxées, le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux a été réduit, les détaxes et exonérations sont plus facilement consenties qu'en France" (1).

(1) ISEA op. cit. p. 16 janvier 1964.

L'Etat sert de béquille au capital pour reprendre l'expression heureuse de P. Salama. Avant même que naît la production industrielle capitaliste, il crée les conditions qui rendent celle-ci possible.

La demande concerne les industries légères de biens courants. C'est ce qu'on appelle les industries de substitution aux importations. "De 1942 à 1945 inclus, 30 autorisations ont été accordées pour des entreprises industrielles au Sénégal" (1).

Après la 2ème guerre mondiale, la monétarisation de l'économie coloniale se trouve avancée suite à l'expansion considérable des produits d'exportations après 1945. Sur le plan du capital de nombreux investissements industriels sont jugés rentables, mais l'absence de conditions générales (infrastructure, énergie, transport...) pour la valorisation du capital restent inexistantes. Il faudrait des investissements importants pour permettre l'afflux du capital privé. Sous l'influence des milieux industriels métropolitains, l'Etat français entreprend de créer les conditions nécessaires afin d'inciter les entreprises privées à investir outre-mer (2). Il fut mis sur pied quinze sociétés d'Etat ou d'économie mixte. Plusieurs organismes participèrent au financement de la création et du fonctionnement de ces sociétés : le FIDES relayé en 1959 par le FAC (Fonds d'aide et de Coopération), la Caisse Centrale de

(1) ISEA op. cit. P. 12.

(2) G. Ngango, les investissements d'origine extérieure en Afrique Noire francophone, présence Africaine, p. 93.

de la France d'Outre-mer (CCFOM), le budget de l'Etat français, deux banques furent associés, ce sont : La banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le FED.

L'action sans précédent de l'Etat a eu des effets réels sur les investissements privés. Entre 1948 et 1958, les investissements privés firent leur apparition dans tous les secteurs où la demande de biens de consommation était importante en AOF. Ces industries ne furent pas conçues seulement pour le Sénégal, mais pour tout le marché de l'AOF. La part prépondérante de ce pays dans les investissements totaux indique sa place dans le mouvement d'industrialisation en cours.

Durant la décennie 1948-1958, il y eu :

- modernisation des équipements industriels existants (huileries, fabriques de chaussures essentiellement).

- création d'industries nouvelles :

a) filature et tissage de coton, ateliers de confection, de bonneterie etc...

b) alimentaires : conserveries de thon, minoterie, fabriques de pâtes alimentaires, de boissons etc...

c) Chimiques

d) fabrication de matériaux de construction

e) fabrique d'emballage

f) manufacture de tabac et fabrique d'alumettes.

Durant la première période de développement industriel du Sénégal, qu'on peut nommer période d'installation des industries de substitution aux importations, le taux de croissance fut très rapide : "dans la période 1956-59, le taux de croissance de la production industrielle est de 25% par an" (1).

L'expansion de la production industrielle fut possible à cause de la situation économique généralement favorable des producteurs d'arachide, de coton etc... d'Afrique de l'Ouest, parce que les revenus dans les colonies sont générés essentiellement des produits de traite. Un deuxième facteur ayant favorisé cette formidable progression est l'absence de taxes douanières et d'industries concurrentes dans les autres colonies autres que le Sénégal ; en fait une partie importante de la production des industries implantées au Sénégal est destinée aux autres territoires. Les investissements publics sur financement extérieur expriment que le Sénégal fut choisi comme lieu d'implantation des industries à vocation sous-régionale. Entre 1956-60, sur un financement effectif de 160.035,30 millions de FF, destiné à l'AOF, (comptant 8 territoires) 43.136 millions de FF se dirigèrent vers le Sénégal, soit 26,95% du total (2). Ainsi l'exportation industrielle joue un rôle vital, dès le départ pour les industries sénégalaises.

(1) M. Diouf "Le Modèle d'industrialisation du Sénégal et les stratégies mises en place, Université de Dakar, Juin 1983, P.3. Voir aussi ISEA. op. Cit.

(2) G. NGANGO op. cit.

Evolution de la production industrielle au Sénégal

(1956-1959) (valeur en milliards de F CFA).

Sous-secteurs	Valeur ajoutée (aux prix de marchés, 1956)	Valeur ajoutée (aux prix de marchés, 1956)	taux de croissance
Energie et Mines	0,69	2,19	217 %
industries alimen- taires	4,17	7,64	83 %
Bâtiments et T.P.	3,11	5,31	70 %
Industries textiles et cuirs	1,16	1,15	0,8 %
industries diverses	1,89	3,35	77 %

Source : ISEA Janvier 1964. Op. cit.

Aux lendemains de l'indépendance politique des difficultés apparaissent du fait de l'éclatement de l'AOF. Chaque nouvel Etat essaie de mettre sur pied des industries de substitution aux importations coupant ainsi l'élan des industries sénégalaises. Les exportations sénégalaises connaissent alors une progression plus lente, ce qui se répercute sur la production industrielle.

Celle-ci ne dispose plus comme débouché que du marché intérieur sénégalais dont l'importance est fonction des revenus arachidières. Or, après 1960, on assiste à un tassement des revenus monétaires distribués aux

producteurs, conséquence double de la stagnation de la production et des prix aux producteurs. Cette situation ne fera que s'empirer après 1968, suite à la baisse des prix aux producteurs. D'après l'ISEA, le taux de croissance industriel annuel, très irrégulier il faut le rappeler, fut en moyenne de 5 % par an entre 1959 et 1962. Ce taux, pour mesurer sa faiblesse, est à comparer aux 25% de la période précédente. Les huileries qui constituent le principal secteur de l'industrie sénégalaise n'enregistrent qu'un taux de croissance annuel de 2,3 %.

De nombreuses usines, dont les Grains, Farines, boissons etc.. sont loin de tourner à plein de leur capacité.

Durant les premiers plans de développement quadriennaux c'est la même stratégie d'industrialisation qui fut poursuivie, avec un renforcement des mesures visant à protéger les industries sénégalaises. Les industries qui ont connu le plus d'expansion sont celles qui n'avaient pas de concurrentes dans les pays voisins et qui de ce fait disposait d'un plus vaste marché (cas de la SAR) ou celles tournées vers les marchés européens (cas des transformations à partir du phosphate, des produits de la mer....).

Au début des années 70, la croissance industrielle au Sénégal est très faible le type d'industries installées aux lendemains de la seconde guerre mondiale s'avère incapable de soutenir la croissance économique. "Ce système, qui a connu sa belle époque au cours des 25 dernières années est en crise.... la phase euphorique de la substitution d'importation se termine" (1).

(1) S. Amin, l'Ouest africain NO 40, 23 nov. 1973 P. 5.

L'industrie de substitution aux importations fondée sur la demande d'une couche populaire urbaine et de producteurs ruraux s'essoufle du fait de la concentration grandissante des revenus entre les mains d'une minorité et de la paupérisation qui frappe la paysannerie (toutes couches confondues), due à la crise de l'agro-exportation.

Alors que durant la décennie précédant l'indépendance, le Sénégal avait été le pôle privilégié des investissements en A.O.F., elle fut supplantée par la Côte-d'Ivoire et même la Mauritanie. "Le volume global des investissements étrangers reçus par la Côte d'Ivoire pendant les onze années d'indépendance 1960-1970 a atteint le chiffre record de 99 milliards CFA, c'est à dire 9 milliards en moyenne par an.... Le Sénégal... n'a connu pour sa part que 4 milliards de francs CFA de moyenne annuelle d'investissements étrangers et ses prévisions pour le plan 1969-1973 plafonnent à 26 milliards d'investissements étrangers" (1).

II. Vers la promotion des industries d'exportation

Dès le IIIème plan, le gouvernement sénégalais, tout en se préoccupant des industries déjà existantes envisage de "promouvoir les industries tournées vers l'exportation, dans la mesure où, estime-t-on, le pays est assez suffisamment pourvu en industries de substitution d'importation : c'est ainsi que prend forme le projet "Dakar-Marine" qui consiste à utiliser le port international en eau profonde de Dakar pour la réparation sous cale des bateaux" (2).

(1) G. NGANGO : Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone, Présence Africaine 1973, p. 302.

(2) M. Diouf. Op. cit. p. 9.

"Au cours du IVe plan, le gouvernement va systématiser son objectif de promotion des industries exportatrices" (1). L. Alexandrenne précisait déjà en 1972 : "cette question est d'actualité au Sénégal où, en ce qui concerne les unités pour les produits de substitution, l'évolution a été relativement rapide pendant la première décennie du développement. L'on est maintenant dans une phase lente. Il s'agit donc de redynamiser le secteur par la création, dans une vaste zone... de nouveaux types d'industries à dimension internationale, transformant des matières premières ou des produits semi-finis importés, exportant ensuite les produits vers les marchés extérieurs" (2).

L'Etat sénégalais entreprit en 1974 au prix de très lourds investissements l'aménagement d'une zone franche industrielle de 500 hectares prévue pour abriter 250 entreprises. Les avantages dont bénéficient cette zone sont considérables.

- Exemption douanière et fiscale totale pendant une période de 25 ans.

- Liberté de transferts financiers.

(1) M. Diouf op. cit. p. 13.

(2) Rép. du Sénégal CEDIMOM : "Colloque international sur le développement industriel africain, Dakar, 20-25 Nov. 1972. NEA., P. 63).

- disponibilité de services : énergie électrique haute tension facturée à un prix préférentiel, eau distribuée sans restriction...

- Avantages économiques : l'entreprise agréée peut demander que ses produits soient soumis à la taxe de coopération régionale qui est un droit d'entrée allégé en vigueur sur le marché de la CEAO dont le Sénégal est membre.

La nouvelle politique industrielle au Sénégal appliquée par l'Etat est suscitée et soutenue par la CEE. Dans le cadre de la nouvelle division internationale du travail, la communauté européenne, avec la convention de Yaoundé, veut promouvoir "la rentabilité des nouveaux investissements productif" en Afrique. En cette période de mutation de l'économie mondiale, de nombreux capitaux européens sont attirés par les pays d'Asie ou d'Afrique : ce sont ceux dont la composition organique du capital est faible et qui auraient avantage à se localiser à la périphérie du fait de la main-d'oeuvre bon marché et disciplinée. Ces industries sont représentées par les textiles, chantiers navals, sidérurgie. De nombreux pays d'Asie sont déjà lancés dans cette stratégie d'industrialisation et selon la Banque mondiale la majeure partie des exportations industrielles du Tiers-Monde provient de ces pays.

Le gouvernement sénégalais a reçu des crédits importants du FED pour l'aménagement de la zone franche industrielle et "envisage la création du centre sénégalais du commerce extérieur... Une étude en cours menée par le FED permettra de dégager les industries exportatrices susceptibles d'être implantées au Sénégal en vue d'exportation vers l'Europe et les Etats-Unis" (1).

(1) M.A Meyer op. cit. p. 88.

Après la création du centre, ce sont des financements du FED qui permettront l'ouverture d'agences en Europe.

Il faut souligner que ce type d'industrialisation repose sur le principe de l'avantage comparatif qui pour les pays de la périphérie est fondée sur la valeur de la force de travail. "Ce n'est plus un simple sujet de discussions, mais un fait déjà accompli en grande partie : la recherche exclusive de la compétitivité internationale implique que les économies du centre abandonnent définitivement les secteurs à forte participation de main-d'oeuvre, facteur dont les coûts sont incomparablement plus bas dans les pays de la périphérie" (1). Cette situation est renforcée par le déclin progressif de l'agro-exportation, principale pourvoyeuse de devises pour les pays de la périphérie pendant la décennie précédente. Les pays du centre, retrouvant alors et affichant un certain libéralisme, qu'ils n'appliquent d'ailleurs pas uniformément, supprime le protectionnisme dont bénéficiait certains secteurs (textiles sidérurgie, chantiers navals) ou alors les modernisent en les orientant dans les créneaux plus performant. Ces reconversions, bien évidemment ne se font pas avec le même rythme selon les pays à cause des contradictions de classes et des résistances de certains capitalistes.

La relance des économies périphériques sur la base d'un accroissement de leurs exportations industrielles est perçue comme la seule voie d'obtenir des devises nécessaires non seulement pour faire face à

leur endettement croissant, mais aussi pour intensifier leurs importations des pays du centre : car il faut le souligner (c'est d'ailleurs un point majeur dans le rapport Brandt) la décroissance de la capacité d'importation des pays de la périphérie a largement contribué à la crise économique mondiale du début des années 1970. Dans cette optique, les organismes internationaux dont le FMI et la Banque Mondiale ne se lassent pas de recommander des modèles de croissance tournés vers l'extérieur.

Le secteur du tourisme occupe une place privilégiée dans les nouvelles orientations économiques de l'Etat sénégalais.

L'expansion du tourisme est censé fournir au pays des devises dont le besoin se fait pressant. L'Etat, afin d'attirer les capitaux, aménage sur crédits FED "des adductions d'eau dans la région de la petite côte, où Allemands et français installent clubs et hotels" (1). Dans le même sens, de vastes aménagements sont effectués en Casamance et l'Etat organise la promotion de l'information touristique sur le Sénégal. "Il (l'Etat) crée peu d'entreprises (un campement : Niodor, N'Dangane, Diounewar pour 200 millions ; il participe à la formation de sociétés hôtelières (cap skiring, Hôtel intercontinental), mais pour l'essentiel il s'applique à accroître la rentabilité de l'investissement touristique qui sera effectué par des entrepreneurs privés étrangers" (2). Dans le même esprit l'Etat ouvre une école de formation pour cadres hôteliers, sur fonds publics et prêts, avec le concours technique de grandes compagnies touristiques.

(1) M.A. Meyer op.cit. p. 85.

(2) M.A. Meyer op. cit. p. 87.

III - La valeur de la force de travail : un handicap pour le Sénégal

De tous les groupes d'indices (Alimentation, Habillement, Habitation, entretien-Hygiène, Transport), l'indice du groupe Alimentation dont la pondération représente plus de la moitié est celui qui a enregistré le plus de progression entre 1968 et 1975.

Parmi le groupe des produits alimentaires, en 1975, l'indice du sous-groupe "céréales et produits à base de céréales" ne cède le terrain qu'aux sous-groupes "conserves" et "sucre-produits sucrés" ; or l'indice de pondération cumulé de ces deux sous-groupes ne fait que 4,3 soit moins du tiers de celui des céréales.

De tous les produits dont l'indice de pondération est supérieur à 5, le sous-groupe "céréales et produits à base de céréales" vient loin en tête du point de vue indice de prix en 1975.

De ces remarques, deux conclusions s'imposent :

- Les céréales occupent une place prépondérante dans le système des prix à la consommation.

- L'indice du sous-groupe "céréales et produits à base de céréales" est le principal responsable de l'évolution rapide du coût de la vie (type traditionnel africain).

(page blanche)

L'évolution du coût de la vie au Sénégal fut très rapide entre 1972 et 1975 : il passa de l'indice 131,3 à 201,6 soit l'un des plus rapides d'Afrique de l'Ouest. Cette situation se refléta de façon dramatique sur les conditions de vie des salariés et des paysans. "Pendant longtemps, les salaires n'avaient cessé de suivre une courbe descendante en termes réels tombant brutalement à une valeur représentant à peine les 2/3 de celle de 1960" (1).

Devant cette situation, c'est la base sociale même de l'UPS, parti au pouvoir et du syndicat affilié à lui, la CNTS qui était menacée d'effritement. "La CNTS constituée récemment le 22 septembre 1972, afin de canaliser le mécontentement populaire ne pouvait suivre sans demander au pouvoir une augmentation des salaires de 15%" (2). Cette adhésion de la centrale syndicale au programme gouvernemental fut la principale condition de l'application de celui-ci, mais le 1er janvier une nouvelle augmentation de 15% fut promptement accordée pour hausser les salaires les plus bas et parer au mécontentement croissant des travailleurs (3).

Malgré ces augmentations, le pouvoir d'achat réel des travailleurs était en recul ; la CNTS naissante fut le principal artisan de l'acceptation par les travailleurs de la hausse insuffisante des salaires. D'autres exutoires furent d'ailleurs trouvées par le pouvoir afin de dévoyer le mécontentement populaire : libération des prisonniers

(1) G. Martens : "Syndicats et partis politiques au Sénégal". In : le Mois en Afrique. Oct-nov. 1983, NO 213-214, p. 74.

(2) G. Martens op. cit. p. 74.

(3) G. Martens op. cit. p. 74.

politiques dont Mamadou DIA en Mars 1974, ouverture vers le multipartisme avec la reconnaissance officielle du PDS de A. WADE le 30 juillet 1974.

Bien qu'insuffisantes, les hausses de salaire survenues en 1973 et 1974, suffirent au SMIG sénégalais de se placer parmi les plus hauts d'Afrique. En Afrique de l'Ouest francophone il occupait le 1er rang en 1975. Le SMIG qui était de seulement 58,12 FCFA/l'heure l'année précédente atteignit 107,5 FCFA en 1974, soit un taux d'accroissement de 84,70 % en 1973 et 1974.

Evolution du salaire minimum interprofessionnel
garanti horaire (en FCFA) des pays de l'UMOA

	Côte d'Ivoire	Dahomey	haute Volta	Niger	Sénégal	Togo
1er janvier 1973	58,30	39,60	34	30	50,60	39,20
1er janvier 1974	73	39,60	34	30	58,19	43,12
1er janvier 1975	92	45	47	48	107,05	51,74

Source : BCEAO 1975.

Comme le révèle ces données l'évolution du SMIG au Sénégal passe au premier rang en 1975, représentant plus du double du SMIG de 3 pays autres que la Côte d'Ivoire. Le taux de variation du salaire fut très rapide.

Taux de variation du SMIG horaire entre le 1er janvier
1973 et le 1er janvier 1975 (pays de l'UMOA).

Pays	Pourcentage
Côte d'Ivoire	57,80
Dahomey	13,63
Haute-Volta	38,23
Niger	60
Sénégal	111,56
Togo	31,98

La spécificité de l'Etat réside dans le fait qu'il émerge à un moment où il n'existe pas de bourgeoisie industrielle digne de ce nom et où il manque de nombreuses conditions nécessaires à la valorisation du capital. C'est l'Etat qui se chargera d'une façon générale de constituer des pans entiers de l'économie nationale et de parachever les conditions devant susciter les investissements privés. L'Etat joue le rôle d'avant-garde, de guide du capital naissant.

Dans cette perspective, la politique économique de l'Etat s'avère déterminante.

Notre propos ici est d'écrire sur le rôle de l'Etat dans le passage à des modèles d'accumulation. Avant d'aborder ce propos, soulignons à la suite de P. Salama que l'intervention de l'Etat n'existe que sous forme publique. De ce fait les nécessités d'une action de l'Etat visant à favoriser l'accumulation du capital sont médiatisées par le jeu des forces publiques.

Dans le cas du Sénégal, il est caractéristique de voir comment l'Etat en rapport avec les Etats du centre et les institutions financières internationales aménage les conditions visant à la relance de la croissance sur la base du modèle d'accumulation fondé sur les exportations industrielles. "L'Etat ne vient pas ex post dans l'analyse Ce n'est pas un ajout, il est partie prenante dès l'origine. Son action favorise une nouvelle orientation de l'accumulation, si toutefois elle influe sur les conditions de valorisation du capital" (1).

les travaux des chercheurs en Amérique Latine ont permis de montrer le rôle capital joué par l'Etat dans l'activité économique. Comme l'écrit Oliveira : "L'Etat intervient pour détruire le mode d'accumulation par lequel l'économie s'inclinait naturellement, créant et recréant les conditions du nouveau modèle d'accumulation" (2). Au Sénégal cette intervention de l'Etat visera à la fois la sphère de la production mais surtout les conditions générales de l'activité économique. En dehors des avantages consentis aux entreprises expor-

(1) P. Salama et G. Mathias : L'Etat surdéveloppé. Maspero 1983. P. 35.

(2) Oliveira In P. Salama op. cit.

tatrices par le biais de la zone franche industrielle, il faut citer :

- Mesures du genre assurances à l'exportation
- Crédit de voyage pour les industriels
- exonération des impôts sur la part des bénéfices liés à l'exportation.
- garanties de change
- assistance permanente d'un centre chargé du commerce extérieur (Centre sénégalais du Commerce Extérieur) etc...

Au début des années 1970, 57% environ des exportations de produits manufacturés du Sénégal est destiné aux marchés régionaux ; en Côte d'Ivoire ce pourcentage est légèrement supérieur.

Les actions envisagés par l'Etat sénégalais dans le cadre de la promotion des industries exportatrices de produits manufactés visent aussi les marchés africains, puisque dans les statuts de réglementation de la zone franche industrielle, il est prévu une taxe qui permettrait alors aux produits de la zone de pénétrer dans le marché de la CEA0.

En dehors de la zone franche, l'on estime qu'une spécialisation relative peut se révéler très payante" (1).

- cette spécialisation ne concerne évidemment que des produits qui sont fabriqués dans les autres pays, ce sont notamment :

-(1) Vè plan quadriennal... p. 156.

"-Le clinker fabriqué à Pout et exporté vers les unités de broyage de ciment de la Côte ouest africaine...

- Sel à exporter vers le Nigéria et les autres pays, consommateurs de chlore pour leurs unités de pâte à papier et de plastique PVC.

- Billettes d'aciers, produites dans l'acierie sur four électriqueet devant approvisionner les laminoirs de la Côte ouest africaine.

- Engrais phosphatés, dont la demande connaît un vif taux de croissance dans les pays de l'intérieur.

- Réparation navale pour les flottes de pêche des pays côtiers.

Ainsi donc, un des attraits que peut constituer le Sénégal pour les capitaux étrangers, serait l'exportation des produits sur les marchés africains.

Cela implique pour le Sénégal de disposer non seulement d'une infrastructure matérielle et fiscale plus favorable, mais aussi d'une main-d'oeuvre meilleur marché.

Quel que soit le type de marché visé, les exportations de produits manufacturés impliquent la recherche de la meilleure compétitivité pour l'industrie nationale.

Or, au Sénégal dès 1973, face au coût croissant de la vie, et des luttes syndicales, le gouvernement est contraint d'augmenter le SMIG horaire qui atteignit, on l'a vu, le niveau le plus élevé de l'UMOA en 1975.

Une action de l'Etat en vue de la dévalorisation de la force de travail s'avère indispensable. La force de travail en Afrique est largement fonction de la valeur des biens alimentaires. Face aux difficultés multiples, l'agriculture devrait "être façonnée par la nécessité impérieuse de comprimer les frais de fonctionnement de la production primaire, ainsi que par l'objectif de l'économie nationale d'atteindre le niveau de la compétitivité internationale dans certaines branches industrielles" (1).

Au Sénégal la reproduction à moindre frais de la force de travail a reposé durant toute la décennie précédente sur les importations de riz d'Asie du Sud-Est. Mais dès 1973, ce sont les cours élevés de ce riz sur le marché mondial qui sont responsables de l'évolution rapide de l'indice à la consommation (type africain).

Cette situation, en plus des difficultés générales de l'économie sénégalaise (déficit de la balance commerciale, pénurie de devises etc...) amènent l'Etat à s'orienter de manière infiniment plus résolue que durant la période précédente vers la production rizicole nationale. Le terme d'auto-suffisance alimentaire conçue comme une substitution locale aux produits importés fait alors son apparition.

L'intervention étatique en vue de l'auto-suffisance alimentaire est politiquement possible parce qu'elle coïncide au souci de survie élémentaire de l'immense majorité de la population sénégalaise. Il faut se souvenir qu'après la sécheresse de 1973, c'est l'aide alimen-

(1) K. Vergopoulos "revue tiers-monde" Janvier-Mars 1981, NO 81, P.15.

taire qui permit la survie de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants au Sénégal. La légitimité de l'intervention étatique est ainsi fondée.

L'évolution de la situation économique au Sénégal révèle les graves difficultés auxquelles le pays est confronté dès 1973. Parmi celles qui s'opposent à la réalisation du modèle d'industrialisation fondé sur les exportations industrielles, il faut citer avant tout le coût croissant de la main-d'oeuvre. Si l'avantage comparatif dont jouit les pays de la périphérie est bel et bien le coût moindre de la force de travail, l'évolution du SMIG au Sénégal révèle que ce pays devrait de moins en moins être favorisé par les capitaux. Il faut souligner ici que les pays d'Asie du Sud-est disposent non seulement d'une infrastructure mieux élaborée mais d'une main-d'oeuvre meilleur marché, mieux formée professionnellement et surtout infiniment plus soumise (régimes d'exception multiples dans les pays d'Asie de l'Est). Une concurrence entre l'Afrique Noire et les pays d'Asie de l'Est sur la base des exportations industrielles au centre paraît difficilement soutenable pour les pays africains. L'intérêt de la zone franche industrielle pourrait s'expliquer par la reconquête des marchés régionaux africains, marchés qui avaient contribué aux beaux jours de l'industrie sénégalaise durant les années 1950. Le Sénégal renforcerait ainsi sa position de pays relais en Afrique. Dans une note très suggestive F.Vellas définit les pays relais comme ceux participant aux échanges internationaux de deux manières différentes :

-avec les pays industrialisés, leur spécialisation internationale est conforme au schéma traditionnel....

-avec les pays voisins ...leur spécialisation internationale est caractérisée au contraire, par des exportations de produits transformés.

D. ETAT ET MODELE D'ACCUMULATION

I. L'Etat sénégalais et le nouveau modèle d'accumulation

Il est possible de périodiser dans un pays les successions des modèles d'accumulation. Ceux-ci se caractérisant par des secteurs de la vie économique considérés comme prioritaires et constituant le pôle dynamique de l'activité nationale. Sur cette base, on peut affirmer que jusqu'à la seconde guerre mondiale, le régime d'accumulation dominant au Sénégal fut l'agro-exportation (culture arachidière). De la 2ème guerre mondiale jusqu'au début des années 1970, fut associé à ce régime, le modèle d'industrialisation fondé sur la substitution aux importations : "l'industrialisation capitaliste en Afrique se poursuit... selon deux axes : la transformation et l'exportation massive de produits primaires, miniers, forestiers, dans une moindre mesure, agricoles ; l'édification de petites industries d'import-substitution, à destination des marchés locaux ou régionaux" (1). La naissance de ce modèle fut on l'a vu suscitée par les conditions générales de l'accumulation à l'échelle mondiale et des difficultés économiques liées à la 2ème guerre mondiale.

Au début des années 1970, l'Etat sénégalais tente de mettre sur pied un nouveau modèle d'industrialisation, fondé lui, sur les exportations industrielles visant les marchés internationaux. Ce modèle devrait devenir le régime d'accumulation dominant, prenant alors la relève

(1) H. Bertrand, *le Congo*, Maspéro 1975, P. 26.

des industries de substitution aux importations à bout de souffle.

La compréhension de cette action nécessite une analyse préalable de la nature de l'Etat dans les pays capitalistes sous-développés.

Les économies de la périphérie furent constituées en fonction des nécessités de l'accumulation du capital au Centre. Elles subissent ainsi le poids de la division internationale du travail. Les Etats nouvellement formés sont alors contraints à un certain type de relation avec l'économie capitaliste puisque obligés de participer à l'économie mondiale capitaliste. "... la politique économique des gouvernements est à la fois soumise et indépendante. Elle reflète le poids de la division internationale du travail qu'elle subit, elle exprime un essai de s'en libérer" (1).

En Afrique de l'Ouest, "deux pays seulement exportent des produits manufacturés vers les autres : le Sénégal et la Côte d'Ivoire. La gamme de ces produits est dans les deux cas rigoureusement la même : farines, huiles raffinées, bières et limonades, filés de cotonnade, savons, tabac et allumettes, produits divers (plastique, etc...) (2). Les industries de substitution d'importation ont été installées au Sénégal, puis en Côte d'Ivoire, par les capitaux essentiellement français. Ce sont ces mêmes capitaux qui construisent des industries analogues dans d'autres Etats. la concurrence entre économies africaines

(1) P. Salama et G. Mathias "l'Etat sur développé", Maspéro 1983 P. 75).

(2) S. Amin In : Le mois en Afrique, décembre 1967, NO 24, P.72.

est organisée et rendue possible par le capital étranger avide de profiter du protectionnisme, dont ils bénéficient. C'est ce qui explique le recul relatif de la capacité exportatrice du Sénégal en produits manufacturés : "depuis 1960, la position exportatrice de la Côte d'Ivoire s'est dans ces domaines renforcée mais au détriment de celle du Sénégal... L'établissement d'industries aggrave la concurrence et risque de réduire à l'avenir ces courants" (1).

II. Etats et classes sociales

L'Etat n'est pas un *deus machina*. Son intervention dans le cours de l'accumulation du capital est matialisée par le rapport des forces politiques dans une nation ; de même elle obéit à des stratégies sociales propres à l'Etat.

L'appareil d'Etat se reproduit en consolidant sa base sociale et les formes idéologiques qui légitiment son existence. En Afrique noire et plus particulièrement au Sénégal, après l'indépendance, la petite bourgeoisie intellectuelle qui fut active dans la lutte anti-impérialiste se retrouve à la tête de l'appareil d'Etat. Cette petite bourgeoisie s'est muée en bureaucratie d'Etat, dont la reproduction économique est étroitement liée à l'activité capitaliste (exportation de produits arachidières, investissements de capitaux extérieurs).

L'hégémonie sociale et politique de la couche dirigeante sera possible en grande partie grâce à l'alliance politique avec d'autres

(1) S. Amin In : Le Mois en Afrique. op. cit. p.72.

forces sociales dont l'activité n'est pas réductible à l'activité capitaliste, il s'agit notamment des marabouts. Il n'existe pas une bourgeoisie nationale bien établie. Pour comprendre ce fait, il faut rappeler que durant le 19ème siècle, il existait une bourgeoisie commerçante au Sénégal, mais il se produisit une série de crises économiques (crise de la gomme, crise de 1929) qui eu pour effet principal d'éliminer définitivement le petit nombre de petits et moyens commerçants qui avaient réussi à s'insérer entre les circuits des grandes maisons de commerce (1). L'éviction des commerçants sénégalais sera possible par l'adoption de lois délibérément discriminatoires. C'est ce qui explique, rappelle S. Amin que de nombreux sénégalais se tourneront plutôt vers l'administration. Toujours est-il qu'à la veille de l'indépendance, la bourgeoisie nationale sénégalaise est très faible. L'Etat post colonial pour consolider sa base sociale encourage la montée des hommes d'affaires nationaux, mais "le capitalisme privé reste pratiquement confiné à ces secteurs du commerce, des transports et de la construction. Dans le domaine industriel, seul le décorticage a donné lieu à un mouvement d'africanisation, très récent d'ailleurs (2). Le secteur industriel est investi dans la grande majorité par le capital étranger qui concède tout de même quelques parts, restreints, à l'Etat et à quelques capitalistes nationaux réduits à un rôle subalterne.

(1) Voir S. Amin : "le monde des affaires sénégalais".

(2) S. Amin.

Ainsi donc, tout au long de la décennie des années 1960, la base sociale de l'Etat s'est réduite à des forces sociales plutôt religieuses, qu'à une bourgeoisie locale. Or, depuis le début des années 1970, nous assistons à une remise en cause de l'alliance politique entre l'appareil d'Etat et les marabouts, cela à cause des résistances multiformes déployées par la paysannerie en réponse à l'exploitation qu'elle subit. Cela réduit la base sociale de l'Etat.

Parallèlement à cette remise en cause, un vaste mouvement de contestation urbaine, mobilisant les travailleurs et les jeunes, ébranle le pouvoir d'Etat, qui se voit de plus en plus isolé de la société civile. C'est dans ce contexte de mouvement de contestation et de rupture d'alliance, ou plutôt d'allégeance des forces maraboutiques que la bureaucratie d'Etat va chercher des moyens d'élargir sa base sociale et économique.

La conquête de zones pionnières (aménagement du fleuve sénégal) ou le renforcement du dispositif d'encadrement dans les régions dénuées de forces politiques indépendantes du parti au pouvoir sont à lier à la stratégie étatique consistant à se dégager de la pression exercée par les marabouts dont le contrôle est plutôt prépondérant dans le bassin arachidier. Car l'action de l'Etat visera de plus en plus à se défaire des médiations et à encadrer directement les populations paysannes (1).

La classe sociale qui constitue le rempart le plus solide pour l'Etat est assurément la bourgeoisie. Toute l'intervention de l'Etat

(1) cf. le discours de L.S Senghor exhortant les mourides à dépasser le cadre de la confrérie et à s'intégrer dans la communauté nationale.

va viser précisément à renforcer la bourgeoisie, notamment sa fraction industrielle. La revendication des Etats du tiers-Monde au début des années 1970 en faveur de l'industrialisation ne vise pas automatiquement, loin s'en faut à permettre l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes. "Réduire à son squelette essentiel, cette revendication paraît être la suivante : imposer un relèvement des prix des matières premières.... pour disposer de moyens supplémentaires permettant, par l'importation de technologies avancées, de financer une nouvelle étape de l'industrialisation caractérisée par l'exportation massive vers les centres de produits manufacturés par celles des périphéries qui bénéficient de ressources nationales favorables et d'une main-d'oeuvre à bon marché (d'où la revendication de l'accès aux marchés des pays développés pour ces produits industriels" (1). Cette longue citation indique le sens de cette revendication, sa nature de classe. Le type de croissance qu'il suppose est fondé sur des produits manufacturés dont la filière est déjà maîtrisée et localisée au centre, et a comme débouché les marchés extérieurs. Les investissements nécessaires à la mise sur pied de telles industries nécessitent le recours aux monopoles. "...Le développement extraverti dans toutes les phases de l'évolution du système impérialiste bénéficie effectivement aux classes dominantes privilégiées qui se constituent en alliance avec les monopoles (2). C'est précisément le sens de l'industrialisation que tente de mettre sur pied l'Etat sénégalais. Cette industrialisation qui devrait être réalisée par l'apport massif de capitaux privés devrait voir la participation de capitaux privés

(1) S. AMIN : L'Avenir industriel de l'Afrique. Ed. L'Harmattan. ACCT. Paris 1980.

nationaux et de capitaux publics. L'investissement extérieur apparaît comme le moyen d'élargissement de la bourgeoisie locale. L'essor d'un secteur industriel (fiscalité et parafiscalité....) permet dans le même temps à l'Etat de faire face aux pressions sociales (revendications des travailleurs de la fonction publique).

Le rôle de l'Etat dans le renforcement de la bourgeoisie nationale s'effectue aussi par toutes les mesures prises en vue de l'édification d'un tissu industriel de petites et moyennes industries : c'est le but qui sera assigné à la SONEPI, (Société Nationale d'Etude pour la promotion industrielle) créée à la fin des années 1970. Il s'agit pour lui de favoriser la formation et l'installation d'hommes d'affaires sénégalais.

Les politiques économiques consistant au renforcement de la bourgeoisie industrielle, ne procèdent pas seulement de la volonté étatique. Il procède également de la montée au sein de l'intelligentsia de toute une couche de technocrates, managers, nouvellement issus des Universités européennes et occupant souvent d'ailleurs des postes élevés au sein de l'appareil administratif. Contrairement à la lère génération des dirigeants de l'Etat sénégalais dont l'action se localise autour de l'activité politique, ceux-ci se montrent soucieux d'intervenir dans la réorganisation économique. "La détérioration de la conjoncture économique et sociale qui précède, encadre et prolonge les événements de 1968, modifie cet état de choses. L'expression au grand jour d'un mécontentement généralisé, l'ébranlement de l'autorité de l'Etat et de son chef incitent de nouvelle voix à se faire entendre par

delà les déclarations inquiètes et proclamations lénifiantes des porte-parole du parti ou du gouvernement" (1). L'émergence de nouvelles voix sur la scène politique nationale se fait dans une vision "technocratique". Cela s'explique par le type de formation reçu par ces cadres, mais aussi leurs aspirations sociales. La création du club "Nation et Développement" est à situer dans le droit fil de ce processus. Ce club a pour objet de contribuer à conseiller et à mieux guider les actions de l'Etat. "Partisans d'une évolution plus que d'une révolution qui leur soit dommageable, ils se manifestent, comme les propagandistes d'un "conservatisme éclairé"... se montrent favorables à l'extension du secteur privé national et à la promotion d'hommes d'affaires sénégalais et considèrent comme indispensables la coexistence d'un secteur privé étranger, seul détenteur de capitaux" (2). Cette position est loin d'être neutre d'autant plus que plusieurs membres du club sont soit déjà hommes d'affaires ou le seront. Le gouvernement sénégalais tout en se faisant élogieux se montre soucieux de contrôler politiquement ce mouvement. Celui-ci malgré ces critiques envers le parti souhaite plutôt une réforme de l'organe et leur représentativité accrue en son sein.

Ainsi donc, on assiste dans la sphère du pouvoir, à la montée d'une couche sociale dont ni la formation, ni les ambitions se sont identiques à celles des hommes politiques de la lère génération. A partir de 1970, M. DIOUF devient premier ministre, et nomme quelques membres du club "Nation et développement" à des postes ministériels.

(1) G. Blanchet, Elites et changement au Sénégal. ORSTOM

(2) G. Blanchet, Elites et changement au Sénégal. Op. cit.

Il nous semble important d'écrire que l'Etat, la politique, dispose d'une autonomie relative, c'est à dire que son intervention dans la vie économique est médiatisée par le jeu des forces sociales et politiques. L'intervention étatique dans la vie économique selon les orientations que nous avons analysées dans le chapitre précédent procèdent de deux phénomènes :

- tentative de renforcer la base sociale de l'Etat.
- montée d'une couche sociale "technocratique" et d'hommes d'affaires dans les sphères du pouvoir.

Les possibilités économiques offertes par la nouvelle division internationale du travail, les stratégies socio-économiques de l'Etat, conduisent le gouvernement sénégalais, à opter vers une implantation d'industries exportatrices, en alliance avec le capital étranger.

Dans le nouveau modèle, le rôle de l'agriculture devrait être redéfini . Elle sera orientée dans le sens d'une augmentation accrue de produits vivriers . C'est ce que nous montrerons à travers l'étude de l'évolution de la politique agricole du Sénégal du quatrième au cinquième plan quadriennal de développement.

III. rôle assigné à l'agriculture dans le nouveau modèle.

Durant les deux premières années du 4ème plan (1973-75), la même politique agricole que celle des trois premiers plans sera reconduite. "Le 4ème plan aura à poursuivre la politique déjà définie

dans le 3ème plan, à savoir :

- L'intensification de la production arachide-mil.
- La diversification par l'introduction de cultures nouvelles
- L'étude des dimensions optimales des exploitations, ainsi que la mise au point des techniques culturales nouvelles" (1).

Comme dans le premier plan, il est prévu un financement important pour la recherche "de nouvelles variétés d'arachide et de mil adaptées aux zones écologiques du pays", pour l'équipement des paysans.

Le riz occupe une importance notable dans ce plan, il s'agit d'augmenter la production afin de "contribuer à la résorption du déficit vivrier". Mais le montant total des sommes affectées pour le financement de la riziculture n'est que de 10.124 millions, chiffre en dessous des sommes qui lui furent consacrées dans le 3ème plan initial (10.746 millions).

Des changements fondamentaux dans ce programme interviennent en 1975, deux ans après le démarrage du 4ème plan. La faillite des objectifs assignés à l'agriculture, les exigences du nouveau modèle d'accumulation entraînent la révision de la politique agricole. De ce fait le programme du 4ème plan réajusté diffère fortement du plan initial. Avec l'adoption de la loi-programme, les autorités cessent de miser sur la croissance arachidière et mettent nettement plus l'accent sur les productions vivrières.

(1) 4ème plan quadriennal de dév. éco. et social. P. 68.

A partir du V^e plan, se met en place une nouvelle politique agricole. Celle-ci affirme sa volonté de promouvoir les cultures vivrières afin de parvenir à l'auto-suffisance alimentaire et de freiner les efforts portés jusque là en priorité sur le développement de la culture arachidière.

Le changement d'orientation est intervenu en fait durant l'exécution du IV^e plan, avec l'adoption de la Loi-programme de l'Alimentation de mars 1974. Cette loi est adaptée en pleine crise économique au moment où les importations alimentaires sont en hausse (en valeur) exerçant une pression sans précédent sur les prix à la consommation. "l'objectif général de la Loi-programme de l'Alimentation consiste à faciliter le financement d'une série d'investissements destinés à contribuer à la résorption du déficit vivrier du Sénégal" (1). "Une crise majeure fut atteinte en 1974 lorsque la production chuta et que le prix mondial du riz tripla. Ce fut cette année que l'auto-suffisance nationale en riz devint une haute priorité dans les investissements du gouvernement" (2).

Lors des discussions sur la Loi de programme agricole à l'Assemblée Nationale, A. Thiam alors ministre du développement rural déclare "Notre pays devrait être auto-suffisant en riz entre 1980 et 1985" (3).

(1) Ve plan quadriennal ...P. 98.

(2) K. Craven : "peanuts and rice : some obstacles to Sénégal's drive for food self-sufficiency, PHD presented to the faculty of the fletiker school of Law and diplomacy April 1982.

(3) L'agriculture africaine 1976, in NO spécial du bulletin de l'Afrique noire.

tandis que O. Seck, ministre de l'économie, et des finances affirme :
 "d'ici dix ans nous exporterons du riz et du blé" (1).

Le Vè plan posa très clairement l'importance des nouveaux choix "le coût des importations de céréales intervient pour 50% dans le déficit de la balance commerciale du Sénégal et l'on peut estimer que plus de la moitié du revenu tiré de l'arachide, la seule culture importante d'exportation, sert à financer les importations de céréales" (2). Pour la première fois, les autorités sénégalaises posent le problème de l'incapacité de la culture arachidière à remplir son rôle dans le modèle d'accumulation ; envisageant par là même l'alternative consistant à promouvoir la substitution locale des produits importés, en premier lieu le riz.

Evolution des investissements agricoles

	IVe Plan	Ve Plan
Investissements agricoles (millions de F CFA)	24.810	48.216
Investissements rizicoles (millions de F CFA)	10.124	28.736
- % dans les investissements agricoles	41 %	60 %

Source : IVe plan quadriennal
 Ve plan quadriennal

(1) L'agriculture africaine.... 1976 op. cit. p.21.

(2) Ve plan quadriennal op. cit. p. 98.

Le montant des investissements agricoles augmente très fortement entre le IVe et le Ve plan soit un taux de 94 %. Dans le même temps, la part des investissements rizicoles dans les investissements agricoles totaux passe de 41 % dans le IVe plan initial à 60% dans le Ve. on peut donc affirmer que la forte augmentation des investissements agricoles est dû essentiellement à ceux consacrés au développement de la riziculture, celles-ci progresse de 183%. Dans le Ve plan, il faut souligner que le programme productivité de l'arachide d'huilerie confié à la SODEVA occupe 17.358 millions des financements agricoles du Ve plan, soit seulement 14,5% de ceux-ci. L'on connaît l'importance qu'il a occupé dans les 3e et 4e plan (initial).

La nouvelle orientation en matière de politique agricole ne vise pas seulement à résorber le déficit vivrier par la mise en oeuvre de projets de grande envergure. "Le déséquilibre de la balance commerciale qui devait persister selon les estimations de la BCEAO , conduit à analyser avec soin la contribution que chaque secteur d'activité économique pourrait apporter à l'aménagement de cette situation" (1). Ainsi si l'arachide d'huilerie n'est plus une priorité il faut trouver des nouvelles sources qui puissent procurer à l'économie sénégalaise les devises nécessaires. En agriculture, "les produits qui répondent à ces critères (arachide de bouche, coton, viande, légumes d'exportation...) feront l'objet d'un effort accru" (2). de même que le maïs. En d'autres termes, il s'agit de fonder la crois-

(1) Ve plan... op. cit. P. 98.

(2) 2ème plan op. cit. p. 99.

sance des revenus sur d'autres produits autres que l'arachide d'huilerie.

L'orientation de la nouvelle-politique si elle ne vise pas à rompre avec le modèle agro-exportateur (diversification de l'agriculture d'exportation), elle met au premier plan la capacité pour l'agriculture de remplir deux rôles :

- Dévalorisation de la force de travail locale
- amélioration des échanges extérieurs du Sénégal.

CONCLUSION

Tout au long de cette seconde partie, nous avons voulu montrer que l'auto-suffisance alimentaire, slogan affiché par tous les Etats en Afrique a été proclamé au Sénégal, dans un contexte socio-économique déterminé. La nouvelle politique agricole que tente d'inaugurer l'Etat est déterminé, à la fois par les luttes socio-politiques (résistances paysans et refus de collaboration des marabouts) et la stratégie de l'Etat de mettre sur pied un nouveau modèle d'accumulation fondé sur les exportations industrielles dont la mise en oeuvre devrait entraîner le renforcement de la bourgeoisie locale.

La place de la Casamance dans la nouvelle orientation est importante parce que cette région est dépourvue de grands notables susceptibles de s'opposer à l'Etat. L'essor de la production agricole commercialisée (et donc du surtravail) et le contrôle étatique sur toutes les zones situées en dehors de l'emprise mouride contribue à renforcer et légitimer la bureaucratie tenant les rênes de l'Etat.

L'intérêt théorique et le lien, cette partie avec la suivante, c'est qu'elle révèle d'une part les rapports de classe existant entre l'Etat et la paysannerie, d'autre part, elle met en lumière les conditions économiques globales. Ces deux derniers points nous serviront lorsqu'il s'agira dans la 3ème partie de comprendre l'aggravation de la pauvreté paysanne et d'expliquer les contradictions de la politique agricole au Sénégal, contradictions conduisant à la perpétuation des mêmes mécanismes économiques qui, lors de la période coloniale ont entraîné la régression des cultures vivrières.

T R O I S I E M E P A R T I E

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE
EN BASSE-CASAMANCE

L'expérience du PIDAC

INTRODUCTION

Certes, l'autosuffisance alimentaire a été un thème constant dans le discours de l'Etat sénégalais. Mais c'est seulement au milieu des années 1970, alors que se dévoile l'échec de la politique agro-exportatrice traditionnelle (mono-culture arachidière), et que les résistances paysannes s'aiguisent, que l'Etat change sa politique agricole ; il tente alors de promouvoir les cultures vivrières pour le marché intérieur et la diversification des produits agricoles d'exportation. Ainsi donc, deux rôles fondamentaux sont assignés à l'agriculture :

- Pourvoir au marché intérieur afin de permettre l'économie de devises, résorber le déficit du commerce extérieur dans lequel les importations de céréales ont une place importante.

- Atteindre, voire dépasser, la productivité des pays exportateurs (Asie du sud-est pour le cas du riz), comme condition d'une baisse de la force de travail locale, donc d'une meilleure compétitivité de la production agricole mais surtout industrielle.

L'objectif de simple survie alimentaire des populations rurales n'est pas en reste. Il vise à désamorcer le mécontentement persistant dans les campagnes.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, les investissements pour l'irrigation sur le fleuve sénégal ont été renforcés avec le soutien actif des organismes financiers internationaux.

La Casamance, avec son potentiel hydro-agricole relativement conservé, sa longue tradition rizicole, doit jouer un rôle de premier plan.

Le climat de la Casamance décroît dans le Sud-Ouest-Nord-Est, corrélativement l'évapo-transpiration potentielle progresse dans la même direction.

Toutes les cultures des autres régions du Sénégal sont possibles en Casamance, avec des rendements souvent supérieurs.

D'une manière générale, en dépit de l'importance des précipitations, les écoulements de surface en Casamance sont faibles. "Une autre particularité des écoulements de surface en Casamance... est leur extrême irrégularité En année déficitaire, l'exédent pluviométrique se réduit dangereusement et, au-dessous d'un certain seuil, le ruissellement disparaît. Le faible débit observé provient alors presque'uniquement du drainage de la nappe phréatique" (1).

(1) Plan Directeur ... Tome 3, Livre I, page 3.

C'est la faiblesse des écoulements de surface qui a pour conséquence l'insuffisante désalinisation de marigots de la Casamance maritime..."Dans ces conditions, l'extension de la riziculture salée posera des problèmes, d'autant plus que, sur 200.000 ha de mangroves et tannes, la moitié est aménageable en rizières salées sur le plan pédologique" (1).

La superficie totale de la Casamance est de 28.230 km², comprenant de vastes plateaux (sols ferrugineux et ferralitiques, soit 58% de la surface) de faible hauteur (20-40 m), sur des pentes douces sableuses (9%) bordant des vallées à sols hydromorphes (15%) à vocation rizicole dominant, sableuses en bordures, argileuses dans les lits majeurs, et, finalement, les sols plus ou moins salés d'estuaire (2).

"l'objectif visé est de stabiliser les superficies et la production de l'arachide au niveau actuel, d'étendre la culture du coton et de promouvoir la culture du soja, de la canne à sucre et du fourrage (3). La promotion de nouvelles cultures de rente s'inscrit ainsi dans la volonté de l'Etat de ne pas rompre entièrement avec le modèle agro-exportateur, mais de rendre celui-ci moins vulnérable aux vicissitudes du marché mondial.

(1) Le plan directeur, tome 3, livre I, page 4.
 (2) Le plan directeur op cit... p. 6.
 (3) Plan directeur, Tome 3, Livre II, P. 4.

Il n'y a pas que les cultures de champ qui doivent bénéficier d'un essor : l'arboriculture et le maraîchage doivent connaître un plein développement. L'analyse des résultats du commerce extérieur montre un déficit dans ce domaine, pour le Sénégal. "En matière de maraîchage, l'accent sera surtout mis sur l'augmentation des oignons et de la pomme de terre dont le Sénégal est encore importateur" (1). Il en est de même des cultures fruitières (oranges, mangues, bananes, ananas etc.)

"Pour les cultures pérennes, les principaux objectifs visés concernent la modernisation de la culture du palmier à huile, l'exploitation du cocotier et la promotion de la production de la noix de cola.... Il a été préconisé de lancer la production sous une forme agro industrielle" (2).

Le tableau indique effectivement que toutes les cultures inscrites dans la priorité du développement agricole sont celles qui accusent un déficit dans le commerce extérieur, (riz, maïs, mils, fruits) ou alors dont le développement est supposé approvisionner le reste du pays et éponger le poids du déficit commercial (soja, maïs industriel).

(1) Plan directeur, Tome 3, livre II, op. Cit. P. 4.

(2) Plan directeur, op. cit. p. 5.

TITRE I : LA POLITIQUE AGRICOLE EN CASAMANCE

I. LES ORIENTATIONS DU PLAN DIRECTEUR

Conformément aux orientations définies par l'Etat, l'UPR (unité de Planification Régionale) a défini comment la Casamance devait contribuer à la politique nationale d'auto-suffisance alimentaire. La Casamance, jadis exportateur vers le reste du Sénégal est à présent importatrice de céréales, de riz principalement. Il s'agit pour l'Etat de lui restituer ce rôle perdu à cause essentiellement de la politique agricole poursuivie jusque là. "Près de deux décennies après l'indépendance, la stratégie du développement agricole n'a pas répondu aux espoirs qu'elle a suscités... Dominée par les cultures d'exportation, écrasée par une détérioration des termes de l'échange, l'agriculture casamançaise devient un secteur économique de moins en moins capable de satisfaire les besoins fondamentaux des populations rurales" (1). Il convient "dans le cadre de la planification du développement de permettre à l'agriculture de remplir sa mission première qui est d'assurer la survie et la sécurité alimentaire des populations. Dans cette perspective, la Casamance peut et doit jouer un double rôle, compte-tenu de son potentiel :

(1) Plan directeur Livre I, tome 3, P. 35.

- Rétablir dans un bref délai l'équilibre vivrier au niveau régional,
- Contribuer massivement à la résorption du déficit céréalier au niveau de l'ensemble du Sénégal" (1).

Le rapport est donc explicite : il s'agit à l'inverse de la tendance observée jusqu'à présent (régression des cultures vivrières) de rehausser fortement la production vivrière afin de pallier au déficit national qui ne cesse de se renforcer.

1.1. Les objectifs

Ils sont ambitieux. Il s'agit d'atteindre dès 1985 la couverture totale de la demande régionale avec en plus un excédent d'environ 100.000 tonnes destiné au marché intérieur. Il est prévu un essor sans précédent de la culture du maïs. La production de celle-ci devrait croître de 6,4% en 1985. C'est la culture dont la croissance la plus importante est projetée.

En ce qui concerne les mils, malgré une évolution lente, il est prévu que la demande régionale soit largement couverte dès 1985 avec même un solde positif pour le marché national et/ou international. On croit rêver : mais tels sont les objectifs et les performances assignés à l'agriculture casamançaise.

(1) Plan directeur... Livre II, P. 2.

Comme l'indique le tableau il est attendu un développement formidable tant des superficies cultivées, que des rendements. Ainsi entre 1977 et 1985, le taux de croissance annuel, des superficies rizicoles devrait être de 4,7%. Ce qui signifie que les populations rurales récupéreront progressivement les superficies jadis abandonnées et mettront en culture les terres de plateaux (riz pluvial). En même temps, le taux de croissance de la production dans la même période devrait atteindre le chiffre sans précédent de 6,65% par an ; l'obtention d'une telle performance devait amener la production rizicole au rendement de 2,21 tonnes/ha. Ceci nécessite, comme nous le verrons, des investissements importants dans la riziculture afin de hausser la productivité du travail.

De la même manière, en ce qui concerne les cultures sèches (mil/sorgho et maïs), le taux de croissance des superficies cultivées être de 3,2% et celui des rendements de 5,9%.

Il est frappant de constater que les superficies semi-intensives en mil/sorgho devraient connaître un taux de croissance de l'ordre de 345%, et la culture semi-intensive de maïs (3t/ha) atteindre le taux de 45 % pour les superficies. Ce sont donc les cultures semi-intensives en mil et maïs qui devraient permettre aux cultures sèches d'atteindre l'objectif assigné aux cultures sèches, dans la politique de dégagement d'un excédent céréalier pour le reste du Sénégal.

L'analyse de la crise de l'ancien modèle révèle les difficultés croissantes que rencontrait l'arachide et ses produits dérivés sur le marché mondial, le caractère néfaste du point de vue de la conservation du sol, de la monoculture arachidière.

1.2. Remarques sur la place du mil dans le plan directeur

Il est cultivé depuis très longtemps, non pas seulement par les Mandings, mais aussi les Diola. Jadis, de forts excédents étaient dégagés. Il a lui aussi connu une forte régression s'expliquant par la politique agricole coloniale, puis post-coloniale. De ce fait, les superficies ont fortement diminué. L'absence de recherches agronomiques dans un contexte d'évolution écologique a contribué à une baisse sans précédent des rendements, de sorte qu'il est "la proie de nombreuses maladies et d'insectes". Le plan directeur lui même reconnaît que c'est dû au fait que le mil... "a été complètement négligé dans le passé" (1) Pour les planificateurs, des recherches importantes seront nécessaires afin de mettre à la disposition des paysans des variétés adaptées. Mais, on peut douter de la volonté réelle des autorités d'aller dans ce sens, ainsi "un éventuel remplacement de ce mil pour une autre variété, ou sa substitution, nécessiteront des essais préalables et se heurteront aux coutumes locales... Ce serait beaucoup si l'on arrive par une amélioration des techniques culturales ou par l'utilisation d'engrais à un niveau de 1t/ha" remarque le plan directeur (2).

(1) Le plan directeur op. Cit. P. 46

(2) Le plan directeur op. cit. P. 46

On note une démission manifeste d'effectuer des recherches allant dans le sens de l'amélioration des variétés locales, pourquoi soulever l'argument des coutumes culinaires, alors que pour d'autres variétés on n'y a pas fait cas ? Si le mil est une culture "particulièrement adapté aux conditions écologiques" comme l'écrivent les planificateurs eux-mêmes, pourquoi ne pas lui donner une place plus importante dans la recherche. Il faut remarquer que c'est la culture la moins chère à l'hectare ; beaucoup moins exigeante en eau, elle convient aux pays tropicaux en déficit pluviométrique.

"Le riz est la plante qui exige le plus grand volume d'eau par kg de céréales produite" soulignait R. Dumont (1). Alors pourquoi axer toute la production de la Casamance sur celle-ci ? Sur de vastes surfaces de Basse-Casamance même, les conditions se prêtent largement à la production de mil, l'histoire économique en témoigne. De ce point de vue, dans ce contexte de déficit persistant de la pluviométrie, il est plus qu'hasardeux d'axer la recherche de l'auto suffisance sur le riz, c'est "négliger de prendre en considération les immenses efforts financiers et techniques qu'exige une importante augmentation de la production de riz" (2).

(1) R. Dumont : "Le Défi sénégalais", ENDA Série Etudes et Recherche
N° 74-82.

(2) Durand Gary Philippe, thèse de 3ème cycle, "La modernisation de l'agriculture au Sénégal" P. 166.

L'on pourrait nous objecter que l'augmentation de la production riz correspond à la demande locale. Mais comment ne pas se rendre compte des conditions économiquement avantageuses pour le sénégalais de faire un plat de riz. Les habitudes alimentaires ont le plus souvent suivi des mécanismes économiques, elles ont, nous n'en doutons pas, une base économique. Les efforts de l'ITA pour mettre à la disposition du consommateur des plats de mil devraient être encouragés.

"Axer le développement céréalier du Sénégal et la recherche de son auto-suffisance sur le riz me paraît une lourde erreur, quand le milieu naturel convient d'abord au mil, au sorgho, et même au maïs..."

(1). En fait il ne s'agit pas d'une erreur. Comment ne pas remarquer que les études et les recherches en matière de recherche agricole sont financées généralement par des sociétés étrangères ?

1.3. Le riz et le développement agricole en Casamance

pour les autorités sénégalaises, l'objectif principal en matière de production agricole est de résorber le déficit national en riz. Pour l'Etat, la crise rizicole s'explique par les déficits pluviométriques qui ont caractérisé le Sénégal depuis le début des années 1970. Dans la région du fleuve, le choix a porté sur l'irrigation et la construction de grands barrages.

(1) R. Dumont op. cit. P. 25.

En casamance, rappelons-le, il existe deux types de riziculture : la riziculture salée et la riziculture d'eau douce.

En ce qui concerne la riziculture salée, la remontée de la langue salée et l'impossibilité pour les eaux pluviales de dessaler suffisamment l'eau accumulée dans les rizières, rendent celles-ci impropres à la culture. De très grandes superficies ont ainsi été perdues. Tirant prétexte de cette situation, des études financées sur prêts extérieurs ont "montré" la possibilité de construire des "barrages anti-sel"(1), afin de contrer la remontée de l'eau salée en marée montante du fleuve Casamance. Ainsi dans la vallée ne seront recueillies que les eaux pluviales ; les marigots seront ainsi largement dessalés.

Pour le riz d'eau douce, on peut distinguer le riz d'eau douce de vallée et celui de plateau. Le plan directeur prévoit une extension des superficies cultivées sur le plateau. L'extension porte sur 40.000 ha. L'amélioration des rendements serait obtenue grâce à la culture attelée, à l'introduction de variétés à cycle court, à l'utilisation d'engrais.

Une analyse de l'orientation des investissements rizicoles révèle une préférence accordée à l'amélioration de la riziculture salée par le biais de la construction de barrages.

(1) Guidel, Affiniam.....

investissements rizicoles en Casamance (Ve Plan)

(Millions de FCFA)

	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	Total
Cultures plu- viales	1.062	1.594	1.776	1.602	6.034
Cultures irriguées	2.995	4.192	4.540	3.912	15.639

Source : Ve Plan quadriennal....

La riziculture pluviale ne représente que 28% des investissements. Cette préférence marquée pour la culture irriguée serait justifiée si toutes les conditions techniques et économiques étaient réunies. Le plan directeur lui-même émet de sérieuses réserves quant à la performance technique des aménagements à effectuer.

En outre, ces travaux se traduisent par un endettement colossal du Sénégal.

II. LE PIDAC

2.1. Présentation

Le PIDAC (Projet intérimaire pour le développement agricole de la Casamance) constitue en fait le relais du projet hollandais ILLACO. Ce fut le premier projet d'encadrement des paysans en Basse Casamance. Fonctionnant depuis les années 60, ILLACO s'intéressa d'abord à l'aménagement des terres salées (construction des polders...) ; cette expérience fut un retentissant échec. C'est par la suite qu'ILLACO s'orienta vers l'encadrement des paysans avec comme politique la diffusion d'un paquet technologique.

C'est après la fin du projet hollandais que le PIDAC fut constitué par le gouvernement sénégalais, pour en prendre le relais. Après le PIDAC, dans le cadre de la régionalisation du programme de développement agricole au Sénégal, fut créée la SOMIVAC le 24 juillet 1976. C'est cette société qui fut à l'origine du plan directeur dont nous nous sommes fait l'écho dans les pages précédentes. A l'instar du PRS (projet rural de Sedhiou), de la MAC (mission agricole chinoise), le PIDAC devient un organe de la SOMIVAC. La vocation du PIDAC est de s'occuper du développement agricole de la seule Basse-Casamance.

Existant depuis 1974, c'est après la signature de la convention d'assistance au PIDAC, entre l'USAID et le gouvernement du Sénégal que

le projet sera doté de moyens véritables d'action. La documentation sur les activités du PIDAC elle aussi est postérieure à 1978.

Le projet comporte 3 volets :

- Un volet agricole, de loin le plus important,
- un volet : "Alphabétisation et santé"
- Un volet : "Développement à long terme qui consiste en une série d'études destinées au développement ultérieur de la Basse-casamance.

"Le programme agricole à deux buts : le premier étant de diffuser auprès des fermiers les moyens et connaissances de production testés qui existent, le second étant de développer et de tester de nouvelles techniques qui seront appliquées par la suite" (1).

Trois points principaux se dégagent du programme agricole :

- La vulgarisation : elle "s'établira sur des opérations qui ont fonctionné depuis les années 60 sur une base de financement à court terme. Les connaissances techniques offrant des augmentations de récoltes importantes pour le riz, le maïs et les arachides sont disponibles et ont été diffusées avec plein succès dans le passé" (2). Elle utilisera un réseau d'encadrement dense.

(1) Accord de don entre le gouvernement de la République du Sénégal et les Etats-Unis d'Amérique pour le projet rural intégré pour la Basse-Casamance, 29 Août 1978.

(2) Accord de don entre le Gouvernement de la République du Sénégal...
Op. Cit.

- La recherche exécutée par la station ISRA (Institut sénégalais de recherches agricoles) de Djibébor, à proximité de Ziguinchor.

- Les essais dans les centres mis sur pied par le PIDAC, et la multiplication des semences.

La durée du projet selon l'accord initial de financement était de cinq ans (1978 à 1983) ; elle fut prolongée jusqu'en Août 1985 dans le cadre du même budget.

Le financement global du projet est de 23,7 millions de dollars pour la part de l'USAID et de 10,8 millions de dollars pour ce qui concerne le Sénégal, soit 45 % du financement global. L'analyse du budget de l'USAID indique que 15% de celui-ci est consacré à l'assistance technique. Etant donné que selon les termes de l'accord "les biens financés dans le cadre du projet doivent avoir leur source et leur origine aux Etats-Unis et au Sénégal" (1), il est bien évident qu'une partie des fonds retournera aux bénéficiaires de l'économie américaine, compte tenu de la faiblesse relative de l'économie sénégalaise.

En outre, il faut ajouter que la formation des agents du projet est en majorité prévue aux Etats-Unis. Les études à long terme ont été confiées à une société d'ingeneering de Chicago (Harza) de même que le rapport d'évaluation de 1983.

(1) Accord de don... cf ut

Ainsi donc, tout laisse à penser que le flux économique ainsi tissé entre la Casamance et les Etats-Unis, à la faveur du projet, devrait se renforcer à la fin de celui-ci.

2.2. Encadrement

L'étude que nous menons sur le PIDAC se limite à une évaluation de de la vulgarisation et de son impact sur le milieu rural de Basse-Casamance.

Le service de vulgarisation est dirigé par le chef de la Division Agro-vulgarisation. Celle-ci comprend sept sections au niveau du siège, à Ziguinchor. Au niveau départemental, on trouve trois chefs de vulgarisation qui dépendent directement du chef de la division Agro-Vulgarisation. Le département de Bignona pour sa taille, est divisé en deux coordinations : est et ouest. Chaque coordination départementale à son tour est divisée en zones d'intervention ; les zones en secteurs de base dont les responsables sont des encadreurs. Ce sont les encadreurs qui travaillent directement avec les paysans. Le rôle de l'encadreur est d'assister le paysan sur le plan technique. A chaque zone, il est affecté un intendant ; celui-ci est chargé de la vente aux paysans des intrants de production et de la récupération des dettes.

- Les groupements de producteurs (G.P.)

Ils ont été créés par le projet ILLACO, avec pour but de pallier aux déficiences des coopératives. "Les G.P. regroupaient ... les paysans

désireux de recevoir des intrants agricoles et s'étant acquis une part sociale" (1). La part sociale s'élevait à 1000 F CFA. N'ayant pas en soi d'existence juridique, ils ont été créés comme intermédiaires afin d'approvisionner les paysans en intrants de production. La structure des G.P. et leur rôle furent repris par le PIDAC. La même cotisation a été maintenue. En principe, le projet n'encadre que les membres des G.P. ; il est censé également fournir des intrants de production aux seuls membres de G.P.

Le G.P., qui peut exister dans tout village, comprend un bureau. C'est celui-ci qui travaille et coordonne les rapports des paysans avec les agents du PIDAC (encadreurs et intendants de zone). Les femmes peuvent être membres de plein droit des G.P. "Selon les chiffres du PIDAC, il y a actuellement 234 G.P. en Basse-Casamance, la plupart dans le département de Bignona" (2).

Depuis quatre ans, les G.P. n'ont pas fonctionné comme précédemment décrit. Il y a eu un refus de la majorité des paysans de verser leur part sociale. De ce fait, le nombre des membres de G.P. était extrêmement réduit. Le projet prit alors la décision de travailler avec tout paysan qui solliciterait l'assistance du PIDAC. Depuis, les G.P. existent mais ont perdu leur rôle initial.

Le refus paysan de verser une part sociale et la paralysie totale des G.P. ne s'expliquent pas simplement par les conditions économiques des paysans. Ils expriment la volonté paysanne de ne pas se laisser embriquer dans des organismes étatiques, suite à l'expérience historique qu'ils ont de l'ONCAD.

(1) USAID : "Projet de développement rural intégré de la Basse-Casamance", Rapport d'évaluation, Juillet 1983.

(2) USAID : "Projet de développement rural ...", op. cité, p. 24.

III. INTERVENTION EN BASSE-CASAMANCE ET CHOIX D'UNE METHODE D'ANALYSE

La SOMIVAC intervient auprès des paysans à travers des organismes régionaux. C'est ainsi que le PRS (Projet rural de Sedhiou) encadre les paysans de la Moyenne Casamance, le PIDAC s'occupant de la Basse-Casamance. En Haute-Casamance, la SODAGRI, la SODEFITEX bien qu'intégrés à la SOMIVAC jouissent d'une indépendance administrative et financière.

Notre travail concernant de façon précise la Basse-Casamance, c'est donc l'action du PIDAC que nous tenterons d'évaluer.

En tant qu'organisme intégré à la SOMIVAC, le PIDAC reprend tous les objectifs agricoles consignés dans le Plan directeur.

Reprenant l'optique d'ILLACO, le PIDAC, à l'origine, a eu un groupe cible (membres des G.P.). Mais très rapidement, il dû s'en défaire étant donné que l'immense majorité des paysans n'avait pas payé leurs parts sociales et, par conséquent, n'était pas membre des G.P. L'encadrement s'est donc orienté vers tout paysan disposé à travailler avec le PIDAC. Dans l'évaluation que nous avons tentée, deux points nous préoccupaient particulièrement :

- l'étude critique du paquet technologique proposé par le PIDAC ;
- l'étude de la situation économique des unités de production et des différenciations sociales internes à la paysannerie.

L'objet de la plupart des projets de développement est la croissance de la production agricole et des revenus agricoles d'une façon gé-

nérale. Pour atteindre ces objectifs, il est proposé des techniques spécifiques et l'adoption de nouvelles variétés de culture. Précisément parce que ces techniques n'ont pas été créées par les paysans eux-mêmes, elles ont des difficultés à être vulgarisées. Habituellement, les milieux officiels attribuent à la mentalité paysanne les causes de la stagnation technique et par voie de conséquence de la production agricole. Nous pensons au contraire que les techniques proposées sont inadaptées :

- soit parce qu'elles ne correspondent pas aux préoccupations techniques des paysans,

- soit parce qu'elles sont hors de portée économique,

- soit parce qu'elles impliquent une rémunération du travail, plus faible,

- soit parce qu'elles supposent une quantité déterminée de force de travail dont ne disposent pas les unités de travail,

- ou alors parce qu'elles ne coïncident pas avec les dynamismes sociologiques de la formation sociale.

C'est en partant de ces différentes hypothèses que nous examinerons l'action du PIDAC. A ce niveau, nous tenons à préciser que le rôle du sociologue en matière de développement agricole n'est pas de décrire une "société" sous ses différents aspects afin d'y déceler les obstacles à la vulgarisation. Il s'agit, au-delà de la mise en relief des situations paysannes qui présentent des contradictions avec le type de "modernisation" proposé, de révéler le système d'inter-actions entre la formation locale d'une part et l'action étatique d'autre part. C'est la mise en lumière des "relations sociales" produisant les différentes situations qu'il faut parvenir à démontrer. Les différentes hypothèses énon-

cées plus haut, comme fil directeur de notre démarche, bien qu'elles expriment des faits économiques, envoient à des rapports sociaux spécifiques. "Des faits économiques ou politiques peuvent relever de l'analyse de divers types de relations correspondant terme à terme à des catégories de faits : les faits économiques ne cachent pas des relations économiques, mais des relations de classes, d'influence, d'autorité ou de marché"(1).

La station ISRA de Djibélor a engagé depuis quelques années déjà des recherches sur l'amélioration des systèmes de production en Basse-Casamance. Point important, son étude est orientée vers la compréhension des techniques paysannes, des contraintes qui rendent inapproprié le type de "modernisation" proposé par le PIDAC. Cependant, le point faible de l'approche réside dans l'évacuation de la dimension sociologique des situations dans lesquelles se trouvent impliqués les paysans, les différentes formes de rapports entre la formation sociale locale et le couple Etat-projet. Refuser une telle orientation, c'est occulter les implications sociales des "changements techniques".

La présentation des résultats de l'action du projet (superficies cultivées, production agricole ...) se fera sous l'angle des différenciations sociales internes à la formation locale. Cette présentation permet de connaître l'état réel des économies paysannes et de le comparer aux objectifs initialement prévus par les initiateurs du projet. Bien que les techniques soient peu développées, il n'existe pas d'homogénéité en

(1) A. Touraine : "Pour la sociologie", Le Seuil, p. 31.

sein de la paysannerie. La non-prise en compte de cette remarque importante amène à opérer avec des concepts comme "paysan moyen" et "production moyenne" qui, en eux-mêmes, ne correspondent à aucune réalité. Opérer avec de tels concepts amène pratiquement, dans les projets de développement, à marginaliser les paysans pauvres.

IV. PRINCIPAUX THEMES TECHNIQUES

Pour atteindre les objectifs en matière de production agricole, le PIDAC préconise la vulgarisation d'un paquet de technologies. La division de l'Agro-Vulgarisation classe les thèmes techniques en deux grands groupes : les thèmes généraux prioritaires et les thèmes spécifiques. "Les thèmes prioritaires regroupent la traction bovine, le respect du calendrier et la fumure organique. Les thèmes spécifiques sont les techniques culturelles développées pour chaque culture"(1).

4.1. Les thèmes généraux

4.1.1. La traction bovine

Elle concerne d'abord le labour, puis le semoir ; la houe sine est destinée au sarclage.

Le labour et le semis en traction bovine ont été vulgarisés en Basse-Casamance par l'ONCAD durant les années précédant 1978. Le matériel était alors fourni à crédit. L'histoire est suffisamment connue : face à

(1) USAID : "Projet de développement rural ...", op. cité, p. 32.

à l'incapacité croissante des paysans de rembourser les dettes, celles-ci furent supprimées et l'ONCAD fut dissoute.

Le PIDAC, disposait de matériel de traction bovine, mais l'achat devait se faire comptant. C'est alors qu'à partir de 1983, le PIDAC décide de livrer le matériel agricole en crédit pour les G.P. ayant remboursé leurs dettes à plus de 90 % au moment de la dissolution de l'ONCAD.

Le matériel de traction bovine permet une importante économie en main-d'oeuvre, en même temps qu'une extension considérable des superficies cultivées. Il est d'autant plus important pour les paysans que la période optimale pour les labours-semis est relativement réduite du fait du raccourcissement du cycle pluviométrique. Mais les prix du matériel agricole sont élevés

Prix de quelques intrants de production :

	<u>Prix unitaire (FCFA)</u>
Charrue UCF	40.048
Semoir super-écho	43.451
Houe sine	19.102

4.1.2. Le respect du calendrier agricole

Il se rapporte à chaque culture spécifique

4.1.3. Fumure organique

Le projet, en remarquant que les paysans pratiquent le parcage des

animaux dans les parcelles, souligne la nécessité "d'y incorporer d'autres matières organiques comme les herbes en compost avec le fumier pour augmenter la totalité de fumure organique" (1).

4.2. Les thèmes spécifiques

4.2.1. Le riz aquatique et pluvial

Il est préconisé le labour à plat, de préférence en traction bovine. Le projet octroie en crédit à court terme des variétés sélectionnées. A la fin de la campagne, les paysans procèdent au remboursement de la quantité avancée plus 12 %. Face au déficit pluviométrique persistant, il est conseillé d'adopter le système du semis-direct au lieu du repiquage. Avec cette technique, le riz est directement semé dans les rizières.

En outre, le PIDAC recommande l'utilisation de l'herbicide. A défaut d'herbicide, deux ou même trois sarclages sont recommandés afin d'assurer une croissance normale du riz. L'utilisation de l'engrais permet une hausse sensible des rendements.

4.2.2. Le maïs

Il est fourni aux producteurs deux types de semences : les semences ordinaires pour le maïs destiné à la consommation et le maïs industriel ZM10. Le dernier type est vulgarisé par suite d'un contrat signé avec les Grands Moulins de Dakar. Le remboursement des semences (quantité prise plus 12 %) se fait également à la fin de la campagne agricole. Le maïs est une plante très exigeante, de ce fait, l'utilisation de l'en-

(1) USAID : "Projet de développement ...", op. cité, p. 33.

grais est impérative. L'utilisation de la traction bovine pour les différentes opérations culturales est conseillée, ainsi que le labour à plat.

4.2.3. Le Mil-sorgho

Il n'y a pas de variétés sélectionnées pour les mils-sorgho.

4.2.4. Les arachides

Bien que ne constituant pas un axe prioritaire de l'action du PIDAC, quelques recommandations sont faites en vue de l'augmentation des rendements. On note d'abord le labour en plat, comme pour les autres cultures ; ensuite d'une façon générale, il est conseillé de faire toutes les opérations culturales en traction bovine (labour, semis, sarclage, principalement). Les sarclages doivent être effectués au moins deux fois.

4.2.5. L'herbicide et les engrais

Le projet se déclare conscient du fait que le sarclage est l'un des principaux goulots d'étranglement de l'agriculture basse-casamançaise, rizicole notamment. Pour y faire face, il recommande l'utilisation de l'herbicide.

L'herbicide recommandée est le Rhonstard. Le prix du litre est de 3.200 F CFA, et il est conseillé d'utiliser quatre litres à l'hectare, soit une valeur totale de 12.800 F CFA.

Dans le cadre du projet, les engrais utilisés sont l'urée et le NPK.

Après la présentation du PIDAC, il y a lieu d'analyser, dans un nouveau titre, les caractéristiques socio-économiques contemporaines du milieu qui fait l'objet de son intervention (1).

(1) Dans la rédaction de ce titre, nous avons été guidés par l'analyse historique faite dans la première partie de la thèse.

TITRE II : CARACTERISTIQUES DU SYSTEME AGRAIRE CONTEMPORAIN

Dans le titre précédent, nous avons observé que les comportements paysans à l'égard d'un projet et plus spécifiquement du paquet technologique véhiculé par celui-ci étaient déterminés par les "situations" dans lesquelles se trouvaient les paysans. Ces situations étant le produit des rapports sociaux. Dans les formations sociales qui sont l'objet d'intervention des projets, il existe des conditions sociales techniques et économiques dont l'interaction créent "des situations", expliquant les stratégies mises en oeuvre par les différentes catégories de producteurs.

C'est l'étude des principales caractéristiques d'un système local qui montre précisément les "situations" que vivent les paysans, d'où l'intérêt de ce titre. Nous l'écrivons en dégagant à chaque fois que cela s'imposera les rapports sociaux qui sont à l'origine des caractéristiques que nous présenterons.

A - Les techniques culturelles

L'étude des techniques culturelles a pour objet de montrer les réponses spécifiques des paysans, aux contraintes de leurs systèmes agraires. Le choix qu'opère les producteurs en faveur de leur propre technique n'est compréhensible que si l'on perçoit que celui-ci constitue des réponses "adaptées" à des contraintes (manque de main-d'oeuvre, faibles revenus monétaires...) et aussi des résistances à l'extorsion de surtravail qu'entraînent de nombreuses technologies proposées par les organismes de développement.

Très souvent, les programmes de développement véhiculent un paquet technologique, non pas en fonction des déséquilibres agraires, des économies paysannes, des contraintes (démographiques, économiques..) de celles-ci. Le rejet des technologies qui en résulte est attribué à la "mentalité" paysanne ; c'est toute la théorie des résistances paysannes à la "modernisation".

L'étude des techniques culturelles a pour objet de comprendre la réponse spécifique qu'elles apportent aux contraintes du système agricole (1). La compréhension de la rationalité des techniques paysannes, eu égard à leur capacité en main-d'oeuvre, à leur capacité économique ou encore à leur emploi du temps de travail.... permet de dévoiler les discours rassurants des organismes, de montrer que les échecs de la vulgarisation ne sont pas dus à l'esprit "conservateur" du paysan. Nous partons de l'hypothèse selon laquelle les comportements paysans, notamment leurs technologies, comporte une rationalité, la découvrir, nous semble être le préalable pour toute recherche en développement agricole.

I. Les cultures de plateau

Il s'agit de l'arachide, du mil et du sorgho.

(1) Ce chapitre a été rédigé suite à l'observation du travail agricole et aux nombreuses discussions avec les paysans.

Le débroussaillage

C'est par cette opération que débute le travail agricole saisonnier. Il consiste en l'abattage, grâce au coupe-coupe, de la maigre végétation occupant le champ destiné à être cultivé. On effectue la coupe de la végétation, sans arracher les souches, puisque ce sont elles qui portent la végétation qui, après brûlis donnera l'humus. En fait, cette technique est générale dans toutes les agricultures africaines pré-coloniales. L'humus, procuré par la végétation brûlée, fournit les matières organiques dont se nourrit le sol. Le sol nécessite sans cesse des matières organiques, puisqu'après chaque récolte il en exporte. Dans ce contexte, la jachère joue un rôle primordial. De sa longueur dépend la quantité de matières organiques qui réalimenteront le sol.

La jachère dans l'agriculture diola dure seulement un an pour les champs d'arachide (90% des cas). Même ceux qui ne disposent pas de terres suffisantes au sein d'un même village l'observent. Après la mise en culture de leur unique parcelle, ils effectuent des migrations temporaires (durant la saison des pluies) dans les villages où ils sont susceptibles d'obtenir un prêt pour un an d'une parcelle, 2 à 3% des paysans observent une telle pratique chaque année.

Le débroussaillage sans arrachage des souches, a joué dans l'agriculture diola et continue à occuper une place fondamentale : c'est le seul moyen d'enrichissement du sol.

Il a aussi d'autres fonctions non moins importantes. D'abord celui de protéger le sol durant l'année de jachère, de l'érosion pluviale et éolienne, puis du soleil qui ne tarde pas à transformer les sols en cuirasse.

Si la jachère d'une année est pratiquée pour la culture arachidière, permettant ainsi à celle-ci de bénéficier d'un minimum de matières organiques, il n'en est pas de même de la culture du mil. Expulsé de la périphérie villageoise, le mil occupe les espaces se trouvant entre les maisons. Dans 50 % des cas les paysans n'y pratiquent pas la jachère. Il faut d'ailleurs remarquer que les parcelles de mil sont dessouchées dans la très grande majorité des cas.

Le labour en billons

Ce mode de labour s'oppose comme son nom l'indique au labour à plat.

De cette façon, les plantes se trouvent surmontées au dessus d'une rangée de mottes de terre grâce au donkoton ou à la charrue lorsque le labour se fait en traction bovine.

De nombreuses critiques ont été formulées à l'encontre de cette technique, notamment le fait qu'elle favorise l'érosion pluviale et ne maintient pas pour la plante la totalité des matières organiques dont dispose le sol.

Sans nier ces critiques, il faut dire que le labour en billons est une technique qui permet de labourer une plus grande superficie, ensuite lorsque les plantes sont surmontées, le sarclage devient beaucoup plus rapide que si le champ avait été cultivé à plat.

La Basse-Casamance est une région à forte pluviométrie. Les herbes y poussent plus rapidement que partout ailleurs, et souvent les paysans sont obligés d'arrêter très tôt le labour-semis de leur champ parce que certaines portions de la parcelle commencent à être envahies par les mauvaises herbes, ce qui les obligent alors à cultiver de petites parcelles. L'enherbement des champs est très probablement la contrainte la plus importante pour les paysans diola. C'est d'ailleurs ce que reconnaissent la plupart des observateurs.

Cette situation s'aggrave avec le fait que les paysans disposent avec la charrue des moyens d'étendre leurs superficies cultivées, sans disposer en même temps, de la force de travail que nécessite l'entretien des champs (essentiellement les sarclages). C'est alors que nombreux sont les paysans qui n'arrivent pas à sarcler une seule fois une bonne partie de leurs champs d'arachide, sans parler de ceux du mil.

Maintenir la culture en billons qui permet de sarcler beaucoup plus vite et qui se révèle en même temps moins pénible apparaît insensé. Si le rendement à l'ha est plus faible qu'un champ labouré à plat et bien entretenu, la productivité du travail nous semble bien plus élevé. C'est ce qui explique que la technique de la culture en billons est adoptée par plus de 95 % des paysans.

Le sorgho est semé dans les champs d'arachide, on le retrouve alors en association.

II. Le riz

Depuis l'abandon de la riziculture aux femmes, le labour n'est plus effectué de manière profonde. Le sol est gratté superficiellement. Après le labour, les femmes répandent généralement de la fumure pour assurer la fertilité du sol.

La riziculture traditionnelle diola pratique le repiquage. Les femmes aménagent un espace où elles établiront la pépinière. Lorsque les pieds de riz ont suffisamment grandi et que l'eau coule dans les Bas-fonds, elles procèdent au repiquage. L'avantage incontestable du repiquage est de rendre les sarclages inutiles, les mauvaises herbes ne peuvent plus étouffer les pieds de riz. Aujourd'hui, le raccourcissement du cycle pluviométrique ne permet pas au système de repiquage d'être performant, en effet, le riz n'arrive pas à maturité. C'est pour cette raison que les organismes de développement ont introduit le système du semis direct.

III . Le calendrier du travail agricole

3.1. Les cultures de plateau

Débroussaillage-brûlis

Dès le début du mois de Mai, le travail agricole démarre avec le débroussaillage. Il faut terminer la préparation du champ (arrachage des arbustes et brûlis) avant les premières pluies. Certains entament cette opération vers la fin du mois d'avril, parce qu'il faut profiter de toutes les pluies.

Le labour-semis

Après cette phase du travail, sitôt les premières pluies (vers la mi-juin), le labour commence. Labour et semis se font simultanément. Pour ceux qui disposent d'un labour à traction bovine et d'une main-d'oeuvre abondante, au fur et à mesure que se fait le labour, d'autres membres de l'unité de production procèdent au semis. Mais plus fréquemment, le labour se fait dans la matinée et le semis dans l'après-midi.

L'opération du labour-semis commence d'abord dans les champs d'arachide et ensuite seulement dans les champs de mil, mais on rencontre quand même des exceptions. Ce procédé s'explique par le fait que face à l'incertitude du cycle pluviométrique les paysans misent plutôt sur l'arachide. Le labour-semis démarre tôt, mi-juin. Pour le paysan dioia, la durée du cycle hivernal est telle qu'il faut

profiter au maximum des premières pluies, au risque de voir celles-ci être succédées par une période de sécheresse. Le labour-semis ne s'effectue que lorsque la terre est suffisamment mouillée. Ainsi, à chaque fois que tombe une pluie, durant les quatre ou cinq jours suivants, le paysan s'acharne au travail, y consacrant souvent plus de dix heures par journée. Par contre lorsque la terre est sèche, le paysan reste parfois une semaine sans aller au champ. Cependant tous n'effectuent pas uniformément l'opération dans le même temps, comme cela se faisait jadis. Certains vont jusqu'en fin juillet et parfois même durant les premiers jours du mois d'août. Ce retard s'explique généralement par la déficience de matériel de labour et de main-d'oeuvre. Ceux qui ne possèdent pas le labour à traction animale, utilisent le "donkoton" ou sont obligés d'attendre que les autres terminent leur opération culturale afin de pouvoir procéder à une location. Le paiement de la location se fait presque toujours durant la "traite". Le manque de main d'oeuvre ne permet pas d'effectuer rapidement le labour-semis, surtout le semis qui est une opération non mécanisée pour toutes les unités de production, bien que certaines disposent d'un semoir.

Le sarclage.

La particularité du climat et des sols de Basse Casamance est telle que les herbes y poussent rapidement. Souvent bien que l'opération de labour-semis soit encore possible, le paysan est obligé d'entamer le sarclage, parce que les herbes ont commencé à envahir les premiers pieds. L'opération de semis n'est pas mécanisée, elle se fait à l'aide d'une sorte de houe. Le sarclage sur une terre labourée en billons est au moins deux fois plus rapide qu'une terre

labourée en plat, de plus il est beaucoup moins éprouvant. Le paysan diola effectue deux sarclages, parfois même trois. Il faut souligner toutefois que l'opération de sarclage s'effectue d'abord dans les champs d'arachide et ensuite seulement dans les champs de mil. De ce fait, nous avons noté que les champs de mil sont beaucoup moins entretenus. Mais, même dans les champs d'arachide, toutes les surfaces ne sont pas uniformément entretenues. Sur certaines, le sarclage a été effectué sur d'autres non.

Les paysans se consacrent au sarclage et à l'entretien des champs jusqu'en mi-octobre : c'est l'opération culturale la plus longue.

La surveillance

Après la fin des opérations culturales, pour ceux qui sont arrivés à achever le sarclage tout au moins, commence la surveillance des champs d'arachide. Elle est impérative pour tous les paysans dont les champs se trouvent à la lisière de la forêt. En effet, de nombreux singes font des incursions dans les champs. Les oiseaux, quant à eux, s'attaquent au sorgho. Juchés sur un mirador, les jeunes garçons montent la garde. Les champs de mil ne font pas l'objet d'une surveillance accrue puisqu'ils se situent à proximité des concessions.

la récolte

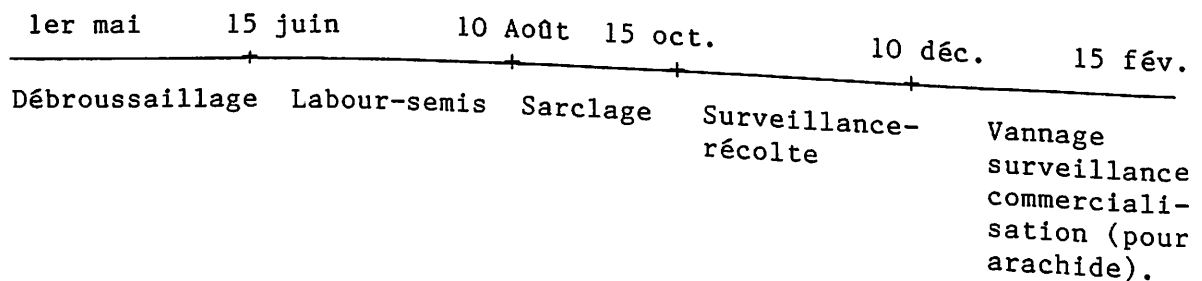
Elle commence vers le 10 novembre et concerne d'abord les mils et sorgho. Cette préférence est dictée par l'agressivité dont font preuve insectes et oiseaux, une fois que les graines arrivent à maturité. La récolte de l'arachide, elle, commence vers le 20 novembre pour s'achever dans les premiers jours du mois de décembre.

les activités post-récoltes

Après la récolte, le travail agricole ne cesse pas pour autant. Pour le mil et le sorgho, il faut couper les épis et les transporter dans les greniers.

Pour l'arachide, il faut détacher les graines des pieds, procéder au vannage, et ensuite stocker au champ même. Jusqu'au moment de commercialisation, le paysan doit veiller sur sa production que guettent oiseaux et bétail.

Calendrier du travail agricole (homme)



3.2. Les rizières

La riziculture aquatique

La défriche commence seulement après la mi-juin, les femmes arrachent les arbustes et les mauvaises herbes qu'elles brûlent et répandent dans la rizière. Le labour débute ensuite en début juillet ; vers la mi-juillet, elles aménagent une zone en bordure des rizières destinée à installer la pépinière.

Avant de procéder au repiquage, à partir de début août, les femmes labourent une seconde fois la terre afin de l'ameublir et la débarrasser des mauvaises herbes qui auraient éventuellement poussé. Le repiquage se prolonge parfois jusqu'au 15 septembre. Une fois le repiquage terminé, il ne reste plus que la récolte. Le sarclage n'est pas impératif pour la riziculture aquatique.

Riziculture en semis-direct

Elle concerne environ 35% des cas. Elle ne présente aucune différence avec la riziculture traditionnelle en ce qui concerne la défriche et le labour, ni dans les méthodes, ni dans le calendrier c'est après le labour que tout change.

Le semis

Les femmes font l'économie du temps consistant à aménager un terrain pour pratiquer le repiquage. Après le labour, elles sèment directement dans la rizière.

Le sarclage

A la fin du semis, il faut commencer le sarclage car les herbes poussent vite. A l'aide du "ebarāī" les femmes arrachent les mauvaises herbes. Cette opération est particulièrement difficile lorsque la terre est desséchée. Elle est lente parce que les herbes envahissent tôt les sols et comme les pieds de riz sont encore petits il faut faire très attention.

L'opération de sarclage nécessite deux passages, parfois même trois comme nous avons pu l'observer. A partir de la seconde moitié du mois de juillet jusqu'en fin octobre environ, les femmes ne connaissent pas de répit. Il faut éliminer constamment les mauvaises herbes qui font concurrence au riz, sinon la récolte est compromise.

La récolte

Elle commence généralement un peu plus tôt qu'en riziculture traditionnelle, en début novembre ; elle se termine au plus tard en fin novembre.

Calendrier du travail rizicole

Riziculture aquatique

15 juin	30 juin		15 sept.	25 nov.	14 Dec.
Défrichement brûlis	1er labour	Pépinière	repiquage	Récolte	

Riziculture en semis-direct

15 juin	30 juin	15 juil.		5 Nov.	30 Nov.
Défrichement	Labour-semis		sarclage	Récolte	

B - Les unités économiques

l'étude des unités économiques est importante. La sociologie économique révèle les formes que prennent l'activité économique dans une formation locale. Très souvent le fonctionnement des unités économiques en Afrique est source de confusion. Le vocable "d'exploitation agricole" est inadéquat en ce sens qu'il recouvre ces trois phénomènes primordiaux (production, consommation, accumulation) (ajouté par nous) ce qui peut être légitime, dans le cas de la "ferme" de type européen, mais devient une simplification abusive pour les sociétés rurales africaines où il faut les dissocier" (1).

(1) Gastellu : "Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique". AMIRA op. Cit.

L'objet de ce chapitre est précisément de contribuer à une meilleure connaissance des formes multiples prises par les unités économiques chez les Diola. L'étude de l'évolution des rapports sociaux, de parenté, a été indispensable pour la rédaction de ce chapitre.

I. Généralités.

Sans doute, la thèse de G. Ancey concernant les "fonctions objectifs" en milieu rural africain est pertinente. Elle balaie systématiquement "le principe de l'unicité du centre de décision considérant que le chef d'exploitation assume la totalité des différentes fonctions...", principe qui se trouve être le fondement des raisonnements économiques en ce qui concerne les projets agricoles. L'unité de production représente ici une somme contradictoire de comportements dont chacun obéit à une rationalité socio économique d'une manière ou d'une autre.

Nous le savons, dans les pays du centre la production agricole est effectuée dans une grande partie par des exploitations agricoles. L'exploitation agricole se définissant comme une unité à la fois technique et économique. Ainsi conçue, toutes les décisions de l'exploitation proviennent d'une même autorité et obéissent à une logique économique : une meilleure rémunération du travail en ce qui concerne les exploitations paysannes, du profit pour les exploitations capitalistes.

Les insuffisances des approches classiques sont évidentes. Elles supposent que l'unité de production a un objectif : la maximisation des revenus monétaires, ou alors lorsque l'analyse est plus fine, de la rémunération du travail. Ainsi non seulement on méconnaît l'organisation socio-économique réelle, mais aussi on s'interdit de comprendre les contraintes relatives aux objectifs des projets agricoles. Comme le souligne G. Ancey "les objectifs visés à un certain niveau interviennent... comme autant de contraintes pour un autre niveau" (1). Dans le plan directeur de l'unité de planification régionale l'on fait une description socio-économique de la paysannerie diola de Basse-casamance. Mais à aucun moment ne ressortent les objectifs de chaque catégorie d'agent de production et les contraintes que cela peut représenter pour les projets agricoles en cours : ce ne sont pas des agents qui sont acteurs, mais plutôt une entité "l'exploitation paysanne" qui nous l'avons vu ne présente pas un seul centre de décision. L'U.P.R. (Unité de Planification régionale) effectue sans doute un progrès dans l'approche purement économique, en soulignant la nécessité de considérer la rémunération du travail paysan, mais en omettant les objectifs des agents de production, son approche ne saisit pas la réalité.

les objectifs agricoles découlent de la place de chaque agent dans la formation socio-économique. Ils sont l'émanation des rapports sociaux de production. Dans une société inégalitaire du point de vue de l'accès aux revenus monétaires, il y aura une tendance pour

(1) G. Ancey "Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural africain". Amira, avril novembre 1975. p. 16.

les agents marginalisés de déployer des efforts pour y accéder, même au prix d'une rémunération du travail inférieure. Dans la paysannerie diola, les femmes sont coupées de la valorisation des produits agricoles, la division sexuelle du travail les confinant dans la riziculture (production non valorisée). Les réactions des femmes face à cette situation est de déployer de plus en plus d'efforts pour mettre en culture des productions susceptibles d'être valorisées, notamment l'arachide et le maraîchage qui sont des produits commercialisés.

De la même manière, jeunes garçons et jeunes filles, parce que n'ayant pas la possibilité de se procurer des revenus monétaires (à cause précisément des rapports sociaux) sont davantage portés vers la migration (source de revenus extra agricoles).

Il en découle donc que les objectifs des agents de production sont inhérents à la nature même des rapports sociaux. De ce point de vue il est difficile de généraliser pour les sociétés africaines, les objectifs par agent de production comme est tenté de le faire G. Ancey, en dressant un tableau des "Niveaux et objectifs endogènes".

En tant que chef de l'unité de résidence et chargé de la reproduction physique du groupe, "l'ainé vise les meilleurs moyens en vue de cet objectif. A cet égard, il est inexact de dire que "dans la sphère productive il privilégie avant tout les cultures d'auto-subsistances". La préoccupation du chef de l'unité de résidence (c'est à lui qu'on s'adresse lorsque les greniers sont vides) est d'assurer la reproduction physique des membres de sa communauté restreinte, de s'acquitter de revenus monétaires et remplir certaines obligations liées aux pratiques coutumières.

Dans la société diola, historiquement on constate comment les "ainés" responsables de l'unité de résidence se sont détournés des cultures d'auto-subsistance (riz en particulier) pour se tourner quasi exclusivement vers les cultures de rente.

Les sociétés africaines en pleine mutation, pour reprendre un terme de G. Balandier, sont de plus en plus déterminés par l'économie capitaliste dominante, les comportements, les "objectifs" lui sont inséparables. Il n'y a plus opposition en soi entre cultures d'auto-subsistance et culture de rente au niveau de l'aîné, il y a réflexion sur la faculté de chacune d'entre elles à contribuer à la reproduction physique et à permettre de disposer de revenus monétaires. Un système de prix qui favoriserait les spéculations exercées à titre individuel" (1) n'aboutirait aucunement à une solution socialement inacceptable comme le pense G. Ancey. Le système de prix en Casamance est très largement en faveur de la culture arachidière, pourtant "les exploitations" subsistent en faisant prioritairement l'arachide. Il y a même des "exploitations" où le mil n'existe plus comme culture.

Les sources du pouvoir traditionnel elles-mêmes changent de contenu. Celui-ci de plus en plus représenté par l'argent, avec toutes les possibilités nouvelles qu'il offre, et son fétichisme. C'est en ce sens que la remarque d'Ancey (lorsqu'il parle toujours des objectifs de l'aîné) selon laquelle "le prestige social se mesure.. au nombre de dépendants (donc de bouches à nourrir), au nombre et à la taille des greniers" est contestable (2).

(1) G. Ancey op. cit. p. 24.

(2) G. Ancey op. cit. p. 21.

A l'encontre de cette thèse, soulignons que si tel était le cas, les "ainés" s'opposeraient aux migrations des jeunes n'ayant pas encore accédé au mariage. S'ils perçoivent celles-ci comme une perte de force de travail, le soulagement qu'ils expriment ouvertement pour les improductifs est certain. Ayant fait l'étude des migrations dans un village diola au sud de la Basse-Casamance (Diatok) des auteurs hollandais concluent que la migration serait plutôt due à la volonté des "ainés" de diminuer le nombre de bouches à nourrir durant la saison improductive. Sans le rejoindre dans cette conclusion, on peut tout de même admettre que les "ainés" mesurent de moins en moins leur prestige "au nombre de dépendants" (bouches à nourrir).

la définition la plus courante conçoit l'unité de production comme un groupe de personnes engagés dans un même procès de production et de reproduction. Cette définition n'est pas opératoire dans tous les milieux africains. En effet, chez les diola du Fogy, plusieurs ménages peuvent s'associer pour le travail, tout en divisant ensuite le produit de la récolte. D'où l'intérêt de tenir compte de ce facteur. A la suite de Y. Marzouk Schmitz, nous appellerons "unité de travail, les ménages ne faisant que travailler ensemble, et unité de production les ménages qui accumulent dans un même grenier" (1).

(1) Y. Marzouk Schmitz : Stratégie et aménagement paysans de deux éco-types humains en basse-Casamance.

II. Les unités de travail

Ils existent sous plusieurs formes :

- unité de travail sur les champs de mil
- Unité de travail sur les champs d'arachide.

Nous n'avons pas observé d'unité de travail pour les rizières, c'est à dire que quand bien même les hommes s'associent dans le procès de travail agricole sur le plateau, les femmes continuent à travailler séparément.

Les unités de travail agricoles dans les champs de mil ne sont pas nombreux. Par contre, plus de la moitié des ménages travaillent en association, en ce qui concerne les champs d'arachide.

Il y a d'abord la catégorie constituée par les unités de travail à plusieurs ménages ayant un lien de parenté au 1er degré (sous l'autorité du père ou du frère aîné), puis celle constituée par l'association de ménage n'ayant pas de lien de parenté direct (parenté par alliance ou à plusieurs degrés).

Pour la première catégorie, l'autorité du chef de l'unité de production est plus rigide. Jadis, c'était la règle de l'organisation sociale du travail agricole (pour les cultures de plateau), mais cette catégorie est en diminution régulière. Cela tient à la tendance manifeste des jeunes ménages de ne plus rester sous la coupe de leurs aînés. Nous verrons dans les chapitres ultérieurs comment

s'expriment aujourd'hui cette dépendance sociale et économique.

Le chef de l'unité de travail dirige et organise les travaux sur le plateau, ceux-ci se font entièrement en commun. Il y a rarement des sous-équipes masculines. Pour la riziculture, l'organisation du travail est plus libre et fréquemment les femmes de chaque ménage travaillent isolément. Ainsi donc le travail communautaire de ménages, par l'intermédiaire des équipes masculines, n'implique pas celui des équipes féminines.

La seconde catégorie représente la majorité des unités de travail à plusieurs ménages. Il s'agit ici de l'association volontaire. Après être passés de la relative indépendance de la période coloniale (liberté de travail et de gestion pour la riziculture) à la dépendance entre les ménages du père ou du frère aîné, la tendance depuis une trentaine d'années est à l'indépendance sociale et économique des ménages ; cela ne signifie pas qu'il y a disparition des formes communautaires de travail. Celles-ci se font sur une base plus libre aujourd'hui. Comme pour la première catégorie, là aussi il y a un chef de l'unité de travail généralement l'aîné des chefs de ménages. Mais son autorité est très souple, la concertation mutuelle est largement pratiquée. Les équipes féminines s'associent dans ce cas de façon encore moins fréquente que dans la première catégorie.

Les raisons qui poussent les ménages à s'associer sont multiples. Les plus fréquemment évoquées sont :

(1) Nos points de vue rejoignent ici ceux de Yasmin Marzouk op. cit. P. 54.

- le manque de matériel agricole
- La déficience du nombre d'actifs dans le ménage.

Comme nous l'avons rappelé, les unités de travail concernent les ménages qui ne font que travailler ensemble. C'est dire qu'après la récolte il y a une répartition soit directe du produit lorsqu'il s'agit des mils-sorgho, ou alors du revenu monétaire pour le cas des arachides (1). Quelles sont les règles du partage ? Il nous a été difficile d'en dégager. Cependant, il nous semble que le partage se fait davantage en fonction du nombre "de bouches à nourrir" par chef de Kasondak, pour le cas de la 1ère catégorie des unités de travail, alors qu'il se fait sur une base plus égalitaire (chaque chef de Kasondak recevant la même part) pour la 2ème catégorie.

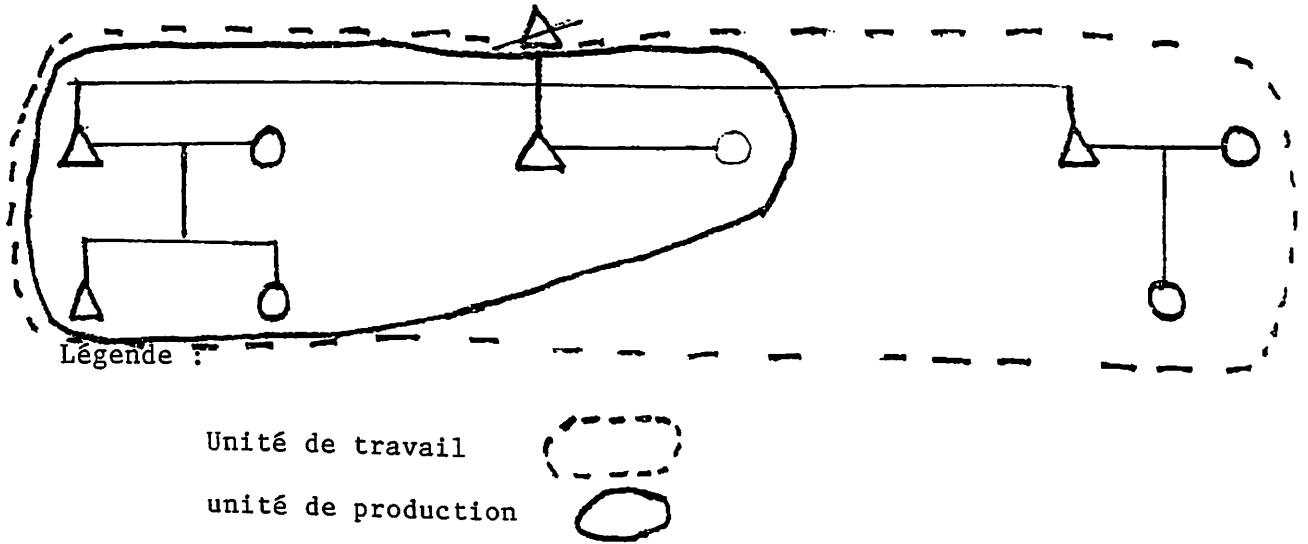
III. Les unités de production

C'est le cas où comme nous l'avons défini, les ménages, en plus du travail agricole commun, accumulent dans le même grenier. Après la récolte, il n'y a pas de partage. Le chef de ménage le plus âgé se charge de fournir le produit du grenier à chaque chef de ménage dépendant qui le remet à son tour à sa femme pour la cuisine (mil ou sorgho) ou le riz (acheté sur le marché). Il faut préciser que même pour le cas des unités de production, les femmes travaillent séparément et accumulent dans leur propre grenier. les ménages concer-

(1) L'attitude consistant à calculer les revenus monétaires des ménages en se servant exclusivement des cahiers des peseurs de la SONAR, donnent des résultats nécessairement faux.

nés par les unités de production sont ceux qui sont fortement dépendants. Mais il arrive qu'un chef de ménage conserve la même unité de production que son père, parce que celui-ci est avancé en âge.

Exemple d'une unité de production



Le ménage : unité de travail - unité de production.

Il y a des ménages qui ne participent à aucune unité de production. Contrairement aux idées de certains responsables de la SOMIVAC (Société de mise en valeur de la Casamance) on rencontre souvent des ménages autonomes dans le Fogny. Cela en raison du processus d'émancipation des ménages. Mais aussi de l'équipement et des revenus dont disposent certains d'entre eux. La dotation en charrue, leur permet de labourer vite, tandis que leurs revenus peuvent être consacrés à l'appel de sociétés de travail, éliminant alors la contrainte en main-d'oeuvre. Lorsqu'un ménage constitue une unité de travail distinct, par extension, il accumule dans un grenier autonome.

Avant de conclure sur ce chapitre, nous écrirons quelques lignes sur l'organisation sociale du travail, cela permettra d'éclairer davantage le lecteur sur les unités de production et de travail chez les Diola du Fogny. La division sexuelle du travail est la règle : les hommes sur le plateau pour la culture de l'arachide, du mil, du sorgho ; les femmes dans les bas-fonds, pour la riziculture. Au sein de chaque ménage, il y a par conséquent deux équipes de travail distinctes. Lorsqu'il y a plusieurs épouses à l'intérieur d'un ménage il n'est pas rare de rencontrer plusieurs sous-équipes au sein de l'équipe féminine. Cela dépend en fait des rapports entre les co-épouses. L'homme n'intervient pas dans les modalités d'organisation du travail interne à l'équipe féminine. Le chef de ménage n'est désigné par la littérature comme chef de l'unité de production que par abus de langage : il n'est pas responsable de l'organisation du travail rizicole ; chaque épouse possède une autonomie. Dans le village de Sindian, dans 30% environ de ménages polygames les épouses travaillent séparément. Le mari divise généralement les parcelles de rizières en parts égales. Ceci constitue un facteur qui conduit à l'amenuisement des parcelles de rizières et entraîne une division des possibilités d'investissements par les femmes dans la riziculture. Sur le plateau, il n'existe pas de sous-équipes masculines.

L'étude des formes d'association dans le travail agricole nous amènent à dire qu'il n'existe pas de modèle généralisable.

Pourtant la littérature sur les Diola a tendance à généraliser un modèle d'unité de travail ou de production pour chaque sous-région de la Basse-Casamance (1).

L'étude complémentaire du mode de consommation des produits alimentaires, permet d'approfondir la connaissance sur le fonctionnement de la formation contemporaine des Diola du Fogy.

Les formes de travail et de répartition de la production agricole sont diversifiées comme nous l'avons observé. Nous utiliseront les résultats lorsque nous ferons la présentation de nos enquêtes quantitatives.

L'objet du prochain chapitre est, d'une façon similaire, de montrer les différentes formes de communauté de consommation et d'accumulation des biens.

IV. Communauté de consommation et d'accumulation

4.1. La communauté de consommation

D'abord, la provenance du produit faisant l'objet de la cuisson est multiforme. Dans la grande majorité des cas chaque femme possède un grenier provenant de la récolte des rizières. Elle y puise lorsque c'est son tour de cuisine. Tous les produits provenant du travail de l'homme (mil, sorgho...) ou d'achats effectués par lui (riz siam..) sont indivises. Chaque femme recueille une portion quotidienne pour la cuisine.

(1) Voir par exemple Yasmine Marzouk op. cit. P. 54.

Pour des raisons de commodité, nous restreignons la consommation à son aspect alimentaire. Nous définirons la communauté de consommation comme l'ensemble des personnes qui partagent les mêmes repas durant la plus grande partie de l'année.

Cette définition nous semble pertinente dans la mesure où elle révèle des liens que peuvent dissimuler les rapports de travail. La communauté de consommation, telle que nous la définissons n'est pas un simple échange de plats, limité dans le temps, mais une institution établie qui se déroule quotidiennement dans le Fogny Diola.

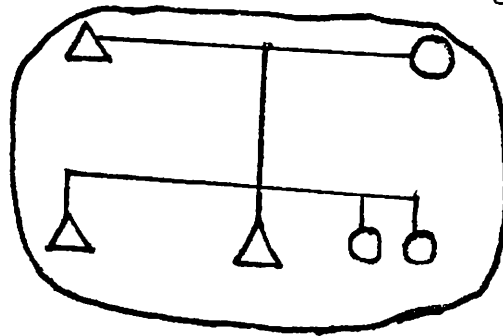
Dans le Fogny, la communauté de consommation est diversifiée. Disons d'abord que pour chaque ménage, il existe un foyer pour la cuisson des repas. Lorsque le mari est polygame, les femmes font la cuisine à tour de rôle le plus fréquemment, lorsque l'entente est bonne elles s'en chargent ensemble, se répartissant alors les tâches : ce dernier cas est rare cependant.

Si la cuisine s'effectue au sein du ménage, la consommation du repas se réalise sous diverses formes, que nous examinerons successivement :


- le repas se prend au niveau réduit à l'homme, à sa ou ses femmes et leur progéniture ou autres dépendants.

- Le repas peut se faire en association avec d'autres ménages, du même "kasondak" ou "kasondak" voisins membres du même eloupeye. Dans ce cas, la raison est qu'il existe des relations de parenté de 1er degré entre les chefs de ménage.

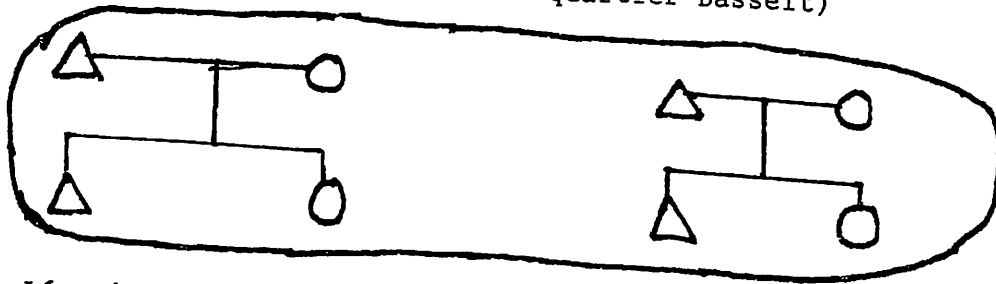
Exemple d'une communauté de consommation
réduite au ménage




Légende :

Communauté de consommation 

Exemple d'une communauté de consommation excédant
le ménage (exemple relevé en 1983 à Sindian
dans le quartier Bassëit)

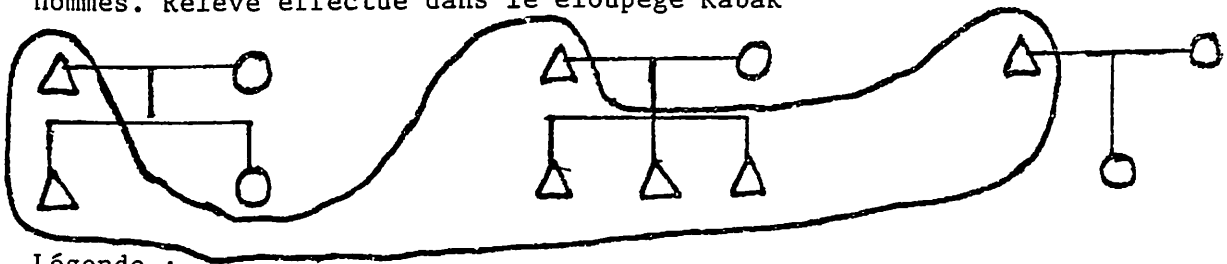


Légende :

Communauté de consommation. 

- dans le 3ème cas, soit c'est le groupe des membres du sexe masculin qui partage son repas avec le groupe mâle d'autres ménages, soit c'est le groupe des femmes. Ce dernier cas est cependant rare, les femmes de même ménage consommant presque toujours ensemble. Ces ménages membres de même eloupeye n'appartiennent ni à la même unité de production, ni même aux mêmes unités de travail.

Exemple de communauté de consommation regroupant uniquement les hommes. Relevé effectué dans le eloupege Kabak



Légende :

Communauté de consommation.

Dans le fogny, hommes et femmes ne partagent jamais le même plat, même lorsqu' ils appartiennent au même ménage, quelque soit le nombre des membres du ménage, on retrouve toujours deux "bols" : un masculin et l'autre féminin.

Les 2ème et 3ème type de communauté de consommation se rencontrent presque toujours lorsqu'une unité d'habitation comporte plusieurs ménages ou alors lorsque les rapports de parenté sont valorisés et que les kasondak restent contigus. Il est aisé de se rendre compte que la réalisation des plans de lotissement fera disparaître ces modes de consommation communautaires, les lots étant attribués indépendamment de la parenté.

Lorsque le ménage inscrit son autonomie dans l'espace, en construisant

à l'écart du eloupeye original, la communauté de consommation est alors réduite à un seul ménage.

il n'y a pas de recouplement en soi entre communauté de production et communauté de consommation. Dans de nombreux cas, la séparation économique entre groupes de travail associés s'effectue une fois terminé le partage du produit agricole.

La communauté de consommation joue un rôle considérable, surtout durant la période de soudure. Les unités de production les plus démunies économiquement trouvent une compensation à travers ce partage de repas où des plats différents sont consommés en commun, indifféremment.

4.2. L'accumulation

L'accumulation, quelle que soit sa forme, est une catégorie existant dans toutes les sociétés rurales. Pour des commodités d'analyse, nous distinguerons l'accumulation des biens en général de l'accumulation productive.

4.2.1. L'accumulation des biens

D'abord l'héritage, dans le Fogny ; il revient au fils aîné du défunt. Les biens hérités sont indivisibles. Ils sont gérés par l'aîné du patrilignage, mais tous les autres frères y ont droit de regard. Avec ces biens ne peuvent être effectués que des transactions

ou dépenses communes à l'ensemble des membres du patrilignage : funérailles, mariages ou achats de matériel agricole au cas où les frères germains ou agnatiques appartiennent à la même unité de production.

Parmi les biens hérités appartenant en commun à des frères peuvent figurer également le matériel agricole : bétail de traction, charrue de labour, charrette etc.... : l'utilisation du matériel se fait alors à tour de rôle lorsque les frères forment des unités de production distinctes.

L'accumulation d'autres biens, ou de bétail est toujours individualisée, même pour les membres d'une même unité de production. Les femmes aussi ont la possibilité d'effectuer une accumulation individuelle en bétail ou autres biens lorsqu'elles disposent des moyens. Toutefois, lorsque dans le cas où l'unité de production est commune à plusieurs ménages, avec gestion centralisée par l'aîné, l'achat des biens ou de bétail s'effectue au bénéfice de la communauté des chefs de ménages. Ils y ont droit de regard.

7.2.2. L'accumulation productive

Elle concerne tout achat de biens productifs, essentiellement le matériel agricole.

L'achat de matériel est toujours l'oeuvre du chef de ménage. Il n'existe pas de communauté d'accumulation productive, même lorsque

des unités de production sont associées en un même groupe pour le procès de travail agricole. Pour les dépenses inhérentes à une saison agricole (semences, sociétés de travail, engrais éventuellement), ces unités associées partagent équitablement les frais.

Pour les unités de production regroupant plusieurs ménages sous la dépendance du père ou de l'aîné, c'est ce dernier qui est responsable de la communauté d'accumulation. Ce type de communauté d'accumulation parce qu'impliquant plusieurs ménages dispose d'un pouvoir économique plus important.

Etant donné que les rizières sont exploitées isolément parfois par le groupe de femmes d'un homme, le plus souvent par chaque femme, les dépenses productives en riziculture dépendent des seuls ménages. De façon générale, les hommes investissent peu en riziculture. Cela s'explique d'une part par la faible productivité des rizières et l'avantage économique qu'ils perçoivent dans la culture arachidière d'autre part, la production arachidière est source du renforcement du pouvoir économique des hommes (chefs de ménage généralement) sur les autres membres de la formation sociale. Dans un tel contexte, les charges de production relatives à la riziculture retombent dans les mains des femmes.

L'étude des unités économiques révèle qu'il n'y a pas correspondance sociologique des différents niveaux. Les communautés de travail, de production et de consommation ne sont pas identiques par leur

composition, comme elle le sont généralement dans les exploitations agricoles en Occident (que celles-ci soient ou non capitalistes) comme l'ont souvent signalé certains auteurs (1).

L'intérêt de ce chapitre est de montrer la précaution à laquelle doit recourir les enquêtes statistiques : il faut parvenir à déceler la ou les catégories pertinentes pour chaque type d'enquête. Il réside également, en ce qui concerne spécifiquement les projets de développement dans la révélation des comportements différents selon le type d'unité de production ou de travail auquel on s'adresse.

(1) En particulier J.M. Gastellu et G. Ancey op. cit.

C. Les revenus monétaires

L'étude des revenus monétaires et de leur circulation à l'intérieur du ménage est importante ; elle permet :

- de connaître les possibilités et l'état économique des unités de production.
- d'appréhender les différenciations sociales internes à la paysannerie.
- de connaître l'enjeu social de chaque source de revenu.

Un examen des revenus monétaires chez les Diola du Fogny montre une prépondérance de l'arachide, ainsi que le montre l'exemple de Sindian.

Produits	Pourcentage dans le revenu monétaire
Arachide	59,3
Oranges	15,9
Manioc	0,5
Aide de migrants	18,48
Activités diverses et ventes de bétail	5,8

Tableau des revenus monétaires (F CFA) 1983
des ménages⁺

N°.	Production ⁺⁺ arachidière	Vente d'oranges	Vente de manioc	Aide de pa- rents migrants	Activités diver- ses ou vente de bétail	Total
5	132.272	-	-	15.000	-	147.27.
10	42.072	-	-	40.000	-	80.072
15	45.800	7.000	-	10.000	-	62.800
20	-	-	-	-	47.500	47.500
25	83.384	-	-	-	50.000	133.384
30	35.000	-	-	-	-	35.000
35 com.						
40 com.						
45 com.						
50	86.576	12.000	-	-	-	98.576
55	5.425	6.000	-	60.000	-	71.425
60	36.625	-	-	15.000	-	15.025
65(abs)						
70	74.000	-	-	50.000	-	124.000
75	6.150	9.000	3.000	45.000	-	63.150
80	?	-	-	-	60.000	
85	82.850	-	-	40.000	-	122.850
90	21.850	27.000	-	-	-	48.850
95	4.250	12.000	-	25.000	-	41.250
100	10.950	9.000	-	-	-	19.950
105	86.450	-	-	-	-	86.450
110	46.760	-	-	-	-	46.760
115	0	-	2.250	-	-	2.250
120	49.400	-	-	75.000	-	124.400
125	?	-	-	-	-	
130	0	-	-	-	-	0
135	44.635	-	-	-	-	44.635
140(abs)						
145	39.200	15.000	-	20.000	-	74.200
150	51.240	12.000	-	-	-	63.240
155	66.550	9.000	-	-	-	75.550
160	149.200	50.000	-	-	-	199.200
165	150.660	9.000	-	25.000	-	184.660
170	43.650	30.000	-	-	-	73.650
175	46.228	-	-	-	-	46.228
180	126.550	6.000	-	-	-	132.550
185	9.250	-	-	-	-	9.250
190	32.800	-	-	-	-	32.800
195	46.400	45.000	-	-	-	91.400
200	63.250	6.000	-	-	-	69.250
205	92.905	50.000	-	-	-	142.905
210	46.400	-	-	-	-	46.400
215	50.850	12.000	-	-	-	62.850
220	60.218	10.000	5.000	-	-	75.218
225	17.000	90.000	-	5.000	-	112.000
230	0	-	-	-	-	0
235	0	-	-	-	-	0
240	0	6.000	-	75.000	-	81.000
Total	1.988.800	432.000	10.250	500.000	157.500	2.704.750

+ Lorsque le Kasondak comporte plusieurs ménages, nous avons considéré celui du chef de kasondak.

++ représente une estimation ; le type d'association de travail et de partage du revenu monétaire par certains ménages indique la précaution avec laquelle il faut considérer ces chiffres. Nous avons essayé d'en tenir compte dans nos calculs.

L'arachide demeure la source principale du revenu monétaire. L'importance relative de la vente des oranges et l'attention que lui accorde les paysans est à mettre en relation avec la faiblesse des prix pratiqués pour l'arachide.

L'essor de la production d'orange aurait été beaucoup plus important s'il existait un système adéquat de commercialisation. Les paysans sont littéralement abandonnés aux commerçants qui pratiquent des prix usuriers (à titre d'illustration, le kilogramme d'oranges est vendu à seulement 2 500 FCFA (1)). Dans de nombreux villages, les paysans se sont organisés au moment de la vente fixant un prix unique. Cette action aurait une portée plus importante si elle était coordonnée à l'échelle régionale. Dans de nombreux villages la cueillette des mangues est source de revenus importants (c'est le cas surtout des Diola du Boulouf et du Kassa. L'absence de débouchés pour certains produits (c'est le cas du citron) entraîne une perte totale de la production. L'organisation d'un réseau commercial cohérent et l'organisation paysanne à l'échelle régionale nous semble être les conditions nécessaires à l'augmentation des revenus provenant des cultures fruitières.

Le revenu procuré par les migrations représente un pourcentage appréciable du revenu paysan. Les salaires des migrants (saisonniers mais surtout définitifs) constitue de plus en plus une condition

(1) Yasmin Marzouk rapporte le cas de ce paysan qui aurait procédé à l'arrachage de ses pieds d'oranges, écoeuré par la faiblesse des prix qui lui avaient été proposés.

pour la simple survie des économies paysannes.

L'analyse du tableau des revenus monétaires, (dont le volet principal provient de l'arachide) des ménages à Sindian révèle que d'une manière générale ceux-ci sont faibles. Depuis 1970, l'Etat sénégalais n'a cessé d'accentuer l'extorsion du surtravail paysan, sur la base de la production arachidière ; nous avons longuement analysé ce phénomène dans la seconde partie de notre thèse. Après 1974, période de réorientation vers les productions vivrières, l'Etat n'a pas cessé de pratiquer une politique de détérioration des termes de l'échange aux dépens des producteurs d'arachide, même si à la suite des résistances paysannes cette détérioration fut corrigée en 1974. Depuis deux ans déjà, l'Etat a inauguré un nouveau mode d'exploitation, cela à partir de la politique semencière. Nous allons, à partir des enquêtes effectuées à l'échelle du département de Bignona illustrer ces faits.

Le gouvernement sénégalais, par l'intermédiaire de la SONAR avance une quantité de semences aux paysans. L'avance de semences d'arachides ordinaires se fait en fonction du nombre de personnes imposables membres d'un même ménage, celle des semences sélectionnées en pourcentage de la récolte de chaque paysan en contrat avec la SONAR.

Cession de semences d'arachide aux paysans
(campagne 1983-1984)*

Semences	Quantité (tonnes)	Valeur en FCFA
Sélectionnées	130	
Ordinaires	1.373	
Total	1.503	105.210.000

Production d'arachide (campagne 83-84)

Quantité (tonnes)	Valeur (FCFA)
14.874,792	1.041.235.400

Source : SONAR Bignona

Les prélèvements étatiques à l'origine de 10 F/Kg d'arachide ont été portés à 15 F/Kg ("Soleil" du 21 Août 1983) ; ce qui fait que la valeur totale des prélèvements est de 223.121.970 FCFA. Si l'on tient compte de l'avance en semences faite par l'Etat en début de campagne, l'extorsion de surtravail faite par l'Etat en début de campagne, est de 117.911.970 FCFA, pour une population de 145.500 habitants environ.

La décision gouvernementale instituant la politique semencière ne reçoit aucunement l'aval de coopératives ; celle-ci fut adoptée sans même que les coopératives ne donnent leur accord. Les paysans préfèrent utiliser leurs propres semences, au lieu de s'en remettre à l'Etat. Du reste, il faut souligner avec netteté que la quantité de semences cédée au paysans ne fait jamais plus de 50% de celles utilisées par le producteur, (celle-ci utilise toujours en grande partie ses propres semences). A titre d'indication, dans le "secco" de Sindian, il a été cédé 50 kgs de semences d'arachides par personne imposable d'arachide en 1983-84. Ce chiffre n'est que de 14 pour la campagne 1984-1985.

C'est le rapport de classe, rapport d'extorsion de surtravail qui est à l'origine de cette exploitation.

Chaque année, au moment de la distribution des semences, gronde un sourd mécontentement, au sein de la paysannerie. Des incidents se sont même produits à la suite des protestations paysannes contre la faiblesse des quantités de semences qui leur sont cédées.

Le faible niveau des revenus monétaires est d'autant plus grave que l'auto-consommation est très réduite, comme nous le montrerons dans le prochain titre. Cette situation signifie les difficultés de dégager des surplus économiques. Elle présente, remarquons le de profondes disparités. Si les revenus monétaires de certains ménages avoisinent 200.000 FCFA d'autres ont un revenu monétaire annuel inférieur à 50.000 FCFA. Ces différenciations sont fondées essentiellement sur la production arachidière (matériel et main-d'oeuvre disponible). Nous n'avons pas pu évaluer avec exactitude les revenus

procurés par la location de matériel. Or, les ménages qui possèdent non pas en association, mais en propre, la charrue de labour ne manquent pas de la louer durant les travaux agricoles, réalisant ainsi un bénéfice important au détriment des non possédants, (la demi-journée de location d'une charrue est de 2.500 FCFA).

La prise en compte de ce fait, aurait sans aucun doute contribuer à aggraver les distorsions. C'est le lieu ici de remettre en cause tous les projets de développement qui se fondent sur le concept de revenu moyen au niveau de la paysannerie, car il ne coïncide pas avec la réalité. Opérer avec de tels concepts, c'est mettre en oeuvre des projets inaccessibles économiquement qu'à la minorité possédante.

Avant de terminer ce chapitre sur les revenus monétaires, examinons le monde de distribution des revenus monétaires à l'intérieur du ménage. Le revenu provenant de la production arachidière et de la vente des oranges revient exclusivement à l'homme, soit 75 % du revenu monétaire total. Après l'obtention du numéraire, le chef de ménage en cède une partie à la femme, aux enfants non mariés et à ses dépendants mariés (nous avons vu dans l'analyse des changements sociaux qu'il y a une catégorie de personnes qui sont encore dans cette situation). Les multiples entretiens que nous avons eu avec chaque couche sociale nous permettent d'écrire que les chefs de ménage ne donnent qu'une fraction très faible du revenu monétaire, lorsqu'il estime que son revenu monétaire n'est pas important l'homme ne cède rien ; très souvent d'ailleurs, les jeunes n'ayant pas accédé

au mariage ne reçoivent pratiquement rien. Dans cette situation, les revenus monétaires des femmes proviennent, soit de la vente de manioc ou de l'argent procuré par un enfant (fille généralement) en migration. Les femmes déploient en association des activités susceptibles de leur procurer du numéraire, nous verrons cet aspect plus loin. Elles glanent également après la récolte, dans les champs d'arachide.

D. MIGRATIONS ET STRUCTURE DE LA POPULATION

I. Les migrations.

Dans l'analyse qu'il a faite de l'articulation des modes de production, P.P. Rey note que l'accumulation primitive du capital en Occident a bénéficié des rapports de production féodaux, avant de s'opposer à eux parce que ceux-ci renforcent l'exploitation et la paupérisation des masses paysannes ; "ainsi, la reproduction à une échelle élargie du rapport de production fondamental du mode de production féodal, la rente foncière... créé les conditions du développement du mode de production capitaliste" (1). Cette perspective signifie donc que les contradictions sociales inhérentes aux modes de production sur lesquels s'édifie le capitalisme naissant sont des catalyseurs, des facteurs déterminant l'émergence de travailleurs libres, l'accumulation du capital, qui est avant tout un rapport social.

C'est cela qui permit à Rey d'écrire : "dans le système lignager, la croissance continue du prix de la dot et d'autres prestations qui constituent le mode d'extorsion du surplus dans le mode "traditionnel" de production -tous désormais versés essentiellement en argent- est un des principaux facteurs du recrutement de main-d'oeuvre pour le capitalisme". Il n'est pas permis de généraliser cette proposi-

(1) P.P. Rey : Sur l'articulation des modes de production. P. 55.

tion à toutes les sociétés rurales africaines. Dans la société Diola, le système matrimonial ne constitue pas un moyen d'extorsion du surtravail des aînés sur les cadets, ceux-ci sont purement et simplement exclus de la possibilité de jouir du fruit de leur travail agricole.

Si les migrations vers le secteur capitaliste sont des phénomènes liés étroitement à l'extension de l'économie marchande, leur compréhension, la connaissance des couches sociales qui sont les plus touchées nécessite une analyse en profondeur des formations sociales en milieu rural. Dans ce chapitre, nous limiterons notre analyse aux migrations en tant que produit des contradictions internes à la formation sociale diola. Dans la partie consacrée aux rapports entre l'Etat capitaliste sénégalais et la paysannerie, nous préciserons la place de la migration dans l'accumulation et le développement économique au Sénégal.

Les rapports de production dans la formation sociale diola révèlent la domination économique exercée par les chefs de ménage principalement sur leurs dépendants non mariés : jeunes garçons et filles avant le mariage n'ont aucune possibilité d'avoir des activités économiques propres : tout le travail est canalisé au profit des chefs de ménage. Le moyen rarissime auquel recourent certains garçons est de cultiver un petit champ d'arachide dont la production sera commercialisée par eux. Etant obligés de remettre tout le fruit de leur activité agricole au chef de ménage, des jeunes garçons recourent à diverses astuces pour bénéficier du fruit de

leur travail. Quelquefois, cas rares, avec l'accord du chef de ménage ils cultivent de petits champs d'arachide, tout en participant aux travaux agricoles dans les champs appartenant au chef de l'unité de production auxquels ils appartiennent. Censés remettre la totalité de la somme perçue après la traite au chef de ménage, de nombreux jeunes n'en remettent qu'une partie.

Mais le moyen essentiel auquel recourent les jeunes pour se procurer du numéraire est la migration. Les contradictions inhérentes à la formation sociale sont amplifiées par l'articulation de celle-ci avec le mode de production capitaliste. Ces contradictions trouvent un exutoire à travers les migrations. La conscience des contradictions sociales et de l'extorsion dont ils sont l'objet apparaît avec acuité aux cadets (jeunes garçons non mariés) du fait de la valorisation de la production agricole. Ils perçoivent que leur travail génère un surplus monétaire au bénéfice des aînés. "A Nandiane (1), la migration saisonnière concerne les hommes et les femmes de 10 à 20 ans essentiellement .. Le mariage en marque la fin, soit par l'établissement en ville (migration définitive) soit par le retour au village" (2). Toutes les enquêtes sur les migrations (UPR SOMIVAC, Harza), confirmèrent la prédominance absolue des jeunes (non mariés) dans ce mouvement. D'une manière générale le revenu monétaire annuel dont peut disposer un jeune non marié est de 7.000 FCFA environ à Sindian.

(1) Niandane, village des Kalounages (région peuplée en grande partie par les Diola venus du Fogny).

(2) Y. Marzouk Schmidt. Op. Cit. P. 87.

De nombreuses enquêtes ont déjà été effectuées sur les migrations saisonnières en Basse-Casamance (1) : En 1960, le taux de migration des jeunes filles de 12 à 20 ans est de 50%. En 1974, 50% des jeunes filles de 10 à 14 ans et 75 % de celles de 15 à 20 ans allait en migration.

De 1974, à nos jours, le taux de migration a très probablement augmenté du fait de l'aggravation des conditions d'existence de la paysannerie (détérioration du pouvoir d'achat de la production arachidière). La place des jeunes filles dans la migration est plus forte.

Il faut souligner toutefois que si dans la partie orientale de la Basse-Casamance les migrations ne concernent que les jeunes (à cause des rapports sociaux) dans le département Oussouye et l'arrondissement de Tendouck, elles touchent toutes les classes d'âge. Les hommes mais surtout les femmes mariées quittent leur région durant la plus grande partie de l'année. La présence des personnes mariées dans le processus migratoire est postérieure à l'indépendance. Les hommes se livrent à des petits métiers en ville ou parfois à la récolte du vin de palme qu'ils vendent ensuite dans les villes. Quant aux femmes, elles commercialisent sur Dakar des produits locaux (huile de palme, huitres etc...) ou alors y vont simplement pour s'employer comme domestique. Faisant une comparaison entre la nature des migrations (celui de jeunes exclusivement à Niandane et celui concernant toutes les classes d'âge à Kamobeul plus au sud), Yasmin Marzouk conclut : "la différence entre les deux migrations est à rapporter à l'existence de numéraire procuré par l'arachide,

(1) (CINAM-SERESA, UPR Plan directeur)

le commerce, la pêche et la location de matériel à Niandane" (1). Nous touchons ici un point fondamental qui renvoie à la place de la Basse-Casamance dans le processus d'accumulation du capital au Sénégal. L'insertion du Sénégal dans le marché mondial et la croissance du capital s'est faite sur la base de la culture arachidière. Toutes les régions où cette culture était susceptible de connaître une relative croissance furent valorisées. Cela a concerné une bonne partie de tout le territoire sénégalais, principalement la Sine-Saloum. En Basse-Casamance, seule la partie orientale a réussi à acclimater l'arachide, comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré à l'introduction de l'arachide en Casamance. Les autres zones en Basse-Casamance n'ont pas connu une implantation de la culture arachidière. Sous la pression de l'économie monétaire en extension établie par le dispositif colonial, la production domestique recula et les paysans diola se virent de plus en plus obligés d'obtenir du numéraire. La production marchande étant difficilement réalisable dans leur terroir ils furent progressivement contraints d'aller ailleurs pour chercher le numéraire, soit en vendant des produits locaux ou alors plus généralement en vendant leur force de travail. Les parties maritimes et sud devinrent de ce fait des réservoirs de main-d'oeuvre, des zones périphériques à l'intérieur du Sénégal qui est lui même un pays sous-développé .

(1) Yasmin Marzouk Schmidt op. cit. P. 87.

D'une manière générale, les régions les plus marginalisées sont celles où les conditions naturelles se prêtent peu à l'agriculture commerciale (plus précisément à la culture de rente dont l'Etat se fait le promoteur. "Dans ces réserves qui s'étendent tous les jours, ... les habitants n'ont rien d'autre à vendre que leur force de travail... les besoins en numéraire obligent ces populations à entrer sur le marché capitaliste" (1), sous forme de migrations urbaines, d'abord saisonnières, puis de plus en plus définitives, remettant en cause la structure de la population rurale, en particulier le rapport actifs / inactifs, condition d'une production agricole auto-suffisante, les migrations définitives sont de plus en plus importantes en Basse-casamance. Elles s'inscrivent dans le processus d'abandon progressif de l'agriculture. Nous avons pu effectuer des enquêtes dans le village de Sindian.

Sur une population totale enquêtée de 449 personnes, 96 sont des migrants définitifs. La migration des jeunes concerne essentiellement Dakar et Ziguinchor.

(1) Cl.Meillassoux, Femmes, greniers et capitaux. Maspero Paris, 1975, P.178.

Le mouvement migratoire à Sindian (population d'enquête). (pour 1000)

Profession	Instituteur ou maitre d'école co- nique	Domes- tique	ouvrier	Employé ou fonc- tionnai- re	Elèves ou Etu- diants	Commer- çant	Total
Lieu de mi- gration							
Dakar	20	93,75	187,5	104,41	104,41	-	510,4
Ziguinchor	20	104,4	-	31,2	229,1	-	291,1
Kaolack	-	-	-	10,4	-	-	10,4
Gambie	10,4	62,5			20,0	31,2	125
Autres			10,4	10,4	41,6		62,5
Total	52	166,6	197,9	156,2	395,8	31,2	1000

Comme l'indique le tableau, le flux migratoire le plus important se dirige sur Dakar. Si l'on fait exception de la catégorie des élèves et étudiants, la majorité des migrants embrasse la profession d'ouvrier ou de domestique ; la grande majorité des jeunes migrants à Sindian comme ailleurs en pays Diola devient domestique.

Les migrations ont un impact sur la structure de la population rurale comme nous le révéleront. Les conséquences pour la production agricole sont énormes : accentuation du goulot d'étranglement dans le calendrier agricole, difficulté de dégagement d'un surplus.

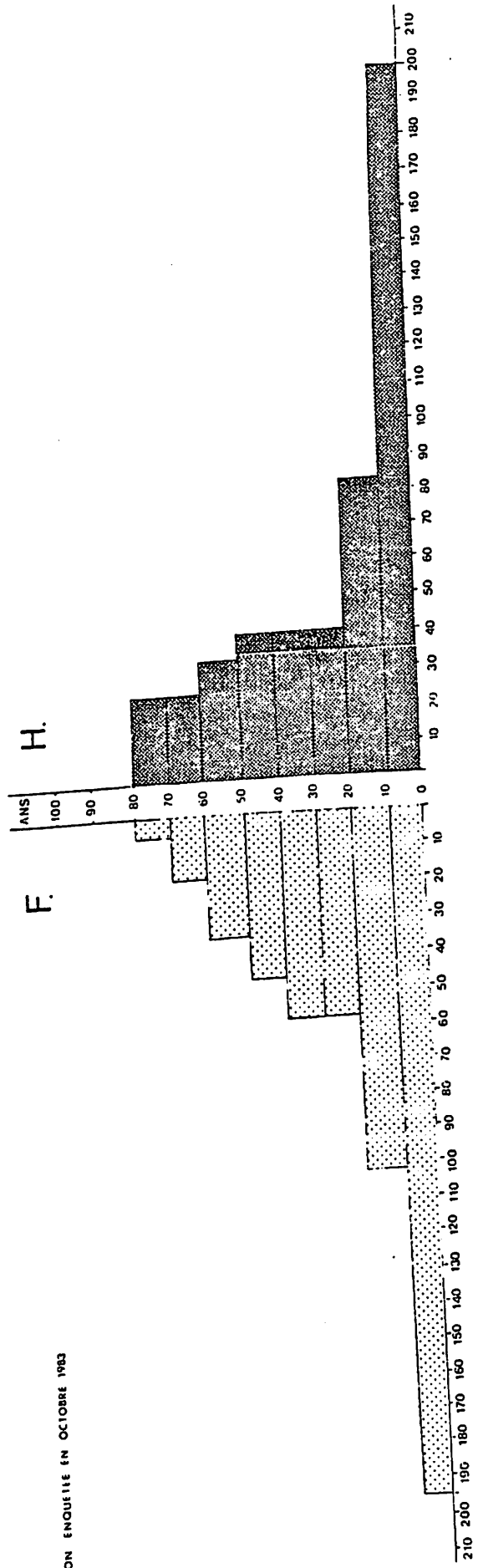
II. Structure de la population rurale

La structure de la population rurale est profondément affecté par les migrations. D'après les études du groupe Harza, la croissance de la population de Casamance serait inférieure à celle de l'ensemble du Sénégal. Il y aurait un vieillissement relatif de la population. Les jeunes de la tranche d'âge de 0-10 ans font 39% de la population totale, alors que ceux de la tranche de 10-20 ans n'en font plus que 18%. Ce pourcentage s'affaiblit encore de moitié pour la tranche d'âge de 20-30 ans. Au lieu de devenir pleinement des actifs agricoles, sitôt franchi l'âge de 15 ans, les jeunes songent à la migration. La société se particularise par la production de migrants (force de travail).

Ce départ massif des forces vives du milieu rural handicape fortement le développement agricole. La productivité par actif agricole étant faible, le surplus potentiellement mobilisable par ces unités de production se trouve considérablement réduit. Les personnes actives (tranche d'âge de 10 à 50 ans) font 46 % de la population. Une des particularités de la population rurale à Sindian par rapport à d'autres villages nous semble être le nombre relativement plus élevé des femmes dans la population rurale.

PYRAMIDE DES AGES DES HABITANTS
DE SINDIAN 0/100.

HOMMES
FEMMES



POPULATION ENQUÊTE EN OCTOBRE 1983

Si 46% de la population seulement est en activité, le rapport consom-
mateur-producteur est légèrement supérieur à 1

E. DYNAMIQUE D'EVOLUTION DE LA FORMATION SOCIALE

L'historicité des sociétés est inscrite dans les rapports de production que les hommes nouent entre eux dans le processus de production. K. Marx, partant de cette hypothèse écrivait que la lutte de classes constituait le moteur de l'histoire.

D'un point de vue similaire les dynamismes sociologiques et économiques dans les sociétés rurales ne peuvent être comprises qu'une fois révélées les structures sociales, le fonctionnement de la formation économique et donc les rapports de production entre agents. On ne peut comprendre le dynamisme qu'après avoir fait cette étude préliminaire. Cela suppose qu'à travers l'étude des structures économiques, soit évité tout structuralisme qui consisterait à révéler uniquement l'intégration, les rapports des structures entre elles. "Une analyse anthropologique qui considérerait les phénomènes humains comme en évolution, qui considérerait les structures comme des ensembles en évolution, qui, reprenant un vieux débat, opterait pour une conception plus gurvitchienne que Levi-straussienne de la notion de structure, permettrait d'éviter... l'écueil du statique..." (1). C'est précisément pour éviter cet écueil que l'introduction de la dimension "conflit", des contradictions économiques entre agents a été introduite dans les analyses antérieures que nous avons faites. "Toute organisation sociale, celle particulièrement des sociétés complexes,

(1) ORSTOM : "L'Anthropologie Economique face aux problèmes du changement en situation asymétrique).

comporte... diverses contradictions de structures, sources constantes de frictions et de conflits.... toute société porte son histoire inscrite dans ses structures sociales" (1).

C'est en partant de cette hypothèse que nous avons interprété le processus de destructuration de l'habitat en pays diola. C'est la même hypothèse qui nous guidera dans l'analyse des dynamiques de couches sociales de la formation sociale diola, de l'évolution des cultures et des formes d'organisation sociale.

I. Femmes et cultures rémunératrices

Il y a encore quelques années, l'activité agricole des femmes se limitait à la riziculture. La plus grande partie de leur revenu annuel était constituée par les quantités d'arachide qu'elles glanaient dans les champs, après le battage.

Partant de la situation économique qui est la leur, les femmes se mettent à la recherche d'autres sources de revenus, le riz n'étant pas commercialisé.

1.1. La culture de l'arachide

Les sociétés de travail des femmes existaient jadis au niveau du "eloupeye". Plus tard, apparaissent d'autres, plus importantes en nombre, au niveau du quartier. Ces sociétés ont originairement

(1) G. Rocher : Le changement social, P. 120).

pour objectif l'entraide dans les travaux rizicoles. Les sociétés de travail des femmes existent de nos jours, à l'échelle du quartier et quelque fois seulement à celle du "eloupeye". Les rapports de travail qui étaient intenses entre les femmes jadis, le sont moins aujourd'hui. La généralisation de l'économie marchande imprime son caractère aux sociétés d'entraide des femmes qui exigent désormais une rétribution monétaire.

Depuis quelques années les sociétés de femmes tendent à diversifier les activités agricoles. Elles interviennent désormais dans les champs de mil (comme durant la période pré-coloniale), mais surtout d'arachide.

Les travaux des sociétés de femmes sur le plateau sont effectués le mercredi et le vendredi, jours traditionnellement consacrés au repos : il y a donc un allongement de la durée du travail agricole.

Le droit foncier diola du Fogy ne donnant pas de droit aux femmes sur la terre, celles-ci sont obligées de faire appel à un homme pour en obtenir ; compte tenu de la pression foncière croissante, elles obtiennent les plus mauvaises terres, comme nous avons pu le constater. Certaines sociétés sont obligées d'aller dans d'autres villages pour obtenir la terre, il en est ainsi de la société des femmes des quartiers Boudjaken -Edjamalemo qui a cultivé l'arachide dans le village de Ouniok en 1984.

L'obtention des semences d'arachide est également source de difficultés. Généralement les femmes font des emprunts auprès de

leur époux. Chacune apporte un pot d'arachide.

La lourdeur des labours sur le plateau avec l'ébarai conduisent souvent les femmes à louer une charrue pour effectuer ces travaux. Elles ont recours aussi aux sociétés de jeunes garçons pour les semis ou le sarclage. Elles font toujours elles-mêmes le battage. Le recours à d'autres sociétés de travail s'explique par deux raisons : d'abord les femmes ne sont pas habituées à certaines techniques culturelles sur le plateau, ensuite le chevauchement du calendrier du travail dans les rizières et sur les plateaux les y obligent.

L'intérêt croissant des sociétés d'entraide féminine pour la culture arachidière, montre que celles-ci perdent leur caractère initial et se perçoivent davantage comme des sociétés destinées à trouver des sources de revenus. Quelques femmes possèdent des champs d'arachide depuis peu, mais le cas est rare. Il indique cependant le sens d'une évolution socio-économique : la tentative d'émancipation économique des femmes.

Superficie des champs d'arachide appartenant aux
associations de femmes et production obtenue.

Société ou association	Superficie cultivée (ha)	Production (kgs)
Femmes de Kabak (Fussilaye)	1,93	906
Femmes de Boussonghai	0,50	0
Un groupe de femmes de Boussonghai	0,99	0
Femmes de Tapnam	0,62	0
Femmes de Kanyanlotidyon (nombre = 15)	9,4	746
Femmes de dylogar-Aromaye (nombre = 9).	1,73	804
Femmes de Boudjaken-Edjamalemon	1,73	569
Total	16,9	3.025

La superficie totale cultivée en arachide par des associations de femmes est donc de 16,9 ha.

Cependant, pour des raisons diverses (manque de semences, absence d'entretien) toutes les associations n'ont pu obtenir une récolte. Le rendement moyen étant très faible, la production totale n'est que de 3,025 kgs soit une valeur de 152.000 FCFA.

La participation des sociétés de femmes à des travaux sur des champs appartenant aux hommes leurs procurent également des revenus. L'opération pour laquelle il est fréquemment fait appel aux femmes est le battage. En 1983, pour cette opération, les sociétés de femmes

ont recueilli une somme de 51.000 F. Ce n'est pas seulement en sociétés que les femmes participent à ce type de travaux, elles sont individuellement sollicitées également.

Une dernière source de revenu des femmes engendré par la culture arachidière est le droit de glanage après la récolte.

1.2. Sociétés de femmes et travaux rizicoles

Les activités rizicoles sont objet de préoccupation pour les associations de femmes. L'opération la plus fréquente est le labour et le repiquage. Le sarclage est une opération rarement effectuée en société. Cela s'explique par le pourcentage relativement faible des femmes qui sèment en direct, donc qui s'adonnent au sarclage. La somme demandée à la bénéficiaire est de 3.500 FCFA pour la demi-journée. En 1983, les associations de femmes ont recueilli une valeur de 71.700 FCFA de ces travaux. En 1984, il n'y a pratiquement pas eu de travaux effectués par les associations de femmes dans les rizières.

Ainsi donc, c'est seulement 36% du revenu monétaire dû aux activités agricoles des associations de femmes qui provient des travaux rizicoles, le reste est généré par la culture arachidière.

1.3. L'activité maraîchère

L'analyse de l'activité maraîchère des femmes doit s'inscrire dans celle, plus globale, des activités non exclusivement vivrières, en milieu rural africain. Celles-ci sont déterminées à la fois par les contradictions internes à la formation sociale locale et les formes d'intégration permises dans le cadre du mode de production capitaliste dominant. Les activités en milieu rural sont diversifiées, l'agriculture vivrière n'est pas la seule occupation des paysans. Ce phénomène est aggravé par le déficit pluviométrique et surtout la place réservée à l'agriculture par le mode de production capitaliste. Les activités susceptibles de bonnes rémunérations sont valorisées par les paysans qui y consacrent souvent plus de temps qu'à l'agriculture exclusivement vivrière. C'est ainsi que de nombreux paysans du Kassa (région sud-Ouest de la Basse-Casamance consacrent environ cinq mois dans l'année à la récolte du vin de palme. La vente de ce vin représente leur unique source de revenus.

Très souvent, les activités autres que l'agriculture vivrière et sources de revenus, sont attrayantes pour les couches sociales économiquement dépendantes. Dans la région des Kalounayes par exemple les femmes se livrent à un commerce actif d'huile de palme, possédant des ramifications jusqu'à Dakar.

Les conditions écologiques ne sont pas favorables aux femmes du Fogny pour pratiquer ces types d'activités. Le maraîchage se présente bien, cette activité prend de l'ampleur chaque année (1). C'est une activité exclusivement féminine dans le village de Sindian.

(1) Voir O. Journet in : "Femmes et multinationales". Ed. Karthala. P. 133.

Le périmètre maraîcher du village de Sindian a été aménagé par les femmes, avec l'aide de quelques hommes. L'attribution des parcelles se fait par quartier. Ainsi, chaque quartier dispose d'un bloc de planches. Au niveau de chaque quartier se réalise une seconde distribution. Il est affecté à chaque femme quelques planches. Lorsque le nombre de planches ne suffit pas (pour celles destinées à la salade et à la tomate en particulier) elles sont subdivisées en deux parts égales.

L'entretien de la part appartenant à une femme est strictement individuelle : celle-ci vient deux fois par jour (le matin et le soir, soit 3 heures environ par jour) pour puiser et arroser sa planche. Le produit de la récolte est personnel également : la femme en consomme une petite partie et vend le reste soit au village ou dans les bourgs voisins (Bignona principalement) par l'intermédiaire des commerçants.

Si le produit de la récolte est personnel, chaque femme est cependant tenue de verser une cotisation annuelle à la caisse commune. Le rôle de cette caisse est d'assumer les frais inhérents au fonctionnement du périmètre (achat de semences, gratifications aux hommes les aidant dans les travaux d'entretien etc...).

Le maraîchage se déroule à Sindian du mois de décembre au mois d'avril. Avec cette activité, les femmes se retrouvent sans jour de repos durant toute l'année : seul le caractère rémunérateur de l'activité les y attire.

II. L'utilisation des revenus monétaires des femmes

Les revenus monétaires provenant des activités effectuées par les sociétés de femmes ne sont pas distribuées. La somme obtenue est consacrée à des achats communs. Généralement, le souci primordial des femmes est l'habillement. Elles achètent un lot de pagnes qu'elles se partageront ensuite. Les dépenses vont également aux contributions lors des évènements survenus dans le village (mariage, décès etc...). L'argent de la caisse sert alors à l'achat de biens (pain, colas, viande, don etc...) nécessaires au déroulement de la cérémonie. De ce fait les femmes se trouvent indépendantes de la volonté de leurs maris.

L'argent provenant des activités maraîchères est individuelle, c'est par cette activité que la femme peut disposer de numéraire. En 1983-84, les 159 femmes exploitant le périmètre maraîcher de Sindian ont produit pour une valeur totale de 223.487 FCFA, soit un revenu moyen par femme de 1.405 FCFA. Le revenu, très faible à l'évidence présente bien entendu des disparités, toutes les femmes n'obtenant pas la même production et ne vendant pas forcément aux mêmes prix (en particulier celles qui arrivent à écouler à Bignona).

Production légumière dans le périmètre maraîcher
de Sindian en 83-84 *

	Quantité (Kg)	Prix (F/Kg)	Valeur
Tomates	1.215	100	121.500
Diakatou	44,5	75	3.337
Choux pommé	12,5	100	1.250
Oignons	487	200	97.400

Source : PIDAC (Sindian)

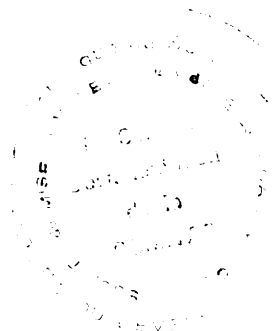
En dehors du périmètre maraîcher, des femmes appartenant à d'autres quartiers, possèdent des blocs individuels ; elles ne bénéficient d'aucun encadrement, achetant elles-mêmes les semences et se chargeant de la commercialisation.

III. Le relâchement de la domination des aînés : ou l'éclatement des unités de production à plusieurs ménages.

Dans le chapitre consacré à l'étude des unités économiques, nous avons indiqué qu'il existe aujourd'hui encore des unités de production impliquant plusieurs ménages, sous la dépendance du plus âgé du segment de lignage. Cependant, il y a une tendance, depuis une vingtaine d'années et peut-être plus à l'éclatement de ce type d'unité de production. Les ménages visent à acquérir plus d'auto-

nomie dans le travail et la gestion des biens économiques. De nombreux jeunes chefs de ménage quittent le toit de leur aîné (père ou frère) afin d'être plus indépendant. Il faut indiquer que cette indépendance ne s'exprime pas toujours par une restructuration de l'habitat. Afin de prévenir la rupture totale de liens de solidarité avec leurs dépendants mariés, de nombreux chefs de segments de lignage effectuent après la récolte un partage du revenu agricole : on n'a plus alors que des unités de travail impliquant plusieurs ménages. Ainsi donc, on peut écrire que l'habitat communautaire ne signifie plus forcément dépendance de chefs de ménages vis à vis d'un aîné.

Il faut remarquer que les unités de production formés de plusieurs ménages sont plus équipés en matériel agricole que ceux limités à un seul ménage. Tout fonctionne comme si le regroupement de plusieurs chefs de ménage pour le procès de travail et d'accumulation de la production agricole permettait de dégager un surplus plus important.



TITRE III. VULGARISATION LOGIQUES PAYSANNES ET RESULTATS AGRICOLE

Sur la base d'une connaissance du projet (de ses objectifs en matière technologique notamment) et du fonctionnement, dans une perspective dynamique, de la formation sociale et des techniques paysannes, il est possible d'avancer dans notre étude.

Dans une première partie, nous analyserons les attitudes paysannes face au système technologique proposé par le PIDAC. Dans une seconde partie, ayant un caractère quantitatif, nous présenterons les résultats économiques de l'échantillon d'économies paysannes que nous avons constitué et nous les confronteront avec les objectifs initialement assignés au projet.

I. L'ADOPTION DES TECHNIQUES

I. I. La traction bovine

le labour

Il permet une économie importante en main-d'oeuvre, mais son prix le rend inaccessible pour l'immense majorité des paysans.

C'est ce qui explique que la majorité des paysans équipés en labour à traction bovine l'ont obtenue avec l'ONCAD à crédit. Depuis la cessation des crédits il n'y a pratiquement pas eu d'achat.

A Sindian, le taux d'équipement moyen des unités de production est de 63% pour la paire de boeuf, de 56,5% pour le matériel de labour et de 56% pour la charrette en considérant que l'utilisation est parfois commune à plusieurs unités de production. Les chiffres sont supérieurs aux données fournies par le PIDAC en ce qui concerne l'arrondissement de Sindian.

D'après le PIDAC, dans toute la Basse-Casamance seulement 15,7% des "exploitations" sont équipées en charrue et 12,7% en charrette. Après Tenghory, l'arrondissement de Sindian est le plus équipé.

La technique de labour conseillée par le PIDAC est le labour à plat. Cependant, il faut souligner qu'en labour à plat, la vitesse de sarclage est réduite de moitié, de plus cette technique nécessite au moins deux sarclages. La culture à plat favorise la repousse des herbes, qui du reste deviennent plus difficiles à arracher parce qu'ayant mieux adhéré au sol. Cette opération constitue un des principaux goulots d'étranglement pour l'agriculture basse-casamançaise. Selon les enquêtes du PIDAC, 3,5% des paysans ont adopté la culture à plat pour la culture du maïs. A Sindian, en ce qui concerne les cultures de plateau, le chiffre tend vers 0,5%.

Le Semoir

Le semoir coûte très cher également. Les paysans qui en possèdent l'ont acquis du temps de l'ONCAD. Depuis que la vente se fait au comptant, il n'y a pas d'achat. A Sindian, le taux d'équipement

des ménages en semoir est de 5%. Le PIDAC soutient les chiffres de 21,3% pour l'arrondissement de Sindian et de 6,2% pour l'ensemble de la Basse-Casamance.

Dans notre village d'enquête, le taux d'utilisation du semoir est de 0,5%. Cela s'explique par les difficultés qu'éprouvent les paysans à utiliser ce type de matériel. En effet, les champs en Basse Casamance ne sont pas dessouchés. Ce sont les feuilles des souches qui permettent la régénération des sols. En l'absence de solution de rechange pour la conservation de la fertilité des sols, les paysans sont hostiles à tout programme de dessouchage. Il est connu que le labour mécanique dans des champs non dessouchés est difficile, le semis mécanique quasiment impossible. C'est ce qui explique la réticence de nombreux paysans à utiliser le semoir, même lorsqu'ils en possèdent.

La Houe-sine

Pour les mêmes raisons financières, ce matériel n'a été acquis qu'en crédit avec l'ONCAD. Nous n'avons pas dénombré de houe-sine dans le village de Sindian. Le PIDAC évalue à 2,8% les paysans de Basse-Casamance qui en possèdent. Sans semis en ligne dans un champ entièrement dessouché, l'utilisation de la houe sine est difficilement concevable.

On peut souligner que le labour à traction bovine est une technique recherchée par les paysans parce qu'il permet une économie du travail et une meilleure rémunération du travail. Mais c'est préci-

sément à cause de ce niveau insuffisant de main-d'oeuvre, et du souci d'une bonne rémunération du travail qu'ils optent pour l'extensif (cultures en billons) contrairement aux objectifs du PIDAC. La question de la force de travail disponible renvoie directement à la migration générée nous l'avons vu par l'articulation spécifique entre la formation sociale locale et le mode de production capitaliste dominant.

Le semoir et la houe-sine présentent des inadéquations avec le système de culture paysan. Soyons plus précis : parce que le système de culture paysan présente une unité, le changement d'un élément remettrait en cause l'ensemble de l'équilibre. C'est ainsi que nous avons observé que l'arrachage des souches, nécessaire au semis mécanique, suppose l'adoption d'un autre type de régénération des sols, adoption impossible économiquement pour la plupart des unités de production. Nous touchons là un point important de l'analyse. En effet, les faits économiques sont importants pour comprendre la situation dans laquelle se trouvent les paysans. Cependant, ces faits résultent du rapport de classe entre l'Etat et la paysannerie qui conduit à une situation de paupérisation généralisée que nous avons analysé au cours de la 2ème partie de notre thèse. Durant les années de 1975 à 1983, le rapport des prix entre les intrants de production et les prix de l'arachide n'ont pas été favorables aux paysans. Pour montrer et illustrer le rapport de classe entre l'Etat et les producteurs d'arachide, nous nous sommes attachés à montrer quelques formes récentes de l'extorsion du surtravail dans l'analyse des revenus monétaires.

1.2. La technique du semis-direct

Elle est adaptée aux nouvelles conditions pluviométriques. Cependant, son adoption entraîne des contraintes. En effet, avec le semis direct, le paysan est obligé d'effectuer au moins deux sarclages, parfois trois. Dans la zone de Médiag où les travaux rizicoles reviennent aux femmes, cette tâche est rendue d'autant plus ardue que le sarclage se fait avec l'instrument traditionnel l'ébarāi. Il n'y a pas eu tentative d'introduction d'un instrument adapté aux sarclages. Les sociétés de travail des femmes se consacrent rarement au sarclage, il est bien difficile de faire appel à elles. En 1982-1983, aucune société de travail de femme n'a participé à une opération de sarclage. Si le semi-direct exige une main-d'oeuvre suffisante pour faire face durant la saison agricole aux mauvaises herbes, de nombreuses équipes de travail féminines ne disposent que de 3 personnes actives, parfois deux, pour des superficies avoisinant parfois 0,1 ha. Le manque de main-d'oeuvre féminine elle, rend plus difficile encore le système du semis-direct. Il y a un autre facteur qui explique la réticence des femmes : l'allongement considérable du temps de travail agricole. Durant tout le mois de septembre et jusqu'en mi-octobre, les femmes doivent sarcler quotidiennement, pendant ce temps celles qui ont adopté le repiquage sont beaucoup plus allégées, s'adonnant à du petit commerce. D'après les enquêtes de l'ISRA, l'économie de temps du riz repiqué (labour au fanting) sur le riz de nappe semé en direct est de 63 jours.

Ainsi, bien que le semis-direct soit techniquement adapté aux nouvelles conditions pluviométriques, il y a une résistance des femmes à l'adopter. Même pour celles qui sèment directement, les rendements sont en définitive faibles à cause de l'entretien.

A Sindian, 40% environ des superficies sont semées en direct. D'après le PIDAC, ce pourcentage serait de 52%.

Seule l'utilisation de l'herbicide aurait permis l'adoption efficiente du semis-direct. Mais nous verrons les raisons qui freinent la "diffusion" de ce produit.

1.3. L'herbicide

En dehors des obstacles purement techniques à la promotion du riz, il faut souligner que pour les femmes l'augmentation de la production rizicole n'entraîne pas forcément pour elle un progrès réel dans les conditions de vie ; elle n'en tire aucun revenu monétaire. Le surcroît de production rizicole amène les hommes à diminuer les sommes consacrées à l'achat de riz importé sans pour autant convertir forcément le supplément monétaire ainsi créé en achats de biens pour la femme.

Comparativement au revenu monétaire des ménages paysans, le coût de l'herbicide est élevé. Le fait que ce soit les femmes qui prennent dans 80% des cas observés les charges financières des travaux rizicoles, limite forcément les possibilités d'utilisation de l'herbicide. Dans tout le département de Bignona en 1983-84, moins de 200 litres furent achetés.

A Sindian, aucune femme n'a acheté de l'herbicide en 1983-84. Dans un village voisin, Médiag, les deux femmes qui l'ont fait disposent de revenus monétaires provenant d'un commerce actif.

Il faut ajouter également que, selon certains responsables du projet, l'utilisation de l'herbicide n'est rentable que sur les superficies rizicoles supérieures à 1 ha (1) ; or nous verrons que la majorité des parcelles de rizières ont une superficie inférieure à 0,5 ha.

En plus des rapports sociaux et des faibles revenus monétaires de la femme, le système foncier est inadéquat. C'est d'ailleurs celui-ci qui explique en partie et secondairement la difficulté d'effectuer des labours mécaniques dans les rizières. En effet, le droit foncier diola attribue les parcelles de rizières au moment de l'accès au mariage sur des lieux souvent distants. Le labour mécanique, l'utilisation efficace (d'un strict point de vue agronomique) supposerait un remembrement des parcelles. Celui-ci nous semble plausible, dans la mesure où les parcelles se situent dans le terroir rizicole du eloupeye l'accession à la terre se faisant uniquement selon la filiation patrilinéaire.

1.4. Les engrais

Les engrais utilisés dans le cadre du projet sont le NPK et l'urée.

(1) F.N.H. Can, chef de la section Protection des végétaux : communication personnelle.

Le coût de l'engrais, pour qu'il soit rentable, est particulièrement prohibitif pour la majorité des économies paysannes. Tant que l'engrais fut disponible en crédit à court terme, sa consommation fut relativement élevée. Cependant, à partir de 1981, date de la suppression des crédits pour cause d'endettements trop lourds, elle n'a cessé de chuter.

Evolution de la consommation d'engrais de 1976 à 1983
par le PIDAC (tonnes) *

	NPK	UREE	TOTAL
1976-77	221.200	171.690	392,89
1977-78	217.550	166.098	383.64
1978-79	319.690	199.843	519.53
1979-80	313.395	194.196	507.58
1980-81	824	391.00	1.215.00
1981-82	204.100	161.850	365.95
1982-83	15.520	42.650	58.17
1983-84	32.300	10.750	43.05

L'évolution de la consommation de l'engrais indique que c'est le refus de poursuivre la politique de crédit, la faiblesse des revenus monétaires liés aux rapports Etat-Paysans, qui expliquent les comportements paysans. Il y a manifestement un refus d'achat d'engrais. On retrouve ici les formes classiques de résistances paysannes à l'égard de la politique agricole de l'Etat. Pour contrecarrer ces

résistances, l'Etat va mettre sur pied, ce que nous nommerons "une vente forcée".

En août 1983, l'Etat sénégalais décide de placer l'engrais auprès des producteurs, il institue alors le prélèvement de 5 F/Kg au moment de la commercialisation de l'arachide. Une telle initiative va à l'encontre de la liberté du producteur. Pour comprendre le sens d'une telle mesure, il faut rappeler qu'à la suite de la baisse vertigineuse de la consommation d'engrais au Sénégal, la SIES connut des déficits qui l'on conduit à la faillite. Afin de permettre des débouchés nationaux pour les ICS (Industries Chimiques du Sénégal) (1), l'Etat garantit l'écoulement de l'engrais auprès des producteurs d'arachide. Pour une tonne commercialisée, il est fourni 40 kgs d'engrais au producteur à raison donc de 125 F/Kg d'engrais (en 1983-84, le PIDAC a vendu l'engrais au prix moyen de 45 F/Kg). Ce prix fort élevé n'aurait pas été abordable par les paysans, si la vente avait été libre, l'expérience des années passées le prouve amplement. L'Etat par la contrainte extorque un surplus pour lui et une énorme plus-value pour les I.C.S. en lui permettant de convertir sa marchandise en argent. Cette vente, du fait de son caractère contraignant entraîne d'énormes pertes pour le paysan.

Parce que fondé sur la non liberté du producteur il conduit nécessairement à de abus en matière de prix de l'engrais.

(1) Les I.C.S. représentent le type d'industrie que souhaitent promouvoir l'Etat. Fonctionnant depuis 1983, la plus grande partie de sa production est destinée à l'exportation. L'Etat sénégalais y détient une part importante du capital social. De nombreuses multinationales et d'autres Etats africains y sont associés.

Pour diverses raisons, en 84-85, dans le département de Bignona sur 598 T,300 d'engrais (NPK), destinées à être placées auprès des producteurs, 116 tonnes n'ont pu l'être.

La politique de placement d'engrais est beaucoup plus néfaste pour les petits producteurs. Pour une production commercialisée inférieure à 100 kgs il n'y a pas d'octroi d'engrais. Le cumul de toutes les productions commercialisées inférieures à 100 kgs aurait permis d'indiquer un aspect du bénéfice que retire l'Etat d'une telle opération.

L'action étatique vise ici, par l'intermédiaire du PIDAC à élargir la marché du nouveau complexe chimique. Une grande partie des paysans se montre réfractaire à cette politique, en refusant d'aller rentrer en possession de leur part. Cependant, cette forme de refus n'a pas grande portée parce que la force de la nouvelle mesure est qu'il implique un prélèvement automatique sur les prix de l'arachide.

1.5. Les semences sélectionnées

Des semences de riz et maïs sont avancées aux paysans par le PIDAC, pour une campagne agricole.

Cet aspect de l'action du PIDAC, s'est traduite par un endettement massif des paysans.

1.5.1. Semences de riz

D'une façon générale, on n'observe pas de différence de rendement entre les femmes qui ont utilisés les variétés sélectionnées de riz avec le PIDAC et celles qui n'en ont pas utilisé.

Pour cette raison, les endettements en semences de riz sont particulièrement importantes.

Etat de récupération Paddy ordinaire 82-83 :

Désignation	Désignation espèces FCFA	Récupération % Nature (51,5F/Kg).	Récupé. ration espèces	Valeur totale récupér.	%	reste à récupérer	
Zone Sindian	450.1888	2.092	23,93	146.945	254.945	56,57	195.398
Département Bignona	3.623.420	35.303	50,17	740.977	2538.043	70	1335.380

Source : PIDAC Bignona

Pour la campagne 1982-83, 70% seulement de la quantité de semences Paddy ordinaire a été remboursé. Sur la quantité totale avancée par le PIDAC, 50% a été remboursé en nature et les 20% restant en espèces.

Le remboursement en espèces a une signification évidente : il est effectué parce qu'il y a déficit de production rizicole, et c'est sur les revenus monétaires provenant de la culture arachidière que le prélèvement se fait. Au terme de la campagne de récupération (Avril) les dettes paysannes en semences de Paddy ordinaires représentent une valeur de 1.355.380 FCFA.

Les crédits concernant les semences de Paddy Elite ont connu une meilleure performance, mais ces crédits ne portaient pas sur une valeur importante, seulement 172.836 FCFA pour tout le département de Bignona.

Etat de récupération du Paddy Elite 82-83

Désignation	A récupérer (FCFA)	Récupération nature (kgs)	%	Récupération espèces (59,5F/Kg)	Valeur totale % récupération(FCFA)	Reste à récupérer (FCFA)
Zone Sindian	2.380	259	100	-	2.380 100	-
Département Bignona	172.836	2.363	81,25	-	140.596 81,25	32.240

Source : PIDAC Bignona

En 1983-84, la situation se détériore gravement pour les deux types de semences, en ce qui concerne les remboursements.

Pour le paddy ordinaire, le taux de remboursement en nature passe de 50,17% en 1982-83 à 10,86% en 1983-84, le taux de remboursement global de 70% à 25,23%.

Etat de récupération Paddy ordinaire 1983-84

Designation	A récupérer (FCFA)	Récupération nature (Kgs)	%	Récupération espèces (59,5F/Kg)	valeur totale (FCFA)	%	Reste à récupérer (FCFA)
Zone Sindian	400.787	194	2,71	62.269	72.840	18,17	327.947
Département	2.976.491	5.766,5	10,86	448.715	762.993	25,63	2213.498

Source : PIDAC BIGNONA

Les remboursements des semences de Paddy Elite pour le département de Bignona passe de 81,23% en 1982-83 à 8,08% en 1983-84.

Etat de récupération Paddy Elite

(Situation au 20.03.84 soit deux semaines avant la clôture de la campagne)

Désignation	A récupérer	Récupération nature (kgs)	%	Récupération espèces (59,10F/kg)	Valeur totale % récupération (CFCA)	Reste à récupérer
Département Bignona	90.496	123	8,08	-	7.318 8,08	83.179

Source : PIDAC Bignona

Les dettes cumulées en semences de riz pour les années 1982-83 et 1983-84 s'élèvent pour le département de Bignona à 3.684.296 FCFA. Cela décourage les producteurs qui cessent alors progressivement de contracter des crédits en semences.

1.5.2. Semences de maïs

Les semences de maïs, après avoir connu un boom au début des années 1980 a connu un recul. En l'absence de jachère longue ou de toute autre forme d'enrichissement du sol, après deux années de culture en maïs, les sols se sont appauvris et les rendements ont considérablement baissé même avec l'utilisation des semences fournies par le PIDAC. Cela se répercute sur l'état de récupération des semences.

le maïs n'ayant pas été cultivé à Sindian en 1983-84 (exception faite d'un bloc appartenant à la société des hommes du quartier Tapman) il nous est impossible d'évaluer les rendements obtenus (un seul

exemple ne permet pas la généralisation).

les performances des semences de maïs dans les unités de production paysannes peuvent nous être révélées par l'état de leur remboursement.

Etat de récupération des semences de maïs ordinaire

ZM 10

Désignation	A récupérer (FCFA)	Récupération %		Récupération espèces	Valeur		Reste à récupé- rer(FCFA)
		nature(kgs)			Totale	% Récupération	
campagne -82 (prix unitaire = 50F/Kg. Zone Sindian Département Bignona)	166.397	1.459	41,21	14.218	82.791	49,75	83.606
campagne -83 (prix unitaire = 50F/Kg) Zone Sindian + Département Bignona	1.379.945	14.897	50,73	72.427	772.586	55,98	607.359
campagne -84 (prix unitaire=50F/Kg) du 20.3.84) Zone Sindian Département Bignona	193.659	590,5	16,16	62.600	93.896	48,47	99.763
	637.893	3.816	31,70	129.153	332.911	52,18	304.994
	27.900	106.106,5	19,08	12.325	17.650	63,26	10.250
	421.807	1.686,75	19,53	75.260	159.957	37,04	270.526

Le taux de remboursement en nature des semences de maïs ZM10 passe de 50,73% en 1981-82 à 31,70% en 1982-83 et 19,53% en 1983-84. La capacité de remboursement en nature des paysans ne cesse de décroître, ce qui traduit une performance technique de moins en moins bonne pour les paysans. Ceux-ci se voient contraints de puiser dans leurs réserves monétaires provenant essentiellement de la culture arachidière, pour rembourser leurs dettes en semences ZM10. Tout comme leurs dettes en semences de Paddy, la valeur totale de la récupération elle aussi a continué de régresser. De 55,98% pour 1981-82, elle tombe à 37,04% en 1983-84. Ces dettes cumulées pour les années 1981-82, 1982-83 et 1983-84 pour le maïs ordinaire représentent une valeur totale de 1.182.879 FCFA. Face à cette situation les demandes en semences ne cessent de se raréfier. Les semences de maïs ordinaire placées en crédit passent d'une valeur de 1.379.945 FCFA, en 1981-82 à 431.807 FCFA en 1983-84, chiffres concernant le département de Bignona.

Le maïs industriel BDS introduit à la suite d'un contrat entre la SOMIVAC et les Grands Moulins de Dakar ne connaît pas de brillants résultats non plus. Sur une attente des industries dakaroises de 1.200 tonnes de maïs industriel, la SOMIVAC n'a pu fournir que 823,5 tonnes. Cette situation s'explique en partie par le fait que le PIDAC et la SOMIVAC achètent le maïs industriel à 50F/kg alors qu'il se négocie entre 60 et 80F/Kg sur le marché parallèle. La situation des crédits n'a cessé de s'aggraver. L'on pourrait justifier que la faiblesse des remboursements en 1983-84 est due au déficit pluviométrique, mais la politique de développement agricole n'est-elle

pas en mesure de fournir des semences adaptées aux contraintes climatiques ? En fait les variétés sélectionnées par le projet, pour atteindre de bonnes performances, doivent être semées dans des parcelles où le producteur utilise tous les intrants modernes (engrais, herbicide, pesticide etc..) ; faute de cela les rendements resteront faibles. F. Moore Lappé et J. Collins indiquent que : "Le terme de variétés à haut rendement" est impropre car il implique que ces variétés ont un haut rendement en elles-mêmes. La caractéristique de ces semences, pourtant, est qu'elles sont particulièrement sensibles à certains facteurs comme l'irrigation et les engrais... Si le paysan pauvre ne peut assurer les conditions idéales nécessaires pour que ces semences donnent leur plein rendement (et dans quel cas il ne serait pas pauvre), ces nouvelles variétés ne pousseront pas aussi bien que sur les terres d'un riche cultivateur" (1).

Même en considérant que le paysan est capable d'acheter tous les intrants modernes de production et de faire traiter régulièrement ses parcelles, il est permis de douter de la performance des semences fournies par le PIDAC.

En témoignent les résultats obtenus par le service de production de semences.

(1) F. Moore Lappé et J. Collins : "L'industrie de la faim, Edition l'étincelle 1977, P. 152.

Superficie, rendements et productions des semences par la ferme semencière et par les paysans contractuels du PIDAC 1981/1982.*

Source/Produit	Superficies (ha)		Rendement (tonnes/ha)		Production (tonnes)	
	1981	1982	1981	1982	1981	1982
- Ferme semencière						
Riz	15,0	12,5	1,70	1,16	26,0	14,5
Maïs	4,5	10	1,40	0,78	6,0	7,8
- Paysans contractuels						
Riz	100,5	57,0	1,70	1,33	186	76
Maïs	86	0	1,23	0	106	0

Source : rapport de la section Production semences 1982.

Signalons qu'en ce qui concerne les paysans contractuels "Le PIDAC s'engage à fournir des semences, engrais, pesticides et l'assistance technique nécessaire. Le projet donne à crédit les engrais et semences aux paysans multiplicateurs qui les remboursent à la récolte. Les herbicides sont données gratuitement et les insecticides seulement en cas d'attaque" (1). C'est dire que les conditions techniques sont réunies.

Pourtant on est loin des 2 ou 3t/ha espérés initialement. Les semences sont-elles vraiment adaptées écologiquement ?

Quand on considère les prêts saisonniers de semences (riz ou maïs), on mesure à quel point elles contribuent à l'aggravation de la pauvreté paysanne en les obligeant à recourir au remboursement en espèces, remboursement prélevé sur les revenus monétaires provenant de la culture arachidière.

(1) USAID : "Projet de développement rural.... Rapport d'évaluation p. 62.

En réaction les paysans sont de plus en plus réfractaires à tout emprunt de semences avec le PIDAC (1).

Cela ne saurait signifier que les paysans, en l'occurrence les femmes, sont réfractaires à la "modernisation" proposée par le PIDAC. Parce que les cultures maraîchères correspondent à des stratégies socio-économiques, qui sont les leurs, elles y déploient d'énormes efforts : achat de semences (soit au PIDAC ou dans la ville de Bignona) et quantité importante en temps de travail.

Caractéristiques du périmètre maraîcher de Sindian (2).

1. Superficie

Superficie totale du périmètre : 9.392 m²

Superficie d'une planche de culture : 10 m²

Superficie totale des planches : 3.310 m²

2. Répartition des planches par quartier

Quartier	Nombre de femmes	Nombre de planches
Boussonghay	36	47
Tapnam	32	47
Basseït	24	47
Batekel	51	49
Eramba	40	47
Kayi-Kernour	35	47
Edjamalemo-Boudjaken	33	47

(1) En période de soudure, certains paysans y recourent comme vivres.
 (2) D'après nos enquêtes personnelles.

3. Nombre de planches par culture

Culture	Nombre de planches
Oignons	177
Aubergine et salade	48
Tomate	85
choux	21

Nous abordons à présent la partie consacrée à la présentation des résultats des économies paysannes. Elles ont un caractère quantitatif. Ils nous permettront de mesurer le fossé existant entre l'objectif initial en matière de production agricole et les résultats obtenus, dus aux contradictions paysannerie d'une part et couple Etat-projet. Ils nous permettront également d'effectuer des calculs qui établiront le bilan vivrier et la rémunération du travail paysan. La présentation des résultats met également en lumière les disparités économiques entre ménages et entre unités de travail.

Le travail méthodologique préalable que nous avons présenté dans l'analyse sur les unités économiques nous a largement éclairé dans les enquêtes quantitatives.

II. SUPERFICIES CULTIVEES (1).

Les données officielles indiquent une régression des superficies cultivées pour le riz, le mil et l'arachide. Seul le maïs enregistre un progrès. (Voir tableau page suivante).

Cependant, il faut souligner que les chiffres officiels outre leur caractère approximatif, parfois loin de la réalité, cachent les disparités internes à une même région et celles existant entre unités de production d'une même zone (2). C'est la raison pour laquelle nous avons effectué des enquêtes dans le village de Sindian.

Les enquêtes sur les superficies cultivées ont été effectuées auprès des chefs de ménages qui faisaient partie de notre échantillon, préalablement constitué, ceux-ci font partie d'une unité de travail, ou de production impliquant plusieurs ménages, ou encore peuvent travailler de façon autonome. L'unité de travail étant le plus large de ces niveaux, on peut considérer que notre enquête sur les superficies cultivées concernent les unités de travail dans lesquels se trouvent impliquées les différentes personnes de notre échantillon.

Ces remarques que nous autorisent la connaissance du fonctionnement de la formation sociale et de la non correspondance sociologique des différentes unités économiques comporte des conséquences à mettre en lumière au cours de la présentation des résultats de nos enquêtes

(1) Les tableaux dont la source n'est pas indiquée ont été établies sur la base de nos enquêtes personnelles.

(2) A titre d'illustration; voir les données du PIDAC en annexe.

quantitatives.

2.1. Le riz

Elles concernent les superficies propres à chaque ménage ou plus exactement aux équipes de travail féminines telle qu'elles existent dans le procès réel de travail. Comme nous l'avons vu dans l'organisation sociale du travail, très généralement des équipes de travail féminines appartenant à des ménages distincts, ne s'associent que rarement. De ce fait, les différenciations entre ménages du point de vue des superficies rizicoles se reflètent clairement dans le tableau ci-dessous.

Superficies rizicoles à Sindian (ha)

0-0,05 ha		0,05-0,1		0,1-0,5	
EQ N°		EQ N°		EQ N°	
	5	15		55	
	10	65		90	
	20	70		130	
	25	80		135	
	30	95 & 110		150	
	50	100		155	
	75	105		170	
	120	115		195	
	125	145		215	
	125	145		215	
	185	160		215	
	190	220		240	
	210	230			
	235				

Notes : Les n0 ne figurant pas au tableau sont :

30, 40, 45 : commerçants : pas de culture.

60, 140, 165, 175, 180, 200 : Superficie inconnue :

Raisons : - Migrations saisonnières
 - absences répétées
 - refus

Sur les 37 unités de travail :

- 13 ont une superficie comprise entre 0 et 0,05 ha, soit 35,13% équipes de travail.

- 13 autres ont une superficie comprise entre 0,05 et 0,1 ha soit toujours 35,13% des équipes de travail.

- Enfin, 11 ont une superficie comprise entre 0,1 et 0,5 ha soit 29,72% des équipes de travail.

Sept équipes de travail soit 18,9% (NO 20,25,50,75-125,190,210) ont une superficie nulle.

La superficie totale des 37 équipes de travail est de 3,55 ha. La superficie rizicole moyenne par équipe de travail est donc de 0,095 ha. Celle des 13 unités de moins de 0,05 ha ne fait que 0,17 ha soit 4,78% de la superficie totale.

Un autre point à souligner : une superficie rizicole est la somme de plusieurs parcelles équivalant souvent à 0,005 ha.

Superficie rizicoles à Sindian

	0-0,05 ha	0,05-0,1 ha	0,1-0,5	Total
Nb. d' E.Q.	13	13	11	40
%	35,13	35,13	29,72	100

2.2 Les Mils et Sorgho

Nous avons observé au cours de l'analyse des unités économiques qu'il existait des unités de travail comprenant plusieurs ménages lorsqu'on considère la culture des mils et sorgho. De ce fait les différenciations observées se rapportent non pas aux ménages, mais aux groupes ou unités de travail (qu'ils comprennent un ou plusieurs ménages) engagés dans un même procès de travail (ici, pour la culture des mils et sorgho).

Il n'existe pas de champ de sorgho distinct. On le retrouve toujours en association avec la culture du mil. Nous n'avons rencontré qu'un cas, dans le village de Sindian, où le sorgho existait en culture pure.

Superficies des mils et sorgho à Sindian (ha)

0-0,5 ha	0,5-1 ha	1-1,5 ha	1,5-2 ha
U.P. NO 5	55		
25	60	10	15
30	90	20	85
50	120	95 & 110	200
70	135	105	205
75	150	145	220
80	165	160 & 170	
100	175	185	
115	180	195	
125	210	215	
130	225		
155	235		
190	240		
230			

Notes : des NO ne figurant pas sur le tableau sont :

35, 40, 45 : Commerçants : pas de culture.

65, 140 : migrations saisonnières pour champs dans un autre
autre village.

Sur les 40 unités de travail dont la superficie en mils et
sorgho est connue :

- 14 ont une superficie comprise entre 0-0,5 ha, re-
présentant donc 35% des unités de travail.

- 13 ont une superficie comprise entre 0,5-1 ha, représentant
alors 32,5% des unités de travail.

- 8 ont une superficie comprise entre 1-1,5 ha soit 20% des
unités de travail .

- 5 ont une superficie comprise entre 1,5-2 ha, soit 12,5 %
des unités de travail.

Superficie des mils et sorgho

	0-0,5 ha	0,5-1 ha	1-1,5 ha	1,5-2 ha	Total superficie
Nbre D'U.P.	14	13	08	05	40
%	35	32,5	20	12,5	100

Parmi les 14 unités de travail dont la superficie est comprise entre 0,05 ha, 5 ont une superficie nulle, soit 12,5% du nombre total des unités de travail.

La superficie totale des 40 unités de travail en mils et sorgho fait 40,97 ha. La superficie moyenne par unité de travail est par conséquent de 1,02 ha. celle des 14 Unités de travail de moins de 0,5 ha n'atteint que 2,18 ha soit 5,33%, tandis que les 5 Unités de travail dont la superficie est comprise entre 1,5-2 ha font au total 8,33 ha soit 20,38% de la superficie totale d'enquête.

2.3. L'arachide

L'arachide, plus fréquemment que les autres cultures se cultive par association de ménages distincts et indépendants. Les superficies cultivées étant communes à deux, parfois trois ménages disposent de l'autonomie, il est bien évident que les superficies cultivées représentées dans le tableau ci-dessous ne reflètent que les différenciations entre unités de travail engagées dans le même procès de travail (ici, la culture arachidière).

Sur les 48 unités de travail dont la superficie a été mesurée :

- 12 soit 25% des unités de travail ont une superficie comprise entre 0-1 ha.

- 17, soit 35,41% ont une superficie comprise entre 1-3 ha.
- 15, soit 31,25 % ont une superficie comprise entre 3-5 ha.
- 4, soit 8,33% ont une superficie supérieure à 5 ha.

Superficies cultivées en arachide à Sindian (ha)

Superficies cultivées en arachide à Sindian (ha)

	0-1 ha	1-3 ha	3-5 ha	+ 5 ha
U.P. NO	20	5	10	165
	30	25	15	180 Bis
	55	50	80	185 Bis
	60	70	120	220
	75	85	135	
	90	95 & 100	135 Bis	
	115	100	155	
	130	105	160	
	145	125	180	
	230	150	185	
	235	175	195	
	240	185	205	
		190	210	
		190 Bis	225	
		205 Bis		
		215		

Notes : Les n0 ne figurant pas sur le tableau sont :

35, 40, 45 : commerçants : pas de cultures.

140 : En migration saisonnière pour culture dans un autre village.

NO x Bis = Ménage habitant même kasondak que x.

Superficies arachidières à Sindian

	0-1 ha	1-3	3-5 ha	+ 5 ha	Toutes superficies
Nbre d'U.P.	12	17	15	4	48
%	25	35,41	31,25	8,33	100

Il y a une concentration importante des superficies cultivées. Ainsi les 12 unités de travail de moins de 1 ha n'ont qu'une superficie de 4,30 ha soit 3,72% de la superficie totale arachidière. Parmi elles 6 unités de travail, soit 12,5% de celles enquêtées n'ont pas fait d'arachide (20-115-130-230-235-240). De l'autre côté les 4 Unités de travail de plus de 5 ha possèdent au total 32,97 ha, soit 28,53 % de la superficie totale arachidière enquêtée qui fait 115,55 ha. La superficie moyenne par unité de travail s'établit à 2,40 ha.

La mesure des superficies cultivées révèle la prépondérance de la culture arachidière.

Superficie moyenne cultivée par unité de travail (1)

	(ha)
riz	: 0,095
Mil et sorgho	: 1,02
Arachide	: 2,40

Les unités de travail qui cultivent les plus grandes superficies en culture arachidière, ne sont pas forcément celles qui possèdent les plus grands champs de mil ou les rizières cultivées les plus étendues. D'ailleurs, il arrive que les unités de travail concernant la culture du mil, et celle se rapportant à la culture arachidière ne correspondent pas de par leur composition.

Les inégalités entre équipes ou unités de travail sont relatives à toutes les cultures ; elles sont nettement plus accentuées pour la culture arachidière.

Production et rendements moyens par culture et par unité de travail (2)

	Production (Kgs)	Rendement (Kgs/ha)
Riz	34	357
Mil et sorgho	218	213
Arachide	1.524	635

(1) Calculs effectués d'après les données sur les superficies des unités de travail.

(2) Calculs effectués d'après les données sur les superficies et la récolte des unités de travail enquêtées.

Ce tableau indicatif, n'a aucune validité dans le réel, puisque comme nous l'avons vu, les productions sont très polarisées. On ne saurait par conséquent, s'y fonder pour l'élaboration de projets de développement. Seule la connaissance des disparités réelles entre unités de travail est significative.

III . PRODUCTION AGRICOLE (1)

Les remarques que nous avons faites sur les précautions à prendre dans l'analyse des résultats quantitatifs en l'égard de la complexité des unités économiques, sont également valables ici. C'est à dire que les différenciations économiques dans la production agricole concernent les ménages en ce qui concerne le riz. Pour les autres cultures, il se rapporte au groupe de ménages (souvent supérieurs à un) engagés dans un même procès de travail. Une étude plus approfondie du nombre de personnes se rattachant à chaque unité de travail, nous aurait fourni des chiffres sur la production par tête. Mais la taille de notre échantillon ne nous a pas permis d'effectuer cette opération.

3.1. Le riz

Les superficies cultivées sont faibles, nous l'avons vu. Les rendements également ; cela se répercute sur la production globale, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(1) Les tableaux ont été établis sur la base de nos enquêtes personnelles.

Production de riz Paddy à Sindian (Kgs).

	0-30 kgs	30-50 kgs	50-100 kgs	100-200 kgs
U.P. NO	5	10	55	85
	15	90	70	
	20	105	80	
	25	160	95 & 110	
	30	170	130	
	50	195	135	
	100	215	150	
	75		155	
	155		225	
	120		235	
	125			
	145			
	165			
	190			
	205			
	220			
	230			
	240			

Notes : les NO ne figurant pas sur le tableau sont :

35, 40, 45 : commerçants.

65, 140, 175, 180, 185, 60, 200 : Production inconnue
ou
très imprécise.

Sur les 36 équipes de travail dont la récolte a pu être
identifiée avec précision :

- 18, soit 50% ont une production globale inférieure à 30 kg.
- 7, soit 19,4% ont une production comprise entre 30-50 kgs.
- 10, soit 27,7% ont une équipe variant de 50 à 100 kgs.
- 1 seule équipe de travail soit 2,7% a une production comprise entre 100 et 200 kg.

La production totale des 36 équipes de travail est de 1.225.93 kgs de riz paddy. La production moyenne d'une équipe de travail est par conséquent de 34,05 kgs. Cette très faible production est par conséquent de 34,05 kgs. Ceci comporte des inégalités accusées. La somme de la récolte des 19 équipes de travail ayant obtenu moins de 30 kgs atteint 135,41 kgs, soit 11% de la production totale. A l'autre pôle les 11 équipes de travail dont la récolte est comprise entre 50-200 kgs obtiennent ensemble 834,61 kgs soit 68,07% de la production totale.

	0-30 kgs	30-50 kgs	50-100 kgs	100-200 kgs	Tot.
Nombre d'U.P.	18	7	10	1	36
%	50	19,44	27,77	2,77	100

Les rendements, très faibles sont variables. Ceux dépassant 500 kgs/ha sont rares et ne se localisent par ailleurs que sur des parcelles petites en superficie.

D'après les chiffres officiels les performances dans les autres zones ne sont guère plus brillantes. "L'objectif initial consistant à exporter 20.000 tonnes de riz de la zone du projet d'ici 1990 est une illusion à l'heure actuelle" (1). A Sindian, en 1983, les paysans ont produit 0 à 10 % environ de leurs besoins de consommation en riz.

3.2. Production de mil et sorgho (2).

Les rendements sont faibles dans l'ensemble à cause de la pauvreté des sols, du mauvais entretien et des attaques (insectes et oiseaux).

(1) Projet de développement... rapport d'évaluation USAID P. 163.

(2) D'après nos enquêtes personnelles.

Production de mil et sorgho à Sindian (kgs)

	0-20 kgs	200-500 kgs	500-1000 Kgs
U.P. NO	5	U.P. NO	15
	20	10	55
	25	120	135
	30	175	160 & 170
	50	225	200
	60		205
	70		220
	75		
	80		
	85		
	90		
	95 & 110		
	100		
	195		
	115		
	125		
	130		
	145		
	150		
	155		
	165		
	180		
	185		
	190		
	195		
	210		
	215		
	230		
	235		
	240		

Notes : Les NO ne figurant pas sur le tableau sont : 35, 40, 45, 65, 140.

Sur les 38 unités de travail dont la pesée a été effectuée sur la récolte :

- 30 soit 79,9 % ont une production inférieure à 200 kgs.
- 4 soit 10,5 % ont une production comprise entre 200-500 kgs.
- 4 autres, 10,5 % donc, ont une production comprise entre 500-1000 kgs.

Production de mil et sorgho

	0-200 kgs	200-500 kgs	500-1000 Kgs	Toutes productions
Nbr. d'U.P.	30	4	4	38
%	78,94	10,52	10,52	100

La production totale de mils des 38 unités de travail est de 7.558,40 kgs, celle de sorgho de 743,52 kgs, soit un total de 8.301,92 kgs. La production moyenne est donc de 218,47 kgs par unité de travail.

La production totale des 30 unités de travail de moins de 200 kgs équivaut à 2.481,62 kgs soit 29,89 % de la récolte globale. Parmi elles 7 unités de travail soit 17,94 % du nombre total ont une production nulle. A l'autre pôle, les quatre unités de travail de la catégorie 500-1000 kgs ont une récolte de 4.636,80 kgs soit 55,88% de la production totale.

3.3. Production d'arachide (1)

Elle est faible en général, avec cependant des rendements supérieurs aux autres cultures. Les disparités entre unités de travail sont profondes ici aussi. La production d'arachide se rapporte à la fraction commercialisée qui à Sindian représente 90% environ de la production totale. Une fraction de la production est autoconsommée, le reste est conservé comme semences.

Production d'arachide à Sindian (tonnes)

0-1 t		1-2 t		2-3 t		+3 t	
U.P.NO	U.P. NO	U.P. NO	U.P. NO	U.P. NO	U.P. NO	U.P. NO	U.P. NO
	10	50		5		150	
	15	70		25		165	
	20	90		85		220	
	30	105		135 Bis			
	55	155		160			
	60	175		170			
	95 & 110	190 Bis		180			
	100	195 & 210		180 Bis			
	115	205		200			
	120			215			
	130						
	135						
	145						
	185						
	185 Bis						
	190						
	225						
	230						
	235						
	240						

(1) D'après nos enquêtes personnelles.

Notes : les NO ne figurant pas sur le tableau sont les suivants
35, 40, 45, 80, 125, 65, 140 (absents).

Sur les 43 unités de travail dont la fraction commercialisée de la production a pu être connue :

- 21 unités soit 48,83% ont une production inférieure à 1 t.
- 9, soit 20,93% ont une production comprise entre 1-2 t.
- 10, soit 23,25 % ont une production comprise entre 2-3 t.
- 3, soit 6,97% ont une production supérieure à 3 t.

production arachidière à Sindian

	0-1 t	1-2 t	2-3 t	+ 3 t	Toutes prod.
Nbre d'U.P.	21	9	10	3	43
%	48,83	20,93	23,25	6,97	100

La production est très polarisée. Les 21 unités de travail ayant moins de 1 t ont produit 8.105 kgs soit 12,36% du tonnage global. A l'autre pôle les 3 Unités de travail ayant obtenu plus de 3 totalisent 16.007 kgs, donc 24,41 % de la production totale de notre population d'enquête. 7 unités de travail (20-115-120-130-230-235-240) ont une production nulle ou seulement autoconsommée parce qu'insignifiante).

3.4. Estimation du bilan vivrier

Sur la base de la production moyenne des unités de travail on peut tenter d'estimer la capacité de couverture de la consommation familiale par le biais de la production agricole.

Production moyenne (Kgs) (1)	
Riz	34
Mil et sorgho	218
Arachide	1.524 (soit 598 kgs en équivalent riz sur le marché).

Le total de la production agricole convertie en céréales est de 850 kgs. Nous évaluons le groupe de consommation se rattachant à l'unité de travail à sept membres (chiffre moyen) d'après nos enquêtes. Nous obtenons par conséquent une consommation par tête de 121 Kgs/an. Ce chiffre est largement en dessous des besoins minima fixés par la FAO (200 Kgs/an). "Contrairement à l'objectif du Plan de développement régional qui fait de la Casamance une zone pour l'approvisionnement en riz, on constate un déficit céréalier presque général pour l'ensemble des terroirs suivis" (2).

Dans la réalité, il existe de profondes disparités entre ménages paysans. Certaines unités de travail (celles possédant les plus fortes productions en arachide) couvrent leur consommation alors que pour une grande partie ce n'est pas le cas. Ainsi donc, la production agricole ne permet pas la reproduction simple des économies

(1) Production moyenne des unités de travail enquêtées.
 (2) ISRA Djibélor, campagne 82-83.

paysannes. Toute baisse du prix de l'arachide contribue à aggraver la pauvreté paysanne, de même que toute augmentation du prix du riz sur le marché.

Il existe au sein de la société des mesures correctives visant à pallier les disparités profondes dans la consommation : il s'agit des différentes modalités de communauté de consommation dépassant le plus souvent comme nous l'avons vu le cadre strict du ménage.

Une enquête légère nous a permis de percevoir à quel point la population connaît la malnutrition. Pour de nombreux paysans les achats de viande ne se font que les jours de fête, de même que l'huile. Le poisson est plus souvent consommé (3 fois par semaine pour certaines communautés de consommation, 1 fois toutes les deux semaines par d'autres). Il s'agit essentiellement du poisson frais amené de Gambie, ou de l'Ouest de la Basse-Casamance par les marchands ambulants.

Du mois d'août à novembre, de nombreux paysans préparent en sauce (pour tout condiment) une sorte d'herbe poussant aux alentours du village.

L'analyse des revenus monétaires indique que les paysans ne dépendent pas seulement de la production vivrière pour leur survie, c'est l'utilisation de ces revenus monétaires pour des achats agricoles qui permet la reproduction de nombreuses économies paysannes ; les besoins en numéraire dus à l'économie de marché, (tissus, médicaments, impôt, voyage, paiement des sociétés de travail....), limitent cependant

la conversion des revenus monétaires en céréales (achat de riz) destinées à la consommation.

IV . Conditions macro-économiques défavorables à l'expansion de la riziculture.

4.1. La rémunération du travail agricole (1).

L'attrait d'une culture par les paysans est conditionné en grande partie par la rémunération du travail que celle-ci lui procure. De ce point de vue les cultures économiquement favorisées tendront à l'expansion. Conscient de cette, contrainte, le plan directeur de la Casamance soulignait la nécessité de mettre sur pied un système qui rende les cultures vivrières plus rémunératrices.

L'analyse historique que nous avons faite sur la Basse Casamance révélait que c'est à la fois l'avantage économique offert par le riz importé et la culture arachidière qui ont été à l'origine de la régression de la riziculture locale les rapports sociaux vouant les femmes à la riziculture ont évidemment accompagné ce processus.

Nous avons à présent l'intention de montrer que les mêmes mécanismes économiques qui ont partiellement été à l'origine de la ruine de la riziculture diola sont encore en oeuvre aujourd'hui.

(1) Les prix utilisés pour les calculs sont ceux en vigueur en Casamance.

Rémunération du travail en culture rizicole.

Les enquêtes effectuées par l'ISRA en 1982-83 indiquent que les temps de travaux moyens (Homme-jour/ha) pour le riz de nappe (semis à la volée) sont de 250 jours.

On peut donc écrire que 250 jours de travail rizicole génèrent une production totale de 358 Kgs de riz paddy (258 kgs de riz blanc), puisque le rendement rizicole moyen est de 358 kgs/ha. En considérant que le prix du paddy au producteur se situe à 56,10 F le kg, la production d'un hectare de riz est équivalente à 20.083 FCFA, soit une rémunération journalière de 80 FCFA.

Rémunération du travail en culture arachidière.

D'après la même série d'enquêtes effectuées par l'ISRA, la culture arachidière en traction bovine occupe 73 hommes/jour à l'hectare. De ce fait, la quantité de travail que nécessite un hectare de riz permet la culture de 3,42 ha d'arachide le rendement moyen de la culture arachidières s'établit nous l'avons vu à 635 Kgs/ha. Une quantité de travail de 250 hommes/jours produit par conséquent 2.171 kgs d'arachide, en considérant le prix arachidier moyen à 53 F (moyenne du prix de l'arachide ordinaire et de l'arachide sélectionnée), cette production représentant en valeur 115.063 F est équivalente à 821 Kgs de riz (brisures) acheté sur le marché local (prix = 140 F/Kg).

La culture arachidière est économiquement plus intéressante parce qu'elle procure, à quantité de travail égale une production supplémentaire (en équivalent riz blanc) de 318%. La rémunération du travail arachidier est six fois plus élevée que celle du travail rizicole. On peut conclure ainsi que malgré l'exploitation que subit les paysans sur la base de la culture arachidière, les conditions économiques pour cette culture demeurent encore largement plus favorable que les autres (le riz tout au moins).

Sans doute les calculs ci-dessus comportent quelques écarts par rapport à la réalité. D'abord parce que 20% environ des superficies combinent le labour en traction bovine et celle en culture manuelle. Ensuite parce que le relevé des temps de travaux de l'ISRA ne comportent pas, à tort, le travail consacré au battage de l'arachide, à sa surveillance jusqu'au moment de la vente. Avec ces deux considérations le nombre d'hommes/jour de travail à l'ha pour la culture arachidière serait un peu plus élevé, la rémunération du travail légèrement plus faible par conséquent. Cependant, cela n'ôte en rien l'intérêt économique que représente la culture arachidière par rapport à celle du riz.

Une analyse similaire en ce qui concerne la culture des mils et sorgho aurait montré l'avantage comparatif dont jouit l'arachide dans la mesure où les temps de travaux sont quasiment identiques, d'après les enquêtes de l'ISRA alors que les rendements sont de loin inférieurs (214 kgs/ha) selon nos données pour Sindian.

Nous retrouvons ici les mêmes conditions économiques qui avaient lors de la période coloniale entraîné la régression des cultures vivrières au profit de l'arachide.

4.2. Contraintes internationales et politique agricole en Casamance.

Une des contraintes majeures au développement rizicole en Basse-Casamance est constituée par le marché intérieur. Le producteur serait disposé, sur le plan économique, à produire et vendre le riz tout comme l'arachide, si la rémunération du travail rizicole était au moins équivalente en cas de vente. Or, il faudrait fixer le prix du KG de paddy au producteur à 322 FCFA au lieu de 56,10 F, pour que celui-ci obtienne cette rémunération égale à 460 F/jour de travail. En tenant compte des frais d'usinage, de transport et de commercialisation le riz local sur le marché serait alors d'environ 375 FCFA/kg, soit presque le triple du prix du riz importé. Ainsi c'est seulement au prix d'une subvention étatique équivalente à 240 FCFA/kg que la rentabilité privée de la culture rizicole est possible. Cela suppose, on s'en doute, d'importants déficits budgétaires que ne saurait accepter l'Etat sénégalais.

Lancé dans un modèle d'accumulation où la réduction de la valeur de la force de travail et la réalisation d'investissements devant servir de béquille pour le capital sont des impératifs, l'Etat est contraint de faire le choix consistant à importer le riz d'Asie du Sud-est qui lui revient beaucoup moins cher. Du point de vue strict du commerce international cette politique est "avantageuse" pour le Sénégal, permet à son industrie et à son agriculture d'exportation

de mieux soutenir la compétitivité internationale. C'est sous cette contrainte propre à toute économie nationale que l'Etat a continué à importer du riz d'Asie du Sud-Est. Sa volonté d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire est contredite par les importations massives de riz qui livrent une concurrence victorieuse à la production vivrière locale, comme nous l'avons vu pour le cas de la Basse-Casamance. La politique agricole sénégalaise visant l'auto-suffisance alimentaire est contradictoire dans la mesure où d'une part l'Etat réalise effectivement des investissements allant dans ce sens, d'autre part sous les contraintes de l'économie mondiale l'Etat est incapable de mettre la production vivrière dans des conditions économiquement avantageuses par rapport aux cultures de rente.

Opérer une véritable rupture dans le sens de l'augmentation de la production vivrière locale suppose l'abandon du modèle d'industrialisation et de l'importation du riz, or ils constituent en grande partie la base économique que la bureaucratie, de la bourgeoisie industrielle (locale et internationale) et de la bourgeoisie commerçante.

Dans sa conclusion sur la culture rizicole en Casamance, H. Tuly, conclut qu'avec les techniques actuelles, le riz local revient plus cher que s'il était importé.

"Cependant en Casamance, d'autres cultures (maïs, arachide, fruits) sont plus rentables sur les plans privés et social. Dans la mesure où d'autres exploitations ont des rentabilités sociales plus élevées,

la politique rizicole serait un moyen inefficace de réaliser le développement régional" (1). Ces lignes sont dictées par la logique qu'entraîne l'ouverture sur l'économie mondiale et la recherche d'une meilleure compétitivité (immédiate) de la production nationale. L'histoire économique de la première nation à avoir connu la révolution industrielle confirme ces idées. Dans les premières décennies de l'industrialisation, l'Angleterre s'est basée sur sa propre agriculture. Face aux contraintes de la production alimentaire des pays "neufs", production qu'elle contribua largement à mettre sur pied, elle commença à liquider de larges secteurs de son agriculture, la reléguant à une place mineure. Comme l'indique P. Bairoch, "vers 1840-1850, se place le début de cette phase de spécialisation.... phase où l'économie anglaise importera des quantités croissantes de céréales..."(2).

Cette politique économique qui correspond aux intérêts de la bourgeoisie industrielle, ne fut possible que parce qu'il contrôlait largement l'Etat.

En fait, c'est seulement durant deux années (1973 et 1974) que la production nationale au Sénégal était économiquement justifiée à cause des prix très élevés sur le marché. C'est durant ces années nous l'avons vu que la priorité des investissements agricoles furent tournés vers la production vivrière. Après 1975, les prix chutèrent et le riz importé recommença à jouer le rôle de dévalorisation de la force de travail au Sénégal. L'Etat poursuit son objectif de

(1) A.Hasan Tuly : "Coûts et incitations de la production rizicole sénégalaise, institut des Recherches Alimentaires, Stanford University, Juillet 1979.

(2) P. Bairoch : "Révolution industrielle et sous développement, Mouton 1974, P.225.

de recherche de l'auto-suffisance (en accroissant les investissements) tout en maintenant la production paysanne dans des conditions économiques défavorables. Le caractère contradictoire de la politique agricole s'explique par trois considérations :

- Le besoin de mettre sur pied une capacité nationale capable de suppléer à une situation identique à celle des années 1973-74.

- Le maintien d'un discours et d'une orientation prenant en compte la malnutrition dans les campagnes. Cette politique résulte donc des nécessités de légitimation auprès des masses paysannes.

- La nécessité de dévalorisation de la force de travail et la recherche de la meilleure compétitivité pour la production industrielle et agro-exportatrice.

Cela correspond précisément aux conditions de reproduction de la structure sociale actuelle au Sénégal.

Ce sont les deux premières considérations qui expliquent le maintien de l'orientation vers l'auto-suffisance, tandis que la troisième explique le maintien de conditions économiques défavorables à cette orientation (intérêt économique pour les paysans de produire l'arachide pour la reconvertir en riz).

TITRE IV : LES REVOLTES EN BASSE-CASAMANCE

Depuis 1980, les habitants de la Basse-Casamance, essentiellement les Diola ont manifesté parfois de manière violente contre les autorités nationales. Avant de procéder à l'analyse du mouvement nous ferons brièvement un rappel des différentes péripéties de ces soulèvements.

I. Rappel historique

En 1980 et 1981, suite à des grèves scolaires au lycée Djinabo de Ziguinchor, trois enseignants sont enlevés. Des affrontements sanglants eurent lieu entre les forces de l'ordre et les élèves dont un trouva la mort. Ce premier mouvement trouva immédiatement un écho au sein de la population, car dans le même temps des affrontements analogues se déroulèrent dans le département d'Oussouye. Les femmes diola qui traditionnellement, disposaient d'un rôle social important furent particulièrement actives dans le soutien apporté aux élèves.

En 1982, apparaît le MFCD (Mouvement des forces démocratiques de Casamance) dirigé par l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor. A la fin de cete même année, le 26 décembre 1982, plus de 1000 personnes Parties du bois sacré de Diabir à proximité de Ziguinchor et menées Par des femmes diola descendaient sur la capitale régionale de la Casamance. Armés simplement de couteaux, d'arcs et de flèches, les Populations en rébellion, réussissaient à prendre d'assaut la gouvernance de la Casamance. La répression fut rapide, plus d'une centaine d'arrestations furent opérées.

De nouveau en décembre 1983, alors qu'à Dakar les autorités judiciaires jugeaient les indépendantistes arrêtés en 1982 pour atteinte à l'intégrité du territoire, de nouveaux troubles, beaucoup plus violents que les précédents éclataient à Ziguinchor. Le 6 décembre 1983, trois gendarmes sont tués et quatre autres blessés après une tentative de la gendarmerie de disperser une réunion de sympathisants du MFDC. Cette réunion se déroulait dans le bois sacré de Diabir, lieu religieux et central dans la vie sociale des Diola.

Après la publication du verdict frappant les indépendantistes le 14 décembre 1983, des émeutes éclatent. De nombreux groupes formés essentiellement de paysans provenant du bois sacré de Bourofaye attaquent Ziguinchor. Pour toutes armes, ils possèdent des arcs, des flèches empoisonnées, des couteaux et des vieux fusils. Ils tentent de prendre sans succès la gouvernance, l'ORTS (Office de la radio et télévision sénégalaise), et la gendarmerie. C'est un échec sanglant. Le bilan officiel (24 Morts et 80 blessés) est bien en dessous des chiffres réels.

II - L'évolution socio-économique de la Basse-Casamance.

Depuis 1920, d'importantes transformations économiques ont touché la Basse-casamance. La mise en valeur de cette région s'est traduite par l'extension de la culture arachidière dans toute la partie nord et est, entraînant une déforestation sans précédent. Le classement des forêts Basse-casamançaises amorcé dès les années 1930 ne stoppa aucunement la régression de forêts, bien au contraire. En privant les paysans d'une partie intégrante de leur terroir, les autorités

coloniales puis sénégalaises détournèrent ceux-ci de tout l'intérêt qu'ils portaient à la préservation de la forêt : d'où la régularité et la violence des feux de brousse. Les droits accordés exagérément aux coupeurs professionnels et les secteurs concédés à certaines compagnies comme la CAFAL aggravèrent à la fois le processus de déforestation et la conscience éprouvée par les paysans d'être dépossédés de leurs droits traditionnels.

La monoculture arachidière puis l'importation de riz d'Asie du sud-est ont entraîné un recul persistant de la production céréalière locale. La détérioration des termes de l'échange et la baisse du pouvoir d'achat de l'arachide amorcé surtout après 1967, produisirent une détérioration des conditions de vie des populations paysannes, avec l'apparition de disettes lors des années à déficit pluviométrique.

La région du sud de la Basse-Casamance, fut en réalité, en dehors de la fièvre de l'arachide, la détérioration de leurs conditions de vie proviennent de la disparition des surplus rizicoles (ce qui les exposait aux années calamiteuses) et de la non émergence d'une production marchande locale dans un contexte où le besoin en numéraire se fait de plus en plus pressant. La marginalisation de la région du Kassa s'explique par le rôle de réservoir de main-d'oeuvre qu'elle va jouer pour le reste du Sénégal. Contrairement à nous, D. Darbon écrit : "l'absence de références communes susceptibles de régulariser les relations entre d'un côté des organisations structurées, hiérarchisées et personnalisées et d'autre part les structures sociales fluctuantes, individualisées, individualistes et égalitaire. La spécifi-

cité sociale et culturelle des Diola explique la marginalité de la région. Celle-ci se traduit par le sous-développement considérable des potentialités agricoles..." (1). On retrouve ici le recours à des traits culturels ou traditionnels pour expliquer le refus de la "modernisation" imposée par l'Etat. Il n'existe pas chez les diola de répulsion pour tout ce qui est moderne. L'exemple de la région du Fogny est caractéristique à cet égard(2). La marginalisation économique de la région du Kassa ne s'explique nullement par leur répugnance aux activités monétaires. L'artisanat, le commerce actif de l'huile de palme et les migrations de travail en témoignent. Elle est due à la politique économique de l'Etat. Ayant introduit la monoculture arachidière comme culture de rente, par excellence, les autorités coloniales se sont du même coup interdites de développer les potentialités agricoles de la région : la culture de l'arachide est impossible pour des raisons pédologiques, l'expansion de la riziculture est contredite par l'importation de riz.

Nous sommes en présence, en Basse-Casamance d'un mécontentement profond qui s'exprime sporadiquement par des révoltes. Jusqu'aujourd'hui, un seul article, publié par D. Darbon donne une interprétation de ces soulèvements. Celui-ci situe le "mécontentement structurel" des diola dans la différence de valeurs culturelles entre les populations du nord et ceux de la Basse-Casamance. "La confrontation du système étatique hiérarchisé colonial, puis sénégalais, avec les sociétés anti-étatiques diola, s'est traduite par une succession

(1) D. Darbon

(2) Le degré de mécanisation de l'agriculture dans le village de Sindian se rapproche de celui de beaucoup d'autres situées dans le bassin arachidier.

de heurts et de révoltes issus de l'incompatibilité des deux types d'organisation" (1). Il ne s'agit pas à notre sens "d'incapacité générale de communication", comme le pense D. Darbon. Les révoltes paysannes de Basse-casamance sont le produit de l'intervention étatique sur les populations. La forme des réponses paysannes est spécifiquement liée à l'histoire et aux rapports sociaux internes à la formation locale. Les réactions paysannes sont largement fonction des rapports entre l'Etat et la paysannerie. Les formes et le sens des expressions paysannes prennent pied sur une situation socio-économique liée aux rapports Etat-paysannerie.

Nous sommes en fait confrontés au problème de l'analyse de la spécificité des résistances paysannes, dans une région donnée.

Les transformations de la formation sociale pré-coloniale se sont traduites à des degrés divers, par une perte de pouvoir religieux mais aussi socio-économique des femmes Diola. Disposant jadis d'une autonomie économique et d'un rôle dans les prises de décisions (notamment en ce qui concerne les guerres), les femmes surtout celles de la région que nous avons étudiées en profondeur ont été largement dépossédées de leurs droits traditionnels. C'est ce qui explique à notre sens leur rôle remarquable dans tous les soulèvements qui se sont succédés en Basse-casamance.

(1) D. Darbon. Le culturalisme bas-casamançais. Politique africaine.

Cependant, les transformations les plus vives qui touchent à la survie même des villages Diola, ce sont les migrations, touchant les jeunes, surtout ceux du sexe féminin. Les conséquences, de plusieurs ordres, qui ont déjà fait l'objet d'études, sont :

- La difficulté pour les jeunes garçons restés au village de contracter le mariage, condition d'accès à l'autonomie sociale.
- Le surmenage de travail pour les actifs restés au village.
- La régression du surplus mobilisable.
- La disparition progressive des activités sociales et culturelles dans les villages diola.

III. Les interventions récentes de l'Etat en Basse-casamance

Depuis une dizaine d'années, les autorités sénégalaises ont mis sur place tout un dispositif visant au "développement" de la Basse-Casamance. Celui-ci s'est traduit dans de nombreux cas par une dépossession des droits traditionnels sur certaines parties de leur terroir.

Ce sont les départements d'Oussouye et Ziguinchor qui ont le plus fait l'objet d'intervention accrue en ce qui concerne le tourisme et la pêche. Ces activités ne se retrouvent pas dans la sous-région (le Fogny) que nous avons étudié en profondeur. De même c'est également dans les départements d'Oussouye et Ziguinchor que l'impact de la L.D.N. (loi sur le domaine national) sera important (1).

(1) Dans le Fogny, il se manifeste essentiellement par une disparition des prêts de terre excédant une année.

Ce sont les raisons qui expliquent pourquoi nous n'avons pas analysé en détail l'impact des interventions récentes de l'Etat, notre terrain se situant dans le Fogny. Il n'en demeure pas moins que l'impact de ces interventions est important pour comprendre les soulèvements bas-casamançais : la localisation géographique des foyers de révolte le confirme.

le Tourisme

Il entre dans le cadre de la politique étatique visant à se procurer des devises. Les investissements et l'installation de l'infrastructure touristique ont été effectués par l'Etat en association avec les capitaux privés étrangers. L'aménagement du littoral bas-casamançais s'est accompagné de la confiscation de certains terroirs villageois (en particulier celui du village de Kabrousse). La construction du complexe de cap-skirring n'a été possible qu'à ce prix.

La création de campements villageois, contribue sans aucun doute à atténuer la contradiction existante entre l'immense flux financier drainé par le cap-skirring et la pauvreté ambiante des villages diola. Cependant certaines agressions culturelles, de même que le développement de la prostitution qui sont le fait du tourisme, soulève un mécontentement profond des populations diola.

La pêche

La pêche en Basse-casamance, depuis quelques années est l'objet d'une intervention vigoureuse de la part des autorités sénégalaises. Les règlementations en matière de pêche d'une manière générale rendent difficiles la pratique de cette activité par les pêcheurs artisanaux.

L'impact de la L.D.N. (loi sur le domaine national)

La loi sur le domaine national a connu un début d'application en Basse-Casamance avec la mise sur pied des communautés rurales. Celles-ci sont investies du pouvoir foncier détenu jadis par le eloupeye, puis après la destructuration sociale, le lignage. L'application de la loi, qui ne peut être comprise en dehors de la politique étatique visant à la généralisation de la production marchande a conduit à céder certaines terres à des fonctionnaires et commerçants. Cette cession est fondée sur l'argument selon lequel ces terres sont du domaine national, bien que traditionnellement partie intégrante du terroir villageois. Les nouveaux "propriétaires" des terres plantent alors des vergers entraînant une frustration de la communauté villageoise. L'application de cette loi n'a pas seulement cette conséquence de déposséder la communauté villageoise de ses droits traditionnels. En perturbant fortement le système de la législation foncière traditionnelle, elle introduit un nombre impressionnant de conflits sur les terres et une dépossession des droits de catégories de personnes.

L'intervention de l'Etat dans le "développement" se fait selon la logique de la production marchande. Elle vise à promouvoir les activités (ici le tourisme et la production fruitière) entrant dans le cadre du nouveau schéma d'accumulation à mettre sur pied une bourgeoisie rurale fondée sur la production marchande. La nouvelle législation foncière consitue le moyen de gestion de l'espace, conforme aux objectifs socio-économiques de l'Etat. Cette démarche qui ne tient pas compte de la paysannerie dans sa large majorité, de sa situation historique et des modalités de son intégration "harmonieuse" dans l'économie marchande conduit à une marginalisation sociale et économique des populations locales.

Ce paragraphe, quoique important est bref. Cela s'explique par l'objet premier de notre thèse et aussi, par la localisation géographique de la sous-région où nous avons mené nos enquêtes de terrain (1).

IV. La nature du mouvement de révolte et la formation de la conscience politique en Basse-Casamance.

Les soulèvements successifs de Basse-casamance sont des mouvements paysans dans leur profondeur. Les groupes qui se retrouvent lors des affrontements avec les forces de l'ordre proviennent de la paysannerie. Le mouvement des élèves de 1980, d'ailleurs soutenu largement par les paysans a vite laissé la place à un mouvement spécifiquement paysan. Cela ne signifie pas que c'est le mouvement

(1) Dans le contexte politique actuel de la Basse-Casamance, il est urgent que des études en profondeur soient effectuées sur les interventions de l'Etat (tourisme, pêche et application de la LDN).

de grève de 1980 qui entraîna les révoltes qui se succédèrent. L'analyse historique et socio-économique révèle le profond désarroi dans lequel se trouvait les populations de Basse-casamance. Les révoltes paysannes sont liées à la fois à la politique d'exploitation et de marginalisation mais aussi à la spécificité historique et politique de la Basse-Casamance.

Il faut rappeler que la Basse-Casamance, historiquement, a toujours été en dehors de royaumes qui se sont succédés dans le nord du Sénégal. Les rapports qui existaient entre la Basse-Casamance et le reste du Sénégal concernaient essentiellement des produits agricoles, des armes, des boeufs, fonction qui était assurée par des marchands. Les ethnies des autres régions du Sénégal ne furent connues ici, en dehors des mandings, qu'après la "pacification", c'est à dire vers 1920. D'où une absence de référents historiques communs. Cette absence est d'autant plus délicate que d'autres pays (en l'occurrence la Guinée Bissau) partage avec les Diola et les autres populations de Basse-casamance des traditions culturelles, politiques et religieuses (1)..

De plus, il faut souligner, et c'est un fait important, la Casamance et plus nettement ses parties Basse et moyenne, sont géographiquement coupées du reste du Sénégal par un Etat souverain, la Gambie. Cette coupure est d'autant plus pesante que la végétation

(1) Un des plus importants fétiches du royaume d'Oussouye se trouverait en Guinée Bissau.

des deux côtés du territoire Gambien est nette (1).

Il ne faudrait cependant pas limiter l'analyse à constater de tels faits, comme il arrive fréquemment. Pour aller plus loin, il faut remarquer qu'en Basse-Casamance, la domination sociale et économique prend une forme ethnique ou étrangère d'une façon générale. Soyons plus précis : les activités économiquement privilégiées ou rentables et certaines possibilités administratives sont tenues par des personnes non originaires de la Basse-Casamance. Ainsi, nous avons noté que la pêche maritime, plus spécifiquement, est très largement tenue par les Nyominkas, de même que le commerce de gros par d'autres ethnies sénégalaises. Cette situation provient non pas d'une option délibérée de l'Etat, mais plutôt résulte de l'histoire. Le technique de pêche maritime pour des raisons historiques qu'il faudrait étudier n'a pas fait l'objet d'une grande préoccupation des diola qui par ailleurs ont fait preuve d'une remarquable ingéniosité dans d'autres domaines (en particulier la riziculture). De même, le commerce est tenu par d'autres ethnies parce qu'elles ont arrivées en Basse-Casamance avec le colonisateur, d'où l'occupation rapide des activités les plus rentables du domaine commercial. Les diola ne sont pas réfractaires à de telles activités comme le suggèrent nombre d'études, ce sont généralement les conditions socio-historiques qui ne leur ont pas permis d'y accéder.

(1) Quand un bas-casamançais va au delà du territoire gambien, il dit : "Je vais au Sénégal".

On voit ainsi la complexité du processus de formation de la conscience politique chez un paysan de Basse-Casamance. La réalité sociale s'interprète très souvent à partir de référents idéologiques, comme le montre les réactions de ces populations. Soumis à des contraintes économiques identiques les résistances paysannes se révèlent souvent différentes sur le plan qualitatif, alors que dans le bassin arachidier, c'est le gouvernement et le chef de l'Etat qui sont remis en cause en période de crise économique, ici c'est l'autonomie qui est revendiquée.

Un autre point reste à souligner, c'est la spontanéité et la violence de la révolte. Cela nous permettra en même temps d'écrire quelques lignes sur le rôle du MFDC.

A la différence des autres régions du Sénégal, la Basse-Casamance comporte une proportion importante de catholiques (concentrés essentiellement dans la partie sud : départements de Ziguinchor et Oussouye). Les musulmans quant à eux, non seulement ne se rattachent pas aux confréries tidjnanes ou mourides, mais de plus ne sont souvent dépendants d'aucun marabout prestigieux. L'influence des quelques marabouts dont ceux du village de Darsilamé et du cheick Sountou Badji de Sindian n'est ni aussi étendue, ni aussi solide sur les villageois comme elle l'est dans le cas des localités mourides.

Cette situation résulte à notre sens de l'organisation socio-politique pré-coloniale. Elle se caractérisait notamment par la juxtaposition au sein d'un même village de lignages étendus dénommés

eloupeye dans la région du Fogny. La formation sociale n'était pas hiérarchisée. Donc, si l'on prend le cas de royaumes comme celui d'Oussouye, les études de L.V. Thomas montrent que le pouvoir royal était très largement limité par un conseil de notables.

De la même manière que l'Islam épouse dans le bassin arachidier les rapports sociaux semi-féodaux existants alors (1), en Basse casamance, les nouvelles religions "prennent la forme" des rapports sociaux existant alors.

L'absence de notables religieux ou politiques capables de canaliser le mécontentement profond de la paysannerie est d'une grande conséquence : celui-ci s'exprime spontanément et avec violence. Il n'y a pas d'obstacle idéologique ou politique entre les paysans et l'Etat sénégalais.

Le rôle du MFDC dans les révoltes paysannes est sans doute non négligeable. Mais il est très sur-estimé par les autorités, pour des buts probablement politiques. Si les activistes du MFDC, ont joué un rôle certain de propagande au sein des populations de Basse Casamance, il faut comprendre que cette campagne n'aurait pas eu d'impact sans les conditions socio-économiques de ces populations. De plus, le contrôle du MFDC sur le mouvement nous semble inexistant. En effet, si l'on considère le déroulement successif des révoltes, on se rend compte que les insurgés n'avaient pas un plan insurrectionnel longement élaboré. Il se préparent dans les bois sacrés, en

(1) P. Marty : A propos du mouridisme, parlait de la "Wolofisation de l'islam".

empruntant largement aux diverses manifestations traditionnelles et affrontant les fusils mitrailleurs de l'armée sénégalaise avec des armes blanches. D'où l'idée que ce mouvement de révolte paysan est autonome en grande partie c'est ce qui explique la spontanéité la violence et l'échec rapide qui le caractérisent.

Concluant son article, D. Darbon écrivait : "la revendication localiste ne doit pas s'interpréter comme une volonté de remettre en cause l'intégration nationale de la région, mais comme la manifestation d'une mauvaise intégration politique" (1). Cette formulation provient d'une erreur méthodologique, consistant à interpréter les révoltes paysannes selon les vues de l'analyste. En réalité, nous assistons bien à une volonté de rupture (les discussions et le discours des populations le confirment), volonté résultant des conditions socio-politiques et économiques vécues par ces populations.

(1) D. Darbon : op. cit. P. 128.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

CONCLUSION GENERALE

Dans cette thèse, nous avons voulu montrer qu'il n'est possible de comprendre une agriculture régionale qu'en faisant d'une part l'étude des contraintes liées à la politique économique de l'Etat (lieu des luttes de classes) et d'autre part, l'étude des rapports sociaux et de l'histoire de la population objet des actions de développement suscitées par l'Etat. C'est l'articulation de ces deux types d'étude, non pas de façon séparée dans le temps (comme l'exposition de notre travail semble le suggérer), mais à chaque moment de la recherche, qui nous a permis de mener à bien ce travail. Cette démarche constitue le fil directeur et méthodologique.

Dans la première partie de cette thèse, les transformations agraires, nous l'avons vu ne résultent pas simplement de la monoculture arachide, mais dépend de tout l'enjeu social que représente la nouvelle culture au sein des sociétés paysannes que nous avons étudié. Les comportements de la paysannerie et l'évolution de l'agriculture ne sont compréhensibles que lorsque sont restituées les différences stratégiques paysannes vis à vis de l'arachide. Cette évolution était-elle inéluctable ? Il est impossible de répondre par l'affirmative, parce que ces transformations agraires en tant que production sociale dépendait des rapports de force au sein des sociétés étudiées (1). Il faudrait par conséquent se garder de tout "économisme" dans l'interprétation des changements agraires. Au bout de cette démarche, nous sommes parvenus à montrer que les transformations agraires

(1) P. Péliissier indique que dans le village de Tobor, dans les années 1980, les femmes ont réussi à empêcher les hommes d'abandonner la riziculture.

et sociales d'une façon générale résultaient, non pas de l'imitation d'une certaine ethnie, mais obéissaient à des logiques socio-économiques dont notre tâche fut de mettre en lumière. Cependant, nous avons souligné que l'adoption de l'islam et de certaines valeurs mandings venaient en contrecoup renforcer le processus en cours.

Dans la seconde partie de notre thèse nous nous sommes attachés à montrer que le recul opéré dans la monoculture arachidière et l'accent mis sur la politique d'auto-suffisance alimentaire résultaient moins de la sécheresse que des effets des luttes sociales (surtout des paysans du bassin arachidier), politiques (démarcation des marabouts vis à vis de l'Etat) mais aussi des stratégies sociales et économiques de l'Etat visant à mettre sur pied un modèle d'accumulation fondé sur les exportations industrielles. Les résistances paysannes et les formes d'expression qu'elles ont prises sont liées à la fois à l'exploitation qu'ils subissent de la part de l'Etat, mais aussi de leur dépendance idéologique vis à vis des marabouts (pour le cas des paysans mourides, qui nous le rappelons ont été le fer de lance des résistances paysannes de 1967 à 1973). Malgré l'absence de portée autonome sur le plan politique, c'est l'action paysanne qui fut en grande partie responsable du repli effectué par l'Etat vers les cultures vivrières. Cette partie dont le niveau d'analyse se situait essentiellement à l'échelle nationale constitua le point d'intersection logique entre la première et la troisième partie. L'étude critique de la politique d'auto-suffisance alimentaire, pour le cas de la Basse-Casamance.

Il apparaît ici que les actions du PIDAC méconnaissent très largement les conditions socio-économiques que vivent les paysans de Basse-Casamance, s'interdisant par là même d'appréhender les implications économiques et sociales que supposent le type de "modernisation" qu'elles veulent impulser. Il y a là à l'évidence un fossé entre les objectifs techniques du PIDAC et les comportements paysans. Ceux-ci découlent de conditions socio-économiques qui toutes renvoient à la fois aux rapports de domination et d'exploitation Etat-paysannerie d'une part et d'autre part, aux rapports sociaux internes à la formation locale. C'est faute d'une connaissance rigoureuse de cette situation vécue par les producteurs, qu'est possible un discours idéologique "taxant" les paysans de conservateurs.

Nous retrouvons là le même refus d'une analyse rigoureuse de l'efficace de la problématique centre-périphérie sur le système local, refus qui nous l'avons observé avoir conduit à de nombreuses impasses dans l'analyse des transformations agraires durant la période coloniale.

Comprendre les transformations d'une agriculture locale, les rythmes des changements, les échecs, les résistances et révoltes suscitées par les opérations de développement, nécessite le renforcement d'études fondées sur l'articulation problématique Centre-périphérie -système local (les résistances en Basse-casamance prennent des formes violentes du fait précisément de la situation socio-historique particulière de cette région).

Les perspectives de recherche qu'ouvrent pour nous les considérations méthodologiques énoncées ci-dessus concernent les recherches effectuées sur les systèmes de production. De nombreuses équipes pluridisciplinaires étudient les systèmes de production paysan et les possibilités de leur amélioration naissent.

Au Sénégal, depuis trois ans, le département "systèmes de Production et Transfert de Technologie" de la station ISRA de Djibelor s'y attelle. L'équipe a produit d'intéressants résultats qui nous ont servis dans notre travail. Ceux-ci concernent la connaissance du fonctionnement des systèmes de production et des contraintes agronomiques à l'augmentation de la production agricole. Cependant, cet effort de recherche comporte bien des insuffisances. En effet, l'équipe part de l'idée implicite selon laquelle la solution aux problèmes agricoles réside dans la mise au point de thèmes techniques appropriés sur le plan agronomique et économique.

Pourtant, l'histoire révèle que les problèmes agraires sont nés des rapports entre le système agraire local et l'économie coloniale, puis post coloniale. Cela renvoie on s'en doute aux rapports de classe entre l'Etat et la paysannerie, et à la place réelle de l'agriculture dans la stratégie socio-économique nationale.

Il n'est pas possible de limiter l'analyse au niveau agronomique et économique, car eux-mêmes renvoient à des enjeux sociaux et à des stratégies de classe. Les discours des paysans (1) révèlent

(1) Recueillis d'après les multiples entretiens que nous avons eu dans les villages.

les rapports de domination et l'exploitation ressentis vis à vis de l'Etat et de ses organes : cela concerne sans nul doute toutes les opérations de recherche ou de développement.

En outre, les rapports sociaux internes à la paysannerie, constituent une dimension nécessaire de l'analyse :

- Les différenciations entre unités de production impliquent la connaissance des possibilités socio-économiques des différentes catégories.

- Les rapports entre agents de production à l'intérieur d'une même unité de production est important pour comprendre l'attitude vis à vis de la "modernisation".

L'analyse sociologique ne saurait ainsi se limiter à une description de la "société" objet des opérations de développement.

Au delà, des faits agronomiques ou économiques, il s'agit d'analyser les rapports sociaux spécifiques qui en sont la cause tout en mettant en relief les discours des paysans sur les opérations de développement.

Nos critiques des insuffisances de l'ISRA, en fait, ne rompent pas avec la conception courante de la recherche. L'on continue souvent à s'imaginer que les problèmes du développement résident dans l'élaboration d'un "bon projet". Il faut le dire sans ambiguïté : la mise en place des conditions socio-économiques favorables à l'expansion de la production agricole et de la situation des économies paysannes dépend de la capacité de lutte des producteurs. C'est à travers un tel processus qu'émergent des organisations propres de producteurs (coopératives, syndicats, groupements professionnels...) garants des intérêts de la paysannerie et conditions d'amorce d'un véritable développement agricole.

B I B L I O G R A P H I E

1 - Ouvrages

- S. AMIN
"L'Afrique de l'Ouest bloquée"
Edition de Minuit.
- S. AMIN et autres
"L'avenir industriel de l'Afrique"
A.C.C.T. Paris 1980
- D'ANFREVILLE DE LA SALLE
"Sur la côte de l'Afrique"
Larose 1912
- P. BAIROCH
"Révolution industrielle et sous-développement"
Mouton 1974
- BERANGER - FERAUD
"Les Peuplades de Senegambie"
E. Leroux Paris 1879
- H. BERTRAND
"Le Congo, Formation sociale et mode de développement économique"
Maspéro 1975
- P. BOURDIEU
"Le métier de sociologue"
Mouton 1968
- R. BUIJTENHUIJS
"Le mouvement "mau-mau" : une révolte paysanne et anti-coloniale
en Afrique noire"
Paris la Haye Mouton 1971

- C. COULON
"Le marabout et le Prince" (Islam et Pouvoir au Sénégal)
Pedone 1981

- COLLECTIF
"Femmes et multinationales"
Karthala 1983

- COLLECTIF
"Qui se nourrit de la famine en Afrique ?"
Maspéro

- M. DIA
"L'Economie africaine : Etudes et problèmes nouveaux"
PUF 1957

- R. DUMONT
"Notes sur les implications sociales de la révolution verte dans
quelques pays d'Afrique"
O.N.U.

- R. DUMONT et Marie-France MOTTIN
"Le défi Sénégalais : Reconstruire les terroirs, libérer les paysans"
Dakar ENDA 1982
Série Etudes et Recherches N° 74-82

- A. G. FRANK
"Le développement du sous-développement"
Maspéro 1969

- HECQUART
"Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale"
Paris 1853

- Y. HENRY
"Matières premières africaines"
Paris Larose 1918

- S. KARTZ
"Théorie et politique : Louis Althusser"
Paris Fayard 1974
- K. KOSIK
"La dialectique du concret"
Maspéro 1970
- M. R. E. LEYRAT
"Etudes sur la Casamance"
Imprimerie Alençonnaise 1936
- P. MARTY
"Etudes sur l'Islam au Sénégal" tome 1 et 2
Paris 1917
- K. MARX
"Contribution à la critique de l'économie politique"
Ed. sociales 1957
- K. MARX
"Le Capital" livre I, livre II, livre III
Ed. sociales.
- C. MEILLASSOUX
"Femmes, greniers et capitaux"
Maspéro 1975
- C. MEILLASSOUX et al.
"L'évolution du commerce africain depuis le 19^e siècle en Afrique
occidentale"
Oxford University Press 1971
- C. MEILLASSOUX et al.
"L'esclavage en Afrique pré-coloniale"
Maspéro 1975

- M. A. MEYER
"Mécanismes de l'exploitation en Afrique, l'exemple du Sénégal"
Cujas 1974

- F. MOORE et J. COLINS
"L'industrie de la faim"
Ed. l'étincelle 1977

- G. N' GANGO
"Les investissements d'origine extérieure en Afrique noire francophone"
Présence africaine

- Y. PEHAUT
"Les Oléagineux"
Honoré champion Paris 1976

- P. PELISSIER
"Les Paysans du Sénégal. Civilisations agraires du Cayor à la
Casamane"
Imprimerie Fabrègue. 1966

- c. QUINN
"Mandingo Kingdom of Senegambia"
Evanston Northwestern University Press 1972

- P. P. REY
"Les alliances de classe. Sur l'articulation des modes de production"
Maspéro 1973

- G. ROCHER
"Le changement social"
Point 1968

- M. RODINSON
"Islam et capitalisme"
Seuil 1966

- G. MATHIAS et P. SALAMA
"L'Etat surdeveloppé"
Maspéro 1983
 - E. TERRAY
"Le marxisme devant les sociétés primitives"
Maspéro 1969
 - L. V. THOMAS
"Les Diola. Essai d'analyse fonctionnelle d'une population de
Basse - Casamance" tome 1 et 2
IFAN Dakar.
 - A. TOURAINE
"Pour la sociologie"
Seuil 1974
 - A. VANHAESERBEKE
"Rénumération du travail et commerce extérieur"
Université de Louvain 1970
- 2 - Articles et thèses
- G. ANCEY
"Niveaux de décisions et fonction objectif en milieu rural africain"
AMIRA, Avril-Novembre 1975
 - S. AMIN
"L'ouest africain N° 40"
23 Novembre 1973
 - S. AMIN
"Le commerce interafricain"
Le mois en Afrique
Décembre 1967 N° 24

- E. BADIANE in
"L'éducation africaine N° 94"
avril-Juin 1936

- G. BLANCHET
"Elites et changement au Sénégal"
ORSTOM.

- M. BOURGEOIS
"Dissoo ou le malaise paysan au Sénégal : de 1966 à 1973"
thèse de 3è cycle, Mars 1975 EPHES

- Capitaine R. CHAPOUTIER
"Trois itinéraires en Casamance"
Revue des troupes coloniales N° 269

- J. P. CHAUVEAU et J. RICHARD
"Une périphérie recentrée"
C. E. A. , 68, XVIII - 4

- K. CRAVEN
Peanuts and rice : some obstacles to Senegal's drive for food self
sufficiency. P.H.D.
Fletiken school of law and Diplomacy April 1982

- D. B. CRUISE O'BRIEN
The Mouride Brotherhood 1967 - 1975

- M. DIA
"Vers une nouvelle coopération internationale"
Développement et Civilisations 1è trimestre 1962

- M. T. DEBIEN
"L'association du Sénégal à la CEE et les problèmes de l'arachide"
Bulletin de l'IFAN

- D. DARBON
"Le culturalisme bas-Casaçais"
Politique africaine N° 14 Juin 1984

- M. DIOUF
"Le modèle d'industrialisation du Sénégal et les stratégies mise
en place"
Université de Dakar. Juin 1983

- J. M. GASTELLU
"Mais où sont donc, ces unités économiques que nos amis cherchent
tant en Afrique ?"
AMIRA Avril - Novembre 1975

- D. GARRY PHILIPPE
"La modernisation de l'Agriculture au Sénégal"
Thèse de 3è cycle.

- GROSMOIRE
"Le caoutchouc végétal au Sénégal"
Service des eaux et forêts 1960

- O. JOURNET
"Rôles et statuts des femmes dans la société diola"
Thèse de 3è cycle Lyon II 1972

- KASS DE JONGE
"Les migrations en Basse-Casamance"
Africe studie Leiden Centrum 1978

- A. LOQUAY
Thionk Essy : Evolution récente de la gestion des ressources
renouvelables.
Thèse de 3è cycle Bordeaux.

- Y. MARZOUK SCHMITZ
"Stratégies et aménagements paysans de deux écotypes humains en
Basse-Casamance"
USAID/SOMIVAC. Dakar 1981

- P. A. MARK
Religions and economic change among the Diola of Boulouf 1880 - 1940
Yale University

- G. MARTENS
"Syndicats et partis politiques au Sénégal"
Le Mois en Afrique. Octobre-Novembre 1983
N° 213 - 214

- P. PELISSIER
"Etude sur l'habitat des riziculteurs de Basse-Casamance"
Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Dakar.

- C. ROCHE
"Conquête et Résistances des peuples de Casamance 1850 - 1920"
Thèse d'Etat Paris 1974

- F. SNYDER
"L'évolution du droit foncier chez les Diola Bandial de Basse-
Casamance : une étude d'anthropologie juridique des rapports
entre les hommes et la terre."
Thèse de 3è cycle Paris 1975

- P. THIBAUD et J.M.D.
"Dia, Senghor et le socialisme africain"
Esprit Septembre 1963

- A. TULY
"Coûts et Incitations de la production rizicole sénégalaise"
Stanford University Juillet 1979

- F. VELLAS

"La fonction de pays relais dans les échanges Nord-Sud. Le cas de la Côte - d'Ivoire".

Revue Tiers-monde Janvier-Mars 1981, N° 85

- K. VERGOPOULOS

"L'agriculture périphérique dans le Nouvel ordre international. Reflexion sur la question des systèmes alimentaires nationaux"

Revue Tiers-monde, Janvier-Mars 1981, N° 85

3 - Rapports, documents administratifs, études spécialisées, journaux.

- 1^è Plan de développement quadriennal. Rép. du Sénégal.

- 2^è "

- 3^è "

- 4^è "

- 5^è "

- Le Moniteur africain du commerce et de l'industrie

23 Décembre 1962

- ISEA

"Les aspects du problème vivrier sénégalais"

Février 1965

- ISEA

"Les industries du Cap-Vert"

Janvier 1964

- Colloque sur l'arachide

Dakar, Mars 1971

- Direction de la statistique

Situation du Sénégal de 1959 à 1979

- Colloque international sur le développement industriel africain.
Dakar, 20-25 Novembre 1972. N.E.A.
- L'agriculture africaine 1976 in numéro spécial du bulletin de l'Afrique
noire.
- Plan directeur pour le développement agricole de la Casamance.
SOMIVAC. Ziguinchor 1974
- PIDAC
(rapports annuels). Ziguinchor.
- PIDAC
Documents du département de Bignona et de la zone de Sindian.
- Accord de don entre le gouvernement du Sénégal et les Etats-Unis
d'Amérique pour le projet rural intégré pour la Basse-Casamance
29 Août 1978
- USAID
Projet de développement rural intégré de la Basse-Casamance
Rapport d'évaluation . Juillet 1983
- Rapport Banque mondiale
Le développement accéléré en Afrique, au sud du Sahara 1981
- CINAM - SERESA
Rapports sur la situation du Sénégal. 1960
- ORSTOM
L'Anthropologie économique face aux changements en situation
asymétrique.
- ISRA Djibélor
Campagne 1982 - 1983

- ISRA

Conception et mise en oeuvre des programmes de recherche sur les
systèmes de production

Ziguinchor 26-28 Avril 1984

- AMIRA

Le suivi-évaluation dans les projets de développement rural.

Orientations méthodologiques. Avril 1984

- Le "Soleil" (quotidien sénégalais)

4 - Dossiers des archives nationales du Sénégal (A.N.S.)

- 2 D 5-7

Rapport Bocandé Casamance 1857

- 13 G 375

Notes sur le Fogy : 1892-1916

- 1 G 343

- 2 D 5-2

Casamance. Administrateur supérieur

Correspondance 1917

- 13 G 372

- 2 G 22/23

- 2 G 23/70

- 2 G 22/27

- 2 G 25/43

- 2 G 28/37

- 2 G 29/83

- 2 G 35/71

- 2 G 33/60

- 2 G 36/75

Casamance, rapport politique annuel d'ensemble 1936.

- 1 G 98

R. L. Touze : Monographie de la subdivision de Bignona 1950.

- 2 G 50115

Rapport annuel d'ensemble, subdivision de Bignona.

- 2 G 28/61

- 2 G 41/40

Service de l'agriculture

Rapport annuel 1941.

- 2 G 34/64

Casamance. Rapport annuel 1934.

A N N E X E S

A N N E X E S

- Annexe 1 : - Liste des chefs de Kasondak (unité de résidence) du village de Sindian.

- Méthode d'échantillonnage.
- Annexe 2 : - Liste des chefs de Kasondaks des quartiers de fussilaye, Ela, Ewat, Basseït.
- Annexe 3 : - Soleil du 5 février 1974 : Les paysans boudent le matériel agricole.
- Annexe 4 : - Investissements globaux en Afrique Noire 1958 - 1967.
- Annexe 5 : - Implantation géographique des 500 premières sociétés étrangères en Afrique Noire Francophone.
- Annexe 6 : - Evolution par branche de l'indice des prix à la consommation familiale de type traditionnel.africain. Base fixe 100 en 1967.
- Annexe 7 : - Pluviométrie en Casamance.

- Annexe 8 : - Plan directeur du développement rural pour la Casamance. Projection de la Production végétale.
- Annexe 9 : - Pourcentage des exploitations équipées en Basse-Casamance (chiffres du PIDAC).
- Annexe 10 : - Riz pluvial (% des paysans ayant respecté les thèmes). Chiffres PIDAC.
- Annexe 11 : - Réflexions ' autour de l'annexe A du rapport d'évaluation de l'USAID.
- Annexe 12 : - Généalogie descriptive de l'évolution de l'espace habité et des migrations des concessions (eloupeye) de 4 quartiers de Sindian (Fussilaye, Ewat, ELA , Basseit).

ANNEXE 1 (Liste des chefs de Kasondak (unité de résidence) du village).

D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
1	<u>N'FALI</u>	BADJI	DIOLA	FUSSILAYE
2	OMAR			
3	LANSANA			
4	TEGA			
5	<u>ENSA</u>			
6	SITAFI			
7	YOBA			
8	DEMBO			
9	ANSOUMANA			
10	<u>MOUSSA</u>			
11	SIDI	DJATA		
12	BABA	DADJI		
13	MALAN			
14	IBOU			
15	<u>DAOUDA</u>	BADJI		
16	TIECOTO			
17	ALIO	BADJI	DIOLA	FUSSILAYE
18	ABOUNTA	"	"	"
20	<u>MOUSSA</u>	"	"	"
21	ISSOUF	"	"	"
22	FAMANA	AFOULE	"	"
23	ALIMAME	DIEDHU	"	"
24	MAMDOU	"	"	"
25	<u>DAOUDO</u>	BADJI	"	"
26	ARFAMBALA	SANE	"	"
27	MAMDOU BA	SANE		
28	SOULEYMAN	TOURE	SARACOLLE	
29	ALFOUSEYNI	BADJI	DIOLA	
30	<u>IBRAHIMA</u>	SARRE	"	"
31	FARMARA	DIEDHU	"	"
32	DEMBO	SANE	SERENE	FUSSILAYE
33	N' JOGOU	DIOUF	DIOLA	"
34	DAOUDA	BADJI	DJAKANKE	"
35	<u>LAMINE</u>	DJABI		

N° D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
36	LAMINE	N'DOUR	SERERE	
37	YANYA	BADJI	DIOLA	"
38	MAMADOU-Doyna	SANE	"	"
39	BASSIROU	FALL	MAURE	"
40	<u>YAYA</u>	BA	PEULH	"
41	MAMADOU	BA		"
42	SALIOU	DIALLO	"	"
43	OMAR	SOW	"	"
44	BOUBACAN	DIALLO	"	"
45	<u>ABDOULAYE</u>	DIALLO	"	"
46	THIERNO	"	"	"
47	GUINA	TAMBA	DIOLA	"
48	TOUMANIE	SANE	DIOLA	EWAT
49	SOULEYMANE	"	"	"
50	<u>BAKARY</u>	"	"	"
51	KIEMONT TEGA	"	"	"
52	SALOUM	SANE	"	"
53	BOUREIMA	"	"	"
54	SODJA SANA	"	"	"
55	<u>BAKARY</u>	"	"	ELA
56	FANDING	"	"	"
57	AMADOU	"	"	"
58	IBOL	SANE	"	"
59	AFAN BOUREINA	"	"	"
60	<u>BOULY</u>	SANE	"	"
61	AMADOU	BADJI	"	"
62	IBOU	SANE	DIOLA	ELA
63	BOUREIMA N'DIAYE	DABO	MANDING	"
64	FATOU	N'DIAYE	SERER	"
65	<u>KALIOU</u>	SANE	DIOLA	"
66	SITAFI	"	"	"
67	SADJA	"	"	"
68	SAMSIDI	"	"	"
69	DAOUDA	"	"	"
70	<u>SEKOU</u>	SANE	"	KUGNONKOL
71	SOURNAILA	"	"	"
72	DJIKIBA	"	"	"

D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
73	MAMDOU KIEBA	"	"	"
74	ELTTADJ MAMADOU TOUBA	"	"	"
75	<u>ABLAYE KERFA</u>	"	"	"
76	ALIOU	SANE	DIOLA	KUGN CNKOL
77	ENSA	"	"	" "
78	LAMINE SENGHOR	SANE	"	"
79	AMADOU BA	"	"	" "
80	<u>OUSMANE ANJOUMA</u>	"	"	"
81	FAMARA	COUDIABY	"	"
82	BOUNTOUN	SANE	"	"
83	IBRAHIMA	"	"	"
84	KARIMOU	BARRY	PEULH	"
85	<u>LANSONKO</u>	SANE	DIOLA	"
86	BABAY G. NOGUN	"	"	"
87	ALFA	"	"	"
88	FARNARA	"	"	"
89	SOUMAILA (SIMON)	"	"	"
90	<u>IDRISSA</u>	SANE	DIDLA	KUGNONKOL
91	NANSOU	"	"	"
92	AMADOU MOKTAR	"	"	"
93	N'FALI	"	"	KERNOUR
94	OUSMANE	"	"	"
95	<u>IBRAHIMA</u>	"	"	"
96	YSSOUF	"	"	"
97	SAMBC UDJAN	"	"	"
98	SAKOU	BADJI	"	"
99	DEMBO	SANE	"	"
100	<u>MATAR</u>	"	"	"
101	MAMADOU	"	"	"
102	LANDING	"	"	"
103	LAMINE	"	"	"
105	<u>SAMBOUDJAN</u>	"	"	"
106	GUSSEYNI	N'DIAYE	SERER	KERNOUR
107	AMADOU	SANE	DIOLA	"
108	ANSOURMANA	"	"	"

N° D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
109	SITAF	"	"	"
110	<u>SOULEYMANE</u>	"	"	"
111	SEKOU	BADJI	"	KEYI
112	OMAR	"	"	"
113	LAMINE	"	"	"
114	OUSMANE	"	"	"
115	<u>FAMARA</u>	"	"	"
116	BABA	"	"	"
117	YANCOUBA	"	"	"
118	IBRAHIM	SAMB	WOLOF	"
119	MALAMINE	BODJAN	DIOLA	"
120	<u>BABACAR</u>	BADJI	"	ERAMBA
121	LAMINE	BADJI	DIOLA	ERAMBA
122	NANSOU	"	"	"
123	SITAF	"	"	"
124	DIAURANI	"	"	"
125	<u>ENSA</u>	"	"	"
126	SADJA	"	"	"
127	ABASSE	" "	"	"
128	ABLAYE	"	"	"
129	DEMBO	"	"	"
130	<u>MAHTHAR</u>	"	"	"
1313	SIKA	"	"	"
132	FILI	"	"	"
133	ALIOU	"	"	"
134	ALADJ	"	"	"
135	<u>MALICK</u>	"	"	"
136	TOUBALO	"	"	"
137	NOA	BADJI	DIOLA	"
138	SAMBA	"	"	ERAMBA
139	DAOUDA	"	"	"
140	<u>SAGAR</u>	"	"	"
141	KALIKOU	"	"	"
142	BOKAR	"	"	"
143	MALICK (COCOU)	"	"	"

D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
144	SOULEYMANE	"	"	"
145	<u>ISSOUF</u>	"	"	"
146	ALASSANE	"	"	"
147	LANSANA	"	"	"
148	DEMBA	"	"	"
149	AMADOU	"	"	"
150	<u>BABACER</u>	"	"	BAKETEL
151	ALASSANE	"	"	"
152	MAMADOU	BADJI	DIOLA	BATEKEL
153	MAMADOU KEYTA	BADJI	"	"
154	DIACOJE	"	"	"
155	<u>MALAN</u>	"	"	"
156	ENSA	"	"	"
157	FAFANDING	"	"	"
158	Malan (Tiécouta)	"	"	"
159	DEMBO	"	"	"
160	<u>DEMBA</u>	"	"	"
161	ALIDJI	"	"	"
162	MAMADOU	"	"	"
163	LANDIAYE	"	"	"
164	ARFAN ISSOUF	"	"	"
165	<u>IBOU</u>	"	"	"
166	IDRISSA	"	"	"
167	LANSANA	BADJI	DIOLA	BARTEKEL
168	DEMBA	"	"	"
169	BOB	"	"	"
170	<u>SEYNI</u>	"	"	"
171	IBRAHIMA	"	"	"
172	TOUMANI	SANE	"	BOUSSONGHAI
173	BABACAR	"	"	"
174	LANSANA	"	"	"
175	<u>ALAESANE</u>	"	"	"
176	LANDING	"	"	"
177	SOULEYMANI	"	"	"
177	DJIERO	"	"	"
178	ENSA	"	"	"
179		"	"	"

N° D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
180	<u>LAMINE</u>	"	"	"
181	APPA	"	"	"
182	BAKARY	SANE	DIOLA	BOUSSONGHAI
183	LANDING	"	"	"
184	FAN	SANE	"	"
185	<u>ALIOU</u>	"	"	"
186	SOULEYMIANE	BADJI	"	"
187	ALLASSANE	"	"	"
188	SIRINGNTONI	"	"	"
189	PINGOURALI	"	"	"
190	<u>AINCE</u>	"	"	"
191	KAW	"	"	"
192	YANCOUBA	"	"	"
193	SAMSIDI	"	"	"
194	ABDOU	"	"	"
195	<u>YAYA</u>	BADJI	"	TAPMAN
196	ABAYE	"	"	"
197	AINCE	"	"	"
198	LAMINE	"	"	"
199	FAMANRA	BADJI	DIOLA	TAPMAN
200	<u>SOULEYNAME</u>	""	"	"
201	KALIBOU	"	"	"
202	IBOU	"	"	"
203	TIEBA	"	"	"
204	SEKOU	COUDIABY	"	"
205	<u>SYDOU</u>	BADJI	"	"
206	ISSOUF	"	"	"
207	ERIM (Royale)	"	"	"
208	BALA	"	"	"
209	M'BAYE	"	"	"
210	<u>MAMADOU</u>	"	"	"
211	BOULY	"	"	"
212	FAMARA	BADJI	DIOLA	BASSEIT
213	SAMBOUDJA	"	"	"
214	ANSOUMANA	"	"	"
215	<u>BOUREIMA</u>	"	"	"
216	MAMADOU	DIEDHU	"	"

D'habitation	Prénom	Patronyme	Ethnie	Quartier
217	GUSMANE	IBRAHIMA	"	"
218	GNGGOUN	"	"	"
219	AMADOU	"	"	"
221	SOULEYMANE	"	"	"
222	BAKARY	SANE	DIOLA	BOUDJAKEN
223	ALMNANY	"	"	"
224	BABCAR	"	"	"
225	<u>SOULEYMANE</u>	SANE	DIOLA	BOUDJAKEN
226	MALAN	"	"	"
227	ABLAYE	"	"	"
228	MAMADING	"	"	"
229	LANSANA	"	"	"
230	<u>SALIFOU</u>	"	"	"
231	ENSA	BADJI	DIOLA	EDJAMELON
232	MAMADOU	FOFANA	BAMFARA	
233	IBOU	BADJI	DIOLA	
234	SAMA	"		
235	<u>BOUREIMA</u>	"		
236	MALAMINE	"		
237	OUSMANE	"		
238	MAMADOU (djabere)	"		
240	<u>MOUSSA</u>	"		
241	KARAMO	"		

- Méthode d'échantillonnage.

Toutes les enquêtes quantitatives concernant le village de Sindian ont été effectuées auprès d'un échantillon de la population que nous avons établi après un recensement préalable.

Nous avons adopté comme méthode d'échantillonnage, la technique probabiliste élémentaire, avec comme procédé le tirage systématique.

Nous avons opté de travailler auprès d'un échantillon de 48 chefs de Kasondaks.

Après le recensement, nous avons numéroté tous les chefs de Kasondaks et effectué un tirage en choisissant de prendre dans l'échantillon tous ceux dont le numéro est multiple de 5. (Sur la liste des chefs de kasondaks, les noms soulignés sont ceux auprès desquels nous avons effectué nos enquêtes quantitatives).

ANNEXE 2 : Liste des habitants actuels des quartiers de Fussilaye, Ela, Ewat,
Basseït.

01.	DAOUDA	BADJI
02.	AINOE	TAMBA
03.	IBOU	BADJI
04.		DJABI
05.		DIOUF
06.	DEMBO	SANE
07.	FAMARA	DIEDHU
08.	IBRAHIMA	SANE
09.	MALAM	BADJI
10.	BABA	BADJI
11.	SITAPHA	
12.	N' FALI	
13.	ABDU	
14.	COMAR	
15.	LANSANA	
16.	YOUBA	
17.	DEMBA	
18.	TEGA	BADJI
19.	ENSA	
20.	MANE	
21.	IBRAHIMA	SANE
22.	DJATA	
23.	MOUSSA	BADJI
24.	CHERIF	DIALLO
25.	YAYA	BA
26.	ABLAYE	
26.	OMAR	
28.	MAMADOU	ALIOU BA
29.	BASSIOU	FALLI
30.	BOUBECAR.	
31.	AMADU	SAMAUTHAR
32.	DAOUDA	BADJI
33.	ANFAMIBALA	SANE
34.	ALI DIA	
35.	BA	SANE

36.	SOULEYMA	
37.	KABA	SANE
38.	YAYA	BADJI
39.	N'DOUM	
40.	THIERNO DIALLO	
41.	D.THIEBA et Victor Sagna	
42.	FALL	
43.	KORBA	
44.	AFULE	BADJI
45.	ABLAYE	DIALLO
46.	ALFOUSEYNI	BADJI
47.	MOUSSA	MADJI
48.	ISSOUF	BADJI
49.	ALMANY	DIEDHU
50.	IBRAHIMA	BADJI
51.	GUSMANE ABOUNTA	BADJI
52.	MAMADU	DIEDHU
53.	DOINSE	SANE
54.	DAOUDA	BADJI
55.	TIECOTE	BADJI
56.	SOLY IBRALIMA	
57.	AMADU	SANE
58.	IBOU	SANE
59.	ARFAN BOURAME	SANE
60.	AMADU	BADJI
61.	BOULY	SANE
62.	ELHADJI	FANDING
63.	MELAN	SANE
64.	FAOUT N'DIAYE	
65.	IBRAHIMA N'DIAYE	
67.	IBOU	SANE
68.	SITEPHA	SANE
69.	SADIA	SANE
70.	ABLAYE	SANE
71.	BAKAY	SANE
72.	TOUMANI	SANE
73.	SALOUM	SANE
74.	TEGA	SANE

76.	MAMADU BADJI	BASSEIT
77.	KARAMO	BADJI
78.	ANSOUMANA	"
79.	FAMARA	"
80.	SAMBOUDJAN	"
81.	BOURAMA	BADJI
82.	MAMADU	DIEDHU
83.	FAMARA	"
84.	OUSMANE	"
85.	AMADU	"
86.	IBRAHIMA	"
87.	GNOGUN	"
88.	ALIOU	BADJI

"LES PAYSANS BOUDENT LE MATERIEL AGRICOLE"

In : Soleil du 05 février 1974.

La décision prise cette année par les paysans de la région de Diourbel de bouder le matériel agricole prend une tournure assez grave d'autant qu'elle se concrétise de plus en plus. Le mouvement est né dans le département de Diourbel et commence à s'étendre aux autres circonscriptions. Les techniciens chargés d'exécuter le programme agricole sont plongés dans l'angoisse. Le vague de désistement se poursuit depuis deux semaines à la division régionale de l'ONCAD.

A la réunion du comité régional de développement, l'assistant régional aux coopératives a dit que le département de M'Bakke a désisté les 20 % de sa commande initiale tandis que les paysans de Diourbel renoncent à 40 % de leurs commandes. M. Seck a cité notre confrère de l'AFP Eric Makédonsky « n'étant plus sûr de récolter, le paysan achète de moins en moins de matériel agricole pourtant nécessaire à sa promotion ». Des discussions sérieuses entre techniciens et autorités ont suivi et ont été exposées de M. Seck.

Premiers besoins

Il y a deux mois l'encadrement du monde rural prenait contact avec la tradition, avec les 355 coopératives de la région pour préciser la connaissance des besoins des paysans. Le résultat a été le hausse de 62 % de la commande par rapport à l'année dernière, augmentant en de 34 % de la

commande d'engrais, de 74 % pour les paires de bœufs de 62 % pour les charrettes à ânes de 34 % pour les engrais arachides qui ont régressé par rapport aux engrais mil. Pour l'assistant régional, cet accroissement de la demande en engrais mil semble se faire au détriment de l'engrais arachide, sinon l'extension de la culture du mil au détriment de l'arachide. Si la tendance générale est à l'augmentation des demandes, on observe aussi une baisse. Les semoirs ont baissé de 24 %, les houes occidentales de 22 % et les sacs à charroi de 48 %. L'équipement du monde rural a largement dépassé les objectifs fixés par le plan; cependant les semoirs, houes Sine et engrais arachides n'ont pas atteint leur plafond.

Prise de conscience

Le CRD a d'abord voulu entendre les techniciens. Pour le délégué de la SODEVA il s'agira de voir au niveau de la coopérative si les paysans désistent pour l'ensemble du matériel ou une partie et de faire des investigations pour voir si la décision n'est pas une obstruction. Le paysan a-t-il pris sa décision parce qu'il est soumis à une obligation de payer sa dette? Une décision qui n'a nullement surpris M. Delfond de l'IRAT venu représenter au CRD le CNRA de Bambey. Pour lui, c'est une précaution qu'a prise le paysan par suite d'une expérience de sept ans et il s'est demandé si les hommes de la terre auront de quoi manger cette année car la presque totalité

a été récoltée l'an dernier avec le sinistre.

Le préfet de Diourbel a dit qu'avec cette décision les paysans tendent à retourner vers le mode de celui de Linguère. Il précise que c'est un phénomène qui tend à inviter le CRD à réfléchir à l'attitude sur la question. M. Delfond, N'Dao préfet de Diourbel, a insisté sur la question de la dette, qui a systématiquement attiré l'attention du paysan. Il a dit que le paysan n'a pas maintenu tout matériel qu'il a acheté, il a même dû vendre le matériel. Quant à l'adjoint au préfet, il pense que le développement des services de fabrication du matériel et produits agricoles ne doit pas être au détriment du paysan jusqu'à le forcer à s'endetter. Le préfet de Bambey a mis en relief l'obligation que subit le paysan avec le remboursement des dettes et admet que c'est une prise de conscience. Quant aux autres chefs de service, ils incitent à la prudence. Le « récent flottement du franc français peut entraîner une montée en flèche des prix, la peur qu'a poussé le paysan à raisonner ».

Le CRD obtient une étude d'orientation des départements. Après l'ONCAD, les commissions de développement des besoins maintiennent que les cadres de la région de Dakar pour demander les assemblées de confirmation. La SO-DEVA chargée de dresser les parties de budgets attend le financement tandis que l'ONCAD ne peut pas débiter le montant de la dette pour des commissions d'orientation.

PAPA MCH SYLLA

Investissements globaux en Afrique Noire 1958-1967

Pays	Investissements 1958-67 millions de FCFA
Cameroun	33.525
Centrafrique	7.300
Congo-Brazzaville	26.350
Côte d'Ivoire	43.450
Dahomey	1.200
Gabon	37.850
Guinée	43.025
Haute-Volta	3.080
Madagascar	-
Mali	-
Mauritanie	47.450
Niger	2.150
Sénégal	34.100
Tchad	4.270
Togo	8.980
Total	302.730

Source : G. NGANGO.

Implantation géographique des 500 premières sociétés
étrangères en Afrique Noire "francophone"

Pays	Nbre de sociétés parmi les 500 premières sociétés (critère : cap-social)	Nbre de sociétés parmi les 40 nouvelles sociétés parmi les 500 premières 1960-67
Cameroun	76	7
Centrafrique	20	2
Congo	41	2
Côte d'Ivoire	150	20
Dahomey	12	0
Gabon	33	0
Haute-Volta	10	1
Mauritanie	14	1
Niger	13	0
Sénégal	102	4
Tchad	17	1
Togo	12	2
	<hr/>	<hr/>
Ensemble	500	40

Source : G. NGANGO.

EVOLUTION PAR BRANCHE
DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE
DE TYPE TRADITIONNEL AFRICAIN
 - Base Fixe 100 en 1967
 Moyennes Annuelles

Groupes et Sous-Groupes	Nbre d'articles	Pondération	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Alimentation	71	68	100,2	105,8	100,6	114,0	123,5	143,7	165,1	231,5	227,9	250,8	268,9	287,8
Viande	7	7,9	97,3	90,8	101,7	108,1	118,7	116,7	149,0	233,2	308,9	574,4	291,0	303,8
Poissons	5	8,5	109,2	108,0	131,7	125,0	174,8	200,0	172,6	203,1	207,0	300,9	348,2	398,9
Céréales et Produits base céréale	8	15,4	100,1	112,2	116,7	124,2	116,3	150,2	168,2	262,3	223,9	239,9	244,1	240,1
Légumes frais	12	3,2	91,2	103,1	107,2	115,7	122,0	150,2	154,4	205,9	206,3	252,9	300,6	321,3
Légumes secs - Féculents	4	1,5	90,1	126,0	108,9	101,8	121,1	193,4	189,4	224,5	312,2	344,0	338,1	392,8
Conserves	2	2,0	99,8	113,8	124,9	125,5	126,9	186,7	193,8	286,3	196,8	311,4	321,6	559,7
Fruits	5	1,2	101,4	109,8	104,7	107,4	104,0	137,8	181,2	191,7	265,0	278,3	324,2	298,1
Lait - Oeufs - Corps gras	9	10,4	99,8	100,3	94,8	102,2	102,3	105,4	148,1	200,7	202,0	200,8	202,3	203,8
Sucre et Produits sucrés	2	2,3	100,5	100,0	101,9	100,5	109,2	126,8	123,2	336,5	313,4	306,7	306,7	306,7
Condiments	9	1,8	99,1	89,4	115,5	105,3	126,7	157,3	203,0	239,5	182,0	229,8	270,7	304,3
Boissons	8	1,8	102,3	101,3	110,4	113,2	116,4	115,2	141,0	164,0	183,0	178,2	187,1	229,9
Habillement	22	11,9	101,1	100,2	102,2	104,3	108,6	113,5	123,3	143,7	169,2	179,4	184,8	210,3
Vêtements traditionnels	2	1,1	101,8	106,7	104,1	107,0	109,8	107,6	114,2	118,3	134,6	139,0	141,9	174,3
Vêtements confectionnés	4	1,5	101,9	97,1	95,7	97,5	101,0	102,3	109,7	142,4	151,4	152,3	152,8	153,4
Vêtements de corps	4	1,1	93,9	95,3	93,1	108,1	104,8	105,3	113,0	159,4	169,3	174,9	175,1	220,8
Tissus	5	5,9	101,7	103,3	101,0	103,5	112,7	121,1	135,0	151,8	182,9	198,9	203,5	224,5
Accessoires	2	0,4	97,5	93,0	97,9	93,0	101,0	100,3	103,4	114,1	119,5	130,3	123,2	129,8
Merceries	2	0,4	97,5	93,1	102,5	103,7	101,1	124,7	125,6	170,6	213,2	207,6	333,4	393,2
Cheussures traditionnelles	3	1,5	100,6	103,0	99,5	103,2	103,1	103,1	109,0	125,8	142,7	144,0	145,0	229,2

ANNEXE 7PLUVIOMETRIE EN CASAMANCE
(hauteur en mm)

Département	83/84	Année normale 51-80
Oussouye	929,3	1.470
Ziguinchor	789	1.403
Bignona	684,4	1.270
Sedhiou	699,0	1.295
Kolda	733,6	1.179
Vélingara	792,5	1004
Région	754,3	1.270

Plan Directeur du Développement Rural pour la Casamance

PROJECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE (Résumé)

N° D'Ordre	ACTIVITE	Situation de Base ¹⁾			HORIZON I (1985)					HORIZON II (2001)				
		Superf. ha	Rendement t/ha	Production tonnes	Ø taux de croissance 1977-1985 %	Superficie ha	Rendement t/ha	Production t	Ø taux de croissance 1986-2001 %	Superficie ha	Rendement t/ha	Production t		
1	Riz (paddy)	65.440	1,320	86.510	4,7	6,65	94.500	2,21	1208.500	3,7	2,24	170.000	3,15	535.000
2	Céréales sèches	104.903	10,950	99.693	3,2	5,9	135.000	1,504	203.000	3,4	2,2	230.000	2,13	490.000
3	Cultures de rente sur plateau (arachide, soja, maïs...)	139.550	1,117	155.899	1,7	1,6	160.000	1,267	202.700	2,8	1,0	250.000	1,468	367.000
4	Cultures arboricoles	n.c	n.c	n.c	-	-	7.000	-	-	6,1	-	18.000	-	-
5	Autres cultures irriguées	260	-	-	31,3	-	2.500	-	-	10,3	-	11.000	-	-
6	Fourrage pluvial	-	-	-	-	-	4.000	4800UF	19,2x10 ⁶ UF	5,9	-	10.000	4,800	45x10 ⁶ UF
7	Divers (Fonio, Niébé, Manioc, Patate)	12.787	-	-	3,78	-	17.200	-	-	3,5	-	30.000	-	-
8	TOTAL	322.680	-	-	3,3 ²⁾	-	420.000	-	-	3,4 ²⁾	-	719.000	-	-

1) Production moyenne des années 1973 à 1976

2) Hypothèses de base :
1977 — 1985 : 1,8% population rurale active + 1,5 % pour augmentation productivité de travail
1986 — 2001 : 1,5% population rurale active + 1,9 % pour augmentation productivité de travail

ANNEXE 9

POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS EQUIPES EN BASSE CASAMANCE

(Chiffres du PIDAC)

Arrondissement	Pourcentage des exploitations équipées avec :				
	Charrue	Charrette	Semoir	Houe sine	souleveurs
Tenghory	43,9%	27,0%	17,9%	2,0%	1,0%
Tendouck	2,5%	2,2%	1,0%	0,7%	0,4%
Diouloulou	30,2%	31,6%	4,5%	11,5%	0,3%
SIndian	36,9%	28,4%	21,3%	6,0%	0,4%
Niaguis	3,2%	4,0%	0,8%	0,	0
Nyassia	0	1,5%	0	0	0
Loudia ouolof	0	00	0	0.4%	0
Kabrousse	0	0	0	0	0
TOTAL	15,7%	12,7%	6,2%	2,8%	0,3%
	4500	3638	1784	796	84

R I Z P L U V I A L

% des paysans ayant respecté les thèmes.

(chiffres PIDAC)

ARRONDISSEMENTS	% des pay- sans qui cultive	FUMIER	Kgs engrais par paysan		LABOUR A PLAT	SEMENCE AMELIOREE	NB. DE SARCLAGE
			N P K	U R E E			
TENGHORY	19,9%	5%	5,1	4,9	46%	50%	1,0
TENDOUK	22,7%	11,1%	6,4	10,1	81%	82%	1,9
DILOULOU	62,3%	37,7%	4,0	3,8	67%	95%	1,3
SINDIAN	65,6%	0,5%	2,1%	1,6	56%	39%	1,2
NIAGUIS	9,3%	0	0	0	3%	12%	1,0
NYASSIA	10,7%	0	3,6	4,3	79%	13%	0,9
LOUDIA OUCLOF	17,9%	17%	0	0	0	6%	1,6
KABROUSSE	20,4%	0	0	0	0	60%	0,8